



AIX en PROVENCE
LA VILLE

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 9 FEVRIER 2024 - 9H.**
(Salle des Etats de Provence)

Transcription in extenso

Présidence : Monsieur Eric CHEVALIER, 1^{er} Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Conseiller Municipal

Quorum : 28

| 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 01.01 | FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2024 | Dominique AUGEY |
| 01.02 | COMPTABILITÉ COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF 2024 | Dominique AUGEY |
| 01.03 | COMPTABILITÉ COMMUNALE - CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE DE LA DÉLIBÉRATION DL.2023-420 FIXANT LES TARIFS ET DROITS DES SERVICES PUBLICS | Dominique AUGEY |
| 01.04 | COMPTABILITÉ COMMUNALE - MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LES OPÉRATIONS "PLACE D'ALBERTAS", "RÉNOVATION DU PARC JOURDAN" ET "VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE" | Dominique AUGEY |
| 01.05 | FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024 - BIEN VIVRE A L'ÉCOLE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT | Dominique AUGEY |
| 01.06 | FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT 2024 | Dominique AUGEY |
| 01.07 | FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - FONDS MOBILITÉS ACTIVES : 7EME APPEL A PROJETS AMÉNAGEMENTS CYCLABLES - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT | Dominique AUGEY |
| 01.08 | FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - REPORTS D'OPÉRATIONS TRAVAUX DE PROXIMITÉ - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE | Dominique AUGEY |
| 01.09 | FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - REPORT D'OPÉRATION AIDE A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE | Dominique AUGEY |
| 01.10 | FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - REPORT D'OPÉRATION AIDE A LA PROVENCE VERTE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE | Dominique AUGEY |
| 01.11 | SACOGIVA - OPÉRATION DOMAINE DES ARTS - ACQUISITION EN VEFA DE L'USUFRUIT TEMPORAIRE DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLS - EMPRUNT DE 335 087 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 % | Dominique AUGEY |
| 01.12 | SUBVENTION A L'OFS (ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE) SUD ACCESSION EN VUE DE LA RÉALISATION DE LOGEMENTS EN BRS (BAIL RÉEL SOLIDAIRE) - PROGRAMME NOUVEL ANGLE II ET CANOPÉE | Dominique AUGEY |
| 01.13 | CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES ET D'UNE ASSISTANCE INFORMATIQUE AU PROFIT DE LA CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE | Jean-François DUBOST |
| 01.14 | FIXATION D'UNE PART VARIABLE POUR LA REDEVANCE DU KIOSQUE À FLEURS SIS PLACE JEANNE D'ARC | Michael ZAZOUN |
| 01.15 | DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ BROCANTE | Michael ZAZOUN |

| | | |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 01.16 | DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ BROCANTE | Michael ZAZOUN |
| 01.17 | DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ BROCANTE | Michael ZAZOUN |
| 01.18 | DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ BROCANTE | Michael ZAZOUN |
| 01.19 | DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ ALIMENTAIRE | Michael ZAZOUN |
| 01.20 | DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ ALIMENTAIRE | Michael ZAZOUN |
| 01.21 | DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ ALIMENTAIRE | Michael ZAZOUN |
| 01.22 | DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ D'ENCAGNANE | Michael ZAZOUN |
| 01.23 | CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE | Françoise COURANJOU |
| 01.24 | RATIO COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 | Françoise COURANJOU |
| 01.25 | RECONDUCTION DU DISPOSITIF DES APPRENTIS POUR L'ANNÉE 2024/2025 | Françoise COURANJOU |
| 01.26 | DÉFINITION DES BESOINS EN AGENTS SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2024 | Françoise COURANJOU |
| 01.27 | CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL - SUBVENTION | Françoise COURANJOU |
| 01.28 | RÉTROCESSIONS DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES À TITRE ONÉREUX | Amandine JANER |
| 02-VIE INSTITUTIONNELLE | | |
| 02.01 | INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES | Sophie JOISSAINS |
| 02.02 | RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE EN APPLICATION DU I DE L'ARTICLE L.5211-39 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 | Sophie JOISSAINS |
| 02.03 | AVIS DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE SUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE GÉOTHERMIQUE MARSEILLE/BERRE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ GEOTHERMAR | Sophie JOISSAINS |
| 02.04 | DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL DE COMPOSANTE DE LA FACULTÉ D'ÉCONOMIE ET DE GESTION | Sophie JOISSAINS |
| 02.05 | MOTION DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE | Sophie JOISSAINS |
| 02.06 | INTERVENTION VOLONTAIRE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE INITIÉE PAR L'ASSOCIATION CD2A CONTRE L'ARRÊTÉ DU PRÉFET DU 20 JUIN 2023 - SITE AÉRODROME DES MILLES - TA 23/328 | Solène TRIVIDIC |
| 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE | | |
| 03.01 | DÉVELOPPEMENT DURABLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2024 AU CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) | Sophie JOISSAINS |

| | | |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 03.02 | DÉPLOIEMENT PROGRESSIF D'UNE TRAME NOIRE FLUVIALE AIXOISE ET D'UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE DES PROMENADES DES BORDS DE L'ARC ET DE LA TORSE | Eric CHEVALIER |
| 03.03 | ASSOCIATION CROQUEURS DE POMMES PACA-LI VIEII PERO - ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2024 | Marc FERAUD |
| 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN | | |
| 04.01 | MISE EN PLACE DE PÉRIMÈTRES DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ | Sophie JOISSAINS |
| 04.02 | SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE DES 3 SAUTETS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION - DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ARRÊTÉ DE CESSIBILITÉ | Jean-Louis VINCENT |
| 04.03 | CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE RELATIVE A L'INSTALLATION ET A LA MUTUALISATION D'ÉQUIPEMENTS, DE CONNECTIVITÉ ET DE DONNÉES EN MATIÈRE DE TERRITOIRES INTELLIGENTS | Jean-François DUBOST |
| 04.04 | GAYAUD VERDUN FORME JURIDIQUE DE L'ACQUÉREUR | Odile BONTHOUX |
| 04.05 | PASSAGE AGARD - CRÉATION DE SERVITUDE ENTRE LA PETITE RUE DES CARMES ET LE COURS MIRABEAU | Odile BONTHOUX |
| 04.06 | BARRIDA - SERVITUDE GRDF - PARCELLE CADASTRÉE SECTION IA N° 316 | Odile BONTHOUX |
| 04.07 | RUE RICHARD TREVITHICK ZONE INDUSTRIELLE DES MILLES - SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION IZ N° 547 | Odile BONTHOUX |
| 04.08 | LES MILLES - VENTE A LA SACOGIVA DES IMMEUBLES KE N° 554P, 228P, IW N° 750P ET 264P | Odile BONTHOUX |
| 04.09 | LES MILLES - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTRÉE KE N° 867 | Odile BONTHOUX |
| 04.10 | ROUTE DE L'ENFANT - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE HP N° 874 | Odile BONTHOUX |
| 04.11 | ROUTE DE L'ENFANT - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE HP N° 880 | Odile BONTHOUX |
| 04.12 | ROUTE D'EGUILLES - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES CADASTRÉES MD N° 578 et 579 | Odile BONTHOUX |
| 04.13 | CHEMIN MOURET - ACQUISITION A TITRE ONÉREUX DE LA PARCELLE EA N° 560 | Odile BONTHOUX |
| 04.14 | SEXTIUS MIRABEAU - OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX | Odile BONTHOUX |
| 04.15 | LA CALADE - CRÉATION D'UN CENTRE D'APPORT VOLONTAIRE - CESSIION DE TERRAIN A LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE | Odile BONTHOUX |
| 04.16 | ENCAGNANE - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN - PARCELLE CL N° 24 - PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE PAR LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES | Odile BONTHOUX |
| 04.17 | ZAC DE LA CONSTANCE - CONVENTION D'AVANCE N° 6 ENTRE LA VILLE ET LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES - ANNÉE 2024 | Jacques BOUDON |
| 04.18 | AUPA - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026 CONCLUE ENTRE LA VILLE ET L'AUPA | Jacques BOUDON |

| | | |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| 04.19 | ZAC DE PLAN D'AILLANE - DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC - MODIFICATION DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION | Sophie JOISSAINS |
| 04.20 | ZAC DE PLAN D'AILLANE - MODIFICATION DES CONDITIONS D'AGREMENT D'ACQUEREUR DU LOT N° 1 | Jacques BOUDON |
| 04.21 | ZAC PLAN D'AILLANE - CESSION DE TERRAINS A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES | Odile BONTHOUX |
| 05-TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC | | |
| 05.01 | PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF A L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE SUPPORTANT LA CIRCULATION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE | Eric CHEVALIER |
| 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE URBAINE | | |
| 06.01 | ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION ADAVA (CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022-2024) | Eric CHEVALIER |
| 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE | | |
| 07.01 | BIENNALE D'AIX 2024 - PRÉSENTATION DU PROJET ET DE LA PROGRAMMATION DU PREMIER TEMPS DE LA BIENNALE | Sophie JOISSAINS |
| 07.02 | BIENNALE D'AIX 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUITE À LA PROPOSITION DU JURY DE L'APPEL À PROJETS ARTISTIQUES GLOBAL POUR LA BIENNALE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS | Sophie JOISSAINS |
| 07.03 | BIENNALE D'AIX 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUITE À LA PROPOSITION DU JURY DE L'APPEL À PROJETS ARTISTIQUES EN LIEN AVEC LE LIBAN - AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS | Sophie JOISSAINS |
| 07.04 | MANIFESTATIONS ARTISTIQUES DE QUALITÉ (MAQ) - DISPOSITIF EFFORT ARTISTIQUE - ORIENTATION POUR LA SAISON CULTURELLE 2024-2025 | Sophie JOISSAINS |
| 07.05 | FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA VILLE - EXERCICE 2024 | Sophie JOISSAINS |
| 07.06 | VIE CULTURELLE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AU PROFIT DES ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE ADOPTION DE CONVENTIONS ET AVENANTS - EXERCICE 2024 | Sophie JOISSAINS |
| 07.07 | EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'EXONÉRATION N°2 - ANNÉE 2023-2024 | Sophie JOISSAINS |
| 07.08 | GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE D'EXPLOITATION ET DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2024 | Dominique AUGÉY |
| 07.09 | GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE - PROGRAMMATION ARTISTIQUE 2024/2025 | Dominique AUGÉY |
| 07.10 | DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LA RESTAURATION DE DEUX OEUVRES CLASSÉES MONUMENTS HISTORIQUES | Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE |

| | | |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| 07.11 | ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 A L'ASSOCIATION MUSÉES MÉDITERRANÉE | Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE |
| 08-VALORISATION DU PATRIMOINE | | |
| 08.01 | CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ (AMU) POUR LA MISE EN DÉPÔT DE COLLECTIONS D'HERBIERS AU MUSÉUM | Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE |
| 08.02 | PRESTATION POUR LA PRÉPARATION ET LE CONDITIONNEMENT DE FOSSILES POUR LA RÉSERVE GÉOLOGIQUE DE HAUTE PROVENCE | Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE |
| 08.03 | DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA SCIENCE 2024 | Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE |
| 08.04 | FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE PRÉVUE DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE L'IMMEUBLE SIS AU 2, RUE GASTON DE SAPORTA - APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT- SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES | Jean-Christophe GRUVEL |
| 08.05 | ACCOMPAGNEMENT ARCHÉOLOGIQUE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT PRÉVUS DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DU COLLÈGE MIGNET - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE | Jean-Christophe GRUVEL |
| 08.06 | CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE MUSÉE URGONIA À ORGON POUR LE PRÊT DE DEUX PERLES EN CORAIL APPARTENANT À LA VILLE (DIRECTION ARCHÉOLOGIE) - AUTORISATION DE SIGNATURE | Jean-Christophe GRUVEL |
| 08.07 | CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL (STP) | Jean-Christophe GRUVEL |
| 08.08 | PROGRAMMATION 2024 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE (DRAC) | Jean-Christophe GRUVEL |
| 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL | | |
| 09.01 | RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX A PECS | Karima ZERKANI-RAYNAL |
| 09.02 | RELATIONS INTERNATIONALES - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS A L'EXÉCUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR UN DÉPLACEMENT A PECS | Karima ZERKANI-RAYNAL |
| 09.03 | RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX EN ARMÉNIE | Stéphane PAOLI |
| 09.04 | RELATIONS INTERNATIONALES - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS À L'EXÉCUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR UN DÉPLACEMENT EN ARMÉNIE | Stéphane PAOLI |
| 09.05 | POLITIQUE DE TOURISME - ADOPTION DE LA CONVENTION TRIENNALE D'APPLICATION DES OBLIGATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ENTRE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - ANNÉES 2024 A 2026 | Stéphane PAOLI |
| 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE | | |

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 10.01 | CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (ARS PACA) AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE VACCINATION HPV (PAPILLOMAVIRUS) EN MILIEU SCOLAIRE | Laurent DILLINGER |
| 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE | | |
| 11.01 | CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLS ET PLUS BAILLEUR SACOGIVA RÉSIDENCE AUTONOMIE VILLA SOPHIE ASSOCIATION LES JARDINS DE SAINTE SOPHIE - AUTORISATION DE SIGNATURE | Brigitte BILLOT |
| 11.02 | CENTRES SOCIAUX - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS - SIGNATURE CONVENTIONS GLOBALISEES 2024 - AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRESENTANT A SIGNER | Solène TRIVIDIC |
| 11.03 | ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 - CONVENTION GLOBALISÉE AVEC LE CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS ET CULTURES URBAINES - AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A LA SIGNER | Solène TRIVIDIC |
| 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS | | |
| 12.01 | ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES PRIVÉES PETITE ENFANCE ET AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) POUR L'ANNÉE 2024 - ADOPTION DE CONVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE | Fabienne VINCENTI |
| 12.02 | CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ANNÉE 2024 | Brigitte BILLOT |
| 12.03 | AIX CONSEIL ÉTUDIANT - VALIDATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR | Kayané BIANCO |
| 12.04 | ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX SECTEURS JEUNES - ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ASSOCIATION ARCHIPEL | Kayané BIANCO |
| 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES | | |
| 14.01 | TARIFICATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES (RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE) - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 | Fabienne VINCENTI |
| 14.02 | PARTICIPATION À LA CAISSE DES ÉCOLES-EXERCICE 2024 | Fabienne VINCENTI |
| 14.03 | ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL RECONDUCTION DU PLAN LECTURE TRIENNAL 2023/2026 DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE | Fabienne VINCENTI |
| 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERÇANTE | | |
| 16.01 | PARTICIPATION AUX MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS AVEC LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ASSURANCE DES LOCAUX MIS A LEUR DISPOSITION PAR LA VILLE | Dominique AUGÉY |
| 16.02 | TEMPS FORTS 2024 DE LA VIE ASSOCIATIVE | Dominique AUGÉY |
| 16.03 | ADHÉSION INITIALE AU RÉSEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS (RNMA) | Dominique AUGÉY |

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur

la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

M. CHEVALIER : On a le quorum ?

M. GAETA : Oui, nous avons le quorum.

M. CHEVALIER : S'il vous plaît, on va commencer. Je vous prie tout d'abord d'excuser Madame le Maire qui a la grippe et qui nous rejoindra vers midi et les questions qui la concernent, en particulier le Budget primitif sera abordé à partir de ce moment-là, avec elle en sa présence. Nous avons un peu inversé l'ordre du jour.

Si vous voulez bien, on va commencer. Le quorum étant atteint, je laisse Aliénor faire l'appel de séance.

Mme COUTIAUX-LACLADERE : Merci.

AMIACH Jonathan, ANDRE Ravi, ANGELETTI Laurence, AUGÉY Dominique, BENDELE Béatrice, BENKACI Moussa, BIANCO Kayané, BILLOT Brigitte, BONTHOUX Odile, BOUDON Jacques, CALENDINI Pierre-Paul, CANUET Joëlle, CAPEAU Rémi, CASANOVA Pierre-Emmanuel, CHEVALIER Eric, COURANJOU Françoise, COUTIAUX-LACLADERE Aliénor, présente, DAURES Agnès, DEVESA Brigitte, DI CARO ANTONUCCI Sylvaine, DI MEO Cyril, DIJON Sylvain, DILLINGER Laurent, DONATINI Gilles, DUBOST Jean-François, DUMICHEL Frédérique, FERAUD Marc, FERNANDEZ Stéphanie, GRUVEL Jean-Christophe, HADAOUI Sellam, HUARD Elisabeth, HUBERT Claudie, JANER Amandine, JOISSAINS Sophie, KHOUIEL Salah-Eddinen, KLEIN Philippe, LENFANT Gaëlle, MEGGIATO Perrine, MEYNET DE CACQUERAY Sophie, OLLIVIER Arlette, PAOLI Stéphane, PARRA Alain, PENA Marc, PETEL Anne-Laurence, PIGNATEL Josy, SCANDOLERA Laure, SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, SPANO Pierre, TAULAN Francis, TERME Françoise, TRIVIDIC Solène, VINCENT Jean-Louis, VINCENTI Fabienne, ZAZOUN Michael, ZERKANI-RAYNAL Karima.

Hors micro

M. CHEVALIER : Excusez-moi, je n'ai pas l'habitude du micro. Il faut lire le procès-verbal pour qu'il soit adopté, c'est ça ?

Mme COUTIAUX-LACLADERE :

| | |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| 01.01 adopté, majorité, 40 pour, 6 contre, 9 abstentions, | 01.16 unanimité, |
| 01.02 unanimité, | 01.17 unanimité, 8 ne participent pas, |
| 01.03 unanimité, | 01.18 unanimité, 8 ne participent pas, |
| 01.04 unanimité | 01.19 unanimité, 9 ne participent pas, |
| 01.05 unanimité, | 01.20 unanimité, 9 ne participent pas, |
| 01.06 unanimité, 9 abstentions, | 01.21 unanimité, 1 ne participe pas, |
| 01.07 unanimité, 6 abstentions, | 01.22 unanimité, |
| 01.08 unanimité, | 01.23 unanimité, |
| 01.09 unanimité, | 01.24 unanimité, 6 ne participent pas, |
| 01.10 unanimité, | 01.25 unanimité, 10 ne participent pas, |
| 01.11 unanimité, | 01.26 unanimité, |
| 01.12 unanimité, | 01.27 unanimité, |
| 01.13 unanimité, | 01.28 unanimité, |
| 01.14 majorité, 48 pour, 6 contre, | 01.29 unanimité, |
| 01.15 unanimité, | 01.30 information du conseil, |

01.31 unanimité, 15 abstentions,
01.32 unanimité, 6 abstentions,
01.33 information du conseil,
01.34 majorité, 46 pour, 9 contre,
01.35 unanimité,
01.36 unanimité,
01.37 unanimité,
01.38 unanimité,
01.39 majorité, 46 pour, 9 contre,
01.40 majorité, 46 pour, 9 contre,
01.41 unanimité, 1 ne participe pas,
01.42 unanimité, 9 abstentions,
02.01 unanimité, 6 ne participent pas,
02.02 unanimité, 6 ne participent pas,
02.03 information du conseil,
02.04 information du conseil,
02.05 unanimité, 16 ne participent pas,
02.06 unanimité, 1 ne participe pas,
02.07 unanimité,
02.08 unanimité,
02.09 unanimité,
02.10 unanimité, 15 ne participent pas,
02.11 unanimité, 17 ne participent pas,
02.12 unanimité, 16 ne participent pas,
02.13 unanimité, 16 ne participent pas,
02.14 unanimité, 17 ne participent pas,
02.15 unanimité, 16 ne participent pas,
02.16 unanimité, 16 ne participent pas,
02.17 unanimité, 16 ne participent pas,
02.18 unanimité, 16 ne participent pas,
02.19 unanimité, 16 ne participent pas,
02.20 unanimité, 16 ne participent pas,
03.01 unanimité,
03.02 unanimité,
03.03 unanimité,
03.04 information du conseil,
04.01 majorité, 45 pour, 9 contre,
04.02 unanimité, 6 abstentions,
04.03 unanimité, 5 abstentions, 1 ne participe,
pas,
04.04 unanimité, 9 ne participent pas,
04.05 unanimité,
04.06 unanimité,
04.07 unanimité,
04.08 unanimité,
04.09 unanimité,
04.10 unanimité,
04.11 unanimité,
04.12 unanimité,
04.13 unanimité, 6 abstentions, 1 ne participe
pas,
04.14 unanimité,
04.15 unanimité,
04.16 unanimité,
04.17 unanimité,
06.01 unanimité,
06.02 unanimité,
06.03 majorité, 46 pour, 6 contre,
07.01 unanimité,
07.02 unanimité,
07.03 unanimité,
07.04 unanimité,
07.05 unanimité, 3 ne participent pas,
07.06 unanimité, 1 ne participe pas,
07.07 unanimité,
07.08 unanimité,
07.09 unanimité,
07.10 unanimité,
07.11 unanimité,
07.12 unanimité,
07.13 unanimité,
07.14 unanimité,
07.15 unanimité,
07.16 unanimité,
07.17 unanimité,
07.18 unanimité,
07.19 unanimité,
08.01 unanimité,
08.02 unanimité,
08.03 unanimité,
08.04 unanimité,
08.05 unanimité,
08.06 unanimité,
08.07 unanimité,
08.08 unanimité,
09.01 unanimité,
09.02 unanimité,
09.03 unanimité,
09.04 unanimité,
09.05 unanimité,
09.06 unanimité,
10.01 unanimité,
10.02 unanimité,
11.01 majorité, 48 pour, 6 contre,

11.02 unanimité, 2 ne participent pas,
11.03 unanimité, 3 ne participent pas,
11.04 unanimité,
12.01 unanimité, 2 ne participent pas,
12.02 unanimité,
12.03 unanimité, 1 ne participe pas,
12.04 unanimité, 1 ne participe pas,
13.01 unanimité,
13.02 unanimité,
14.01 majorité, 51 pour, 1 contre,
14.02 unanimité, 5 ne participent pas,
14.03 unanimité,
16.01 unanimité, 2 ne participent pas.

M. CHEVALIER : Merci, Aliénor. On va, si vous voulez bien, procéder à une minute de silence en hommage à Olivier GUIROU, maire de La-Fare-les-Oliviers, décédé brutalement le 22 janvier 2024 à l'âge de 66 ans, 1^{er} adjoint de 1995 à 2008 et puis maire de la Commune depuis 2008. Conseiller métropolitain, il était également président du SABA et de Menelik et il laisse auprès des salariés une immense peine et unanimement salué pour sa gentillesse, son humanisme et son travail. Si vous voulez bien, on se met debout.

(Une minute de silence en hommage à Olivier GUIROU)

M. CHEVALIER : Je vous remercie.

Nous avons également une pensée particulière pour nos collègues élus qui vivent des moments très difficiles. Aujourd'hui, nous pensons particulièrement à Stéphane PAOLI qui a perdu son papa en début de semaine. Je vous remercie.

Il n'y a pas de questions orales inscrites au Conseil municipal. Je vais laisser la parole à Anne-Louise CHASSAING pour vous dire un petit mot sur la commission de déontologie.

Mme CHASSAING : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Bonjour à tous.

Un petit focus pour vous préciser que la commission de déontologie, qui a été installée en juin dernier au sein du Conseil municipal, a mis à disposition sur l'intranet de la ville de nombreux documents liés aux obligations déontologiques qui peuvent être utiles et va mettre en place à l'initiative de son président, Monsieur LAMBERT, des sessions de formation sur les règles déontologiques, sur l'appréhension de la Charte de l'élus local et sur les obligations de déport. La date n'est pas complètement calée, mais on vous la communiquera, elles se dérouleront sur la fin de mois de février ou le mois de mars.

Je vous remercie.

M. CHEVALIER : Merci, Anne-Louise. Nous allons poursuivre. Je demande à l'administration de prendre en compte la liste des incompatibilités qui concernera les différents élus membres des organismes pour lesquels des délibérations seront votées. Si on en a oublié, n'hésitez pas à vous faire remarquer.

Si vous voulez bien, à la demande de Madame le Maire, je vais vous présenter une motion de soutien au monde agricole. Je vais me permettre de la lire.

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean- François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.

02.05

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis le 18 janvier 2024, nous sommes tous témoins de la colère exprimée par le monde agricole à travers un mouvement d'une ampleur inédite qui touche l'ensemble du territoire français.

Cela se traduit par une série de blocages routiers et de manifestations qui s'intensifient de jour en jour, afin d'alerter sur des conditions de travail devenus intenable.

Toute une série de griefs est exposée, illustrant la grande diversité de situations qui coexistent dans le secteur.

Les revendications des agriculteurs sont ainsi nombreuses, dans un contexte marqué par la baisse constante de leurs revenus, alors même qu'ils subissent une hausse exponentielle de leurs charges, notamment en ce qui concerne les dépenses liées à l'énergie.

En effet, les coûts de production n'ont cessé de croître ces dernières années et la grande distribution exige des producteurs des efforts conséquents qui pèsent sur la rentabilité des exploitations et sur l'avenir de nombreuses familles.

Les agriculteurs doivent également faire face à la concurrence exacerbée permise par des traités de libre-échange pas toujours équilibrés et équitables, mais aussi à l'empilement des normes lié à une réglementation bien trop complexe, et qui entraîne des contrôles intempestifs et parfois abusifs de l'administration, mais aussi à une fiscalité de plus en plus lourde.

Si aujourd'hui, notre modèle agricole est en crise, c'est aussi parce qu'il est soumis à ces pressions contradictoires et à de trop nombreuses règles normatives, issues la plupart du temps de surtranspositions du droit européen.

La transition énergétique et le défi immense posé à notre société par les effets du changement

climatique nécessitent une prise en compte majeure et des mesures conséquentes, mais elles ne peuvent qu'être collectives, et en aucun cas reposer sur des contraintes pour une unique catégorie professionnelle.

Ce ras-le-bol des exploitants agricoles, devenu révolte, constitue un véritable appel au secours, le cri de survie d'une France rurale qui ne veut pas disparaître.

Éleveurs, cultivateurs, producteurs, ces femmes et ces hommes incarnent la grandeur et le savoir-faire de nos territoires aux spécialités internationalement reconnues.

Ils demeurent les héritiers d'une tradition agricole multiséculaire et les dépositaires de vastes pans du patrimoine culturel immatériel qui a fait la grandeur et la réputation de la France dans le monde.

Fortes de ses espaces agricoles et naturels qui représentent plus des trois quarts de sa superficie, notre cité se prête à cette diversité des cultures. Oliviers et amandiers, plantes aromatiques, fruits légumes et, bien entendu vignes à perte de vue, avec nos AOC célèbres qui s'exportent sur les cinq continents, illustrent cette richesse de notre terre.

L'agriculture est au cœur de l'identité française et aixoise. Elle lie le passé, le présent et le futur de notre pays, de nos terroirs.

Ces agriculteurs qui, chaque jour, se lèvent tôt, qui travaillent dur et qui consacrent toute leur vie, toute leur énergie à nous nourrir, nous devons les soutenir.

Il est inacceptable que l'esprit des lois EGALIM soit trahi chaque jour par des pratiques commerciales qui ne font qu'affaiblir ces héros discrets du quotidien.

Tout comme par une pression économique qui étouffe les exploitants et notre potentiel agricole.

Et par des aberrations réglementaires qui menacent directement notre souveraineté alimentaire.

Face à ces enjeux cruciaux et au désespoir exprimé par le monde agricole, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **TEMOIGNER** de notre solidarité et de notre amitié à tous nos agriculteurs et d'avoir une pensée pour cette jeune agricultrice, Alexandra, et pour sa fille Camille, fauchées à un barrage en Ariège durant les premiers jours de la mobilisation.

- **DEMANDER** que le gouvernement prenne des mesures concrètes et rapides pour soutenir le secteur agricole et garantir sa pérennité.

DL.2024-33 - MOTION DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE-

Présents et représentés : 52

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 9

Suffrages Exprimés : 43

Pour : 43

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Elisabeth HUARD Philippe KLEIN Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Motion de soutien au monde agricole :

« Mes chers collègues, depuis le 18 janvier, nous sommes tous témoins de la colère exprimée par le monde agricole, à travers un mouvement d'une ampleur inédite qui touche l'ensemble du territoire français. Cela se traduit par une série de blocages routiers et de manifestations qui s'intensifient de jour en jour, afin d'alerter sur des conditions de travail devenues intenable. Toute une série de

griefs sont exposés, illustrant la grande diversité de situations qui coexistent dans le secteur. Les revendications des agriculteurs sont ainsi nombreuses, dans un contexte marqué par la baisse constante de leurs revenus alors même qu'ils subissent une hausse exponentielle de leurs charges, notamment en ce qui concerne les dépenses liées à l'énergie.

En effet, les coûts de production n'ont cessé de croître ces dernières années, et la grande distribution exige des producteurs des efforts conséquents qui pèsent sur la rentabilité des exploitations et sur l'avenir de nombreuses familles.

Les agriculteurs doivent également faire face à la concurrence exacerbée permise par des traités de libre-échange pas toujours équilibrés et équitables, mais aussi à l'empilement des normes liées à une réglementation bien trop complexe et qui entraînent des contrôles intempestifs et parfois ubuesques de l'administration, mais aussi à une fiscalité de plus en plus lourde.

Si aujourd'hui notre modèle agricole est en crise, c'est aussi parce qu'il est soumis à ces pressions contradictoires et à de nombreuses règles normatives issues la plupart du temps de surtranspositions du droit européen.

La transition énergétique est le défi immense posé à notre société par les effets du changement climatique, nécessite une prise en compte majeure et des mesures conséquentes, mais ne peuvent qu'être collectives, et en aucun cas reposer sur des contraintes pour une unique catégorie professionnelle.

Ce ras-le-bol des exploitants agricoles devenu révolte constitue un véritable appel au secours, le cri de survie d'une France rurale qui ne veut pas disparaître.

Éleveurs, cultivateurs, producteurs, ces femmes et ces hommes qui incarnent la grandeur et le savoir-faire de notre territoire aux spécialités internationalement reconnues. Ils demeurent les héritiers d'une tradition agricole multiséculaire et les dépositaires de vastes pans du patrimoine culturel immatériel qui a fait la grandeur et la réputation de la France dans le monde.

Forte de ses espaces agricoles et naturels qui représentent plus de trois quarts de sa superficie, notre cité se prête à cette diversité des cultures. Oliviers et amandiers, plantes aromatiques, fruits et légumes et bien entendu vignes à perte de vue, avec nos appellations d'origine contrôlée (AOC) célèbres qui s'exportent sur les cinq continents illustrent cette richesse de notre terre.

L'agriculture est au cœur de l'identité française et aixoise, elle lie le passé, le présent et le futur de notre pays, de nos terroirs. Ces agriculteurs qui chaque jour se lèvent tôt, qui travaillent dur et qui consacrent toute leur vie, toute leur énergie à nous nourrir, nous devons les soutenir. Il est inacceptable que l'esprit des lois EGalim soit trahi chaque jour par des pratiques commerciales qui ne font qu'affaiblir ces héros discrets du quotidien, tout comme par une pression économique qui étouffe les exploitants et notre potentiel agricole et par des aberrations réglementaires qui menacent directement notre souveraineté alimentaire.

Face à ces enjeux cruciaux et au désespoir exprimé par le monde agricole, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

- témoigner de notre solidarité et de notre amitié à tous nos agriculteurs et d'avoir une pensée pour cette jeune agricultrice, Alexandra et pour sa fille, Camille, fauchées à un barrage en Ariège durant les premiers jours de la mobilisation ;*
- demander que le gouvernement prenne des mesures concrètes et rapides pour soutenir le secteur agricole et garantir sa pérennité. »*

Voilà la motion qui est proposée par Madame le Maire.

Y a-t-il des questions ? Madame PETEL et ensuite... Pardon, Maître KLEIN, excusez-moi.

M. KLEIN : Monsieur le Premier Adjoint, si je peux me permettre, le groupe Aix au Cœur sur cette motion ne participera pas au vote pour la bonne et simple raison que cette motion nous semble un peu d'arrière-garde par rapport à l'actualité, si bien évidemment nous adhérons à l'idée que nos agriculteurs constituent, surtout pour notre commune, des professionnels dont il convient de prendre en compte les difficultés. Il nous appartient effectivement de leur témoigner notre solidarité. Je pense qu'au niveau communal, il nous appartient de dire et de définir les actions que nous serons susceptibles de promouvoir en leur faveur, plutôt que de demander à quelqu'un d'autre – par exemple le gouvernement – de faire un certain nombre de choses qui ont déjà été faites et qui pour le monde agricole sont apparues pour l'instant suffisantes pour la bonne et simple raison que ce sont les déclarations de la quasi-totalité des agriculteurs qui l'ont entendu ainsi et qui attendent la mise en application de ces mesures.

Il me semble qu'il existe une dichotomie dans votre proposition de motion, et que si nous aurions été d'accord pour conserver la première partie, c'est-à-dire le témoignage de notre solidarité, il m'apparaît que demander au gouvernement de faire ce qu'il a déjà entrepris ne m'apparaît plus suffisamment d'actualité.

Deuxièmement, comme je le disais tout à l'heure, qu'est-ce que nous pourrions faire, nous, à l'échelon communal pour nos agriculteurs ? Vous le savez, il y a de nombreuses motions qui font apparaître que le périmètre de la ville d'Aix-en-Provence comporte de très nombreuses terres agricoles et que par conséquent, il me semble que nous avons la possibilité de faire valoir des idées, de promouvoir des actions qui seront en faveur des agriculteurs et donc, j'aurais préféré et nous aurions préféré que cela soit ainsi.

Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

M. CHEVALIER : Merci, Maître KLEIN. Madame PETEL.

Mme PETEL : Effectivement, je vais rebondir sur ce que dit Maître KLEIN, parce que l'agriculture, ça fait partie des missions de la commission à laquelle j'appartiens à l'Assemblée nationale. Donc, je travaille sur ce sujet-là depuis 2017 et particulièrement sur quelque chose qui est extrêmement important pour les agriculteurs qui s'appelle « le foncier agricole », c'est-à-dire l'accès aux terres agricoles qui est un défi énorme. Aujourd'hui, les agriculteurs font face à trois enjeux et ils sont au carrefour, on va dire, de ces trois enjeux, c'est :

- le défi du renouvellement des générations puisque 50 % des agriculteurs dans un délai de dix ans va partir à la retraite ;
- le défi du changement climatique auquel ils sont confrontés directement puisque ce changement climatique les impacte en termes d'aléas ;
- un troisième enjeu qui est celui de la France, mais aussi celui de l'Europe qui est celui de la souveraineté alimentaire et d'acquiescer cette souveraineté alimentaire pour les populations françaises et européennes.

Cette motion n'est pas à la hauteur de l'enjeu, parce que si on a toute une litanie de mots et de phrases qui vont dans le sens des agriculteurs – très bien, tout le monde peut les dire –, elle n'est pas en cohérence avec la politique qui est menée par la Ville et surtout elle demande au gouvernement d'agir alors qu'il a déjà agi.

Si vous connaissez les lois EGalim 1 et EGalim 2, elles ont été des lois efficaces sur certains points, sur d'autres non, en ce qui concerne le contrôle de la construction des prix depuis les coûts de production et ce sont ces contrôles-là que nous allons renforcer de façon à ce que les distributeurs et tous les intermédiaires qui achètent les produits aux agriculteurs puissent les acheter à un juste prix puisque c'est bien là le problème. Mais je vais quand même vous dire quelques mesures qui ont été prises :

- la fin de l'augmentation de la taxe du gazole non routier (GNR) qui était leur première revendication ;
- le soutien spécifique aux éleveurs ;
- le Marché commun du Sud (Mercosur) sur lequel il est hors de question d'accepter ce traité ;
- mieux protéger les agriculteurs avec les clauses miroirs et les mesures de sauvegarde.

Vraiment quelques-unes, parce qu'il y en a énormément. Il y a des mesures de simplification, de court terme, financières, de très long terme et de moyen terme. Le grand chantier de la simplification pour lequel moi-même je travaille avec la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et avec les jeunes agriculteurs (JA) que j'ai rencontrés lundi dernier avec mon collègue Jean-Marc ZULESI, le Bio de Provence que j'ai rencontré mercredi que je reverrai lundi dans ma permanence, stopper les surtranspositions qui sont le principal problème, bref. Arnaud ROUSSEAU, président de la FNSEA a clairement dit : « Nous avons été entendus avec des avancées tangibles », donc je ne comprends pas bien cette motion qui demande au gouvernement d'agir puisque le gouvernement agit.

Très clairement, je viens de vous dire ce que j'ai fait concrètement pour les agriculteurs, c'est-à-dire les rencontrer, se mettre autour de la table, travailler en atelier pour qu'on puisse soumettre pour le prochain projet de loi d'avenir sur l'agriculture qui sera présenté au Salon de l'agriculture à la fin du mois de février, on ait des mesures tangibles de simplification.

Je vais vous dire ce que vous pouvez éventuellement faire, vous, en tant que Ville, en tant que commune qui a du foncier agricole, parce qu'il ne faudrait pas non plus que cette motion vous exonère de faire votre travail.

Sur la délibération 04.21 qui va démontrer votre incohérence, on ne peut pas voter une motion pour les agriculteurs et vendre des terres agricoles dans la délibération 04.21.

Dans la délibération 04.21 qui concerne la cession de terrain à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) à Plan d'Aillane, il y a plus de 8 ha de terres agricoles. D'ailleurs, on le voit très bien depuis les vues aériennes annexées à la délibération, ce sont des champs dans la plaine agricole des Milles qui elle-même était une plaine agricole – je le rappelle – et que vous avez classée en zone à urbaniser dans le PLU d'Aix-en-Provence en 2015, en zone AU avec hauteur de construction à 16 m dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation 11 (OAP). Alors, penchons-nous sur le prix de ces terres, ce sont 8,4 ha de terres agricoles, vous les vendez à 6,9 millions d'euros hors-taxes, soit un prix à l'hectare de 821 000 € HT, c'est 45 fois de plus que le prix moyen des terres agricoles dans notre département, 45 fois.

Ce que je voudrais juste vous dire, c'est de faire extrêmement attention quand vous déposez des motions qui sont des motions cosmétiques à ce que vous faites concrètement contre les terres agricoles tous les jours pour urbaniser la commune. Les agriculteurs n'ont pas besoin de beaux discours, en fait, ils attendent des choses tangibles, c'est-à-dire ce que fait le gouvernement ou ce que je fais à mon échelle avec eux pour travailler et ils n'ont surtout pas besoin de municipalité qui se comporte avec les terres agricoles comme un spéculateur foncier.

Merci.

M. CHEVALIER : Madame LENFANT.

Mme LENFANT : Oui, merci. C'est assez amusant de vous écouter quand même, parce que je suis intervenue plusieurs fois dans ce Conseil municipal pour parler d'une problématique qui est juste à côté de chez nous, à Pertuis...

Hors micro

Mme LENFANT : Oui, mais enfin, Madame PETEL, vous n'avez rien fait du tout. À Pertuis, il y a 86... Non, s'il vous plaît.

Mme PETEL : Je fais sans que vous le sachiez.

Mme LENFANT : Ça ne vous dérange pas de... Oh là là, en secret dans son petit coin.

Il y a 86 ha de terres agricoles cultivées et cultivables qui vont être bétonnées pour des entreprises dont on ne sait pas qui elles sont, par un maire qui a été chef d'entreprise et qui, son entreprise à lui, oui, va aller sur ce territoire-là, mais les autres, on ne sait pas qui il va y avoir. Alors, excusez-moi de faire un peu d'ironie, mais franchement, quand on vous entend les uns et les autres dire des grands principes comme cela sans jamais vouloir concrètement agir sur des choses sur lesquelles vous pouvez agir aujourd'hui...

Je vous invite à agir auprès de la Métropole pour ces 86 ha de Pertuis, il y a des gens qui vont se faire exproprier, des familles qui vont perdre leurs maisons, des terres qui ne vont plus pouvoir être cultivées. Je vous invite à agir très concrètement là-dessus, votez cette motion, oui, mais agissez, ce sera mieux. Merci.

M. CHEVALIER : Merci, Madame LENFANT. Ah, allez-y.

M. DI MEO : ZAC de la Calade, Rostolane, ZAC de la Duranne, ZAC de Lenfant, Pont de l'Arc de la Félicité, ZAC de Plan d'Aillane, ZAC de Saint-Hilaire, ZAC de Barida, ZAC de La Constance.

La fondation France Nature Environnement estime que vous êtes à plus de 91 ha d'urbanisation sur les quelques dernières années dans cette ville de terres agricoles. Comme l'a dit Madame PETEL, comme vient de le dire Gaëlle, plutôt que des vœux, on va le voter, mais plutôt que des vœux, faites des actes sur la non-urbanisation des terres agricoles dans la ville. C'est ça qui serait cohérent et effectivement, on reparlera du prix de Plan d'Aillane, parce que c'est assez surprenant, tu as dû regarder que le prix avait augmenté entre 2019 et 2023, c'est fois trois, je ne sais pas pourquoi. Je croyais que c'était l'évaluation des Domaines et qu'elle était permanente, mais j'ai l'impression qu'on a fait fois trois et demi sur le prix. Je ne savais pas que l'évaluation des Domaines, elle pouvait augmenter comme ça, de cette façon-là. Donc, on en reparlera sur le Plan d'Aillane, mais franchement, plutôt que des motions fourre-tout comme ça sans aucune proposition réelle pour la Ville, faites des choses concrètes sur lesquelles vous avez du pouvoir, c'est-à-dire les zones d'activité qui ne cessent de croître.

M. CHEVALIER : Monsieur PENA.

M. PENA : Oui, je vais clore ce florilège. Alors, d'abord, je vais commencer par quelque chose qui ne réunira peut-être pas tout le monde dans ce Conseil municipal, je suis tout à fait conscient de la situation des agriculteurs dans notre pays, je vais y revenir, de ce qu'ils ont exprimé ces dernières semaines, de ce que ça signifie en termes d'évolution générale pour notre pays, en termes économiques, mais aussi – et ça a été dit – en termes de société de manière générale. Mais vous voyez, il faut aussi avoir des soutiens qui ne soient pas à géométrie variable. J'aurais bien aimé qu'ici, on vote une motion de soutien au monde du travail quand pendant des semaines et des semaines, il a fait grève au moment de la réforme des retraites. J'aurais aussi bien aimé qu'on le fasse à cette occasion tout autant que les agriculteurs sans les différencier. C'est le premier point que je voulais préciser.

Ensuite, je vais dire quelque chose de pas très sympathique, avant d'aborder les problèmes locaux d'Aix-en-Provence, vous savez, ici dans ce conseil, vous représentez le libéralisme, le libre-échange, tout ce que les agriculteurs combattent, ce dont ils sont victimes. Vous représentez une conception de l'économie qui a mené notre monde agricole là où il en est aujourd'hui. Et je crois que, du coup, vous êtes dans une situation que BOSSUET avait déjà décrite, même si c'est apocryphe, ce n'est pas tout à fait BOSSUET d'ailleurs, mais peu importe, je ne vais pas faire un cours ici. En fait « *Dieu se*

moque toujours, vous savez, de ceux qui dénoncent les maux dont ils sont la cause », c'est ainsi que je vous définirais dans cette affaire.

Le pathos pour les agriculteurs, ça doit effectivement s'exprimer en actes. Nous verrons bien ce que les mesures gouvernementales apportent. Nous verrons bien si le libre-échange à l'échelle mondiale ne continue pas. Nous verrons bien si les prix ne vont pas continuer à être cassés. Nous verrons bien si les grandes centrales d'achat et les distributeurs ne continuent pas à mettre à genoux les agriculteurs. Je doute que ce système en place depuis si longtemps puisse changer, en tout cas, si rapidement, mais je salue les agriculteurs d'avoir posé les vraies questions et d'avoir fait ce cri qui est finalement un cri qui pourrait être partagé par tout le monde du travail, quel que soit son secteur d'activité.

Et enfin, effectivement, Aix-en-Provence a été longtemps une commune agricole, ça fait partie de son ADN, de son histoire et d'une certaine manière, on pourrait envisager Aix-en-Provence comme une ville verte, comme on dit aujourd'hui. C'est extrêmement important pour Aix-en-Provence, son arrière-pays, le territoire qui est autour, mais aussi ce qui reste encore un peu de terres agricoles. Or, aujourd'hui, l'un des problèmes des agriculteurs, c'est qu'ils n'ont plus la propriété de la terre, notamment dans notre territoire et dans nos régions à cause notamment de la cherté de cette terre. Ça devient ou ça redevient, je ne dirais pas des serfs, mais des ouvriers agricoles qui ont perdu même parfois leur indépendance et la propriété de la terre, parce qu'il y a une telle pression sur le foncier, il y a une telle pression sur le bâti, il y a une tête cherté aujourd'hui des prix en la matière, qu'on voit où est le rapport de force, on voit où est la pression. Et de ce côté-là, je rejoins Cyril et Madame PETEL, vous n'êtes pas de ce côté-là dans notre politique quotidienne au service des agriculteurs.

M. CHEVALIER : Je pense que chacun a pris la parole, donc je vais clore le débat sur le sujet.

Hors micro

M. CHEVALIER : Vous avez pris assez de temps de parole, Madame PETEL. Non, mais je vais clore le débat, Madame PETEL, si vous le permettez. De toute façon, Monsieur KLEIN nous a informés que vous ne participerez pas au vote, donc je vais clore le débat. Je vais laisser une libre circulation de la parole.

Juste, Madame PETEL, pour vous répondre sur ce que vous avez indiqué – et je répondrais après sur le reste, disons –, si le travail était aussi efficace, peut-être que les agriculteurs n'auraient pas été dans la rue, si le travail du législateur aurait été aussi efficace, les agriculteurs ne se retrouveraient pas dans la rue, point sur ce sujet-là.

Deuxième élément, c'est votre lecture du PLUi. Entre le PLU et le PLUi, nous avons rendu 80 ha aux terres agricoles...

Hors micro

M. CHEVALIER : 90 ha, vous aurez l'enquête publique, vous pourrez tout à soin à la voir, car elle sera bientôt ouverte.

Sur le principe, que ce soit pour Monsieur PENA ou Madame PETEL, concernant l'action de la Ville envers les agriculteurs, je pense que la défense des vignobles qui a été faite pendant des années, les manifestations que l'on peut mettre en œuvre pour que les agriculteurs présentent leurs productions, je crois qu'on ne peut pas reprocher au Maire d'Aix-en-Provence de ne pas aller dans le sens des agriculteurs sur tous les éléments qui sont des éléments d'accompagnement du monde agricole. C'est vrai que nous ne sommes pas législateurs, donc nous ne pouvons pas faire des lois. La loi EGAlim, elle est ce qu'elle est, elle est peut-être bien dans le texte ; le problème, c'est qu'elle n'est pas appliquée et pas contrôlée, ça, c'est une vérité et une réalité. De fait, on se retrouve dans des situations un peu complexes pour pouvoir répondre, mais il appartient à l'État de faire les contrôles nécessaires.

La seconde partie de la motion concernant la demande au gouvernement de faire, je ne doute pas que les intentions qui ont été dites soient faites, mais ce que l'on souhaite, c'est qu'elle soit faite rapidement pour les agriculteurs, pas que comme une loi, mais une loi, un décret d'application, etc., et puis trois ans après, quatre ans après, on se retrouve dans les mêmes problèmes. Donc, la motion est conçue en ce sens, une motion de soutien au monde agricole tel que le fait la Ville d'Aix-en-Provence au quotidien à travers les actions que nous menons, de défense des agriculteurs, de valorisation de leurs productions.

Et deuxième élément, insister sur le gouvernement de dire « Il faut faire », je ne dis pas qu'il n'y a pas eu des annonces, le problème, c'est de passer aux actes et les actes, ce n'est pas dans dix ans, c'est demain.

Je clos le débat. On va passer au vote, si vous voulez bien.

Concernant la motion qui vous a été présentée, quelles sont les abstentions ?

Mme PETEL : C'est possible quand même de vous répondre sur un point ?

M. CHEVALIER : Non. Vous avez beaucoup plus de temps de parole que vos deux collègues.

Mme PETEL : Le PLUi, il y a trois zones agricoles différentes et la Chambre d'agriculture a émis un avis défavorable.

M. CHEVALIER : Madame, s'il vous plaît, respectez la police de l'assemblée. Madame, s'il vous plaît. Vous n'avez aucun respect pour la Ville, Madame.

Mme PETEL : Donc, nous ne prendrons pas part au vote.

M. CHEVALIER : Madame, c'est moi qui donne la parole, je vous ai laissé un temps de parole qui vous a permis d'être sur la radio, sur les réseaux sociaux sans aucun problème, je vous ai laissé le temps de parole nécessaire pour vous exprimer. J'ai laissé à vos collègues le temps de s'exprimer aussi, donc si vous voulez bien, nous allons passer au vote.

Donc, sur la question 02.05 qui concerne la motion en faveur de l'agriculture, vous ne participez pas au vote, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, je considère que la motion est adoptée à la majorité ou à l'unanimité, ça dépend comment on compte les gens qui ne participent pas au vote, je n'ai pas encore la technique sur le sujet. Merci.

On va passer à la question de la série 01. Comme je l'ai indiqué précédemment, le Maire va nous rejoindre tout à l'heure. Donc, on va décaler les questions concernant le budget et le Maire un peu plus tard. Donc, on va commencer par la question n° 01.13. Je passe la parole à Jean-François DUBOST.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES ET D'UNE ASSISTANCE INFORMATIQUE AU PROFIT DE LA CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGHEY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean- François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Jean-François DUBOST donne lecture du rapport ci-joint.

01.13

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François DUBOST

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES ET D'UNE ASSISTANCE INFORMATIQUE AU PROFIT DE LA CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La convention de mise à disposition de ressources et d'une assistance informatique au profit de la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence s'inscrit dans le prolongement de la convention pluriannuelle d'objectifs adoptée par délibération n°DL.2022-384 du Conseil municipal du 13 décembre 2022.

Cette première convention conclue entre la Ville et la CEPM pour la période 2023-2025 précise, dans son article IV relatif aux moyens accordés par la commune, que l'ensemble des dispositions relatives à la mise en place d'une assistance informatique sont définies par une convention spécifique.

C'est là l'objet de la convention qui vous est présentée aujourd'hui.

En conséquence et compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de convention avec la Caisse d'entraide du personnel municipal de la

Ville d'Aix-en-Provence ayant pour objet d'organiser à son profit la mise à disposition de ressources et d'une assistance informatique par le Département des Systèmes d'Information, Innovations et du Numérique de la Ville d'Aix-en-Provence.

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué, à signer cette convention.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 52 |
| Présents : | 41 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 52 |
| Pour : | 52 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. DUBOST : Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, donc il s'agit d'une convention qui a pour objet de définir les conditions juridiques dans lesquelles la Ville met à la disposition de la Caisse d'entraide du personnel municipal les ressources réseaux de ses installations ainsi que ses agents puissent communiquer plus facilement avec l'ensemble des services municipaux. Donc, il s'agit de matériels et de services informatiques mis à disposition tel qu'un commutateur installé dans les locaux de la Caisse d'entraide, la connexion de la Caisse d'entraide à la messagerie GroupWise, des heures de travail des personnels de services. Le tout valorisé pour une somme totale de 6 825 €.

Je vous remercie.

M. CHEVALIER : Merci, Jean-François. Est-ce qu'il y a des questions particulières sur cette question, car après, je vais passer la parole à mon collègue, Michael ZAZOUN pour une série de délibérations ? S'il n'y a pas de question, je passe la parole à Michael.

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ BROCANTE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean- François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.15

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ BROCANTE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Monsieur Pascal MALOTET est titulaire d'un emplacement fixe pour lequel il bénéficie d'un abonnement sur le marché « Brocante».

En tant qu'abonné, il est redevable chaque mois du paiement d'un droit de place d'un montant de 86,40 euros, conformément à la délibération annuelle portant fixation des tarifs et droits divers au titre de l'année 2023.

Victime d'un problème de santé dûment justifié du 21 novembre 2023 au 1er janvier 2024, Monsieur Pascal MALOTET a été contraint de cesser son activité exercée sur le domaine public. Il sollicite un dégrèvement d'un montant de 86,40 euros correspondant au mois de décembre 2023, invoquant l'absence d'occupation effective du domaine public telle qu'autorisée par son titre et sa situation personnelle.

L'arrêté municipal n°A.2023-65 du 16 janvier 2023 portant Règlement des Marchés de la Ville d'Aix-en-Provence stipule, dans son article 48, que « *Toute exonération du droit de place doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, seul organe compétent, et après examen de la demande du commerçant non sédentaire dûment justifiée* ». En outre, les règles propres à chacun des organismes publics fixent les conditions dans lesquelles le recouvrement d'une créance peut être suspendu ou abandonné ou dans lesquelles une remise de dette peut intervenir.

À cette fin, « *le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité territoriale une demande écrite en remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant*

en sa faveur et notamment sa situation personnelle. Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement. » (Rép. Min. no 45416, JOAN 14 avril 1997, p. 1880).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le dégrèvement du droit de place correspondant au mois de décembre 2023 pour un montant de 86,40 euros, dû par Monsieur Pascal MALOTET.

Présents et représentés: 52

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 52

Pour : 52

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ BROCANTE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean- François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.16

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ BROCANTE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Monsieur Williams FRANCESCHI est titulaire d'un emplacement fixe pour lequel il bénéficie d'un abonnement sur le marché « Brocante».

En tant qu'abonné, il est redevable chaque mois du paiement d'un droit de place d'un montant de 86,40 euros, conformément à la délibération annuelle portant fixation des tarifs et droits divers au titre de l'année 2023.

Victime d'un problème de santé dûment justifié depuis le 19 septembre 2023, Monsieur Williams FRANCESCHI a été contraint de cesser son activité exercée sur le domaine public. Il sollicite un dégrèvement d'un montant de 259,20 euros correspondant aux mois d'octobre à décembre 2023, invoquant l'absence d'occupation effective du domaine public telle qu'autorisée par son titre et sa situation personnelle.

L'arrêté municipal n°A.2023-65 du 16 janvier 2023 portant Règlement des Marchés de la Ville d'Aix-en-Provence stipule, dans son article 48, que « *Toute exonération du droit de place doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, seul organe compétent, et après examen de la demande du commerçant non sédentaire dûment justifiée* ».

En outre, les règles propres à chacun des organismes publics fixent les conditions dans lesquelles le recouvrement d'une créance peut être suspendu ou abandonné ou dans lesquelles une remise de dette peut intervenir.

À cette fin, « *le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité territoriale une demande écrite en remise gracieuse en invoquant tout motif*

plaidant en sa faveur et notamment sa situation personnelle. Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement. » (Rép. Min. no 45416, JOAN 14 avril 1997, p. 1880).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le dégrèvement du droit de place correspondant aux mois d'octobre à décembre 2023 pour un montant de 259,20 euros, dû par Monsieur Williams FRANCESCHI.

Présents et représentés: 52

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 52

Pour : 52

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ BROCANTE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean- François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.17

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ BROCANTE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Monsieur Franck CASSAÏ est titulaire d'un emplacement fixe pour lequel il bénéficie d'un abonnement sur le marché « Brocante».

En tant qu'abonné, il est redevable chaque mois du paiement d'un droit de place d'un montant de 108,00 euros, conformément à la délibération annuelle portant fixation des tarifs et droits divers au titre de l'année 2023.

Victime d'un problème de santé dûment justifié du 16 octobre 2023 au 1er décembre 2023, Monsieur Franck CASSAÏ a été contraint de cesser son activité exercée sur le domaine public. Il sollicite un dégrèvement d'un montant de 108,00 euros correspondant au mois de novembre 2023, invoquant l'absence d'occupation effective du domaine public telle qu'autorisée par son titre et sa situation personnelle.

L'arrêté municipal n°A.2023-65 du 16 janvier 2023 portant Règlement des Marchés de la Ville d'Aix-en-Provence stipule, dans son article 48, que « *Toute exonération du droit de place doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, seul organe compétent, et après examen de la demande du commerçant non sédentaire dûment justifiée* ».

En outre, les règles propres à chacun des organismes publics fixent les conditions dans lesquelles le recouvrement d'une créance peut être suspendu ou abandonné ou dans lesquelles une remise de dette peut intervenir.

À cette fin, « *le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité territoriale une demande écrite en remise gracieuse en invoquant tout motif*

plaidant en sa faveur et notamment sa situation personnelle. Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement. » (Rép. Min. no 45416, JOAN 14 avril 1997, p. 1880).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le dégrèvement du droit de place correspondant au mois de novembre 2023 pour un montant de 108,00 euros, dû par Monsieur Franck CASSAI.

Présents et représentés: 52

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 52

Pour : 52

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ BROCANTE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean- François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.18

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ BROCANTE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Monsieur Boumediane MANSOUR est titulaire d'un emplacement fixe pour lequel il bénéficie d'un abonnement sur le marché « Brocante».

En tant qu'abonné, il est redevable chaque mois du paiement d'un droit de place d'un montant de 129,60 euros, conformément à la délibération annuelle portant fixation des tarifs et droits divers au titre de l'année 2023.

Victime d'un problème de santé dûment justifié depuis le 1er janvier 2023, Monsieur Boumediane MANSOUR a été contraint de cesser son activité exercée sur le domaine public. Il sollicite un dégrèvement d'un montant de 1555,20 euros correspondant à l'année 2023, invoquant l'absence d'occupation effective du domaine public telle qu'autorisée par son titre et sa situation personnelle. L'arrêté municipal n°A.2023-65 du 16 janvier 2023 portant Règlement des Marchés de la Ville d'Aix-en-Provence stipule, dans son article 48, que « *Toute exonération du droit de place doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, seul organe compétent, et après examen de la demande du commerçant non sédentaire dûment justifiée* ».

En outre, les règles propres à chacun des organismes publics fixent les conditions dans lesquelles le recouvrement d'une créance peut être suspendu ou abandonné ou dans lesquelles une remise de dette peut intervenir.

À cette fin, « *le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité territoriale une demande écrite en remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur et notamment sa situation personnelle. Il appartient alors à l'assemblée*

délibérante de la collectivité de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement. » (Rép. Min. no 45416, JOAN 14 avril 1997, p. 1880).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le dégrèvement du droit de place correspondant à l'année 2023 pour un montant de 1555,20 euros, dû par Monsieur Boumediane MANSOUR.

Présents et représentés: 52

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 52

Pour : 52

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ ALIMENTAIRE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean- François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.19

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ ALIMENTAIRE- Décision du

Conseil

Mes Chers Collègues,

Monsieur Daniel GREGOIRE est titulaire d'un emplacement fixe pour lequel il bénéficie d'un abonnement sur le marché « Alimentaire».

En tant qu'abonné, il est redevable chaque mois du paiement d'un droit de place d'un montant de 129,60 euros, conformément à la délibération annuelle portant fixation des tarifs et droits divers au titre de l'année 2023.

Victime d'un problème de santé dûment justifié depuis le 2 janvier 2023 , Monsieur Daniel GREGOIRE a été contraint de cesser son activité exercée sur le domaine public. Il sollicite un dégrèvement d'un montant de 1555,20 euros correspondant à l'année 2023, invoquant l'absence d'occupation effective du domaine public telle qu'autorisée par son titre et sa situation personnelle.

L'arrêté municipal n°A.2023-65 du 16 janvier 2023 portant Règlement des Marchés de la Ville d'Aix-en-Provence stipule, dans son article 48, que « *Toute exonération du droit de place doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, seul organe compétent, et après examen de la demande du commerçant non sédentaire dûment justifiée* ». En outre, les règles propres à chacun des organismes publics fixent les conditions dans lesquelles le recouvrement d'une créance peut être suspendu ou abandonné ou dans lesquelles une remise de dette peut intervenir.

À cette fin, « *le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la*

collectivité territoriale une demande écrite en remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur et notamment sa situation personnelle. Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement. » (Rép. Min. no 45416, JOAN 14 avril 1997, p. 1880).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le dégrèvement du droit de place correspondant à l'année 2023 pour un montant de 1555,20 euros, dû par Monsieur Daniel GREGOIRE.

Présents et représentés : 52

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 52

Pour : 52

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ ALIMENTAIRE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean- François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.20

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ ALIMENTAIRE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Madame Julie VAFFIER est titulaire d'un emplacement fixe pour lequel elle bénéficie d'un abonnement sur le marché Alimentaire.

En tant qu'abonnée, elle est redevable chaque mois du paiement d'un droit de place d'un montant de 129,60 euros, conformément à la délibération annuelle portant fixation des tarifs et droits divers au titre de l'année 2023.

Victime d'un problème de santé dûment justifié depuis le 21 septembre 2023, Madame Julie VAFFIER a été contrainte de cesser son activité exercée sur le domaine public. Elle sollicite un dégrèvement d'un montant de 388,80 euros correspondant aux mois d'octobre à décembre 2023, invoquant l'absence d'occupation effective du domaine public telle qu'autorisée par son titre et sa situation personnelle.

L'arrêté municipal n°A.2023-65 du 16 janvier 2023 portant Règlement des Marchés de la Ville d'Aix-en-Provence stipule, dans son article 48, que « *Toute exonération du droit de place doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, seul organe compétent, et après examen de la demande du commerçant non sédentaire dûment justifiée* ».

En outre, les règles propres à chacun des organismes publics fixent les conditions dans lesquelles le recouvrement d'une créance peut être suspendu ou abandonné ou dans lesquelles une remise de dette peut intervenir.

À cette fin, « *le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité territoriale une demande écrite en remise gracieuse en invoquant tout motif*

plaidant en sa faveur et notamment sa situation personnelle. Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement. » (Rép. Min. no 45416, JOAN 14 avril 1997, p. 1880).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le dégrèvement du droit de place correspondant aux mois d'octobre à décembre 2023 pour un montant de 388,80 euros, dû par Madame Julie VAFFIER.

Présents et représentés : 52

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 52

Pour : 52

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ ALIMENTAIRE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean- François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.21

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ ALIMENTAIRE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Monsieur Farid ARRIBI est titulaire d'un emplacement fixe pour lequel il bénéficie d'un abonnement sur le marché Alimentaire.

En tant qu'abonné, il est redevable chaque mois du paiement d'un droit de place d'un montant de 151,20 euros, conformément à la délibération annuelle portant fixation des tarifs et droits divers au titre de l'année 2023.

Victime d'un problème de santé dûment justifié depuis le 27 novembre 2023, Monsieur Farid ARRIBI a été contraint de cesser son activité exercée sur le domaine public. Il sollicite un dégrèvement d'un montant de 151,20 euros correspondant au mois de décembre 2023, invoquant l'absence d'occupation effective du domaine public telle qu'autorisée par son titre et sa situation personnelle.

L'arrêté municipal n°A.2023-65 du 16 janvier 2023 portant Règlement des Marchés de la Ville d'Aix-en-Provence stipule, dans son article 48, que « *Toute exonération du droit de place doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, seul organe compétent, et après examen de la demande du commerçant non sédentaire dûment justifiée* ». En outre, les règles propres à chacun des organismes publics fixent les conditions dans lesquelles le recouvrement d'une créance peut être suspendu ou abandonné ou dans lesquelles une remise de dette peut intervenir.

À cette fin, « *le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité territoriale une demande écrite en remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant*

en sa faveur et notamment sa situation personnelle. Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement. » (Rép. Min. no 45416, JOAN 14 avril 1997, p. 1880).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le dégrèvement du droit de place correspondant au mois de décembre 2023 pour un montant de 151,20 euros, dû par Monsieur Farid ARRIBI.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 52 |
| Présents : | 41 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 52 |
| Pour : | 52 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ D'ENCAGNANE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean- François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.22

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : DÉGRÈVEMENT D'UN DROIT DE PLACE - MARCHÉ D'ENCAGNANE- Décision du

Conseil

Mes Chers Collègues,

Madame Sokhna FALL EPSE SENE est titulaire d'un emplacement fixe pour lequel elle bénéficie d'un abonnement sur le marché d'Encagnane.

En tant qu'abonnée, elle est redevable chaque mois du paiement d'un droit de place d'un montant de 129,60 euros, conformément à la délibération annuelle portant fixation des tarifs et droits divers au titre de l'année 2023.

Victime d'un problème de santé dûment justifié depuis le 1er décembre 2023, Madame Sokhna FALL EPSE SENE a été contrainte de cesser son activité exercée sur le domaine public. Elle sollicite un dégrèvement d'un montant de 129,60 euros correspondant au mois de décembre 2023, invoquant l'absence d'occupation effective du domaine public telle qu'autorisée par son titre et sa situation personnelle.

L'arrêté municipal n°A.2023-65 du 16 janvier 2023 portant Règlement des Marchés de la Ville d'Aix-en-Provence stipule, dans son article 48, que « *Toute exonération du droit de place doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, seul organe compétent, et après examen de la demande du commerçant non sédentaire dûment justifiée* ».

En outre, les règles propres à chacun des organismes publics fixent les conditions dans lesquelles le recouvrement d'une créance peut être suspendu ou abandonné ou dans lesquelles une remise de dette peut intervenir.

À cette fin, « *le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité territoriale une demande écrite en remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant*

en sa faveur et notamment sa situation personnelle. Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement. » (Rép. Min. no 45416, JOAN 14 avril 1997, p. 1880).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le dégrèvement du droit de place correspondant au mois de décembre 2023 pour un montant de 129,60 euros, dû par Madame Sokhna FALL EPSE SENE.

Présents et représentés : 52

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 52

Pour : 52

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. ZAZOUN : Merci. Monsieur le Premier Adjoint, Mesdames et Messieurs, le 01.14.

Il s'agit donc – dans le cadre d'une cession de kiosque à fleurs sur le domaine public – de la fixation telle que la règle le prévoit d'une part variable. Il y a une part fixe, vous avez le montant sur la délibération et il y a une part variable. Donc, puisqu'il y a un nouveau repreneur, il s'agit de lui appliquer la même règle que son prédécesseur et donc, de fixer cette part variable à 3 % nets du CA et sur attestation annuelle de son expert-comptable.

Ensuite, vous avez plusieurs délibérations du même ordre de la 01.15 à la 01.22 qui – pour faire vite – concernent des absences temporaires sur les marchés textiles centre-ville Encagnane et sur des thèmes qui sont textiles, alimentaires, brocanteurs, artisans. Donc, des absences pour des questions de santé justifiées ; et donc, il convie d'exonérer pour les périodes d'absence ces forains et maraîchers qui n'ont bien sûr pas pu travailler, de la 1.15 à la 1.22. Vous avez dans chaque délibération les titulaires, la durée de l'absence, la durée du dégrèvement par rapport à la mensualité.

Donc voilà, si vous avez des questions, aucun souci. Je vous remercie.

M. CHEVALIER : Merci, Michael. Sur cette série de délibérations, y a-t-il des questions ? Maître KLEIN, Monsieur PENA.

M. KLEIN : Oui, je me permets d'intervenir sur la 01.14, car je pense qu'il y a une petite difficulté de lecture. On a une part variable et c'est sur l'assiette de cette part variable que dans la délibération, je trouve une difficulté.

On a une part variable qui est calculée à 3 % a priori du chiffre d'affaires net et dans la délibération, il est précisé qu'elle s'appliquera au montant de 3 % du résultat net d'exploitation, ce n'est pas du tout le même chiffre.

Hors micro

M. KLEIN : Vous proposez ce sur quoi on est d'accord puisque c'est la continuité du bail précédent, une part variable de 3 % sur le chiffre d'affaires net, mais le chiffre d'affaires net, c'est une somme. Et dans la délibération, vous dites que cette part variable annuelle correspondra à 3 %

du résultat net d'exploitation. Le résultat net d'exploitation, c'est un chiffre d'affaires net déduction faite des charges, donc ce n'est pas la même assiette. Et donc, autant, je pense qu'il y a une erreur et qu'il faut calculer sur le chiffre d'affaires net et non pas sur le résultat net d'exploitation, sinon ce serait une baisse par rapport au bail précédent.

M. CHEVALIER : Michael, tu réponds ?

M. ZAZOUN : Oui, c'est logique.

M. CHEVALIER : Donc, il faut rectifier la délibération, à quel endroit vous dites qu'il y a une erreur ? Sur la 01.14 et... ?

M. KLEIN : Il faut que la part variable soit calculée sur le chiffre d'affaires net, point, c'est tout.

M. CHEVALIER : C'est bon ?

M. ZAZOUN : On est d'accord. Il n'y aura aucun souci puisque de toutes les manières, par automatisme dans le service, ça va s'appliquer comme sur le prédécesseur, donc ce sera conforme à la règle.

M. CHEVALIER : Monsieur PENA.

M. PENA : Oui. Je vais faire une petite remarque, une petite digression qui concerne finalement de manière générale dans ces rapports le problème de la commercialité à Aix-en-Provence. J'arpente parfois le cours Mirabeau comme vous. Je le monte, je le descends. Ne croyez pas que je ne fais rien en tant qu'universitaire, mais de temps en temps, je digère ainsi. Oui, il faut le dire, tu le sais bien, Dominique, on croit qu'on ne fait rien, ce n'est pas vrai.

(Rires)

M. PENA : Donc, je disais que voilà... Et depuis un an, le magasin Caritas a fermé, il y a un panneau « À vendre » et je m'interroge sur ce panneau qui persiste, c'est étonnant que sur le cours Mirabeau, il n'y ait pas eu déjà un repreneur, une autre activité ou un autre magasin ou la même. J'ai l'impression, je hume ou je sais qu'il y a eu quelques difficultés pour la reprise de ce magasin, je trouve ça quand même étonnant et est-ce que vous pouvez peut-être en dire un peu plus, nous en dire un peu plus ?

M. CHEVALIER : C'est sur les kiosques là ? Non, parce que là, ce n'est pas lié aux kiosques, on est d'accord ?

M. PENA : Non, c'est le cours Mirabeau, là où il y avait Caritas.

M. CHEVALIER : Laure, tu peux répondre ?

Mme SCANDOLERA : Ça me fait plaisir, Monsieur PENA. On va peut-être laisser Jean-Louis, s'il a quelque chose à dire sur ça. En effet, le commerce est vide, mais a été racheté. Donc, pour l'instant, l'exploitation n'est pas faite, mais la vente a été faite. Donc, c'est vide, mais c'est du provisoire, comme beaucoup.

Hors micro

Mme SCANDOLERA : Oui, mais après, ce n'est pas de notre faute.

Hors micro

M. CHEVALIER : Juste pour vous rassurer, la Ville veille à ce sujet en particulier, donc sur ce local en particulier. Madame le Maire veille sur ce sujet en particulier.

Il n'y a pas d'autres questions ? Je passe la parole à Amandine JANER, je crois que c'est à elle, de mémoire.

OBJET : RÉTROCESSIONS DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES À TITRE ONÉREUX

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean- François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Amandine JANER donne lecture du rapport ci-joint.

01.28

RAPPORTEUR : Madame Amandine JANER

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : RÉTROCESSIONS DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES À TITRE ONÉREUX-

Décision

du Conseil

Mes Chers Collègues,

La rétrocession d'une concession funéraire permet au titulaire de celle-ci d'en faire retour à la commune, en raison notamment d'un déménagement ou d'un changement de volonté quant à l'inhumation.

La Commune dispose alors d'un emplacement qui peut être concédé à de nouvelles familles.

Par arrêté municipal n°A.2020-1897 du 8 décembre 2020 portant règlement général des cimetières, la Ville d'Aix-en-Provence a confirmé l'acceptation des rétrocessions de concessions funéraires.

A titre exceptionnel, le tableau ci-annexé comporte les renseignements sur les demandes de rétrocessions de concessions funéraires reçues par les services municipaux durant le 4ème trimestre de l'année 2023.

S'agissant de la concession trentenaire, le calcul a été effectué au prorata temporis du temps d'octroi réel. S'agissant de la concession perpétuelle, le montant du remboursement correspond à 50 % du coût initial de la concession.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des demandes présentées ;
- **AUTORISER** les indemnités proposées.

DL.2024-28 - RÉTROCESSIONS DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES À TITRE ONÉREUX-

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 52 |
| Présents : | 41 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 52 |
| Pour : | 52 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme JANER : Très bien. Nous passons à la délibération 01.28 concernant deux rétrocessions de concessions funéraires à titre onéreux. Ce pour quoi je vous demande d'autoriser les indemnisations indexées à la présente délibération. Je vous remercie.

M. CHEVALIER : Merci, Amandine. Donc, s'il n'y a pas de questions particulières, les questions 01.23, 01.24, 01.25, 01.26, 01.27 seront abordées en présence de Madame le Maire.

Si vous voulez, on va procéder au vote s'il n'y a pas de questions sur les délibérations qui ont été présentées.

Hors micro

M. CHEVALIER : La 01.14, on est en train de vérifier avec les services par rapport à la question de Maître KLEIN.

Alors, s'il n'y a pas de questions particulières, on passe au vote.

01.15, qui s'abstient ? Qui est contre ?

01.16, qui s'abstient ? Qui est contre ?

01.17, qui s'abstient ? Qui est contre ?

01.18, qui s'abstient ? Qui est contre ?

01.19, qui s'abstient ? Qui est contre ?

01.20, qui s'abstient ? Qui est contre ?

01.21, qui s'abstient ? Qui est contre ?

01.22, qui s'abstient ? Qui est contre ?

01.28, qui s'abstient ? Qui est contre ?

Donc, on passe à la question 02.06 et je passe la parole à Solène TRIVIDIC.

OBJET : INTERVENTION VOLONTAIRE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE INITIÉE PAR L'ASSOCIATION CD2A CONTRE L'ARRÊTÉ DU PRÉFET DU 20 JUIN 2023 - SITE AÉRODROME DES MILLES - TA 23/328

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI- RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

02.06

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INTERVENTION VOLONTAIRE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE INITIÉE PAR L'ASSOCIATION CD2A CONTRE L'ARRÊTÉ DU PRÉFET DU 20 JUIN 2023 - SITE AÉRODROME DES MILLES - TA 23/328- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par arrêté du 20 juin 2023, le Préfet des Bouches-du-Rhône a accordé un permis de construire en vue de la construction d'un bâtiment de 663m² sur le site de l'aérodrome d'Aix-les-Milles, sis chemin de Badesse.

La Commune a saisi le Tribunal Administratif de Marseille d'une requête (n°2311566-2) en excès de pouvoir qui est actuellement pendante devant la juridiction. Ce recours avait fait l'objet d'un précédent rapport voté lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2023.

Parallèlement à cette requête, l'association CD2A a également diligenté une procédure pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Marseille, à l'encontre de l'arrêté du Préfet du 20 juin 2023.

La Commune souhaite intervenir volontairement à l'instance relative au recours diligenté par l'association CD2A.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** d'initier une action en intervention volontaire dans le cadre du recours pour excès de pouvoir introduit par l'association CD2A contre l'arrêté du 20 juin 2023 ;

- **AUTORISER** Madame le Maire à ester en justice dans cette affaire où la Ville est demanderesse, étant précisé que la défense de la Ville sera assurée par le Cabinet ANDREANI-HUMBER ;

- **DIRE** que les frais et honoraires pourront être réglés par provision, sur facture produites par l'avocat.

DL.2024-34 - INTERVENTION VOLONTAIRE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE INITIÉE PAR L'ASSOCIATION CD2A CONTRE L'ARRÊTÉ DU PRÉFET DU 20 JUIN 2023 - SITE AÉRODROME DES MILLES - TA 23/328-

Présents et représentés : 55

Présents : 43

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme TRIVIDIC : Oui, merci.

M. CHEVALIER : Excusez-moi, Solène, même principe, de 02.01, 02.05... la 02.05, on l'a faite, mais les deux autres seront présentées plus tard en présence du Maire.

Mme TRIVIDIC : D'accord. La 02.06, il s'agit d'une intervention volontaire de la Ville dans l'instance initiée par l'association C2A contre l'arrêté du Préfet du 20 juin 2023 qui vise à l'annulation d'une décision de permis de construire qui concerne le site de l'aérodrome des Milles.

M. CHEVALIER : Juste une petite seconde. Oui, on me signale que j'ai oublié de faire voter la 01.13, présentée par Monsieur DUBOST.

Donc pour la 1.13, qui s'abstient ? Qui est contre ?

OK, merci. Donc, pour la 02.06, questions ? Monsieur DI MEO, Monsieur KLEIN, Madame PETEL.

M. DI MEO : C'est CD2A, le nom de l'association qui s'occupe de ce dossier avec beaucoup de vaillance et beaucoup de soutien populaire des habitants, parce que le problème est vraiment extrêmement compliqué, la situation est déjà extrêmement nuisible.

Pour rappeler la situation, on est dans cette configuration puisqu'effectivement, en décembre de l'année précédente avait été donné un avis favorable de la part de la Mairie, ensuite, on en a discuté au Conseil municipal, vous avez donné un avis défavorable et maintenant, vous suivez la démarche de l'association, c'est tout à fait positif et tous les moyens sont les bienvenus.

Mais il y a toujours un décalage entre la réalité et les actes. Lors du dernier Conseil municipal, j'avais évoqué avec vous le fait que la piste allait être éclairée, ce qui faisait que jusqu'à présent, quand il faisait nuit, c'est-à-dire à 18h00, les avions ne pouvaient plus se poser et là, l'éclairage de nuit qui était installé va permettre aux avions maintenant de se poser jusqu'à 22h00, ce qui est dans la charte – on va en parler dans quelques instants – et ensuite, de prolonger l'utilisation la nuit de cet aéroport pour le projet de jet qui était sous-jacent. Vous nous aviez indiqué que vous

enverriez les agents du service à l'urbanisme de la Ville pour bloquer ou empêcher cette révision du service d'allumage de la piste. Est-ce que vous pouvez nous faire état du constat de ce qui a été fait par ces agents ?

Et nous avons de la même manière été saisis par l'association, puisque des travaux ont déjà commencé et des bouts de terrassement sur l'endroit où le permis a été fait. L'association CD2A a remarqué et elle tient à votre disposition – je vous les transmettrais si besoin – mais a été remarqué qu'il y avait déjà eu des arrachements au sol, enfin bon, sur la zone qui normalement n'est pas à construire puisque le permis n'est toujours pas totalement délivré. Donc, est-ce que vos services se sont rendus et est-ce que – si ce n'était pas le cas – les services de l'urbanisme pourraient se rendre sur cette zone à côté des hangars où des travaux ont déjà commencé alors que l'activité n'est pas supposément être légale ?

Mais plus globalement, l'association participe à une commission écologique d'évaluation. Cette commission – qui est organisée par le Préfet – ne s'est pas réunie l'an dernier. Donc, l'association et les riverains n'ont pas par exemple le décompte des trafics l'an dernier quand le décompte ne dysfonctionne pas, puisque par exemple le mois dernier, pendant presque dix jours, le décompte des vols d'avion n'a pas pu être fait, panne technique soi-disant, mais aujourd'hui, les instances du Préfet ne sont pas mises en œuvre et la feuille de route qui était censée contraindre les vols n'est pas mise en route. Vous siégez aujourd'hui dans cette commission, vous êtes partie prenante de ce dispositif institutionnel, est-ce que vous pouvez intervenir pour que cette commission environnementale se réunisse et que le Préfet tienne parole ? C'est-à-dire que cette feuille de route soit dans l'état qui est celui du décompte, de celui d'un certain nombre de réglementations, soit appliquée, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas et la Ville d'Aix-en-Provence ne participe pas à l'application de cette feuille de route dans cette association.

Merci à vous.

M. CHEVALIER : Je vais laisser le soin à Jean-Louis VINCENT de répondre sur le problème de l'éclairage.

M. VINCENT : Oui. La police de l'urbanisme s'est déjà rendue sur place et en était extrêmement vigilante. Alors, sur le plan de l'éclairage, il existait une installation d'éclairage de la piste qui était ancienne et des travaux ont été entrepris pour la remettre à niveau et là-dessus, la police de l'urbanisme n'a pas grand-chose à faire puisque ça préexistait, donc ils ont remis en état une installation qui marchait plus ou moins bien.

Sur les constructions illégales, on a effectivement constaté des constructions illégales. Il y avait, notamment une bulle qui abritait un avion et qui s'était effondrée et le propriétaire a engagé des travaux sans autorisation aucune. On est allé sur place, donc il y a une première démarche de la police de l'urbanisme qui est allée sur place et d'autres travaux aussi qui ont été constatés sur les recharges électriques des avions. On a fait le constat, on a donné un délai pour qu'ils se mettent en conformité, qu'ils reviennent à la situation initiale et on doit retourner sur place pour dresser le procès-verbal s'ils n'ont pas corrigé la situation. Voilà. Mais c'est un dossier qu'on suit de très près et on y ira aussi souvent que nécessaire.

M. CHEVALIER : Maître KLEIN.

M. KLEIN : Je me limiterais à une intervention très procédurale, puisqu'on nous demande l'autorisation d'intervenir volontairement dans une procédure qui a été lancée par un tiers, puisqu'on a deux procédures : une procédure lancée par la Ville contre un arrêté préfectoral pour excès de pouvoir et on a une procédure lancée par une association contre un arrêté du Préfet pour excès de pouvoir. On voit donc, que ce sont deux procédures qui sont lancées pour les mêmes raisons.

L'intervention volontaire, procéduralement, c'est quand on veut rajouter quelque chose dans le deuxième recours que l'on n'a pas fait dans le premier recours, sinon, on demande la jonction des

deux procédures, c'est-à-dire qu'on dit : « Puisque ce sont les deux procédures pour excès de pouvoir, je demande à ce qu'elles soient jointes, instruites ensemble et plaidées ensemble ».

L'intervention volontaire, ça nécessite qu'on veuille faire quelque chose de supplémentaire et comme la délibération n'explique pas ce que l'on voudrait faire à titre supplémentaire et que l'on ne pourrait pas obtenir dans la jonction, je pose la question de savoir quel est l'intérêt pour la Ville de nous demander cette autorisation d'intervention volontaire ?

M. CHEVALIER : Solène, est-ce que tu peux répondre ?

Mme TRIVIDIC : Oui. Merci, Philippe. Alors, effectivement, il était possible de demander la jonction, c'est un autre choix qui a été fait par la Ville dans une volonté de synergie entre la commune, l'association et les riverains. C'est aussi l'occasion de faire des échanges de moyens entre la Ville et l'association et de permettre de démultiplier les efforts pour obtenir gain de cause et pour voir cet arrêté retiré.

Et effectivement, en parallèle, on a une action qui a été initiée, qui a été votée au conseil du mois de décembre qui pour l'instant est toujours à ses débuts.

M. CHEVALIER : Madame PETEL.

Mme PETEL : Oui, je voulais rajouter quand même quelque chose parce que ce qu'a dit Cyril DI MEO à propos des actions notamment, de l'éclairage, cette feuille de route est importante, qui a été construite aussi avec le sous-préfet. Il y a un travail remarquable qui est fait par les associations depuis plusieurs mois avec le sous-préfet. Pour autant, la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui et pour laquelle la Ville fait un recours émane d'une erreur de la Ville en fait, c'est ça qui est quand même assez cocasse. C'est qu'on vient là et c'est symptomatique aussi de l'improvisation, en fait, de ce dossier depuis le début, c'est que vous aviez signé un avis favorable pour l'installation de ces hangars. Et s'il n'y avait pas eu cet avis favorable, peut-être qu'on ne serait en train de faire un recours aujourd'hui et on ne serait pas en train de se retrouver dans une situation, que ce soit les associations ou la Ville, de conflit avec l'État qui par ce manque d'anticipation va désormais peut-être mettre en péril et menacer tout le travail qui a été engagé par les associations pour réduire les nuisances sur cet aérodrome, parce que c'est bien là l'objectif. Quid de l'éclairage qui va être installé et que les riverains ne souhaitent pas pour qu'il n'y ait pas/plus de vols et en tout cas de vols nocturnes ? Quid de l'intégralité du projet ? Parce qu'apparemment, il n'y a pas seulement ces hangars. Donc, quid de la suite et pourquoi... ? Je veux pointer ça, le fait que si vous n'aviez pas émis un avis favorable, on n'en serait peut-être pas là.

Je rappelle aussi, tout comme l'agriculture a trois zones agricoles différentes et bénéficie aujourd'hui, le PLUi, d'un avis défavorable de la Chambre d'agriculture, je rappelle quand même qu'au PLUi, la zone qui entoure cet aérodrome est toujours une zone de déploiement d'activités économiques liées à l'aéronautique.

M. CHEVALIER : Jean-Louis.

M. VINCENT : Oui, la première chose à observer, c'est que si l'Etat n'avait pas donné cette concession à Edeis, on n'en serait par là. Edeis a une concession et son objectif est de la développer. Le point de départ est là. L'avis qui a été donné favorable, c'était un avis simple et le Préfet n'était pas obligé de le suivre et il a été changé en avis défavorable à la suite de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) que nous n'avions pas reçu initialement. Une fois qu'on a reçu l'avis de la MRAe, l'avis défavorable a été donné. Donc, la Ville reste dans toute sa cohérence. Maintenant, l'État pousse au développement de cet aérodrome, c'est ce que ne souhaite pas le Maire ni le Conseil municipal. Donc, aujourd'hui, la Ville agit dans le sens de l'accompagnement de l'association.

M. CHEVALIER : Cyril.

M. DI MEO : En 2023, il n'y a pas eu de réunions de la commission consultative sur l'environnement.

M. CHEVALIER : Je vais vous répondre sur le sujet.

M. DI MEO : La Mairie, vous y siégez. Est-ce qu'on peut rajouter dans notre vœu qu'on demande que l'État respecte ses obligations ? C'est-à-dire que l'État doit fournir des données statistiques, l'État doit réunir la commission et ce n'est pas parce que les associations ne lui plaisent pas, parce qu'elles soulèvent des points sensibles et importants qu'elle doit s'exonérer du droit d'organiser ces associations, vous en êtes partie prenante. Il ne faut pas laisser faire ce qu'on veut.

Hors micro

M. CHEVALIER : Sur la commission, c'est vrai qu'elle ne s'est pas réunie, je ne suis pas certain que la Ville ait un siège en tant que tel à cette commission. Je sais que le Département a un siège, mais la Ville, je ne sais pas. Je ne sais pas si c'est un siège – comment dire – à titre... Si, on a ? De toute façon, on va relancer, mais si sur le principe la feuille de route, au cas particulier, c'est moi qui l'ai signée en présence du sous-préfet, donc aussi, on va intervenir sur le sujet. Le fait est, j'espère juste qu'on aura aussi une réponse.

Comme vous le savez peut-être, je me suis rendu à la demande de Madame le Maire au ministère des Transports où nous avons été reçus par un membre du cabinet du ministre et nous attendons toujours la réponse à nos demandes. En particulier à ce rendez-vous, il n'y avait personne de la DGA pour répondre aux questions techniques que nous avons posées, sur tous ces éléments que vous indiquez, sur la fréquentation, sur les éléments. Et on a demandé aussi une déconcentration de la gestion de cet aéroport, c'est-à-dire que c'est le seul aéroport qui reste sous le contrôle du ministère et il n'est pas délégué à une collectivité territoriale quelconque. Donc, ce sont des points que nous avons demandés au ministère et depuis le mois de septembre, de mémoire, on n'a toujours eu aucune réponse du ministère sur nos demandes.

Donc, j'espère par ailleurs que Madame le Député a fait le nécessaire auprès de Monsieur le Préfet pour le permis de construire, puisque c'est un permis d'État. Donc, je pense que vous avez loisir aussi d'intervenir sur le sujet.

Concernant la commission, on va vérifier pour relancer aussi, mais c'est vrai que depuis, on suit avec l'association, l'association nous tient informés de ses démarches, puisque Madame le Maire est d'accord sur l'action qui est menée. Donc, on va relancer de notre côté aussi ces éléments-là et je pense que Madame PETEL relancera aussi de son côté Monsieur le Préfet pour qu'il provoque la réunion à la fois de la feuille de route et qu'il provoque aussi la réunion de la commission.

Mme PETEL : Alors, je ne suis pas maire de cette Ville, déjà je vais vous le dire, puisque vous avez l'air de vous tourner vers moi pour que je fasse énormément de choses.

M. CHEVALIER : Non, mais vous êtes députée, Madame, et en tant que députée...

Mme PETEL : Il y a un maire, il y a un aéroport qui est dans une ville qui s'appelle Aix-en-Provence dont je ne suis pas le maire. Mais si vous voulez que je fasse les choses à la place de Sophie JOISSAINS, très bien, on va les faire.

M. CHEVALIER : Ce serait dommage pour la Ville, Madame.

Mme PETEL : J'ai vu le sous-préfet plusieurs fois et j'ai parlé de ce dossier plusieurs fois avec lui, il y a une commission qui existe dans laquelle siège le Département, vous devriez y aller peut-être, sans doute, dans laquelle il y a un travail qui est fait avec les associations, un travail qui consiste à tenter de réduire toutes les nuisances et voilà.

Il y a quand même une erreur, donc il faut que vous acceptiez d'assumer vos erreurs un moment donné, ça ne peut pas être toujours la faute de la députée, de la Métropole, de l'État. Le sous-préfet

est un représentant de l'État, vous pouvez demander et poser des questions au ministre, vos questions redescendent au sous-préfet et au préfet, parce que les représentants de l'État dans la circonscription, c'est le sous-préfet et dans le Département et la Région, c'est le préfet. Donc, je veux bien continuer à faire remonter, c'est ce que je fais, je discute avec le sous-préfet et j'essaie de voir comment on peut arranger les choses. Mais il y a des discussions qui sont directes entre le sous-préfet et les associations. Participez à ces discussions directes, je vous y engage.

M. CHEVALIER : OK. Monsieur PENA.

M. PENA : Il y a quelque chose que je ne comprends pas dans ce, comment dire... c'est presque une série, c'est presque devenu une série, on peut le dire comme ça, mais c'est le rôle du sous-préfet d'Aix-en-Provence. Il est accompagnant dans les demandes de la Mairie, tardives, qui sont arrivées et on s'en réjouit, et des associations ou est-ce qu'il est simplement la parole de l'État ? Selon Monsieur VINCENT, le responsable premier originel, c'est l'État et je sais qu'effectivement, l'État avait sans doute une autre vision pour le devenir des Milles qui ne correspond pas à ce que pensent notamment les associations. Donc, le sous-préfet, il joue quel rôle là-dedans ? Je ne l'interroge pas là directement, je ne le remets pas en cause personnellement, du tout. Il représente l'État, mais un préfet évidemment, s'il est représentante de l'État, il se tait, il applique ce que l'État ou le gouvernement lui dit en l'occurrence. Mais je voudrais quand même savoir, puisqu'il est l'interlocuteur local, est-ce que lui aussi fait remonter à son supérieur hiérarchique et à l'État que... ? Voilà, je ne sais pas, en tant que citoyen, je me perds.

M. CHEVALIER : Pour ma part donc, nous travaillons bien avec Monsieur le sous-préfet et je pense qu'il fait son rôle de faire remonter. D'ailleurs, s'il a eu l'initiative de mettre en place la feuille de route, c'est bien de vouloir prendre les choses un petit peu en main, en parallèle, pour que les différents acteurs de l'aérodrome puissent se rencontrer et interagir, puisque dedans, il y a les associations, mais il y a aussi les prestataires, ceux qui travaillent sur le site.

Le fait – et je le répète –, c'est que cet aérodrome est le seul aérodrome en France qui dépend encore de la Direction de l'Aviation civile. Donc, c'est vrai qu'ils n'ont plus que celui-ci, donc je comprends que ça ne soit pas leur inquiétude première, c'est pour ça que nous sommes allés rencontrer avec les deux associations le ministère. Et même si le ministère fait redescendre au préfet, la moindre des courtoisies d'un ministre, c'est de répondre quelque chose, ne serait-ce qu'une réponse d'attente pour dire : « On a bien reçu, on a bien pris en compte vos demandes sans pouvoir dire : on est pour, on est contre ». Mais à l'heure actuelle, depuis le 20 septembre ou le 12 septembre, je ne sais plus exactement, on n'a aucune réponse, et ce n'est pas nous, la Ville, ce sont les associations qui n'ont aucune réponse. Donc, je pense qu'on va de notre côté, on le fait régulièrement, on devrait activer, mais pour les organismes dont vous parlez, l'officiel, c'est-à-dire l'organisme de concertation, on va relancer pour qu'il soit réuni, mais c'est réuni sous l'autorité du Préfet, ce n'est pas la Ville qui décide de le réunir.

S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote de la question 02.06.

Donc, la question 02.06, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2024 AU CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI- RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.

03.01

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2024 AU CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'Atelier de l'Environnement d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix – labellisé Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) – est une structure associative regroupant plus de cinquante associations, qui coordonne et réalise des projets dans le domaine de l'environnement et du développement durable sur le territoire.

Il a statutairement pour objet « de coordonner, d'aider et de promouvoir toutes activités liées à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire du Pays d'Aix.

Il a pour mission permanente de favoriser la promotion d'actions sociales, éducatives ou culturelles et de coordonner, par une étude en commun des problèmes, les actions des différents intervenants dans les domaines précités ».

Les secteurs concernés sont les suivants :

- la protection de l'environnement, notamment des sites sensibles et boisés, ainsi que du patrimoine historique urbain,
- les politiques d'aménagement, d'urbanisme et des transports sur le territoire du Pays d'Aix,
- l'action en faveur des économies d'énergie, de la promotion des énergies renouvelables et

l'adaptation aux changements climatiques,

- la lutte contre les nuisances, notamment la pollution de l'eau, de l'air et des déchets,
- l'éducation à l'environnement, information et sensibilisation du public.

Les objectifs de l'association ont été contractualisés dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle pour la période 2023-2025, telle que présentée en pièce jointe, adoptée lors du Conseil Municipal du 17 mars 2023 (délibération DL.2023-84).

Pour l'année 2024, au vu des projets présentés par l'association et compte-tenu de leur caractère d'intérêt public, général et local, retenu par la Ville, une subvention de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) est proposée, compte-tenu des règles d'annualité budgétaire.

En conséquence, et au vu de la demande de subvention déposée et du programme retenu, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association « CPIE » une subvention annuelle d'un montant total de 90 000 € ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget 2024 ligne 2294, imputation 928 832- 6574-1656 qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 55

Présents : 43

Abstentions : 0

Non participation : 4

Suffrages Exprimés : 51

Pour : 51

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Joëlle CANUET Marc FERAUD Pierre SPANO Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. CHEVALIER : On passe aux questions de la série 03.

La 03.01. Il s'agit d'un montant de subvention accordé au Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE).

OBJET : DÉPLOIEMENT PROGRESSIF D'UNE TRAME NOIRE FLUVIALE AIXOISE ET D'UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE DES PROMENADES DES BORDS DE L'ARC ET DE LA TORSE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI- RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.

03.02

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, Monsieur FERAUD Marc, Monsieur DONATINI Gilles

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DÉPLOIEMENT PROGRESSIF D'UNE TRAME NOIRE FLUVIALE AIXOISE ET D'UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE DES PROMENADES DES BORDS DE L'ARC ET DE LA TORSE - Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Considérant la collaboration étroite engagée avec l'EPAGE Ménélik (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour la préservation des cours d'eau sur le territoire communal, la nécessité de restaurer les corridors écologiques majeurs qu'ils constituent et de mettre en place un plan d'action volontariste en faveur de la biodiversité ;

Considérant parallèlement les résultats de l'étude de la trame noire métropolitaine réalisée par le CEREMA (Centre d'Etude et d'Expertise sur les risques, la Mobilité et l'Aménagement) et qui mettent en évidence une problématique particulière de pollution lumineuse des cours d'eau dont ceux de l'Arc et de la Torse pour le territoire aixois :

La ville d'Aix-en-Provence a déposé un dossier auprès de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée Corse dans le cadre d'un Appel à Projet « Eau et Biodiversité 2023 » dont elle vient d'être lauréate au titre du « déploiement d'une trame noire fluviale aixoise et d'un programme de réhabilitation écologique des promenades des bords de l'Arc et de la Torse ». Ce projet s'inscrit dans la continuité de son Atlas de la Biodiversité Communale, finalisé en octobre 2023 grâce au soutien financier de l'Office Français de Biodiversité ayant permis le co-financement d'un poste de chargée de mission

dédié au sein du Muséum d'Histoire

Naturelle, lequel sera prolongé grâce au nouveau financement obtenu auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Cette action décline également l'orientation prioritaire « Renouer avec nos rivières » et celle visant à « Préserver la biodiversité de jour comme de nuit » du volet transition écologique de notre Plan Local de Développement Durable.

Elle s'inscrit enfin dans le cadre du plan régional d'actions en faveur des chiroptères (chauves-souris) ou PRAC 2018-2025 porté par trois acteurs du territoire que sont le Groupe Chiroptères de Provence, la Région Sud et la DREAL et qui vise notamment l'amélioration des pratiques des acteurs locaux du fait des pressions anthropiques et des menaces qu'ils font peser sur les Chiroptères parmi lesquelles la pollution lumineuse.

Ainsi, dans le cadre de l'Appel à Projet Eau et Biodiversité 2023 de l'Agence de l'Eau Rhône

– Méditerranée – Corse, nous bénéficierons de 70% de financement sur une assiette éligible retenue en première phase de 410 000 €HT pour réaliser notamment les actions suivantes :

- Des travaux d'amélioration et d'adaptation des installations d'éclairage public et des terrains sportifs le long de la Torse et de sa confluence avec l'Arc en vue de réduire la pollution lumineuse des cours d'eau ;

- La définition et la mise en place d'un protocole de suivi des populations de chiroptères avant / après travaux ;

- Le financement d'un poste de coordination et d'animation du projet au sein du Muséum d'Histoire Naturelle.

Ce programme est développé et financé à titre pilote, en déclinaison opérationnelle de l'Atlas de la Biodiversité Communale aixois. Un retour d'expérience, tant sur le plan des solutions techniques d'adaptation de l'éclairage public (performances d'éclairage et efficacité énergétique) que des mesures d'incidences sur la biodiversité et l'acceptabilité des mesures sera conduit en accompagnement et rendu consultable. La poursuite du programme de trame noire fluviale aixoise sera alors proposée et adaptée en fonction des premiers résultats et retour d'expérience obtenus.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du déploiement progressif d'une trame noire fluviale aixoise et d'un programme de réhabilitation écologique des promenades des bords de l'Arc et de la Torse.

DL.2024-36 - DÉPLOIEMENT PROGRESSIF D'UNE TRAME NOIRE FLUVIALE AIXOISE ET D'UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE DES PROMENADES DES BORDS DE L'ARC ET DE LA TORSE - Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire

Président de séance

OBJET : ASSOCIATION CROQUEURS DE POMMES PACA-LI VIEII PERO - ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2024

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI- RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Marc FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

03.03

RAPPORTEUR : Monsieur Marc FERAUD

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ASSOCIATION CROQUEURS DE POMMES PACA-LI VIEII PERO - ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Chaque année, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son soutien financier au fonctionnement de diverses associations qui mènent des actions dans le domaine de l'environnement et notamment celles œuvrant à une meilleure connaissance du patrimoine végétal et de la biodiversité. C'est le cas d'une association locale, ayant déposé une demande de subvention auprès de la ville pour l'année 2024.

Parallèlement, l'association des Croqueurs de pommes PACA a mené un travail d'inventaire des variétés fruitières anciennes qui n'avait jamais été réalisé sur la région PACA. Entre 2018 et 2023 une petite équipe d'experts, pour la plupart membre de l'association, s'est mobilisée pour produire un ouvrage proposant un inventaire et une description des richesses fruitières de sa région dans un contexte socio-historique.

La publication de « Pommes, poires, coings de Provence-Alpes-Côte d'Azur » s'inscrit dans la lutte contre l'appauvrissement des ressources génétiques, les anciennes variétés pouvant offrir des alternatives au renouvellement variétal imposé par le réchauffement climatique. Ce livre permettra également aux amateurs d'arbres rares de replanter avec l'aide de l'association, d'anciennes variétés méritantes qui ont été réintroduites et protégées dans le verger de sauvegarde de Puyricard.

Afin de valoriser ce projet, la Direction Générale Adjointe des Services Finances, Economie et

Optimisation propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour équilibrer les dépenses engagées pour la réalisation, les études et la publication de l'ouvrage.

L'association s'engage à fournir 55 exemplaires à la Ville d'Aix en Provence.

L'Association des Croqueurs de Pommes Provence Alpes Côte d'Azur dite « Li Vieii Pero » (tiers n°33992) qui a pour vocation de sauvegarder le patrimoine génétique de variétés fruitières régionales :

- Subvention versée en 2022 : 1 300 €
- Subvention versée en 2023 : 1 300 €
- Demande de subvention 2024 : 1 300 €
- Proposition de subvention 2024 : 1 300 €

Ces propositions ont été validées en date du 18 janvier 2024 par le Comité Technique. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 1 300 € (mille trois cents euros) à l'association Croqueurs de Pommes PACA- Li Vieii Pero ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget 2024 (ASTRE 11832-024-65748- 930) ;
- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle pour la publication d'un ouvrage d'un montant de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association Croqueurs de Pommes PACA- Li Vieii Pero ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées à la rubrique 024-65748-930/1098 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2024-37 - ASSOCIATION CROQUEURS DE POMMES PACA-LI VIEII PERO -
ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2024-

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 43 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 55 |
| Pour : | 55 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. CHEVALIER : La 03.02. Il s'agit d'un déploiement progressif d'une trame noire fluviale aixoise et d'un programme de réhabilitation écologique des promenades des bords de l'Arc et de la Torse.

M. CHEVALIER : La 03.03. Je passe la parole à Marc FERAUD.

M. FERAUD : Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Il s'agit d'attribuer la subvention de fonctionnement de 1 300 € aux Croqueurs de Pommes, et une subvention exceptionnelle de 1 500 €, concernant la publication d'un ouvrage que vous avez eu sur table en cadeau au dernier Conseil municipal de décembre. Je vous remercie.

M. CHEVALIER : Sur la 03.02, excusez-moi, c'est moi qui devais la présenter, j'ai oublié de vous donner quelques éléments. C'est un travail en collaboration avec Ménélík sur un projet qui a été déposé par la ville auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre d'une thématique eau et biodiversité. Et nous travaillons avec le CEREMA pour diminuer les nuisances lumineuses auprès des rivières. Donc, de fait, il y aura :

- des travaux d’adaptation et d’amélioration des installations d’éclairage public, y compris sur les terrains sportifs, le long de la Torse et de sa confluence, l’Arc ;
- la définition à la mise en place d’un protocole de suivi de populations de chiroptères avant et après travaux ;
- et le financement d’un poste de coordination et d’animation du projet. C’est une subvention que nous avons obtenue d’un montant de 287 921 €.

Est-ce qu’il y a des questions sur ces trois dossiers, 03.01, 03.02, 03.03 ? Maître KLEIN.

M. KLEIN : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Sur la 03.02, c’est quelque chose de très favorable effectivement que d’essayer de réduire la pollution lumineuse sur les bords de l’Arc, mais malheureusement, je constate qu’il n’y a pas d’objectifs chiffrés sur ce à quoi vous voulez parvenir dans le cadre de ce plan qui est une bonne chose. Et pourquoi est-ce que je dis qu’il faut que l’on se fixe des objectifs chiffrés ? Parce que depuis le dépôt du rapport CEREMA concernant la pollution lumineuse de l’Arc, on a eu la création de points lumineux qui vont exactement à l’encontre de cette diminution. Je veux parler du pont Beltrame qui a une zone extrêmement lumineuse et qui est donc venue se rajouter à ce qui avait été défini comme étant une trop grande pollution lumineuse avant son existence. On a la réalisation des immeubles aux Trois Sautets qui sont venus renforcer cette pollution lumineuse au bord de l’Arc. Donc, j’aurais aimé que l’on puisse, tout en vous réitérant que nous sommes très favorables à cela, que l’on puisse avoir une meilleure coordination des services pour que si nous prenons cette décision de diminuer la pollution lumineuse, il faut par exemple, notamment au titre des services de l’urbanisme, que l’on intègre le fait de ne pas s’en créer une nouvelle. Voilà le souhait qui est émis par Aix au Cœur à cet égard.

M. CHEVALIER : Merci, Maître KLEIN. Non, juste une précision. En fait, on va travailler avec les différents acteurs que je vous ai cités tout à l’heure pour travailler sur ces trames noires. Sachant que l’être humain est quand même au cœur de notre vie, et que comme je le dis souvent, parce que j’ai eu le cas particulier d’un lampadaire à la Torse, qui est entre le cours Gambetta et la Torse. Et j’ai expliqué que ce lampadaire, il est hors question de l’éteindre, parce que les enfants qui vont à l’école passent par là. Donc, il y a des priorités. Donc, il y a un travail de fond qui est sur la trame, le long des affluents, mais la trame ne doit pas empêcher les mobilités, ne doit pas empêcher la vie, donc ce n’est pas de dire : « On éteint tout ». Donc, il y a un travail. J’entends bien ce que vous dites sur le pont Beltrame. De mémoire, le pont Beltrame a été conçu bien avant de ces éléments-là, c’est vrai qu’il a été cité dans les travaux qu’on doit réaliser. Il y a d’autres éléments aussi. Il y a certaines entreprises qui ont des éclairages nocturnes un peu voyants avec lesquelles on doit travailler aussi avant de travailler sur les habitations. Je vous invite à regarder la ville, vous verrez que certaines entreprises ont de sacrés projecteurs pour des raisons de sécurité et qu’ils sont au bord de l’Arc, et qu’il faut travailler avec eux pour leur expliquer que la trame noire, ça les concerne un peu. C’est vrai que c’est un travail qui va être coconstruit avec l’ensemble des acteurs que je vous ai présenté tout à l’heure, et au fur et à mesure, on ajustera par rapport à vos propos.

Est-ce qu’il y a d’autres questions ? Madame PETEL.

Mme PETEL : Je voulais juste rajouter un complément. Aux Trois Sautets, on a un ensemble immobilier qui a été construit en bord de l’Arc, et je voudrais connaître la cohérence de faire une trame noire et à la fois de laisser construire. Là, en l’occurrence, de mémoire, c’est Icade, et on va encore avoir beaucoup de constructions, d’ailleurs, j’y reviendrai tout à l’heure puisqu’on a une délibération sur les Trois Sautets qui m’inquiète un peu pour la circulation notamment, mais on a clairement un ensemble immobilier qui est en bordure de rivière.

M. CHEVALIER : Oui, c’est exact. Je n’ai pas de réponse particulière sur ce sujet-là, à l’instant T, mais je regarderai.

Hors micro

M. CHEVALIER : Pardon ?

Hors micro

M. CHEVALIER : Honnêtement, il a plus de quatre ans. Et sauf erreur, il est intégré dans un schéma d'aménagement du secteur des Trois Sautets, mais on en reparlera puisque vous souhaitez en reparler tout à l'heure.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les délibérations 03 ? S'il n'y a pas d'autres questions ? Nous passons au vote.

Mme DAURES : Pierre SPANO, ne prends pas part au vote sur la 03.01.

M. CHEVALIER : C'est noté. OK.

Donc 03.01, abstentions ? Contre ?

03.02, abstentions ? Contre ? C'est une information ?

03.03, abstentions ? Contre ?

OBJET : SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE DES 3 SAUTETS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION - DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ARRÊTÉ DE CESSIBILITÉ

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.

04.02

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame BONTHOUX Odile, Monsieur CHEVALIER Eric

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE DES 3 SAUTETS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION - DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ARRÊTÉ DE CESSIBILITÉ- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, les collectivités cherchent à traiter l'entrée de Ville des Trois Sautets, porte d'entrée majeure d'Aix-en-Provence, sur l'itinéraire mythique de la RN7, qui présentait des activités classiques de ces espaces de faubourg (garage de réparation, station-service, carrosserie...), avec une évolution, ces dernières décennies, en métiers de bouche (boulangerie, primeurs ou autres).

Ce tronçon de RN7, après avoir été départemental, est devenu communal en 2014 (délibération n° DL.2014-210 du Conseil Municipal du 21 juillet 2014) entre le carrefour avec la RD 58H et la limite de commune, le tronçon Mauriat/carrefour RD 58H l'étant devenu en 2012 (délibération n° DL.2012-716 du Conseil Municipal du 9 juillet 2012).

Un principe d'aménagement a été adopté par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA) au titre de la compétence « Entrée de Ville » dans les années 2013/2014, qui prévoyait l'intégration d'aménagements cyclables et de plantations d'arbres d'alignement.

Les principaux éléments du programme fonctionnel visaient à aménager une contre-allée pour desservir les constructions au sud en sécurité en limitant les points de cisaillement, la

reconfiguration du carrefour avec la RD 58H autour de l'oratoire (Monument Historique inscrit) et une placette au centre d'un espace commercial à venir.

Depuis, la prise en compte du risque inondation de l'Arc a fait évoluer le projet urbain, et le PLU d'Aix-en-Provence approuvé en 2015 a inscrit plusieurs équipements sur ce secteur dont l'emplacement réservé ER 263 pour l'aménagement d'une contre-allée, au bénéfice de la Commune, permettant de desservir les commerces et résidence situés au Sud de l'avenue et de sécuriser leurs accès.

La Ville, devenue Maître d'œuvre du projet d'entrée de Ville par délibération n° DL.2018- 256 du Conseil Municipal du 11 juin 2018, puis Maître d'Ouvrage, par délibération n° DL.2019-642 du Conseil Municipal du 16 décembre 2019, portant convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage, a besoin, pour le réaliser, de maîtriser le foncier correspondant à l'emprise de l'ER n° 263 et une partie de l'ER 290.

Par délibération n°DL.2023-29 en date du 20 janvier 2023, la Ville a souhaité confier à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » un mandat afin d'étudier, d'une part, les faisabilités d'une nouvelle liaison de la RD 58H avec Malacrida, avec franchissement de l'Arc, et d'autre part d'assister la ville dans la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'enquête parcellaire.

Tout au long de cette procédure, des négociations à l'amiable pour l'acquisition des parcelles concernées seront menées. Parallèlement à ces démarches et pour anticiper le cas d'éventuel désaccord, il est proposé de lancer la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de la réalisation du projet sur les parcelles suscitées.

Dans le cadre de cette procédure, Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône doit être sollicité pour l'ouverture d'une enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'arrêté de cessibilité.

Le bénéficiaire de cette procédure d'expropriation sera la Commune.

Aussi, compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le recours à la procédure d'expropriation telle que prévue par les dispositions des articles R.112-4 et R.112-6 et suivant du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de l'acquisition des parcelles de terrains dont les emprises impactent le projet, qu'elles soient totales ou partielles, et sont nécessaires à l'aménagement de la contre-allée sur le secteur des Trois Sautets ;

- **AUTORISER** le lancement des procédures de DUP et d'enquête parcellaire (procédure conjointe), par la SPLA « Pays d'Aix Territoires » afin de permettre l'acquisition des biens situés dans l'emprise du projet, à l'amiable ou par voie d'expropriation ;

- **AUTORISER** le dépôt du dossier d'enquête publique conjointe par la SPLA « Pays d'Aix Territoires » ainsi que la requête auprès de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône de l'ouverture de l'enquête préalable à la DUP et à l'enquête parcellaire du projet d'aménagement d'une contre-allée sur le secteur des Trois Sautets, et de tout acte nécessaire à la réalisation de cette formalité, conformément à l'article 4 de la convention de mandat conclue entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SPLA « Pays d'Aix Territoire » le 1er mars 2023.

DL.2024-39 - SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE DES 3 SAUTETS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION - DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ARRÊTÉ DE CESSIBILITÉ-

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 43 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 55 |
| Pour : | 40 |
| Contre : | 15 |

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Agnès DAURES Cyril DI MEO Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Philippe KLEIN Gaëlle LENFANT Sophie MEYNET

DE CACQUERAY Alain PARRA Marc PENA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Pierre SPANO

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. CHEVALIER : On va passer donc à la 04.02. Même principe, la 04.01 sera vue en présence du maire. 04.02, donc Solène. Ce n'est pas Solène, c'est Monsieur VINCENT alors, excusez-moi.

M. VINCENT : Les Trois Sautets, vous le savez, c'est une entrée de ville d'Aix, dans laquelle il y a un certain nombre de commerces et la ville a pour projet de l'aménager depuis longtemps. Pour preuve, dès 2011, lorsque le permis de construire de Toinou a été délivré, il était prévu un emplacement réservé pour élargir la voie et faire une contre-allée depuis Toinou jusqu'aux immeubles d'Icade. Tout ça était prévu. Dès 2011, dans le permis de construire de Toinou, il était prévu un emplacement réservé et qui figure sur les plans du permis de Toinou pour faire une contre-allée depuis chez Toinou jusqu'à l'Icade et pour assurer la sécurité des voitures qui se garent et qui se réinjectent dans la circulation.

Donc, aujourd'hui, l'objectif est de lancer une procédure d'expropriation pour pouvoir réaliser cette contre-allée et pour assurer la sécurité nécessaire au quartier, sachant que ce quartier a vocation à évoluer et à devenir, comme d'autres quartiers de la ville, un peu comme le pont de l'Arc par exemple, un quartier du quart d'heure où on va retrouver toutes les nécessités que les habitants doivent y trouver. Donc, on demande au conseil d'approuver le recours à la procédure d'expropriation, de lancer les procédures de DUP et d'autoriser le dépôt du dossier, l'enquête publique par la SPLA chargée de cette mission.

M. CHEVALIER : Merci, Jean-Louis.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE RELATIVE A L'INSTALLATION ET A LA MUTUALISATION D'ÉQUIPEMENTS, DE CONNECTIVITÉ ET DE DONNÉES EN MATIÈRE DE TERRITOIRES INTELLIGENTS

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Jean-François DUBOST donne lecture du rapport ci-joint.

04.03

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François DUBOST

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE RELATIVE A L'INSTALLATION ET A LA MUTUALISATION D'ÉQUIPEMENTS, DE CONNECTIVITÉ ET DE DONNÉES EN MATIÈRE DE TERRITOIRES INTELLIGENTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans sa séance du 16 mars 2023, le bureau de la Métropole a adopté la convention cadre ci-jointe afin de formaliser sa collaboration avec les communes pour l'installation et la mutualisation d'équipements, de connectivité et de données en matière de territoires intelligents.

La Métropole porte un projet de territoire intelligent intitulé « Préfiguration de la Smart Métropole » pour la réalisation de cas d'usage mobilisant les technologies de l'internet, des objets et de l'innovation pour améliorer les services rendus aux usagers.

En la matière, la ville d'Aix-en-Provence porte également des démarches structurantes qui doivent se faire en complémentarité et en bonne synergie avec la Métropole.

Celles-ci peuvent concerner l'installation d'équipements appartenant à la Métropole, aux communes ou aux partenaires, le partage et l'exploitation de réseaux et de données des équipements connectés.

Dans ces conditions, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant habilité à la signer ainsi que tous les documents

afférents.

DL.2024-40 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA MÉTROPOLÉ AIX-MARSEILLE-PROVENCE RELATIVE A L'INSTALLATION ET A LA MUTUALISATION D'ÉQUIPEMENTS, DE CONNECTIVITÉ ET DE DONNÉES EN MATIÈRE DE TERRITOIRES INTELLIGENTS-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 55 |
| Présents | : 43 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 55 |
| Pour | : 55 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. CHEVALIER : La 04.03.

M. DUBOST : Oui, Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues. Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Métropole, relative à l'installation et la mutualisation d'équipements et de connectivité de données en matière de territoires intelligents. Cette convention a pour objet de définir les termes et les conditions dans lesquelles la Métropole et le partenaire collaborent, autour de trois thèmes qui sont :

- l'installation, la maintenance et l'exploitation d'équipements connectés, essentiellement en relation avec une gestion de la mobilité douce, des déchets, du bruit et des capteurs de température ;
- deuxième thème : le raccordement et l'exploitation d'un équipement connecté d'une des parties à un réseau de connectivité appartenant à l'autre partie ;
- et enfin, l'échange de données produites ou diffusées par l'une des parties à l'autre partie.

Je vous remercie.

OBJET : GAYAUD VERDUN FORME JURIDIQUE DE L'ACQUÉREUR

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.04

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : GAYAUD VERDUN FORME JURIDIQUE DE L'ACQUÉREUR- Décision du Conseil
Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2023-491 du 13 décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé la cession au Groupe SEBBAN PARTICIPATIONS, de l'ensemble immobilier GAYAUD VERDUN pour un prix de 3 500 000,00 €.

Lors de la préparation de la promesse de vente, la société a indiqué que l'opération serait conduite par une filiale la SNC MAZARINE, ce qui nécessite de compléter la délibération susvisée pour autoriser cette possibilité de substitution.

Par ailleurs, pour la préparation de l'acte de cession définitif, il est nécessaire de clarifier la nature de l'occupation des deux bâtiments, au cours du temps, surtout pour l'immeuble situé au 18^{bis} Rue Marius Reynaud qui est propriété de la commune depuis des temps immémoriaux.

Compte tenu de l'ancienneté du bâtiment et de la difficulté de retracer son historique d'occupation, il convient par précaution de procéder à son déclassement au regard de sa désaffectation, puisqu'il n'est à ce jour, ni spécifiquement aménagé pour permettre l'exercice d'un service public, ni directement accessible au public.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **CONSTATER** la désaffectation du domaine public communal de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée section AE n° 351 et des lots de copropriété n° 4, 6, 7, 8, 9 de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée section AE n° 249, inoccupés depuis avril 2015 ;
- **PRONONCER** le déclassement du domaine public communal de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée section AE n° 351 et des lots de copropriété n° 4, 6, 7, 8, 9 de l'immeuble situé

sur la parcelle cadastrée section AE n° 249 ;

- **DECIDER** de nouveau la cession de l'immeuble Gayaud Verdun dans les termes et conditions de la délibération DL 2023-491 du 13 décembre 2023

- **AUTORISER** la substitution sous l'express condition que le projet décrit dans la proposition faite par le Groupe SEBBAN PARTICIPATIONS, ne soit aucunement modifié et qu'il détienne plus de 50 % des parts de la société substituable ;

- **AUTORISER** l'acquéreur à solliciter l'ensemble des autorisations d'urbanisme réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du projet, à accéder aux immeubles et à réaliser toutes les études techniques préliminaires (sondages,...).

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué au foncier à signer l'acte de cession correspondant ainsi que tous documents afférents à ce dossier

- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du service de gestion comptable d'Aix en Provence à faire recette des sommes correspondant à la vente

Présents et représentés: 55

Présents : 43

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. CHEVALIER : Odile ?

Mme BONTHOUX : Oui, merci, Eric. Alors, mes chers collègues, le rapport 04.04, il s'agit de la vente de bâtiments Gayaud-Verdun. Lors du dernier CM, nous avons décidé cette cession à un prix de 3,5 millions d'euros. Afin de clarifier la nature d'occupation de ce bâtiment, je vous demande de bien vouloir, par précaution, constater la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de cet immeuble, compte tenu de son ancienneté et de la difficulté de retracer l'historique de son occupation. De plus, le Groupe Sebban Participations nous a fait savoir que l'opération serait conduite par l'une de leurs filiales, à savoir la SNC Mazarine. Je vous propose d'autoriser cette substitution sous l'expresse condition que le projet décrit dans la proposition d'achat ne soit aucunement modifié, et que cette nouvelle société détienne plus de 50 % des parts de la société substituable, ce qui est le cas, car Sebban Participations, est largement majoritaire dans cette société.

Je vous propose aussi, même si cette vente n'est associée à aucune condition suspensive, d'autoriser l'acquéreur à solliciter l'ensemble des autorisations d'urbanisme et accéder aux immeubles, bien sûr, avec les services des bâtiments, pour réaliser toutes les études techniques préliminaires.

De plus, pour garantir et sécuriser le processus de vente, il serait souhaitable de modifier en séance et vous avez le rapport qui est sur table, je vous demande de remplacer la phrase « confirmer les termes de la délibération numéro DL, etc. » par « décider de nouveau, la cession de l'immeuble Gayaud-Verdun dans les termes et conditions de la délibération ». Et d'ajouter, puisqu'on y est, « autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué, à signer l'acte, et d'autoriser Monsieur le Chef de service comptable, à faire recette des sommes correspondant à la vente ». Voilà pour ce rapport.

OBJET : PASSAGE AGARD - CRÉATION DE SERVITUDE ENTRE LA PETITE RUE DES CARMES ET LE COURS MIRABEAU

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.05

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : PASSAGE AGARD - CRÉATION DE SERVITUDE ENTRE LA PETITE RUE DES CARMES ET LE COURS MIRABEAU- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Monsieur Félicien Agard, directeur des Salins du Midi et membre de l'académie d'Aix, a procédé au milieu du XIX^{ème} siècle, au rachat d'une partie de l'ancien couvent des Carmes, démantelé après la Révolution, afin de réaliser une liaison entre le Cour Mirabeau et la Place du Palais (devenue Place Verdun).

D'anciens éléments architecturaux du couvent sont encore visibles dont notamment les arcades situées à l'ouest du passage.

Ce passage est emprunté régulièrement par les Aixois ainsi que par les nombreux touristes qui sillonnent la Ville. On pourrait presque penser qu'il fait partie du patrimoine communal et pourtant il n'en est rien. Il est resté privé bien qu'il soit ouvert à la circulation publique.

La commune a en conséquence décidé d'engager des démarches auprès des différents propriétaires afin de faire rentrer enfin ce passage dans le patrimoine communal.

La Commune s'est donc rapprochée de la Société du Passage Agard, Société par actions simplifiée, dont le siège est à Aix-en-Provence, 1 Place des Prêcheurs, identifiée au SIREN sous le numéro 518936182 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence et dont le président est Monsieur Michael SEBBAN, ladite société étant propriétaire d'une partie du passage (Parcelles AE 266 et 271).

A ce jour la Commune poursuit les négociations auprès de cette société afin de lui racheter la portion de passage Agard dont elle est propriétaire. Cependant les procédures sont longues car elles

nécessitent l'intervention d'un géomètre afin de procéder à une division en volume des parcelles. Pour ne pas bloquer l'aménagement du quartier, il a été envisagé d'ores et déjà de mettre en place une servitude de passage pour les piétons sur les parcelles AE n° 266, n° 271 allant du Cours Mirabeau à la Petite Rue des Carmes.

Les parcelles concernées par cette servitude de passage et qui constitueront le fond servant sont en conséquence les suivantes:

- AE n° 266,
- AE n° 271.

La SAS Société du Passage Agard accepte de consentir cette servitude à l'euro symbolique. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la servitude de passage sur les parcelles cadastrées AE n° 266, n° 271 au profit de la Commune dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- **DIRE** que le prix de la servitude est fixé à l'euro symbolique ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte de cession correspondant ainsi que tout document afférent à ce dossier.

DL.2024-42 - PASSAGE AGARD - CRÉATION DE SERVITUDE ENTRE LA PETITE RUE DES CARMES ET LE COURS MIRABEAU-

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 43 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 55 |
| Pour : | 55 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport suivant, le 04.05, c'est le passage Agard, et c'est une création de servitude. Vous savez tous que ce passage est emprunté régulièrement par les Aixois ainsi que par de nombreux touristes qui sillonnent la ville. On pourrait presque penser qu'il appartient à la ville, mais non, il ne fait pas partie du patrimoine communal ; il est resté privé, bien qu'il soit ouvert à la circulation publique. Donc, afin de faire rentrer enfin, ce passage dans notre patrimoine communal, nous nous sommes rapprochés de la société du passage Agard qui est propriétaire d'une partie du passage. Cette société est d'accord pour nous vendre cette partie, mais la vente risque d'être assez longue puisque nous devons faire des divisions en volume et d'autres démarches qui risquent d'être longues. Donc, pour pouvoir être sûrs que ce passage ne sera pas fermé, que ce passage est en de bonnes voies pour que la ville puisse l'acquérir, nous vous demandons de passer cette servitude qui sera consentie par la société qui est propriétaire, consentie à l'euro symbolique.

OBJET : BARRIDA - SERVITUDE GRDF - PARCELLE CADASTRÉE SECTION IA N° 316

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.06

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur CHEVALIER Eric

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : BARRIDA - SERVITUDE GRDF - PARCELLE CADASTRÉE SECTION IA N° 316-

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Suite à la demande de la Commune de séparer et d'installer de nouveaux compteurs GRDF, la société GRDF a sollicité une servitude de passage en tréfonds sur la parcelle communale cadastrée section IA n° 316, sise à Barrida route des Milles afin de répondre aux attentes de la Ville.

La demande de servitude de traduit par la suppression de l'ancien compteur, avec l'extension du réseau et la pose de quatre nouveaux compteurs de gaz.

Le service des Domaines dans son avis en date du 5 janvier 2022, a évalué la servitude sur la parcelle cadastrée section IA n° 316 à 1830,00 € H.T.

Compte tenu de l'intérêt général du projet, la servitude peut être accordée à l'euro symbolique.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la servitude souterraine pour une canalisation et ses accessoires en tréfonds ainsi que la pose de quatre nouveaux compteurs sur la parcelle communale cadastrée section IA n° 316 au profit de la Société GRDF, dans les conditions évoquées ci-dessus ;
- **DIRE** que le montant est fixé à l'euro symbolique ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élú délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir, ainsi que toutes pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

DL.2024-43 - BARRIDA - SERVITUDE GRDF - PARCELLE CADASTRÉE SECTION IA N° 316-

Présents et représentés:

| | |
|----------------------|----|
| Présents : | 43 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 55 |
| Pour : | 55 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Sur le rapport 04.06, c'est à Barrida, une servitude de GRDF en tréfonds, sur une parcelle communale, qui est demandée par la commune pour la suppression de l'ancien compteur de l'extension du réseau et la pose de quatre nouveaux compteurs de gaz. Cette servitude en tréfonds est évaluée à 1 830 €, et peut être accordée à l'euro symbolique, compte tenu de l'intérêt général du projet.

OBJET : RUE RICHARD TREVITHICK ZONE INDUSTRIELLE DES MILLES -
SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION IZ N° 547

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.07

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DONATINI Gilles

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : RUE RICHARD TREVITHICK ZONE INDUSTRIELLE DES MILLES -
SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION IZ N° 547-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la rénovation de la station GNL des Milles, la société SCI PHOGESTI a sollicité, une demande de passage du réseau pluvial sur la parcelle communale cadastrée section IZ n° 547, sise rue Richard Trévithick – R. Antoine Lavoisier – Zone Industrielle des Milles – 13 290 Aix-en-Provence.

Il s'agit d'un projet de raccordement de l'ajustage du bassin d'infiltration existant dédié uniquement au débit de fuite, d'écoulement des eaux de pluie pérenne en sortie du bassin de rétention.

Le service des Domaines, dans son avis en date du 04 juillet 2023, a évalué la servitude sur la parcelle cadastrée section IZ n° 547 à 45,00 €.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section IZ n° 547 (fond servant) au profit de la parcelle cadastrée IZ n° 546 (fond dominant) propriété de la SCI PHOGESTI, dans les conditions évoquées ci-dessus.
- **DIRE** que le montant est fixé à 45,00 €.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte de cession

ou tout acte relatif à cette vente et toutes pièces afférentes à leur établissement.

- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 43 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 55 |
| Pour : | 55 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.07, il s'agit aux Milles, rue Richard Trévithick, dans la zone industrielle, la société SCI PHOGESTI sollicite une demande de passage du réseau pluvial sur une parcelle communale pour permettre le raccordement et l'ajustement du bassin d'infiltration existant. Je vous demande de bien vouloir accorder cette demande, les domaines ayant évalué cette servitude à 45 €.

OBJET : LES MILLES - VENTE A LA SACOGIVA DES IMMEUBLES KE N° 554P, 228P, IW N° 750P ET 264P

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.08

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DONATINI Gilles

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : LES MILLES - VENTE A LA SACOGIVA DES IMMEUBLES KE N° 554P, 228P, IW N° 750P ET 264P- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La ville a souhaité réaliser aux Milles, un programme immobilier comprenant un fort intérêt général local, dans un objectif de réhabilitation urbaine du site, puisque composé à la fois de logements en accession libre pour 1500 m² de SDP ainsi que de logements sociaux locatifs, pour 1 650 m² de SDP, soit un total de 3150 m².

Il était donc nécessaire d'identifier une emprise foncière permettant de supporter le projet.

A cet égard, l'ancienne Salle des Fêtes des Milles, ainsi que le Dojo municipal cadastrés section KE n° 228, KE n° 554p et IW n° 750p, désaffectés du domaine public et démolis, présentaient toutes les conditions requises par la SACOGIVA.

C'est dans ce contexte que par délibération en date du 13 avril 2018 la Commune a accepté de céder ces biens à la SACOGIVA, au prix de 1 928 000,00 € HT, afin que l'acquéreur y réalise le programme projeté.

Néanmoins, et compte tenu principalement d'une forte demande des habitants des Milles relayée par les CIQ, la Commune et la SACOGIVA ont fait évoluer le programme.

Depuis 2022, un nouveau projet a donc été élaboré avec une surface de plancher réduite par rapport à l'ancien projet (2020 m² contre les 3150 m² initiaux) mais également un changement dans la destination des ouvrages.

Il est désormais prévu de construire :

- 471 m² de logements locatifs sociaux,

- 135 m² de crèche,
- 1131 m² de logements en accession libre,
- 283 m² de logements en accession à prix maîtrisé.

En raison de ces changements nécessaires pour répondre aux aspirations des Millois, il était impératif de consulter de nouveaux le Pole évaluation domaniale de l'Etat.

Ce dernier a évalué dans son avis en date du 24 juillet 2023, l'emprise foncière objet de la cession, qui porte sur un totale de 3271 m² regroupant les parcelles KE n° 554p (544 m²), KE n° 228p (704 m²), IW n° 750p (1409 m²) et IW n° 264p (614 m²) à la somme de 2 425 000,00 € HT.

Le prix étant assortis d'une marge de négociation de plus ou moins 10 % de cette valeur.

Suite aux négociations engagées par la Commune auprès de la SACOGIVA pour le projet énoncé ci-dessus, un accord est intervenu pour un prix de 2 303 750,00 € HT soit un abattement de 5 % (soit 121 250,00 € HT) qui entre dans le cadre défini par l'avis susvisé.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

VU l'article L 2241-1 du CGCT ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'avis de France Domaines ;

- **RAPPORTER** la délibération n° DL.2018-164 en date du 13 avril 2018 sauf en ce qu'elle autorise la SACOGIVA à déposer toutes autorisations d'urbanisme ;

- **CONSTATER** la désaffectation de l'ensemble immobilier cadastré KE N° 228p, KE n° 554p, IW n° 750p, et IW n° 264p ;

- **PRONONCER** en conséquence de cette désaffectation le déclassement de l'ensemble immobilier cadastré KE n° 228p, KE n°554p, IW n° 750p et IW n° 264p ;

- **DÉCIDER** la vente des immeubles cadastrés KE N°228p, KE n°554p et IW n°750p, IW n° 264p à la SACOGIVA dans les conditions sus-évoquées ;

- **DIRE** que le prix de vente est fixé à 2 303 750,00 € HT ;

- **AUTORISER** la SACOGIVA à solliciter l'ensemble des autorisations d'urbanisme réglementaire nécessaires à la mise en œuvre du projet et à réaliser toutes les études techniques préliminaires (sondages...) ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte de cession ou tout acte relatif à cette vente et toutes pièces afférentes à leur établissement ;

- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2024-45 - LES MILLES - VENTE A LA SACOGIVA DES IMMEUBLES KE N° 554P, 228P, IW N° 750P ET 264P-

| | | |
|-------------------------|---|----|
| Présents et représentés | : | 55 |
| Présents | : | 43 |
| Abstentions | : | 13 |
| Non participation | : | 7 |
| Suffrages Exprimés | : | 35 |
| Pour | : | 35 |
| Contre | : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Gaëlle LENFANT, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Marc PENA, Anne-Laurence PETEL, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

Jacques BOUDON Eric CHEVALIER Sylvain DIJON Sellam HADAOUI Claudie HUBERT Josy PIGNATEL Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.08, toujours aux Milles, il s'agit de la vente à la SACOGIVA, de terrains de l'ancienne salle des fêtes et dojo des Milles, qui sont maintenant démolis et désaffectés du domaine public. En 2018, la Commune avait accepté de céder ces biens à la SACOGIVA pour la réalisation d'un projet de logements. Néanmoins, à la demande des habitants des Milles, la Commune et la SACOGIVA ont fait évoluer le programme. Il est désormais prévu de construire des logements sociaux locatifs, une crèche, des logements en accession libre et des logements en accession à prix maîtrisé. Une nouvelle évaluation des domaines a été donnée, le montant étant de 2 425 000 €. Nous avons donné à la SACOGIVA une marge de -5 % qui a accepté, bien sûr, le prix. Donc, le permis de construire est passé en commission d'urbanisme et va être délivré. Donc, le montant total du terrain est de 2 303 750 €.

OBJET : LES MILLES - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTRÉE KE N° 867

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.09

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DONATINI Gilles

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : LES MILLES - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTRÉE KE N° 867- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation de son programme immobilier sis 8 avenue Frédéric Mistral aux Milles, la SCCV AIX LES MILLES VILLAGE s'est engagée à céder à l'euro symbolique à la Commune la parcelle cadastrée KE n° 867 dont elle est propriétaire.

La parcelle KE n° 867, d'une surface de 267 m², est issue de la division de la parcelle KE n° 264 et se situe dans l'emplacement réservé n° 212 du PLU qui prévoit l'élargissement de l'avenue Frédéric Mistral.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée KE n° 867 d'une surface de 267 m² appartenant à la SCCV AIX LES MILLES VILLAGE ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Présents et représentés: 55

Présents : 43

Abstentions : 0

| | | |
|--------------------|---|----|
| Non participation | : | 0 |
| Suffrages Exprimés | : | 55 |
| Pour | : | 55 |
| Contre | : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.09, toujours aux Milles. Il s'agit d'une parcelle correspondant à une partie d'emplacement réservé du PLU qui prévoit l'élargissement de l'avenue Frédéric Mistral. Cette parcelle appartient à la société SCCV Aix Les Milles Village. Et donc, il s'agit d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique de cette parcelle.

OBJET : ROUTE DE L'ENFANT - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE HP N° 874

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGHEY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.10

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DONATINI Gilles

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ROUTE DE L'ENFANT - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE HP N° 874- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La SPLA Pays d'Aix Territoires, aménageur de la ZAC de L'ENFANT, a saisi la Commune pour la rétrocession d'emprises de voirie destinées à être intégrées à la Route de l'Enfant.

Les propriétaires concernés se sont engagés à céder à la Commune les emprises de terrain situées le long de la voie, dans l'emplacement réservé n° 157 du PLU.

Ainsi la société NATIOCREDBAIL s'est engagée à céder à la Commune à l'euro symbolique la parcelle nouvellement cadastrée HP n° 874 dont elle est propriétaire.

Cette bande de terrain, d'une surface de 116 m², est issue de la division de la parcelle anciennement cadastrée HP n° 703.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée HP n° 874 d'une surface de 116 m², auprès de la société NATIOCREDBAIL ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Présents et représentés: 55

Présents : 43

| | | |
|--------------------|---|----|
| Abstentions | : | 0 |
| Non participation | : | 12 |
| Suffrages Exprimés | : | 43 |
| Pour | : | 43 |
| Contre | : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGÉY Jacques BOUDON Joëlle CANUET Eric CHEVALIER
Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD -
DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : 04.10, route de l'Enfant, acquisition à un euro symbolique de parcelles dans le cadre toujours d'un emplacement réservé du PLU, et qui correspond à la rétrocession de l'emprise de voirie destinée à être intégrée à la route de l'Enfant pour son élargissement. Donc, je vous demande d'accepter l'acquisition auprès de la société **BATIMAP HORIZANE (1H17MIN 50SEC)**. (**NATIOCREDIBAIL**)

OBJET : ROUTE DE L'ENFANT - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE HP N° 880

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.11

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DONATINI Gilles

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ROUTE DE L'ENFANT - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE HP N° 880- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La SPLA Pays d'Aix Territoires, aménageur de la ZAC de L'ENFANT, a saisi la Commune pour la rétrocession d'emprises de voirie destinées à être intégrées à la Route de l'ENFANT.

Les propriétaires concernés se sont engagés à céder à la Commune les emprises de terrain situées le long de la voie, dans l'emplacement réservé n° 157 du PLU.

La société BATIMAP - HORIZANE s'est engagée à céder à la Commune à l'euro symbolique la parcelle nouvellement cadastrée HP n° 880 dont elle est propriétaire.

Cette bande de terrain, d'une surface de 137 m², est issue de la division de la parcelle anciennement cadastrée HP n° 708.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée HP n° 880 d'une surface de 137 m², auprès de la société BATIMAP - HORIZANE.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Présents et représentés : 55

Présents : 43

| | |
|--------------------|------|
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 12 |
| Suffrages Exprimés | : 43 |
| Pour | : 43 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGÉY Jacques BOUDON Joëlle CANUET Eric CHEVALIER
Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD -
DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.11 est le même, il s'agit aussi d'accepter une parcelle, mais d'une autre société, la société BATIMAP - HORIZANE.

OBJET : ROUTE D'EGUILLES - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES CADASTRÉES MD N° 578 et 579

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.12

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame FERNANDEZ Stéphanie

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ROUTE D'EGUILLES - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES

CADASTRÉES MD N° 578 ET 579 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation de son programme immobilier sis Route d'Eguilles et Chemin de Vitalis, la SNC PPP filiale de la société COGEDIM PROVENCE, s'est engagée à céder à l'euro symbolique à la Commune les parcelles cadastrées section MD n° 578 et 579 dont elle est propriétaire.

La parcelle cadastrée section MD n° 587, d'une surface de 157 m² et la parcelle cadastrée section MD n° 579 d'une surface de 115 m², constituent la voirie existante.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section MD n° 578 et MD n° 579 d'une surface totale de 272 m² appartenant à la SNC PPP filiale de la société COGEDIM PROVENCE ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

DL.2024-49 - ROUTE D'EGUILLES - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES CADASTRÉES MD N° 578 ET 579 -

Présents et représentés : 55

| | |
|--------------------|------|
| Présents | : 43 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 55 |
| Pour | : 55 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.12, route d'Eguilles. Il s'agit d'accepter à l'euro symbolique, des parcelles appartenant à la SNC PPP, filiale de la société COGEDIM PROVENCE. C'est une régularisation de voirie, notamment sur le chemin de Vitalis.

OBJET : CHEMIN MOURET - ACQUISITION A TITRE ONÉREUX DE LA PARCELLE EA N° 560

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.13

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur BOUDON Jacques

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CHEMIN MOURET - ACQUISITION A TITRE ONÉREUX DE LA PARCELLE EA N°

560 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation de son programme immobilier sis 300 Chemin Mouret, la société AFIM MEDITERRANEE s'est engagée à céder à titre onéreux à la Commune la parcelle cadastrée section EA n° 560 dont elle est propriétaire.

L'acquisition de cette parcelle, d'une surface de 105 m², permettra de réaliser un élargissement du Chemin Mouret.

S'agissant d'un terrain en nature de voirie le prix est fixé à 5,00 € par m², ce qui correspond en l'espèce à un montant de 525,00 € (cinq cent vingt-cinq euros).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'acquisition de la parcelle cadastrée section EA n° 560 d'une surface de 105 m² appartenant à la société AFIM MEDITERRANEE.

- **DIRE** que le prix est fixé à 525,00 € HT (cinq cent vingt-cinq euros hors taxes) ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier ;

- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 43

| | |
|--------------------|------|
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 55 |
| Pour | : 55 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.13, dans les secteurs pont de Béraud, Chemin Mouret, une parcelle 105 m² permettra de réaliser l'élargissement du Chemin Mouret. Il s'agit d'accepter l'acquisition par rapport à la société AFIM Méditerranée. Le prix est fixé là, à 525 €.

OBJET : SEXTIUS MIRABEAU - OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.14

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur PAOLI Stéphane

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : SEXTIUS MIRABEAU - OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2023-363 en date du 6 octobre 2023 le Conseil Municipal a approuvé la convention mettant à disposition les locaux situés au 300 avenue Giuseppe Verdi à l'Office Municipal du Tourisme.

Les modalités de cette mise à disposition du domaine public sont les suivantes :

- bâtiment situé au 300, avenue Giuseppe Verdi, d'une superficie d'environ 3 000 m², réparti sur quatre niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée surélevé de deux étages). Cette mise à disposition exclut une partie du sous-sol pour 75,80 m², la Ville en conservant la disposition et le libre accès pour y entreposer ses archives,
- durée prévisionnelle: douze ans, sous réserve du caractère précaire et révocable de cette occupation du domaine public,
- charges et réparations locatives à la charge de l'Office Municipal du Tourisme,
- mise à disposition consentie à titre gracieux en vertu de l'article L 2125-1 alinéa 1^{er} du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- souscription obligatoire d'une assurance,
- autorisation de sous-louer les dits lieux, partiellement, gratuitement ou à titre onéreux, à tout partenaire public ou privé. L'Office Municipal du Tourisme s'engage à communiquer à la Ville, préalablement à leur signature, toutes conventions relatives à l'utilisation des dits locaux, établies entre

celui-ci et les bénéficiaires,

- résiliation : en cas de non-respect des obligations ou pour motif d'intérêt général.

Il s'avère qu'à la demande de l'assureur de l'Office Municipal du Tourisme il convient de compléter les dispositions en matière d'assurance pour s'aligner sur celles applicables par le Centre de Congrès Carnot.

Il est proposé de rajouter un dernier alinéa à l'article « 6 : Assurances », rédigé ainsi :

« La Commune et l'EPIC renoncent, ainsi que leurs assureurs, à tous recours contre l'autre à raison des dommages subis par le bâtiment ou son contenu ».

En conséquence, je vous demande Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le rajout à l'article 6 de la convention de mise à disposition approuvée par la délibération n° DL.2023-363 du 6 octobre 2023 d'un dernier alinéa ainsi rédigé :

« La Commune et l'EPIC renoncent, ainsi que leurs assureurs, à tous recours contre l'autre à raison des dommages subis par le bâtiment ou son contenu » ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier et Gestion du Patrimoine à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Présents et représentés: 55

Présents : 43

Abstentions : 0

Non participation : 22

Suffrages Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Pierre-Paul CALENDINI Joëlle CANUET Pierre-Emmanuel CASANOVA Eric CHEVALIER Brigitte DEVESA Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Laurent DILLINGER Gilles DONATINI Jean-François DUBOST Stéphanie FERNANDEZ Sellam HADAOUI Amandine JANER Sophie JOISSAINS Gaëlle LENFANT Arlette OLLIVIER Stéphane PAOLI Laure SCANDOLERA Solène TRIVIDIC Jean-Louis VINCENT Michael ZAZOUN Karima ZERKANI- RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.14 concerne l'office municipal de tourisme et la convention de mise à disposition. Il s'agit de confirmer cette convention et d'accepter un rajout à l'article 6. En effet, il s'avère qu'à la demande de l'assureur de l'office municipal du tourisme, il convient de compléter les dispositions en matière d'assurance pour s'aligner sur celles applicables par le Centre des congrès.

OBJET : LA CALADE - CRÉATION D'UN CENTRE D'APPORT VOLONTAIRE - CESSION DE TERRAIN A LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Etaiient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.15

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame MEGGIATO Perrine, Monsieur ANDRE Ravi

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : LA CALADE - CRÉATION D'UN CENTRE D'APPORT VOLONTAIRE - CESSION DE TERRAIN A LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2018-565 en date du 17 décembre 2018, le Conseil Municipal avait accepté de vendre à la Métropole Aix Marseille Provence la parcelle MV n° 54 d'une surface de 50 000 m² pour la création d'une déchetterie verte pour un montant de 170 000 €.

La Métropole Aix-Marseille Provence, s'est orientée sur un autre site afin d'implanter sa nouvelle déchetterie.

Le bâtiment sera construit dans la zone d'activité de la Calade Aix Nord.

La Métropole Aix-Marseille Provence, s'est donc prononcée par délibération DEA 048-8032/19/CM du 19 décembre 2019 pour l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section OC n° 181 d'une surface de 10 949 m² auprès de la Commune d'Aix-en-Provence cf. plans joints).

Le Service des Domaines a évalué cette parcelle au prix de 208 000 € dans son avis du 19 décembre 2023 (dont copie jointe).

Je vous propose, compte tenu de l'intérêt de cet équipement dans ce secteur pour la Commune, d'accéder à la demande formulée par la Métropole Aix-Marseille Provence.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RAPPORTER** la délibération n° DL.2018-565 en date du 17 décembre 2018 ;
- **DÉCIDER** la cession de la parcelle cadastrée OC n° 181 à la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- **DIRE** que le prix de vente est fixé à l'euro symbolique HT ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte de cession ou tout acte relatif à cette vente et toutes pièces afférentes à leur établissement.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 43 |
| Abstentions : | 9 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 46 |
| Pour : | 46 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.15 à la Calade. En 2018, le Conseil municipal avait accepté de vendre à la Métropole une parcelle d'une surface de 50 000 m² pour la création d'une déchetterie verte. La Métropole s'oriente maintenant plutôt sur un autre site afin d'implanter sa nouvelle déchetterie, et ce nouveau site se situe dans la zone d'activité de la Calade Aix Nord. Compte tenu de l'intérêt de cet équipement dans ce secteur pour la commune, je vous propose de consentir cette vente à l'euro symbolique. Les services des Domaines ayant évalué cette parcelle au prix de 208 000 €.

OBJET : ENCAGNANE - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN - PARCELLE CL N° 24 - PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE PAR LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Etaients Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.16

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur BENKACI Moussa

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ENCAGNANE - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN - PARCELLE CL N° 24 - PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE PAR LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal, par délibération n° DL.2021-468 du 12 février 2021, a décidé la cession à la SPLA Pays d'Aix Territoires, de la parcelle cadastrée section CL n° 24 (ancien site du Centre d'Etudes Techniques et Maritimes), dans le cadre de la concession d'aménagement pour le Projet de Renouvellement Urbain du quartier d'Encagnane.

La SPLA Pays d'Aix Territoires doit céder ladite emprise à l'OPH Pays d'Aix Habitat Métropole, sur laquelle doit être réalisé un programme immobilier de deux immeubles regroupant un total de cent deux logements locatifs sociaux. Les autorisations d'urbanisme correspondantes ont été délivrées dans le courant du mois d'août 2023.

Toute l'opération est enfermée dans des délais contraints sanctionnés par de fortes pénalités de retard. Des divisions foncières complexes sont toujours en cours, ce qui retarde la vente à la SPLA Pays d'Aix Territoires.

En conséquence, et afin de ne pas retarder l'opération, compte tenu notamment des pénalités encourues, il nous est demandé par la SPLA Pays d'Aix Territoires de l'autoriser à prendre possession par anticipation du foncier à charge pour elle d'autoriser Pays d'Aix Habitat Métropole à mettre en œuvre les autorisations d'urbanisme délivrées.

C'est la raison pour laquelle je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la SPLA Pays d'Aix Territoires, à prendre possession par anticipation de la parcelle cadastrée section CL n° 24, à charge pour elle d'autoriser Pays d'Aix Habitat Métropole, à mettre en

œuvre les autorisations d'urbanisme délivrées.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 43 |
| Abstentions : | 5 |
| Non participation : | 12 |
| Suffrages Exprimés : | 38 |
| Pour : | 38 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGÉY Jacques BOUDON Joëlle CANUET Eric CHEVALIER Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Et enfin, le rapport 04.16 à Encagnane. Il s'agit de donner l'autorisation à la SPLA, de permettre à l'OP HLM d'engager des travaux de construction des centres de logements sociaux dans l'attente de la régularisation foncière de la parcelle. Donc, c'est le terrain des Phares et balises, dont on a parlé dernièrement au dernier Conseil municipal.

OBJET : ZAC DE LA CONSTANCE - CONVENTION D'AVANCE N° 6 ENTRE LA VILLE ET LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES - ANNÉE 2024

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

04.17

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur KHOUIEL Salah-Eddine

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DE LA CONSTANCE - CONVENTION D'AVANCE N° 6 ENTRE LA VILLE ET LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES - ANNÉE 2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Commune d'Aix-en-Provence a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation de la ZAC de La Constance, par délibération n° DL.2015-354 du 23 juillet 2015.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution. La SPLA est une société à capitaux exclusivement publics qui ne dispose pas de fonds propres contrairement aux sociétés d'économie mixte. Elle ne peut donc faire face à des avances de trésorerie trop importantes avant la mise en œuvre effective de l'aménagement.

C'est pourquoi la SPLA étant soumise aux dispositions législatives des SEM, l'article L. 1523-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, « *Lorsqu'une société d'économie mixte locale est liée à une collectivité territoriale [...] par une concession d'aménagement visée à l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme, celle-ci prévoit à peine de nullité : [...]. 4° Les conditions dans lesquelles le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; [...] ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle.* »

Pour permettre à la SPLA de faire face aux premières dépenses d'études et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente de terrains, la Commune d'Aix-en-Provence lui a consenti, par convention du 23 novembre 2016, modifiée par l'avenant n° 1 du 25 juillet 2017, une avance de

trésorerie (n° 1) d'un montant de 1 970 000 € destinée à couvrir les dépenses d'études et frais divers sur la période 2016-2017. Les sommes correspondantes ont été versées à la SPLA à concurrence de 420 000 € en janvier 2017 et 1 550 000 € en octobre 2017 (cette avance a été remboursée en décembre 2020).

Une seconde avance de trésorerie d'un montant de 180 000 € a été accordée par convention n° 2 du 14 mai 2018 afin de financer les études et prestations nécessaires à l'évaluation environnementale de la révision allégée n° 2 du PLU, ayant pour objet l'ouverture à l'urbanisation du secteur de la Constance (cette avance a été remboursée en décembre 2022).

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie du COVID-19, les dépôts de permis de construire par les promoteurs qui devaient générer les premières recettes de participations aux équipements généraux de la ZAC n'ont pas eu lieu en 2020 et la situation sanitaire n'ayant pas évolué favorablement en 2021, la SPLA a demandé à la Commune d'Aix-en-Provence l'octroi d'une nouvelle avance de trésorerie d'un montant de 1 970 000 € (convention d'avance n° 3 du 18 janvier 2021 – remboursée en janvier 2022).

Les premières recettes de participations aux équipements généraux de la ZAC par les constructeurs autonomes n'ayant toujours pas eu lieu à la fin de l'année 2021, la SPLA avait demandé à la Commune d'Aix-en-Provence de lui accorder une nouvelle avance de trésorerie (convention d'avance n° 4 du 14 janvier 2022 – remboursée en décembre 2022)

Cependant, le retard pris dans la mise en œuvre opérationnelle résultant des compléments à apporter au dossier d'autorisation environnementale n'ont pas permis de générer des recettes sur cette opération. Aussi, une nouvelle avance de trésorerie (n° 5) de 1 970 000 € a été accordée par convention d'avance du 19 janvier 2023 (remboursement au 31 décembre 2023).

Chaque année, depuis la convention d'avance de trésorerie n° 3, la Ville accorde au bénéficiaire de l'opération une avance de trésorerie, celle-ci lui est remboursée par la SPLA avant le 31 décembre du même exercice permettant de ne pas déséquilibrer le budget municipal.

Le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2022, approuvé par délibération n° DL.2023-360 du 6 octobre 2023, faisait apparaître une trésorerie de seulement 21 040 € HT à la fin de l'année 2022 et, en fin d'année 2023, une trésorerie prévisionnelle négative s'établissant à - 405 K € HT (soit environ - 500 K € TTC) alors même que ce prévisionnel intègre l'avance de trésorerie de 1 970 000 € accordée annuellement.

Aujourd'hui, alors que l'année 2023 s'est achevée, l'enquête publique à laquelle est soumis le dossier d'autorisation environnementale n'est toujours pas programmée ; cette autorisation qui conditionne le démarrage opérationnel de l'opération et en particulier la vente des terrains et l'encaissement des recettes de charges foncières ou des participations des opérateurs privés, ne sera pas obtenue avant mi 2024.

Les premières recettes ne seront encaissées au mieux que fin 2024.

Il convient donc pour assurer la trésorerie de l'opération et pour que la SPLA poursuive sa mission dans l'attente de l'encaissement des premières recettes de cession, de lui accorder une avance remboursable de trésorerie d'un montant de 2 470 000 € correspondant pour 1 970 000 € au renouvellement de l'avance remboursée au 31 décembre 2023 et pour 500 000 € au règlement des dépenses nécessaires à la poursuite de ses missions, sachant que les dépenses prévisionnelles 2024 s'élèvent à environ 4 M d'€ HT.

Cette avance de trésorerie devra être remboursée par la SPLA au plus tard le 31 décembre 2024.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la Convention d'avance de trésorerie n° 6 entre la Commune et la SPLA « Pays d'Aix Territoires », afin de lui octroyer une avance de trésorerie d'un montant de 2 470 000 € pour l'année 2024 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à l'aménagement du territoire, à signer la convention avec la SPLA « Pays d'Aix Territoires » ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **DIRE** que la somme correspondante est inscrite au budget de la Commune pour l'année 2024 sur la ligne budgétaire 5332 (515-2745-905).

Présents et représentés : 55

Présents : 43

Abstentions : 0

Non participation : 12

Suffrages Exprimés : 43

Pour : 30

Contre : 13

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Agnès DAURES Cyril DI MEO
Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain
PARRA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Pierre SPANO

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Joëlle CANUET Eric CHEVALIER Salah-
Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD -
DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. CHEVALIER : Il faut que tu présentes la 04.20 puisque Jacques BOUDON n'est pas là. Tu ne l'as pas ? Après ? Alors je vais passer la parole à Dominique Augey pour la 04.17.

Mme AUGHEY : Oui, délibération 04.17, il s'agit de la ZAC de la Constance et d'une convention d'avance avec la SPLA qui est donc l'aménageur. Il s'agit d'un double montant dont la somme est de 2,4 millions à peu près. Evidemment, quand la ZAC de la Constance sera opérationnelle et que l'on fera le bilan de l'activité de la ZAC, cette avance sera rétrocédée à la Ville.

M. CHEVALIER : Merci, Dominique.

**OBJET : AUPA - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026
CONCLUE ENTRE LA VILLE ET L'AUPA**

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.

04.18

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AUPA - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026

CONCLUE ENTRE LA VILLE ET L'AUPA- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L132-6 du Code de l'urbanisme « Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme.

Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- 1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- 2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- 3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- 4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- 5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;
- 6° De contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- 7° D'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui

sont situés à proximité de leur périmètre d'action.

Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public [...] ».

Ainsi, l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA) est une association régie par la loi 1901 qui regroupe différents partenaires : Etat, Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du territoire régional, Communes dont la Ville d'Aix-en-Provence, et différentes instances œuvrant dans la vie publique.

Par délibération n° DL.2021-590 du 7 mai 2021, la Commune a conclu une convention pluriannuelle avec l'AUPA pour les années 2021 à 2023.

Le terme de celle-ci étant atteint, il convient, d'établir une nouvelle convention pluriannuelle pour les années 2024-2026.

Le caractère partenarial qui fonde les actions de l'AUPA se concrétise chaque année sous la forme d'un programme partenarial d'activité mutualisé, élaboré par les membres de l'agence d'urbanisme et approuvé par son Conseil d'administration. Ce programme comprend la quasi-totalité des actions et productions qu'elle entend conduire au cours de l'année considérée.

Il résulte de la synthèse des besoins de chacun des membres et de l'identification, par l'AUPA, des demandes et enjeux intéressant tout ou partie des membres.

Ses membres peuvent demander l'inscription au programme partenarial de missions entrant dans le cadre prévu par la loi.

Le programme partenarial, approuvé chaque année par l'Assemblée Générale de l'AUPA intéresse le partenaire dans chacun de ces axes :

1. HABITAT ET MODE DE VIE
2. STRATEGIE TERRITORIALE ET FONCIERE
3. TRANSITION ENVIRONNEMENTALE
4. PROSPECTIVE ET DYNAMIQUE TERRITORIALE
5. MOBILITES
6. PAYSAGES ET PROJET URBAIN
7. ECONOMIE ET TERRITOIRES.

Ainsi, sur l'année 2024, les principaux thèmes de recherche de l'AUPA pour la Ville d'Aix-en-Provence seront :

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Habitat et modes de vie |
| Observatoire Territorial du Logement Etudiant (OTLE) / Suivi et évaluation annuelle de la production de logement étudiant |
| Suivi en continu des Permis de Construire (Aixpertise) + focus Logements sociaux |
| 2. Stratégie territoriale et foncière |
| Etude prospective en matière d'effectifs scolaires |
| 3. Transition environnementale |
| Appui à l'écriture d'une stratégie globale nature en Ville |
| 4. Prospective et dynamiques territoriales |
| Aix 2040 |
| 6. Paysages et projet urbain |
| Déclinaison opérationnelle du concept de la ville du ¼ d'heure sur le quartier de Célony |
| Déclinaison opérationnelle du concept de la ville du ¼ d'heure sur le quartier de Puyricard |
| Déclinaison opérationnelle du concept de la ville du ¼ d'heure sur le quartier des Milles |
| Déclinaison opérationnelle du concept de la ville du ¼ d'heure sur le quartier de Luvnes – 1^{ère} partie |
| 60 ans d'Encagnane |
| Labellisation du quartier d'Encagnane en tant que « Patrimoine du 20 ^{ème} siècle » |

Pour la mise en œuvre de toutes ces missions, un comité technique composé de l'AUPA et de ses partenaires sera constitué.

Eu égard à l'intérêt public local qui s'attache aux travaux de l'AUPA, il est proposé que la Ville d'Aix-en-Provence lui consente, pour l'année 2024, une subvention en nature et en numéraire d'un montant global de 210 527,00 € correspondant à :

- la mise à disposition des locaux de l'immeuble Le « Mansard » évaluée à 119 927,00 €,
- une subvention annuelle de fonctionnement en numéraire de 90 600,00 €.

La convention pluriannuelle entre la Ville et l'AUPA, jointe en annexe, fera l'objet d'un avenant annuel précisant le programme de travail subventionné et le montant de la subvention allouée.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Association, sous réserve du respect de ses obligations, selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- au cours du 1er trimestre, 50 % du montant de la subvention en numéraire de l'année pour 2024 et de l'année N-1 pour 2025 et 2026,
- au cours du dernier trimestre, le solde.

Compte tenu de l'importance que revêt ce partenariat, et des avantages que la collectivité territoriale en retire, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de convention pluriannuelle 2024/2026 entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'AUPA ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **DECIDER** le versement de la subvention de fonctionnement en numéraire pour l'année 2024 s'établissant à 90 600,00 € ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Commune sur la ligne budgétaire 204 (510 – 65748 - 935).

DL.2024-55 - AUPA - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026
CONCLUE ENTRE LA VILLE ET L'AUPA-

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 43 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 4 |
| Suffrages Exprimés : | 51 |
| Pour : | 51 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Sophie JOISSAINS Philippe KLEIN Perrine MEGGIATO Michael ZAZOUN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. CHEVALIER : Jean-Louis, il faut que tu présentes la 04.18 à la place de Jacques BOUDON qui est absent. C'est la convention avec l'AUPA.

M. VINCENT : Oui, c'est la convention entre la Ville et l'AUPA qui est prévue chaque année, avec un programme de travail annuel qui est confié par la Ville à l'AUPA.

OBJET : ZAC DE PLAN D'AILLANE - MODIFICATION DES CONDITIONS D'AGREMENT D'ACQUEREUR DU LOT N° 1

Etaiient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.20

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DONATINI Gilles

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DE PLAN D'AILLANE - MODIFICATION DES CONDITIONS D'AGREMENT D'ACQUEREUR DU LOT N° 1- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Après avoir approuvé le dossier de réalisation de la Zac de Plan d'Aillane fin 2018, le Conseil Municipal, par délibération n° DL.2019-610 du 16 décembre 2019, a agréé les conditions de cession de terrains au profit de la société CS INVEST souhaitant acquérir le lot n° 1.

La société CS INVEST – 230 A rue Frédéric Joliot 13852 Aix-en-Provence Cedex 3, qui a été agréée pour acquérir ce lot devait y implanter des activités commerciales, dont une activité de bricolage.

Les conditions de cession, en référence aux données inscrites au dossier de réalisation, étaient les suivantes :

- Prix de vente du terrain : 200 € HT/m²
- Superficie estimée du lot : 35 219 m²
- Prix de cession estimée : 7 043 800 € HT

sachant qu'il était prévu dans cette délibération que la superficie du lot 1 serait ajustée ultérieurement, en fonction du projet d'aménagement des espaces publics définitivement adopté.

(A noter, le prix correspondant est calculé en fonction de la superficie du terrain et non de la SDP projetée).

Les modalités de financement prévues dans le dossier de réalisation étant modifiées, conformément à la délibération que vous avez approuvée lors de la présente séance, le montant des charges foncières a été modifié impliquant la rectification des agréments d'acquereurs déjà accordés.

Ainsi, l'implantation de l'enseigne de bricolage n'étant plus d'actualité sur le lot n° 1, il convient de modifier sa destination et sa superficie estimée dans la mesure où il a été redécoupé et où le lot n° 5 y a été intégré.

Aussi, les conditions de cession sont aujourd'hui les suivantes :

- Prix de vente du terrain : 295 € HT/m²
- Superficie estimée du lot : 31 667 m²
- Prix de cession estimée : 9 341 765 € HT
- Vocation du lot : activités économiques, notamment accueil de concessionnaires auto. Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :
- **RETIRER** la délibération n° DL.2019-610 du 16 décembre 2019 ;
- **AGREER** les nouvelles conditions de cession de terrains au profit de la société CS INVEST sur la ZAC de Plan d'Aillane ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Aménagement et l'Urbanisme à signer tous les actes correspondants

Présents et représentés: 55

Présents : 43

Abstentions : 9

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 46

Pour : 40

Contre : 6

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Marc PENA Pierre SPANO

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. CHEVALIER : Et Odile qui avait aussi la 04.20, apparemment.

M. BONTHOUX : La 04.20, je l'ai trouvée, il s'agit toujours sur la ZAC du Plan d'Aillane, la modification des conditions d'agrément d'acquéreur. Je vous demande d'agréer les nouvelles conditions de cession de terrain au profit de la société CS Invest sur la ZAC du Plan d'Aillane.

M. CHEVALIER : OK, merci. Des questions sur la série 04 ? Marc PENA, Cyril DI MEO, et de ce côté ? D'accord, on va commencer par Marc, et après, vous allez suivre au fur et à mesure.

M. PENA : Oui, merci, Monsieur le Premier Adjoint. Alors, je vais intervenir successivement, donc, préparez-vous *Rires*. Donc, c'est sur la 04.02, 04.03, 04.04 et la 04.05.

Tout d'abord, pour la 04.02. Actuellement, dans le projet de PLUi soumis à enquête publique, je crois, jusqu'à la première semaine d'avril, le secteur du pont des Trois Sautets est principalement couvert par de nombreux emplacements réservés d'intérêts divers, mais surtout routiers ou circulatoires, sans que soit proposé un véritable projet urbain et paysager digne de cette entrée urbaine. Parce que c'est là-dessus que je voudrais insister, on a là, une entrée urbaine de première importance pour Aix-en-Provence.

Et selon moi, le rôle de la municipalité, ça serait de redonner sens à cette entrée de ville qui, depuis très longtemps, trop longtemps, est maltraitée au gré des pressions circulatoires dont je parlais il y a un instant, des opportunités foncières. Et donc, je pense qu'il faut avoir beaucoup d'exigences et de revendications sur ce secteur. Et le PLUi tel qu'il est – et je m'excuse d'employer ce mot – fait craindre un peu le n'importe quoi. Le n'importe quoi qui ferait finalement de ce lieu, un cul-de-sac, un entonnoir, qui aurait le bitume pour décor. Et donc, je suis très, très, très inquiet de l'évolution de ce lieu. De ce lieu encore une fois, qui est celui du pont Cézanne, qui ne peut pas être jeté aux oubliettes, et donc, je trouve qu'actuellement, ce pont des Trois Sautets est bien marginalisé. Donc, on a là, non

pas un espace technique, mais un lieu de vie, un vrai lieu de vie. Et je voudrais que vous prêtiez particulièrement attention, que je ne retrouve pas dans ce rapport, à ce lieu de vie. Ça, c'est pour la 04.02.

La 04.03, je sais que nous sommes dans une époque qui se paie de mots et qui, parfois d'ailleurs, change les mots eux-mêmes ou leur sens, en tout cas, ou les maltraitent. Et de ce point de vue là, je vous avoue que pour moi, territoire intelligent en fait partie. D'ailleurs, comme intelligence artificielle en fait partie également. D'ailleurs, ce sont les deux faces d'une même monnaie. Et là-dessus, je voudrais qu'on soit attentifs où je vous pose une question, est-ce que dans ce grand projet de Smart Métropole, autre concept totalement vide de sens quand on y réfléchit deux minutes, est-ce qu'on a une analyse – et là, c'est sérieux – de l'impact sur l'emploi dans la métropole puisque c'est la Smart Métropole ? Qu'est-ce qu'on sait des services informatisés qui seront liés demain à l'intelligence artificielle ? Est-ce qu'ils auront, on ne va pas dire pour vocation, mais pour conséquence, de détruire l'emploi ? Et notamment, j'insiste dans cette assemblée, l'emploi des fonctionnaires territoriaux ? Je pense qu'on devrait être très, très, attentifs sur cette question avant de se payer de mots sur les territoires intelligents, ou plus ou moins intelligents. Je ne savais pas que c'était la machine qui nous disait comment être intelligent, mais je l'apprends tous les jours dans la société merveilleuse dans laquelle nous sommes entrés.

Donc, je passe au 04.04. Dans cette société merveilleuse, il y a aussi la vente de Gayaud-Verdun. Et là, j'ai une question précise. Je ne reviens pas sur notre position de principe à cette vente, mais c'est fait, et donc cette société qui, Madame BONTHOUX, est une SNC, et qui s'appelle Mazarine. À Aix, Mazarine, c'est un très beau nom, mais extrêmement employé. Alors, quand vous allez chercher pour connaître un peu mieux ce qu'est cette société qui découle du groupe Sebban, il y a tellement de Mazarine que vous n'arrivez pas à trouver. Donc, je voudrais que l'on puisse savoir dans cette assemblée, quels sont les statuts de cette société, quels en sont aussi les associés. J'aimerais bien savoir, non pas à quelle sauce on sera mangé, mais tout de même, de savoir de quoi il en retourne, ça me semble important.

Et je termine sur le 04.05. Je me félicite de cette démarche pour avoir une servitude qui est un premier pas peut-être, avant de rendre ce chemin de passage pleinement public, mais je veux rappeler à cette occasion quelque chose. J'avais demandé, il y a déjà longtemps, qu'on puisse répertorier tous les chemins de passage de notre commune, qui peuvent être urbains, comme le passage Agard, ou qui peuvent être également disons, dans le paysage plus rural, ou de campagne quand il existe encore de notre ville. Il y a de très nombreux chemins de passage. Dans quelques semaines le printemps sera là, et les randonneurs vont utiliser ces chemins de passage. Or, Madame BONTHOUX, vous l'avez dit un peu dans votre présentation, un privé ouvert à la circulation, c'est ça l'origine de passage de Agard, mais il n'empêche que c'est un chemin de passage, et que dorénavant en droit, on doit lui donner ce statut. Mais je vous pourrais vous indiquer de nombreux chemins qui sont des chemins publics ceux-là, et qui ont été en grande partie privatisés. D'ailleurs, parfois, les agriculteurs ont posé aussi des questions sur ces sujets-là de manière générale. Et donc, là, on a même une atteinte au domaine public et la libre circulation, pas simplement des randonneurs, des marcheurs, et puis du citoyen. Donc, j'aimerais bien que ma demande qui date de quelques mois, et qui demande du travail bien entendu, mais enfin, je pense que c'est un travail que les services, avec leur qualité, peuvent réaliser, que l'on ait véritablement un répertoire, qu'on répertorie, et que l'on connaisse dans notre ville, et ça me semble important, et qu'on pourra communiquer à l'adresse des citoyens et d'éventuels contrevenants en ce domaine, que l'on puisse communiquer et connaître ces chemins de passage. Voilà, mes quatre remarques sur ces quatre rapports.

M. CHEVALIER : Madame HUBERT, pardon.

Mme HUBERT : Je vais intervenir sur la 04.08 et sur la 04.16.

La 04.08, ce sont des immeubles qui doivent être construits aux Milles. À la lecture de la délibération, on apprend que le projet initial a été modifié, disons, le projet initial prévoyait 3 150 m² au sol, dont 1 650 m² pour les logements sociaux. Ça veut dire qu'il y avait, en mettant une moyenne de 70 m² par logement social, 23 logements sociaux qui étaient prévus. Ce projet a été modifié, et maintenant, il est prévu 471 m², ce qui fait six logements sociaux. On apprend que cette modification est intervenue à la demande des habitants du quartier, du CIQ. Alors, je suis interpellée par cette délibération, sachant que

la Ville d'Aix-en-Provence n'est pas du tout en règle avec la construction de logements sociaux. Et je vois qu'allègrement, à la demande d'une partie de la Ville d'Aix-en-Provence, vous renoncez à la construction de logements sociaux. Les intérêts individuels, les intérêts d'un quartier, ne sont pas forcément l'intérêt collectif. Je constate donc que vous êtes très attentifs à ce desiderata qui fait qu'il y a moins de logements sociaux qui vont être construits. Et j'ai l'impression que vous avez une écoute sélective.

Et ça va faire la transition avec la délibération 04.16 qui concerne la rénovation du quartier d'Encagnane où, manifestement, votre ville n'entend pas les desiderata et les problèmes que pose ce réaménagement dans la situation actuelle. Les habitants du quartier ont noté au cours des vœux qui ont été faits par l'adjoint du quartier, qui leur a aimablement dit, et je tiens à le dire en conseil municipal parce que naturellement, ils ont été assez choqués par cette interpellation à l'occasion de vœux, en répondant aux questions des habitants : « On y travaille, certains habitants doivent comprendre qu'on ne peut pas déloger certains locataires pour leur donner un logement, il faut qu'ils se mettent cela dans leur petite tête ».

Alors je veux dire, aux Milles, on supprime des logements sociaux, et à Encagnane, on leur dit : « Eh bien, mettez-vous cela dans votre petite tête ». Ils n'ont jamais demandé à ce qu'on déloge des locataires pour les loger à leur place. Dans cette délibération, on apprend également que les actes de cession de la mairie via la SPLA n'ont pas été régularisés, ça confirme quand même un certain désordre. Etant précisé que l'on continue à déloger les gens dans des conditions... je pense que vous regardez peut-être de temps en temps le site du collectif Calandal-Méjanès où il y a des problèmes sans arrêt. Avec des habitants qui nous disent, alors, effectivement, il y a une enquête de SOLIHA qui nous disent que leurs desiderata ne sont pas du tout pris en considération, et on est toujours dans la même problématique que nous avons soulevée en tant que groupe lors des différents conseils municipaux.

Et quand on apprend effectivement, qu'alors je vous rappelle que vous devez construire des logements sociaux hors du site d'Encagnane, que finalement, dans d'autres secteurs de la ville, vous renoncez à construire ces logements sociaux, qu'est-ce que cela confirme ? Ce n'est pas une problématique qui est spécifiquement aixoise, c'est que l'ANRU a été dévoyée, les situations ont évolué, et en fait, on est face à des opérations de promotion immobilière qui n'ont rien à voir avec l'objectif qui était avancé au début, qui était un objectif de mixité sociale. Je voulais à ce sujet vous dire, ce sont les 20 ans de l'ANRU, il y a une forte mobilisation puisqu'il y a une mobilisation de différentes villes et dont Aix-en-Provence, qui est allée à Paris pour dénoncer justement ces problématiques de l'ANRU et pour demander un moratoire sur la destruction de certains logements. Avec un collectif d'architectes qui démontre que dans certaines conditions, souvent, il vaut mieux réhabiliter des immeubles qui peuvent l'être, qui sont de bonne qualité. Quand on voit qu'actuellement, des locataires se voient proposer des appartements qui sont dans un état lamentable par rapport à celui qu'ils habitent, par exemple aux Méjanès, on veut les expulser pour des logements qui sont complètement détériorés. Et donc, il y a toute une demande pour qu'il y ait un moratoire sur la destruction de logements sociaux. Je vous rappelle que dans une ville voisine, à Marseille, dans le quartier Air Bel, finalement, grâce aux interventions multiples, on a renoncé à la destruction de nombreux logements sociaux dans des proportions importantes, donc ça pourrait être également le cas à Aix-en-Provence.

Je note qu'aujourd'hui, vous expulsez, je peux dire que vous expulsez parce que ce ne sont plus des propositions quand il y a des lettres de menaces disant : « attention, attention... ». À une dame dernièrement, qui a dénoncé des conditions d'habitation, on lui dit : « Ah, mais si vous n'acceptez pas, vous n'allez plus avoir de logement au bout de trois oppositions... ». Je note qu'aujourd'hui, il n'y a toujours pas de propositions sur les logements neufs qui doivent être construits sur Encagnane, et j'interroge une nouvelle fois la mairie, pourquoi expulse-t-on, ou proposez-vous des logements aux personnes, en les incitant à partir, alors que la construction n'est pas réalisée ? Et on apprend aujourd'hui que vous avez un sérieux retard dans ce projet.

Donc, première question, entendez-vous faire des propositions autres que leur dire : « De toute façon, vous ne pourrez pas y aller parce que le loyer va être trop cher pour ces logements sociaux qui doivent être construits sur Encagnane » ? Et vous nous confirmez aujourd'hui que vous continuez à demander aux gens de partir alors que les constructions ne sont pas réalisées et que vous pouvez très bien attendre que ces constructions soient réalisées afin que les gens qui souhaitent rester à Encagnane puissent bénéficier de ces logements sociaux. Je vous rappelle que 70 % de votre projet concerne le privé au

détriment des logements sociaux. Et on voit bien, là, comme dans d'autres villes, et je vous invite à vous reporter à la pétition qui est très détaillée et qui a été faite notamment avec le soutien d'architectes. Donc, 70 %, c'est le privé, c'est une opération de promotion immobilière. Le quartier d'Encagnane n'est pas celui qu'il était il y a 20 ans, c'est le centre-ville, il y a de nouveaux quartiers, c'est la continuité du centre-ville. Et je pense que c'est fort alléchant pour des objectifs qui ne sont pas ceux de la mixité sociale et du bien-être des habitants, étant rappelé tous les réseaux de solidarité qui seraient détruits par ce genre de projets.

Voilà quelles étaient mes observations, mais j'aimerais bien avoir des réponses sur l'attribution des logements neufs aux habitants d'Encagnane, merci.

M. CHEVALIER : Merci. Monsieur Di MEO.

M. DI MEO : Dans les dossiers, il y en avait effectivement plusieurs. Mais je pense que je vais faire d'abord une première intervention sur la question de Plan d'Aillane. Vous avez là, des terres agricoles, et vous avez décidé de faire une extension commerciale sous l'aérodrome à côté de cet aérodrome et de cette façon-là. Donc, nous, sur le principe de cette extension, on n'est pas favorable. On l'a dit lorsqu'on évoquait le PLUi, à ce qu'on continue à faire du zonage économique de cette façon, sans faire de mixité, et en mangeant des terres agricoles. Mais ce qui est assez déstabilisant dans la délibération que vous nous proposez, c'est la gestion de cet achat de terres agricoles. C'est-à-dire qu'en 2019, les domaines ont évalué, je crois, à 1,6 million, les terres qui sont achetées. Visiblement, les agriculteurs n'aiment pas ça, ça fait d'ailleurs l'objet d'articles de presse avec des titres assez drôles dans *La Provence* sur des courses plutôt que des Jaguar, puisqu'effectivement, c'était ce qui était discuté à l'époque. Et on découvre que là, vous nous proposez une nouvelle évaluation des domaines, c'est-à-dire qu'en fait, les prix en 2023, les prix évalués par les Domaines ont fait quasiment trois fois et demie en quatre ans. Alors, là, je ne comprends pas. Je pensais que l'évaluation des prix des domaines, c'était quelque chose qui était neutre, c'était quelque chose qui était objectif. Ce n'était pas de la spéculation, ce n'était pas du bidouillage. Et là, c'est assez déstabilisant parce qu'en fait, soit il y a un prix des domaines, et je ne vois pas ce qui a fait qu'il y a trois fois et demie en quatre ans, soit c'est qu'il s'est passé quelque chose. Donc, est-ce que vous pouvez nous expliquer ce qui s'est passé pour qu'il y ait une spéculation aussi forte et qui visiblement pousse les agriculteurs à changer d'avis. Peut-être qu'une partie de la réponse est dans la question, et qu'on se retrouve avec une augmentation de ce prix-là. C'est quand même très déstabilisant pour la sincérité des dossiers qui sont concernés.

Comme on fait un peu tout dans le désordre et qu'on ne fait pas dossier après dossier, il y avait un deuxième dossier qui est celui de la Constance. Je ne trouve pas ça très sérieux de faire une avance de trésorerie de plus de 2 millions d'euros à la SPLA pour son incompétence en la matière puisque le dossier est bloqué, ne fonctionne pas. La SPLA, il faut qu'elle fonctionne autrement, ça ne marche pas. Vous nous direz sûrement à n'en pas douter, où en est le dossier de la Constance puisque qu'il y a déjà deux conseils municipaux où vous nous avez dit que le dossier deviendrait enquête publique. Donc, je n'ai pas vu, mais peut-être que ça m'a échappé. Donc, où on en est de cette réalisation qui aurait dû se faire visiblement d'après ce que vous aviez dit, les mois précédents ? Et je pense qu'il faudrait qu'on discute du fonctionnement de la SPLA dans cette assemblée parce que soit il y a un problème de compétence, soit il y a un problème de fonctionnement. On a des gens qui sont visiblement quand même très bien rémunérés. Peut-être que vous nous en direz quelque chose quand on en discutera, mais quand on voit les niveaux de rémunération des trois salariés de la SPLA, ce sont des gens qui devraient avoir du talent, qui devraient faire fonctionner les choses.

Hors micro

M. DI MEO : C'est du teasing, mais peut-être que Madame AUGÉY nous le dira, le niveau de rémunération de chacun des trois salariés, mais là, à un moment donné, il y a un décalage. Mais comme j'ai un petit côté un peu libéral, comme vous, Madame AUGÉY, et avec vous aussi, Monsieur GRUVEL. Dans le libéralisme, il y a le fait de récompenser le talent, que quand on fait faux, on n'est pas récompensé pour. Et là, ce n'est pas tout à fait ce qui se passe. Merci à vous.

M. CHEVALIER : Merci. Alors, Madame PIGNATEL.

Mme PIGNATEL : Je voudrais intervenir sur la 04.15, qui concerne la création d'un centre d'apport volontaire à la Calade. Le groupe Aix au Cœur est particulièrement attaché au bien-être des habitants

des quartiers et à la préservation de leur cadre de vie. Cette délibération 04.15 confie le soin à la Métropole de réaliser un centre d'apport volontaire qui s'inscrit plus globalement dans le plan de réaménagement de la Calade, porté autrefois par la Ville en conseil des territoires. Ce projet a fait l'objet d'une enquête de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE), en novembre 2023, qui a émis plusieurs réserves. Selon nous, ce projet de réaménagement de la Calade présente une triple erreur.

Une erreur environnementale, la MRAE le dit clairement, les espaces naturels à enjeux ne sont pas tous préservés dans l'aménagement prévisionnel de la zone. Les arbres qualifiés de remarquables et des espaces boisés seront rasés pour construire un centre de valorisation de déchets.

Une erreur dans l'anticipation du trafic routier, la construction de cette déchetterie entraînera une augmentation de trafic, déjà dense dans le secteur : 300 véhicules lourds/jour, et 10 poids lourds/jour, ce qui impactera fortement le quotidien des habitants. De plus, la MRAE constate que le dossier n'évalue pas les incidences de l'aménagement du secteur sur le trafic et les conditions de circulation sur la RD 7N.

Et ensuite, une incohérence entre les actions menées. La MRAE pointe que le réaménagement de la Calade impactera significativement la faune et la flore locale et particulièrement les chiroptères que vous cherchez à protéger en créant une trame noire.

Alors, je vous le demande, que comptez-vous faire pour suivre les recommandations de la MRAE ?

M. CHEVALIER : Merci. Madame PETEL.

Mme PETEL : Merci de me passer la parole sur plusieurs délibérations. La première étant celle de la DUP des Trois Sautets. C'est un quartier que je connais bien puisque j'habite le Val Saint-André et ma permanence est au Tholonet. Donc, cet axe des Trois Sautets, ce quartier des Trois Sautets est embouteillé tous les matins et c'est de pis en pis. Quand j'ai installé ma permanence au Tholonet il y a maintenant sept ans, on n'avait pas les problématiques de trafic qu'il y a aujourd'hui chaque matin pour sortir et pour entrer. Je me souviens que je vous en avais déjà parlé puisque dès juin 2018, j'avais alerté Maryse JOISSAINS sur le fait qu'il n'y avait pas de tourne-à-gauche dans le sens Tholonet-Aix en Provence et que cela occasionnait des bouchons récurrents, que le gabarit du pont des Trois Sautets et l'âge de ce pont nécessitent d'en avoir un deuxième, et il y a d'ailleurs la demande des riverains du quartier de piétonner ce pont. Aujourd'hui, on n'a pas de réponse sur ces sujets-là, et la première alerte date – je le rappelle – de 2018. Vous êtes, je crois, Premier Adjoint, mais aussi adjoint de ce quartier et vous m'aviez alors répondu quelque chose de très spécifique et c'est très bizarre, c'est que : « Les Aixois ne sont pas dans ces bouchons-là ». En fait, ce sont bien des Aixois qui sortent le matin et qui essaient de rentrer le soir en ville et qui ont beaucoup de mal. Je veux pointer le fait qu'il y a déjà un immeuble Icade avec un peu plus de trafic, et vous avez fait passer en commission d'urbanisme le 21 décembre, deux nouveaux immeubles de plus de 2 000 m² chacun, coincés entre la RD7 et l'autoroute. Ces deux immeubles, c'est pour le projet SACOGIVA, 23 logements, 2 390 m² de surface hors-œuvre nette (SHON) ; le projet Prométhée, c'est 25 logements, 45 places de stationnement, il y en a là aussi pour la SACOGIVA, et 2 390 m² de SHON, c'est-à-dire une urbanisation intensive de cette partie-là. Il y a déjà sur la parcelle qui est coincée entre les deux axes autoroutiers, un défrichement qui a été effectué. Donc, on va être dans ce goulot d'étranglement, encore plus embouteillé chaque matin avec aucune solution proposée de mobilité. Donc, évidemment, on va voter contre la 04.02. Et je voulais que vous me teniez un peu au courant, de savoir comment avance cette construction de pont pour laquelle je crois que la SPLA doit travailler depuis janvier 2023, ça fait maintenant un an.

Sur les autres délibérations, vous dire également que nous voterons contre celle de la Constance et contre celle de Plan d'Aillane pour, toujours les mêmes raisons, c'est-à-dire que la Constance, j'ai le regret depuis le début que vous ayez fait le choix avec la SEMEPA et la SPLA de la non-maîtrise, l'absence de maîtrise du foncier, et que vous ayez laissé finalement les constructeurs, les promoteurs, c'est un choix. Ces zones peuvent très bien faire l'objet d'une maîtrise foncière par la collectivité, vous avez fait le choix de ne pas maîtriser le foncier. Aujourd'hui, vous redonnez 2 millions d'avance à la SPLA. Je ne comprends plus pourquoi on verse des avances, des avances, des avances, pour faire quels types de dossiers, qui sont retoqués, qui sont modifiés, j'ai les mêmes questionnements là-dessus que Cyril DI MEO. On veut des explications. Moi aussi, j'ai les niveaux de salaires, il suffit de regarder les déclarations TVP des anciens salariés.

Et puis sur Plan d'Aillane, ce que je vous disais tout à l'heure, si on veut protéger les terres agricoles, alors, il ne faut pas se comporter en prédateur foncier ni en spéculateur foncier. Ce qui tue l'agriculture aujourd'hui, c'est la spéculation foncière qui du coup, ne donne pas une valeur agricole à la terre et une valeur de production. Et on a une décorrélation entre la valeur patrimoniale de la terre et la valeur de l'outil productif ; et c'est ce type de spéculation typiquement qui met les agriculteurs, et notamment les jeunes agriculteurs pour lesquels on a d'énormes difficultés à les installer, à les faire accéder à la terre agricole, c'est ce type de processus qui les met en grave danger. Donc, nous voterons contre.

M. CHEVALIER : Madame HUARD.

Mme HUARD : Merci, Monsieur le Premier Adjoint, de me donner la parole. Je voudrais revenir également sur la 04.08 qui, effectivement, m'a interpellée. Puisque dans le projet initial donc, c'est pour les logements qui vont être la vente à la SACOGIVA pour les immeubles aux Milles. Le projet initial, 3 150 m², dont 1 650 m² qui étaient prévus pour des logements sociaux. En 2022, il y a un nouveau projet, et d'un seul coup, des 1 650 m² prévus pour des logements sociaux, on passe à 471 m² donc deux tiers de la superficie qui disparaissent. Ça m'interpelle, sachant qu'effectivement, je reviens à chaque fois, sur les logements sociaux, chaque fois nous sommes en déficit de logements sociaux sur Aix-en-Provence. Donc, j'aimerais bien, effectivement, que vous me donniez une explication sur la diminution drastique des logements sociaux dans ce projet.

Et ensuite, je voudrais savoir puisque j'arrive difficilement à avoir chaque fois ces réponses-là, le choix dans ces logements sociaux entre, PLS, PLUS, PLAI, sachant que les PLAI donc, ce sont – je le redis pour les personnes qui ne s'en souviennent pas forcément, mais c'est normal – pour des personnes aux revenus extrêmement modestes. Et chaque fois, ce sont les nombres de logements qui se montent à un ou deux logements. Donc, j'aimerais vraiment avoir une explication parce que tous les jours, je reçois des personnes qui me font des demandes pour les logements sociaux, et comment je vais faire pour leur expliquer que sur le projet qui était prévu aux Milles, deux tiers des logements sociaux ont été supprimés ? Voilà, merci.

M. CHEVALIER : Il n'y a plus de questions ? OK. Donc, en avant.

04.02. Concernant la DUP du pont des Trois Sautets, je ne sais pas si vous vous en rappelez qu'en fait, le secteur des Trois Sautets fait l'objet d'un plan d'ensemble en titre des entrées de ville, et qui avait été délibérée en son temps par le conseil de territoires du Pays d'Aix, de mémoire. Donc, c'est dire qu'il y a bien un projet d'aménagement.

Concernant le pont futur. La volonté du Maire, et partagée de tous ici, de rendre ce plan piéton et vélo. De fait, nous avons missionné la SPLA pour lancer les études nécessaires. Comme je l'ai indiqué précédemment, nous sommes respectueux – et Madame le Maire en premier lieu – des maires des communes environnantes, que ce soit le Tholonet ou que ce soit Meyreuil, et nous avons fait à l'époque une visite avec le maire de Meyreuil pour voir avec lui, sur quel espace ce pont devait arriver. Donc, à partir de là, la SPLA, comme vous le dites, a été missionnée pour faire des études sur savoir quelle solution adopter. Sachant que dans les solutions adoptées, il y en a deux : soit ça passe en bordure du vieil immeuble, soit ça va au bout, jusqu'au rond-point qui existe après Renault Trucks. Donc, sur le principe, il y a bien un plan d'aménagement, un travail d'ensemble.

Sur la réponse que je vous ai faite, mon autre réponse sera : « Que fait-on à la Métropole pour mettre des transports en commun adaptés à partir des communes ? » quand l'on sait, ce n'est pas moi qui le dis, c'est Jean David CIOT, quand il nous a présenté le PLUi, qui a démontré que les communes environnantes, pour des raisons qui leur sont propres, parce que nous respectons l'indépendance de toutes les communes et de tous les maires en particulier, l'urbanisation a accru dans les communes environnantes plus que sur la ville d'Aix-en-Provence. Et de fait, une bonne étude de la part des bons services titulaires de la fonction de régler les problèmes de transport eut été de mettre en œuvre des transports nécessaires entre ces communes et la ville-centre qui est Aix-en-Provence. Sachant qu'à l'heure actuelle, compte tenu de l'inflation, je pense que beaucoup de personnes qui viennent travailler sur Aix utiliseraient ces moyens de transport.

Donc, au niveau de cette DUP, je n'ai rien à dire en particulier. Jean-Louis l'a dit, c'est vrai que sur la DUP, pourquoi faire une DUP ? C'est dans la mesure où il n'y a pas de respect des engagements qui ont été pris ; à un moment donné, il faut avoir un outil important, et l'outil important, c'est la DUP. Et à

partir de là, on avancera. Sachant qu'en parallèle, vous avez dû voir qu'il y a du défrichage sur la partie colline, où en fait, va s'installer un parking puisque la vocation de ce plan d'aménagement global est de permettre aux commerces de vivre, et donc pour vivre, ils ont besoin de stationnement. Et les stationnements, puisque la contre-allée va obérer un certain nombre de places de stationnement, va permettre de retrouver du stationnement dans ce parking, avec un cheminement piéton qui permet d'aller jusqu'aux commerces.

Vous avez parlé aussi de promotions immobilières. C'est vrai qu'Icade, c'est aussi des logements sociaux, SACOGIVA, c'est aussi des logements sociaux qui se font sur ce secteur Trois Sautets. Donc, on n'oublie pas les logements sociaux. C'est vrai qu'à un moment donné, il faut construire, et chacun veut que l'on construise chez le voisin et pas près de chez soi.

Au niveau circulation, c'est bien entendu un point qui est surveillé. On a un gros souci, ce sont les gens qui utilisent aussi le pont des Trois Sautets à travers Wise en venant de la D6 qui relie Fuveau à Plan de Campagne, grosso modo. Et à travers Wise, les gens empruntent le chemin de la Guiramande et le Chemin de la plaine des Dés, et donc viennent sur un feu du pont de Trois Sautets qui devrait être un croisement entre guillemets, anodin, avec un flux du pont des Trois Sautets faible, on se retrouve avec un flux important du pont des Trois Sautets.

Sur la 04.03, je laisserai Jean-François répondre sur l'impact sur l'emploi, et sur tous les éléments mentionnés par Monsieur PENA parce que je ne suis pas spécialiste de la chose, mais je partage votre avis qu'en fait, l'informatique est au service de l'humain et pas l'inverse. C'est un propos que je tiens de partout dans toutes les réunions, parce que c'est hyper important, ça doit être un outil pour soulager l'être humain mais pas pour remplacer l'être humain.

M. VINCENT : Oui, je partage également tout à fait votre avis. En fait, l'objet de cette convention, c'est qu'au cours de la durée d'une mandature, qu'elle soit métropolitaine ou municipale, les champs de compétences relevant de chaque collectivité peuvent évoluer, voilà. Et c'est ce qui est le cas, par exemple, sur l'éclairage public, etc. Donc, cette convention, elle a pour but de partager un peu des équipements qui avaient été développés au titre de la Smart City aixoise, et puis des nouvelles politiques de Smart métropolitaine de partager ces équipements plutôt de façon intelligente, de les mutualiser de façon à faire des économies de charges d'investissement. Évidemment, ça serait aberrant de multiplier par deux des capteurs, des connectivités afférents à une même problématique. Donc, je rappelle que les partages de ces équipements de connectivité concernent :

- la mesure des taux de remplissage des points d'apports volontaires ;
- les niveaux de bruit et de nuisances sonores ;
- la mesure de la qualité et du niveau des eaux ;
- la mesure et l'affichage des trafics vélos et piétons ;
- monitorer la gestion de l'éclairage public.

Ça, c'est très important, parce que les compétences sont en train d'évoluer. Je prends un exemple qui est celui de la gestion de l'éclairage public sur le pôle d'activité des Milles, dont l'entretien relevait de la Ville d'Aix-en-Provence qui maintenant est dévolue à la Métropole. Et effectivement, on voit que dans ces interférences de temps et de mutation de champs de compétences, il y a des problèmes inévitables qui se posent avec plus de 150 lampadaires hors service sur le pôle d'activité des Milles, avec des rues complètement non éclairées en nuit.

Enfin, ce qui est très important dans ces périodes de réchauffement climatique, de mesurer également les températures avec la problématique des îlots de chaleur. Donc, nous avons tous intérêt à mutualiser nos équipements plutôt que chacun travailler dans notre coin.

M. CHEVALIER : Merci, Jean-François. Sur la 04.04, 04.05, passage Agard et Verdun, je vais répondre sur un élément, disons annexe, entre guillemets, c'est-à-dire un sous-dossier, vous parlez du passage Agard en lui-même, ensuite vous avez enchaîné sur les chemins ruraux et les chemins communaux, etc. Sachez qu'il y a un recensement en cours. D'ailleurs, sur ce sujet, on est à votre écoute s'il y a des endroits qu'on n'aurait pas détectés puisque les services ont lancé des études et donc recensé ces chemins-là qui feront l'objet d'une délibération prochainement. Et n'hésitez pas à nous signaler parce que c'est vrai qu'on a d'excellents collaborateurs, mais qui ne sont pas forcément dans tous les secteurs de la ville.

Pour le reste, sur la société, je vais laisser répondre ma collègue, Odile BONTHOUX.

Mme BONTHOUX : Pour la société actuelle qui avait proposé le projet, c'est-à-dire Sebban Participations, dans cette société, il y avait le Crédit Agricole et SEBBAN, pratiquement à 51/49. Sur la SNC Mazarine, c'est Sebban à 100 %.

M. CHEVALIER : Merci, Odile.

Sur la 04.08, donc Madame HUARD et Madame HUBERT, on parlait des logements à la SACOGIVA. Juste Madame HUBERT, concernant Encagnane et la remarque de mon collègue Moussa BENKACI, il n'y avait pas, disons, de préjugé sur les habitants du secteur et je vous prie de m'en excuser de sa part si ça a été compris ainsi. C'était pour expliquer qu'il faut qu'ils pensent aux conditions qui sont la modification du quartier. S'il y a eu la méprise, je vous prie de m'en excuser.

Jean-Louis, est-ce que tu peux répondre sur Les Milles, les logements, la diminution dont parlent Madame HUBERT et Madame HUARD ?

M. VINCENT : C'est peut-être Gilles, le Maire des Milles.

M. CHEVALIER : Les Millois sont déjà sympathiques et je les vois mal qu'ils aient demandé une diminution des logements sociaux.

M. VINCENT : Le programme a été réduit. C'est Odile.

Mme BONTHOUX : Par rapport aux Milles, avec Gilles, on va un peu expliquer l'origine du projet parce que c'est quand même un projet qui est dans les cartons depuis pas mal d'années et on travaille, je remercie la SACOGIVA qui a pris à bras le corps ce dossier très sensible. C'est un terrain qui est difficile d'accès pour les Millois, par rapport à la sortie sur le chemin de Ronde, le chemin étant très étroit. Donc, il y a plusieurs problématiques par rapport à ce projet. L'accès, le positionnement de l'Arc, on est contre les berges de l'Arc, donc il y a des terrains qui sont en partie inondables. Il y avait aussi à l'origine la problématique d'un bâtiment, la famille FERTE [02:03:44] qui avait un restaurant à ce niveau-là et qui était prête à déposer le bilan et à vendre le restaurant.

La SACOGIVA a travaillé sur tout ce secteur en proposant un nombre de logements sociaux d'origine et le projet a été exposé aux Millois. Donc, il y a déjà bien six-huit ans, Gilles, tu pourras après en parler. A la demande générale des Millois, le programme a été vu à la baisse parce qu'à cause de toutes ces problématiques de desserte, d'aménagement, de places aussi demandées, devant l'accès de cette promotion. Ce qui a été demandé, donc diminution des logements et aussi la création d'une crèche en rez-de-chaussée. Donc, le fait qu'il y ait moins de surface potentielle constructible, il y a bien sûr moins de logements, les Millois ont aussi demandé qu'il y ait des logements sociaux. D'ailleurs, la majorité, ce sont des logements qui sont d'accession à la propriété. Là, je ne pourrais pas vraiment, c'est peut-être la SACOGIVA qui en parlera mieux que moi sur leur programme, mais c'est vraiment à l'origine une demande des Millois et je vais passer la parole à Gilles qui va pouvoir mieux expliquer ce projet modifié.

M. DONATINI : Sur ce programme, les Millois n'ont jamais demandé qu'il y ait moins de logements sociaux. Ça, je vous le dis parce qu'autrement, voilà. Ça, c'est clair et net.

Mme HUBERT : Donc, c'est une décision de la Mairie ?

M. DONATINI : Ce n'est pas moins non plus, je vous le dis, c'est clair.

Maintenant, ce programme était présenté en réunion publique. Je parle du programme. Après, peut-être par rapport à la surface et aux logements sociaux, je ne suis pas technique là-dedans, je laisserai certainement la SACOGIVA répondre là-dessus. Je vous parle de l'aspect du projet et ce n'est pas ce qui a été demandé. Je crois que le projet, tout le monde est d'accord, c'est par rapport aux logements sociaux, sur la quantité. Ça, c'est autre chose. Donc, je pense que la SACOGIVA pourra répondre parce qu'au départ, c'est voilà. Ce projet était présenté en réunion publique. Donc, toutes les doléances qui ont été demandées en réunion publique avec les habitants des Milles ont été écoutées et répondues favorablement par rapport à leurs demandes, comme les briquettes et tout ça, qui n'étaient pas de

l'aspect du projet et qui ont été rajoutées en rappel de la Tuilerie des Milles qu'ils ont voulu rajouter 56 places sur la place de la Liberté avec une rénovation totale de cette place puisqu'en ce moment, c'est très compliqué dans le secteur, un réaménagement du point de collecte, un réaménagement aussi de la pompe hydraulique sur exactement sur le pluvial et sur l'assainissement aussi. Donc, il y a tout un réaménagement. Puis, le chemin piéton et vélo qui va au groupe scolaire Auguste Boyer, ainsi que sur La Pioline.

Donc, ces logements, vu l'aspect aussi, une caméra sera posée sur le bâtiment de ces logements pour une surveillance accrue dans le secteur parce que nous avons eu pas mal de problèmes et le chemin de Ronde, comme l'a dit ma collègue, a été élargie dans ce sens-là. On a demandé aussi, les habitants ont demandé aussi un minimum de logements, mais sur l'ensemble du programme parce que bien sûr, l'accès ne permettait pas à avoir un surcroît de logements. Ça, c'est clair.

Maintenant, au niveau des logements sociaux, je vais voir, si quelqu'un peut répondre, mais je n'ai pas les statistiques à la réponse à vous donner. Merci.

M. CHEVALIER : OK. Jean-Louis, tu ne veux pas dire quelques mots sur Encagnane, là où on en est des permis peut-être ou par rapport à l'inquiétude des constructions pas construites ?

M. VINCENT : L'opération ANRU d'Aix n'est pas la seule opération des Bouches-du-Rhône. D'ailleurs, le Préfet MIRMAND a réuni tous les bailleurs sociaux impliqués dans des opérations ANRU dans les Bouches-du-Rhône en septembre et il nous a cité un exemple en termes de communication et de relogement.

J'entends qu'on puisse ne pas être satisfait et que tout le monde ne soit pas satisfait et on n'arrivera pas à satisfaire tout le monde. J'entends aussi qu'il y a des inquiétudes dans les familles. On essaie d'aller vers elles plutôt que d'attendre qu'elles viennent vers SOLIHA qui gère la [02:08:52].

Ce que j'ai entendu sur l'ANRU et sur des maires qui maintenant s'interrogent sur l'ANRU, je le partage complètement. Une opération ANRU est une opération de longue haleine qui est lancée, celle-ci a été lancée sous le dernier mandat municipal, donc c'est un coup qui est parti. Aujourd'hui, on peut se poser quand même de nombreuses questions sur des opérations ANRU dans la mesure où elles consistent à démolir pour recréer ailleurs de la mixité sociale, à démolir et à reconstruire du logement social. On est dans une période où on ne construit pas assez de logement social. À qui faut-il s'en prendre pour cette insuffisance de constructions ? Je crois que c'est difficile pour tous les bailleurs sociaux de construire, compte tenu des prix des fonciers qui sont là actuellement. Effectivement, aller vers une démolition si on ne construit pas, ça pose un vrai problème de blocage, mais on ne peut pas s'arrêter au milieu du gué.

On a la volonté de construire des logements sociaux. On parlait tout à l'heure des Trois Sautets. Sur les Trois Sautets, il y a 23 logements sociaux sur 47. Sur La Duranne, la SEMEPA a attribué deux terrains à Pays d'Aix Habitat pour construire du logement social. Il y a une opération sur La Duranne qui a été faite par Caudalys [02:10:34] dans laquelle il y a 57 logements sociaux. Ce sont des chantiers qui sont partis.

Voilà ce que je peux dire. L'opération de relogement suit son cours dans les meilleures conditions possibles. On ne peut pas donner de réponse sur les 102 logements à construire.

Le foncier qui appartient à la Ville qui a été acheté par la Ville à l'État, Phares et balises, en particulier, à la condition expresse de faire du logement social a été mis gratuitement par la Ville à la disposition de l'opération d'aménagement pour qu'on puisse faire ces 102 logements sociaux. Il y a une action volontaire de la Ville puisqu'elle met le terrain gratuitement à disposition de la SPLA. Aujourd'hui, ce terrain est toujours propriété de la Ville qui doit le céder à la SPLA, laquelle SPLA doit le recéder à Pays d'Aix Habitat. Compte tenu de la longueur des procédures, on n'a pas perdu de temps. Un permis de construire a été déposé, a été délivré, il est maintenant purgé. On découvre que sur le foncier, il y a de la dépollution importante, une très importante dépollution. Normalement, comme on dit, pollueur-payeur, mais ça va rester à la charge de l'aménageur de dépolluer le terrain, le terrain qui a été cédé par l'État pollué.

J'espère que les travaux des 102 logements sociaux à construire à Encagnane sur le terrain du [02:12:26], j'espère que ce chantier commencera en mars ou en avril. J'ai donné Pâques comme objectif, j'espère qu'on arrivera à tenir cet objectif.

M. CHEVALIER : Merci, Jean-Louis.

Mme HUARD : S'il vous plaît, je m'excuse, mais on n'a absolument pas répondu à mes questions.

M. CHEVALIER : Le PLS et PLUi des logements.

Mme HUARD : Sur le 04.08, j'ai bien entendu ce qu'a dit Monsieur DONATINI. Je pense que ça serait une insulte à faire aux habitants des Milles de dire que ce sont les habitants des Milles qui ont demandé que ça soit les logements qui soient diminués. Je voudrais avoir une réponse pour savoir pourquoi est-ce qu'on a diminué de deux tiers le montant des logements sociaux qui était prévu.

Puis, je vous ai également demandé quel était le montant de logement PLS, PLUS, PLAI. Je n'ai aucune réponse à ces deux questions. J'aimerais bien les avoir. Merci beaucoup.

M. VINCENT : Ce n'est pas seulement le nombre de logements sociaux qui a été diminué, c'est l'opération qui a été diminuée globalement. L'opération étant diminuée globalement, on construit moins de logements et on a toujours 25 % de logements sociaux, c'est parce que le critère, c'est de produire de 25 % de logements sociaux.

On a une crèche qui a été demandée, ce n'est pas du logement. Ça correspond à trois logements sociaux, une crèche.

Mme HUARD : On est passé de 1 650 m² de logements sociaux à 471 m². Expliquez-moi pourquoi on a diminué les logements sociaux et pas le reste des autres logements.

Mme HUBERT : Ce n'est pas 25 %, 471 m² divisés par 25 %, la diminution est beaucoup plus importante. Il y avait un total de 23 logements sociaux, il n'y en a plus que six. Donc, c'est beaucoup plus, ce n'est pas 25 %.

Mme HUARD : Ça fait deux tiers.

Mme BONTHOUX : Ce n'est pas le même programme.

Mme HUARD : Ce n'est pas le même programme, mais pourquoi on n'a pas favorisé...

Mme BONTHOUX : Il a fallu au niveau des surfaces puisqu'il y a une crèche supplémentaire, la surface de plancher a été diminuée, donc il y a déjà moins de logements en totalité.

Mme HUARD : D'accord, vous créez une crèche, mais pourquoi diminuer plutôt les logements sociaux que les autres logements ? Expliquez-moi.

M. CHEVALIER : Juste, si vous le permettez, je vais passer la parole à Monsieur GHIO qui est le directeur général de SACOGIVA qui expliquera le projet, ça sera plus simple, non ? Comme ça, il vous expliquera le projet puisque c'est lui qui va le conduire.

M. GHIO : Au départ, c'est 56 logements, on passe à 28 logements du fait du zonage de l'inondabilité. C'est-à-dire qu'entre le moment où on commence à discuter, il y a quelques années et maintenant la législation a progressé pour protéger, mais du coup, ce n'est plus que 28 logements. Sur ces 28 logements, on en fait 25 % en logements sociaux plus la crèche qui est effectivement à peu près l'équivalent de trois ou quatre logements en fonction des équipements. En type de logements sociaux, il y a deux PLAI, trois PLUS, deux PLS, ce qui fait un total de sept logements, plus le BRS et plus la crèche. La réduction du programme est due à l'inondabilité, les nouvelles règles de l'inondabilité auxquelles on est assujéti.

Mme HUARD : Il n'y a pas de souci, j'entends parfaitement. Merci, Monsieur, en tous les cas de votre réponse.

M. CHEVALIER : Vous avez l'explication, Madame HUARD, c'est bon ?

Mme BONTHOUX : Je m'explique peut-être mal, mais excusez-moi, Madame, mais j'ai parlé de l'inondabilité, j'ai parlé de la crèche, j'ai parlé de la problématique du terrain. Excusez-moi de ne pas en avoir été entendue.

Mme HUARD : Ce que je demande, ce sont des réponses précises. Ce Monsieur me donne des réponses précises que vous ne m'avez pas données, je suis désolée.

M. CHEVALIER : C'est sur le nombre de PLS, PLAI et BRS qu'elle voulait savoir, Madame HUARD.

M. DI MEO : Dans ce cas-là, il faut réécrire la délibération. Il y a marqué : « Néanmoins et compte tenu principalement d'une forte demande des habitants des Milles relayée par les CIQ, la Commune et la SACOGIVA ont fait évoluer le programme ». C'est la page 01.10.

M. CHEVALIER : Oui, puisqu'on a fait une crèche à la demande des habitants.

Mme BONTHOUX : Qu'il faut dire aussi que la priorité pour les logements, parce qu'il est demandé avec la SACOGIVA, ce sont les Millois qui sont aussi prioritaires pour ces logements.

Mme HUARD : C'est comme à Encagnane, les habitants sont prioritaires.

M. CHEVALIER : 04.21 sur le principe des Domaines. On se tient au prix des Domaines, il y a eu deux évaluations, la plus récente à l'Escalet. À partir de là, on ne peut pas faire différemment, Odile. Il y a une évaluation des domaines.

Mme BONTHOUX : Ce qu'il faut dire, c'est un zonage en U.

Intervention hors micro

Mme BONTHOUX : AU, excusez-moi, à urbaniser. Donc, l'inspecteur des domaines évalue en fonction du zonage et c'est pour ça que les prix sont différents et s'adaptent par rapport au marché. L'évaluation des Domaines est faite en fonction de ce qui est vendu à la proximité et aux programmes qui ont été faits dans les terrains mitoyens ou dans le secteur. Donc, il se sert de base par rapport à des prix de base. Donc, c'est ce qui se fait dans ce secteur. Ce n'est pas la Ville qui donne le prix du terrain, ce sont les Domaines.

M. CHEVALIER : Sinon l'objectif de la Ville, c'est d'aller dans le sens de regrouper un peu les garages qui sont éparpillés dans la ville et de les axer sur les véhicules d'avenir, l'électricité, l'hydrogène, etc. Juste pour votre information.

Sur la 04.20, Constance, j'ai pris note de vos remarques sur ce que vous avez indiqué au fonctionnement de nos institutions. Comme vous le savez, j'ai l'honneur d'avoir succédé à la présidence de la SPLA, donc je prends note. La loi fait que vous vous êtes tout à fait en droit de connaître ce qui se passe au niveau des trois plus gros salaires, donc je n'ai rien à dire. Après cette nouvelle présidence, je vais essayer de répondre le mieux possible à toutes vos questions un peu plus tard.

La Calade, la 04.15, je vais demander à Ravi ANDRÉ de bien vouloir répondre aux questions par rapport aux observations de la MRAe.

M. ANDRÉ : Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues.

Déjà un petit historique sur la genèse de la création de ce centre de valorisation des déchets. Il faut savoir que c'est une demande, on va dire, constante des habitants de Célony, Puyricard, plus en particulier, pourquoi ? Pour gérer les déchets verts. Vous n'êtes pas sans savoir que sur le territoire de Puyricard, sur le quartier, il est essentiellement composé de zones pavillonnaires avec des jardins. L'objectif était de pouvoir donner ce service-là aux riverains pour pouvoir ramener leurs déchets à proximité sans faire des grands détours en allant soit sur Éguilles, soit sur Venelles ou sur Aix. Ça,

c'est la première chose.

Deuxième chose, c'est aussi la limitation des dépôts sauvages. Ça va aussi nous permettre, vous savez que la Ville a engagé des fonds importants dans la gestion des déchets sauvages, ça nous a coûté plus de 500 000 € sur une année. C'est pour ça qu'en fait, c'est une demande des CIQ, des associations de riverains et globalement de la population du plateau de pouvoir avoir accès à ce service-là.

Concernant l'impact circulation, il faut savoir que ce centre de valorisation serait positionné sur la Calade, dans une impasse. Vous savez que le PN 106, le passage à niveau a été fermé et qu'une partie de la RD7 a été déviée et la partie en impasse n'accueille quasiment plus de véhicules. On était à 27 000 véhicules/jour dans les deux sens. Aujourd'hui, plus personne. Donc, les camions, les usagers de ce centre de valorisation pourront passer par le rond-point de La Bosque d'Antonelle et donc l'impact circulation sera effectivement limité.

En revanche, Josy, tu parlais des camions, évidemment, les camions ne peuvent pas circuler aux heures calendaires ou ne devront pas le faire pour ne pas aggraver la situation existante.

Concernant la MRAe, bien entendu, j'ai appelé les services de l'urbanisme et les services de la Métropole sont saisis aussi pour apporter des réponses ; l'objectif étant de préserver forcément les espèces protégées, mais je crois que les réponses sont en cours par le service. Je pense que ce centre de valorisation est important parce que je pense qu'il va limiter aussi la circulation automobile sur le plateau. On va éviter de faire partir les voitures, les camions vers tous les autres points de collecte. Là, il y en a un peu partout. Les plus utilisés sont certainement Venelles qui n'est pas bien adapté, Puyricard non plus, et ensuite il faut descendre sur Aix ou aller sur Éguilles ou Saint-Cannat. Donc voilà, c'est plutôt un service de proximité et c'est vraiment fait pour que les gens puissent amener leurs déchets verts. Il n'y aura pas de déchets ménagers dans ce centre de valorisation et donc, je pense que c'est un service qui va apporter à la population. On essaiera de limiter les impacts sur l'environnement en tout cas.

M. CHEVALIER : Madame PIGNATEL.

Mme PIGNATEL : Je te remercie pour tes réponses, mais on est bien d'accord que l'issue de ce secteur va se faire par la RD 7N, donc obligatoirement augmenter le trafic. Après, je suis habitante de Célony, donc mes déchets verts, je les dépose dans notre déchèterie sans aucun problème et je ne fais pas de dépôt sauvage.

M. ANDRÉ : C'est ton cas, mais ce n'est pas comment ça se passe malheureusement.

M. CHEVALIER : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la série des délibérations qui ont été présentées ? Monsieur PENA, Monsieur DI MEO.

M. PENA : Ce n'est pas là-dessus, mais après je vais oublier. La commission consultative pour l'environnement de l'aérodrome des Milles, la Mairie n'y est pas. Les collectivités territoriales, il y a la Région, le Département et la Métropole. Quant aux conseillers municipaux aixois qui y siègent, je vous le signale parce que c'est important, malheureusement, Gérard BRAMOULLÉ était titulaire au titre de la Métropole, il y a quatre représentants de la Métropole, dont Gérard BRAMOULLÉ, donc il faudra le remplacer. C'est au niveau de la Métropole que se fait le choix, j'espère en concertation avec la Commune, mais je n'en suis pas tout à fait sûr si vous me le permettez. Ensuite, il y a Madame ANGELETTI qui n'est pas là aujourd'hui, mais qui est là au titre du Département et Sylvaine DI CARO est suppléante au titre de la Région. Je dis ça puisqu'il y a quelques Aixois en dehors des associations, en dehors d'autres représentants, donc associatifs ou même syndicaux. Donc, peut-être comme il n'y a pas la Commune, faut-il agir sur la nomination future et faire en sorte qu'ici c'est un sujet commun normalement. Donc, tous les représentants aixois agissent et parlent à peu près dans le même sens.

M. CHEVALIER : Merci, Monsieur PENA. Monsieur DI MEO.

M. DI MEO : C'était pour la question 04.03 sur les Trois Sautets. Pardon, c'est 04.02 sur les Trois Sautets. Vous me dites qu'il y a un schéma d'entrée de ville de la Métropole, donc qui finalement

mettrait en cohérence tous les équipements existants. Est-ce qu'il serait possible d'avoir ce document ?

M. CHEVALIER : Je pense qu'il était utile qu'il soit joint à la délibération à la fois le plan d'entrée de ville qu'on est en train de peaufiner et aussi les éléments sur le PLU qui vous donnent les éléments de constructibilité. Vous avez l'élément d'entrée de ville qui donne sur les éléments sur les entrées de ville. Je pense qu'on est en train de faire un document de synthèse, vous avez raison.

M. DI MEO : Si j'ai bien compris, il va y avoir encore un autre bout après de parking qui va se faire en face.

M. CHEVALIER : Oui.

M. DI MEO : Là, j'ai cru me méprendre, mais ça ne va pas me rassurer. Là, nous parlons bien de la zone sud de la départementale. Donc, il va bien y avoir, si j'ai compris, dans la zone nord, la même chose. On va avoir une bande entre le futur projet Prométhée, une bande passante avec des stationnements.

M. CHEVALIER : Non, la zone nord, la zone sud. Le problème, c'est une contre-allée parce qu'il y a un danger de sortir au milieu pour être clair, au milieu entre la fin des commerces et le début des logements. Là, vous avez une sortie. Donc le principe vers une entrée du stationnement, mais du stationnement qui ne peut pas être en épi tel qu'il a été conçu par les riverains, il doit être longitudinal. Donc, de fait, il y a une perte de stationnement globalement pour que le secteur ville, il faut du parking de l'autre côté. De ce côté, vous n'avez qu'une entrée et une sortie et de l'autre côté, vous aurez une seule entrée-sortie. Le problème, c'est quand il y a une multitude d'entrées-sorties que ça pose problème. C'est ça, Christophe? Le principe, c'est quand il y a une multitude de sorties sur une départementale, même s'il est en partie dans l'agglomération, ça pose un petit problème. C'est vrai qu'on est en train de faire un recollement.

M. DI MEO : Parce qu'effectivement, la question, c'est, il va y avoir deux flux, il va y avoir le flux de la contre-allée sud et le flux de stationnements nord. Comment ça va s'articuler? On est dans quelque chose qui est un petit bout d'une série de bouts. Est-ce qu'il n'aura pas fallu faire une AOP dans le PLUi là-dessus? Pourquoi pas, peut-être, ça aurait pu être une question. Est-ce qu'au moins vous pourrez nous présenter un point cohérent parce que qu'est-ce qu'il en est des passages vélos ou piétons sur cet endroit-là?

M. CHEVALIER : Il existe. Ça, on est en train de le réaliser.

M. DI MEO : C'est difficile dans un secteur qui est très décousu de donner une réponse pertinente à une présentation d'un petit bout du patchwork global. Je n'ai pas dit qu'on était contre le réaménagement de cette entrée ville, au contraire, c'est tellement le bordel, il y aurait une vertu à la restructuration, mais pour qu'on puisse se prononcer.

M. CHEVALIER : J'ai pris note. Les différents éléments dont on parle, c'est-à-dire à la fois l'entrée de ville et à la fois le PLUi sont en train d'être rassemblés pour avoir un schéma global, un plan de perspective.

M. PENA : Que ça soit un document opposable, c'était le sens de mon intervention au début, c'est-à-dire qu'il faut qu'on sache très bien qu'on est en train de faire un aménagement d'entrée de ville avec les problèmes circulatoires, on en a parlé bien sûr, que ça soit donc un élément opposable parce que sinon c'est un peu flou.

M. CHEVALIER : OK, c'est noté.

S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote, sauf erreur, à partir de la 04.02, c'est ça ?

04.02, qui s'abstient? Qui vote contre?

Mme PETEL : Contre pour Aix au cœur.

M. CHEVALIER : 04.03, qui s'abstient? Qui vote contre?

04.04, qui s'abstient ? Qui vote contre ?

04.05, qui s'abstient ? Qui vote contre ?

04.06, qui s'abstient ? Qui vote contre ?

04.07, abstentions ? Contre ?

04.08, abstentions ? Contre ?

Mme PETEL : Abstention.

M. CHEVALIER : 04.08, abstention des deux groupes, c'est ça ?

04.09, contre ? Abstentions ?

04.10, contre ? Abstentions ?

04.11, contre ? Abstentions ?

04.12, contre ? Abstentions ?

04.13, contre ? Abstentions ?

04.15, contre ? Abstentions ?

Mme PETEL : Abstention d'Aix au Cœur pour la 04.15.

M. CHEVALIER : 04.16, contre ? Abstentions ?

04.17, contre ?

Mme PETEL : Contre pour les deux.

M. CHEVALIER : Abstention ?

04.18, contre ? Abstentions ?

04.20, contre ? Abstentions ?

Mme PETEL : Il y a la 19 d'abord.

M. CHEVALIER : La 19, on la fera après. Je reprends.

04.20, contre ? Abstentions ?

Mme PETEL : Abstention Aix au Cœur.

Intervention hors micro

M. CHEVALIER : 04.21, contre ? Abstentions ?

Mme PETEL : Abstention.

M. CHEVALIER : OK, c'est noté.

Je vais repasser la parole à mon collègue Michael ZAZOUN sur la délibération 01.14.

OBJET : ZAC PLAN D'AILLANE - CESSION DE TERRAINS A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGHEY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.21

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DONATINI Gilles

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC PLAN D'AILLANE - CESSION DE TERRAINS A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Plan d'Aillane, la commune doit céder à la SPLA Pays d'Aix Territoires, concessionnaire, les terrains nécessaires à l'aménagement de l'opération.

Cela concerne :

A/ - une emprise de terrain de 1 453 m², environ, correspondant à d'anciens chemins privés de la commune jouxtant les parcelles cadastrées section KD n° 24, 25 et 204 (document d'arpentage en cours de réalisation).

Cette emprise a fait l'objet d'un procès-verbal de constat de désaffectation de l'usage public du 24 avril 2023.

Par avis des domaines en date du 06 octobre 2023, la valeur vénale de cette emprise a été définie à un montant de 35 000,00 € HT, avec une marge d'appréciation de 10 % (cf courrier joint).

B/ - les parcelles cadastrées section KD :

- n°109 pour 66 m²

- n° 203 pour 106m²

- n°273 pour 1625 m²

- n° 275 pour 82 250 m²

Soit une surface totale de 84 047 m².

Par avis des domaines en date du 25 octobre 2023, la valeur vénale de cette emprise a été définie à un montant de 6 000 000,00 € HT, avec une marge d'appréciation de 15 % (cf courrier

joint).

La commune a proposé à la SPLA Pays d'Aix Territoires un prix global de 6 935 000,00 € HT.

Cette acquisition permettra à l'aménageur de pouvoir engager les travaux de viabilisation du site.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **CONSTATER** la désaffectation de l'usage public de l'emprise de 1 453 m², environ , constituant l'ancien chemin jouxtant les parcelles KD n° n° 24, 25 et 204.

- **PRONONCER** le déclassement de l'usage public de l'emprise de 1 453 m², environ (document d'arpentage en cours d'élaboration), constituant l'ancien chemin jouxtant les parcelles KD n° n° 24, 25 et 204.

- **DECIDER** la cession de l'emprise de 1 453 m² environ susvisée à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Plan d'Aillane.

- **DIRE** que la cession de cette emprise de 1 453 m² environ se fera au prix de 35 000,00 €.

- **DECIDER** la cession des parcelles cadastrées section KD n° 109, 203, 273, 275 pour une surface globale de 84 047 m² à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Plan d'Aillane.

- **DIRE** que la cession des parcelles cadastrées section KD n° 109, 203, 273, 275 se fera au prix de 6 900 000,00 € HT.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2024-58 - ZAC PLAN D'AILLANE - CESSION DE TERRAINS A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES-

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 43 |
| Abstentions : | 8 |
| Non participation : | 12 |
| Suffrages Exprimés : | 35 |
| Pour : | 30 |
| Contre : | 5 |

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Pierre SPANO

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGEY Jacques BOUDON Joëlle CANUET Eric CHEVALIER Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Alors, le rapport 04.21, on en a parlé tout à l'heure, c'est la ZAC Plan d'Aillane. Ce sont des cessions à la SPLA qui est aménageur de la ZAC, d'un ancien chemin déclassé ainsi que de 8,5 ha de terrain à aménager pour un prix de 6,9 millions d'euros. Merci.

OBJET : FIXATION D'UNE PART VARIABLE POUR LA REDEVANCE DU KIOSQUE À FLEURS SIS PLACE JEANNE D'ARC

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.14

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FIXATION D'UNE PART VARIABLE POUR LA REDEVANCE DU KIOSQUE À FLEURS SIS PLACE JEANNE D'ARC- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, la SAS Flora Rotonde représentée par Mme Delphine HENRY a repris le fonds de commerce d'un kiosque à fleurs, sis 2 - place Jeanne d'Arc à Aix-en-Provence, exploité précédemment par Monsieur Dorian DUMAS représentant de la SARL Dumas Fleurs.

Depuis 2014, conformément à la délibération n° DL.2014-62, la redevance de la SARL Dumas Fleurs était composée, par convention, d'une part fixe et d'une part variable.

Pour mémoire, l'article L.2125-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques précise que « *La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation* ».

L'instauration d'une part variable indexée sur le résultat net d'exploitation renvoyait aux avantages ainsi procurés à l'occupant.

Aussi, je vous propose d'appliquer au repreneur dudit fonds de commerce les mêmes modalités tarifaires, à savoir, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour l'exploitation du kiosque à fleurs sis place Jeanne d'Arc :

- une part fixe mensuelle qui s'élève à pour l'année 2024 à la somme de 2090,20€ fixée en application des tarifs adoptés par délibération DL2023-420, révisable annuellement par délibération en Conseil Municipal. Elle devra être versée avant le 10 de chaque mois.

- une part variable annuelle correspondant à 3 % du résultat net d'exploitation du kiosque à fleurs. Le titulaire de l'autorisation d'occupation temporaire doit fournir à la Ville une

attestation d'un expert-comptable mentionnant le montant du résultat net d'exploitation de son commerce pour l'année N avant le 15 mai de l'année N+1 afin de permettre le calcul de la part variable.

Celle-ci sera ensuite versée en une fois avant le 10 juin de l'année N+1.

Quel que soit le montant des recettes générées par l'exploitation, le titulaire de l'autorisation d'occupation temporaire est soumis à un versement plancher annuel de 500€ au titre de la part variable.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les modalités de perception de la redevance susvisée ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des redevances susvisées.

Présents et représentés: 55

Présents : 43

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. ZAZOUN : Merci, Éric.

Simplement pour faire suite aux observations de Maître KLEIN tout à l'heure et dans le souci de clarté, la délibération 01.14 a été réécrite. Donc, il s'agit bien de préciser que la taxe, la redevance d'occupation de domaine public en part variable est bien de 3 % sur le résultat net d'exploitation. Tout à l'heure, il était précisé qu'on souhaitait le document comptable général avec le chiffre d'affaires pensant forcément qu'il comprenait la case résultat net d'exploitation. Mais là, pour être sans ambiguïté ou incompréhension en la matière, on a réécrit la délibération en précisant bien qu'il s'agit de 3 % sur le résultat net d'exploitation.

J'en profite pour répondre aussi à la question qui était sous-jacente tout à l'heure qui est de savoir pourquoi ce choix-là du résultat net d'exploitation et pas du chiffre d'affaires parce qu'il y a déjà une redevance d'occupation du domaine public qui est la part fixe pour le kiosque et que cette taxe supplémentaire est prise sur le résultat net qui est moins élevé en termes de volume financier que le chiffre d'affaires parce qu'il s'agit aussi d'avoir un juste équilibre et de ne pas surtaxer le commerçant, tout en ne laissant pas la Ville en reste sur ses recettes. Donc, c'était de trouver un équilibre entre les deux. Vous voyez qu'il y a quand même un minimum plancher de 500 €, c'est-à-dire si les 3 % du résultat net d'exploitation font 300 €, la taxation sur la part variable sera a minima de 500 €. Si c'est plus par rapport au résultat, ce sera plus, mais ça permet de ne pas laisser la Ville en reste et de ne pas surtaxer le commerçant d'autre part, de trouver un équilibre.

J'espère avoir été clair. En tout cas, je suis prêt à répondre aux questions. Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

M. CHEVALIER : Madame BENDELE.

Mme BENDELE : Oui, j'ai bien compris vos explications, Monsieur ZAZOUN, mais pourquoi ce changement alors, parce que si je comprends bien, auparavant on était sur le chiffre d'affaires, non ?

M. ZAZOUN : Je vais répondre. C'était mal expliqué dans la délibération précédente, mais on n'a pas changé. En fait, l'année dernière, l'année d'avant et l'année précédente, c'était déjà 3 % sur le

résultat net d'exploitation et non pas sur le chiffre d'affaires. Donc sur le fond, il n'y a pas de changement, c'était seulement que la délibération précédente n'était pas très clairement formulée. Là, elle ne laisse plus de place au doute, elle est plus que précise.

Mme BENDELE : Donc, c'est assez général que pour ces redevances-là, on parlera de bénéfice, c'est ça ?

M. ZAZOUN : De résultat net, 3 % sur le résultat net d'exploitation. Pas brut, net.

Mme BENDELE : D'accord, très bien. Merci.

M. CHEVALIER : C'est bon ? OK. On va voter, s'il n'y a pas de questions, la 01.14. La 01.14, abstentions ? Votes contre ?

Il semblerait que j'ai oublié de vous faire oublier la 04.14 concernant l'office municipal de tourisme, les conventions de mise à disposition des locaux.

04.14, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

M. CHEVALIER : Donc, on passe à la 05.01, protocole transactionnel relatif à l'entretien de la voirie supportant la circulation d'un transport en commun en site propre.

OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF A L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE SUPPORTANT LA CIRCULATION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.

05.01

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame AUGÉY Dominique

Politique Publique : 05-TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF A L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE SUPPORTANT LA CIRCULATION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE-

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L5218-2, B, 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole est compétente pour « La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt métropolitain, y compris la signalisation » et que par ailleurs « La circulation d'un service de transport collectif en site propre » entraîne l'intérêt métropolitain des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies.

Toutefois, afin de donner davantage de souplesse à l'exercice des compétences et d'apporter des réponses opérationnelles aux préoccupations communales, l'article L.5218-2 E du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « La Métropole d'Aix-Marseille Provence peut déléguer tout ou partie des équipements et services nécessaires à l'entretien de la voirie reconnue d'intérêt métropolitain ».

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023 la Commune d'Aix-en-Provence ayant assumé les dépenses incombant à la Métropole quant à l'entretien des voies dédiées aux transports en commun en site propre sur son territoire, il a été décidé d'établir un protocole transactionnel afin de trouver un accord amiable et définitif permettant de mettre un terme au litige sur ces dépenses d'entretien.

De ce fait, la Métropole Aix-Marseille Provence ainsi que la Ville d'Aix-en-Provence, conviennent ensemble d'un montant à la hauteur des dépenses engagées par la Ville d'Aix-en-Provence en lieu

et place de la Métropole Aix Marseille Provence.

En conséquence, et compte-tenu de ce qui précède, il vous est demandé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la conclusion du protocole transactionnel ci-joint en annexe ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel joint ;
- **DIRE** que Monsieur le Chef de service du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence fera recettes des sommes correspondantes.

DL.2024-59 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF A L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE SUPPORTANT LA CIRCULATION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE-

Présents et représentés : 55

Présents : 43

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. CHEVALIER :C'est un élément qui relève de la compétence métropolitaine. Toutefois, elle permet de donner l'entretien à la Commune. Dans ce cadre-là, c'est une délibération qui s'appelle « protocole transactionnel » qui permet à la Commune de se faire payer l'entretien de l'année 2023.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, donc on passe au vote. Abstentions ? Contre ?
Merci.

Après, on passe à la 06.01. Ça concerne l'attribution d'une subvention 2024 à l'association ADAVA (convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024).

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION ADAVA (CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022-2024)

Etaients Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.

06.01

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame BIANCO Kayané, Madame JANER Amandine

Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE URBAINE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION ADAVA (CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022-2024)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'Association «ADAVA» œuvre pour initier et soutenir toutes les actions visant à améliorer les déplacements de toute nature et la sécurité des personnes.

De plus, militant pour une approche globale des déplacements, l'ADAVA revendique une nouvelle politique de l'Espace Public permettant le développement des modes actifs et des transports en commun en réduisant la place que la voiture monopolise encore aujourd'hui. Cette politique s'inscrit dans les documents officiels comme le PDU (Plan de Déplacement Urbain), le PLU (Plan Local d'Urbanisme), le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), les SCAE (Schémas Climat Air Energie) de la Région ou de la Métropole.

Son champ d'investigations est large :

- Apprentissage (via Vélo Ecole destinée aux débutants et aux cyclistes appréhendant la circulation urbaine),
- Animations (opération cyclistes Brillez, opération « se déplacer autrement depuis les quartiers »),
- Atelier de réparation,
- Consultation sur les projets d'aménagement de l'Espace Public.

En outre, ces actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs généraux de la politique publique menée par la Ville d'Aix-en-Provence en faveur du développement des mobilités

alternatives à la circulation automobile, et ce, pour participer activement à la protection de l'environnement et au développement durable.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la convention pluriannuelle votée par délibération n°DL.2022-78 du Conseil Municipal du date du 7 avril 2022, l'association a déposé au titre de l'année 2024 une demande de subvention d'un montant de 40 000 €, conformément à l'annualité budgétaire.

Ce montant sera versé selon les termes de la convention, visés à l'article IV, rappelés ci-dessous :

- un premier versement correspondant à 50 % du montant global de la subvention, soit 20 000 €, qui pourra être versé dès l'approbation du budget par le Conseil Municipal ;
- le solde de 20 000 € sera versé après contrôle administratif et financier effectué par la Ville, au regard de la production des comptes, du compte rendu financier et du rapport d'activité.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 40 000 € (quarante mille euros) au titre de l'année 2024;
- **DIRE QUE** l'imputation budgétaire 845-6281-938-1064 (modes actifs mobilité active) présentera les disponibilités suffisantes.

DL.2024-60 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION ADAVA (CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022-2024)-

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 43 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 55 |
| Pour : | 55 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. CHEVALIER : Vous connaissez aussi bien que moi l'ADAVA. C'est un partenaire dans le cadre du développement du vélo sur la ville d'Aix-en-Provence pour ce qui les concerne un peu plus loin aussi. Donc, je me permets de vous dire que la Fête du vélo 2024 aura lieu le dimanche 26 mai, que nous sommes en train d'élaborer les éléments de communication et les modalités de participation.

L'ADAVA réalise aussi quelque chose qui est très bien, c'est d'expliquer aux cyclistes qu'il faut qu'ils soient vus la nuit, c'est très important. Plus différents éléments, et il nous accompagne aussi sur le savoir rouler à vélo.

Est-ce qu'il y a des questions particulières sur la subvention à l'ADAVA ? S'il n'y a pas de question, on passe au vote.

Mme DAURES : Pardon, excusez-moi. Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Juste, on se demandait pour l'ADAVA, comment participent-ils ? Parce que l'on constate que tous les ans, on leur donne un financement, une subvention assez conséquente et on se demandait comment ils participent concrètement, est-ce qu'ils participent à des réunions ? Quelle est leur valeur ajoutée en fait dans les projets mobilité de la Municipalité ?

M. CHEVALIER : Merci, Agnès, pour la question.

En fait, ils sont, en dehors des deux événements, la Fête du vélo et Savoir briller, je crois, il y a

d'autres actions et en particulier des réunions. Ce sont des réunions avec nos services techniques, alors on n'est pas toujours d'accord, je ne citerai pas des projets où on n'est pas d'accord puisqu'eux, ils sont – ce qui est un peu leur logique – tout vélo et que nous, la Ville, il faut qu'on gère le piéton, le vélo, le transport en commun, la voiture. Donc, il y a des moments où ça peut un peu avoir des échanges un peu compliqués, mais on avance, mais c'est surtout aussi qu'ils rassemblent un certain nombre d'adhérents praticiens du vélo et on leur demande aussi de vous faire remonter des améliorations en dehors des travaux d'aménagement, mais les améliorations, je ne sais pas, un manque de rack vélo, par exemple. Ils font des comptages aussi de façon manuelle, entre guillemets, puisqu'il y en a qu'un seul automatique, je crois, c'est sur le BHNS. De façon manuelle, ils sont positionnés sur des carrefours de façon bénévole et volontaire pour faire des comptages, pour voir l'évolution et aussi l'évolution dans le type. C'est vrai qu'on a vu, on s'est aperçu de l'arrivée de vélos cargo, de choses qui n'existaient pas il y a quelques années.

Enfin, j'ai oublié le dernier truc, oui, le savoir rouler à vélo puisqu'en fait ils participent aux actions de savoir rouler en vélo. En parallèle aussi, ils ont par exemple fait l'année dernière, à l'école du Val Saint-André un stage de vélo pour les gamins. Donc, ces différentes actions, je ne sais si tu veux rajouter quelque chose, Kayané.

Je ne sais pas si j'ai répondu à ta question. C'est vrai que, même si des fois, comme disait un ancien collègue municipal, c'est un poil à gratter, c'est important de les avoir en échange.

Mme DAURES : Pour les comptages, ce ne sont pas des agents municipaux qui les font ?

M. CHEVALIER : Non, ils ont voulu le faire à titre bénévole puisque ça fait partie de leur élan de montrer que le vélo devient important.

Mme DAURES : Ce n'est pas du travail dissimulé quand même ?

M. CHEVALIER : Non, c'est du vrai bénévolat comme il nous en faut un maximum sur la Ville pour soutenir l'ensemble des actions envers en particulier les populations défavorisées.

Mme DAURES : Merci.

M. CHEVALIER : S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

On passe à la question 07.09 et je passe la parole à Dominique AUGÉY.

OBJET : GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE - PROGRAMMATION ARTISTIQUE 2024/2025

Etaients Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANIRAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

07.09

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE - PROGRAMMATION ARTISTIQUE 2024/2025- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de l'article 35 de la convention du Grand Théâtre de Provence signée entre la Ville et l'EURL Mirabeau, le délégataire doit transmettre à la Ville un rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée, contenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte-rendu technique et financier.

La grille tarifaire pour la saison 2024/2025, considérée comme une annexe des documents financiers à fournir obligatoirement à la Ville par le Délégué fait partie de ces éléments, il y est notamment précisé le prix des places en fonction des catégories et des formules d'abonnement proposées (document annexé au présent rapport).

Pour la saison 2024/2025, le délégataire propose des formules d'abonnement identiques à la saison 2023/2024 soit :

- **la carte blanche**, nominative, dont le coût est fixé à 25 € permettant ainsi aux publics d'acheter leurs places de spectacles tout au long de l'année,
- **la carte 18-30 ans**, nominative, dont le coût est fixé à 15 € propose un tarif à 10 €.

Pour les tarifs des billets à l'unité :

- tarif plein entre 10 et 47 € selon la catégorie choisie (A, B et C), entre 35 et 60 € pour la catégorie A+,
- tarif réduit entre 10 et 43 € selon la catégorie choisie (A, B et C), entre 30 et 55 € sur la

catégorie A+,

- un tarif dit « léger » réservé au moins de 30 ans, demandeurs d'emploi et minima sociaux entre 10 et 15 €,
- pour les -18 ans, proposition d'un tarif de 10 € (hors Festival de Pâques) sur les catégories de (A, B et C), et 15 € pour la catégorie A+ (hors Festival de Pâques),
- le prix unitaire des places des scolaires reste stable à 9 €,
- le tarif « détaxes » réservé aux professionnels (artistes, structures culturelles...) est augmenté de 3 euros, il varie entre 10 et 27 euros suivant les catégories,
- dans le cadre du Pacte Aix Marseille Université : les étudiants bénéficient de 5€ de réduction sur présentation de leur carte d'étudiant.

Compte tenu de ces informations, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la grille tarifaire du Grand Théâtre de Provence pour la saison 2024/2025.

DL.2024-69 - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE - PROGRAMMATION ARTISTIQUE 2024/2025-

Présents et représentés : 55

Présents : 43

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme AUGÉY : La grille tarifaire, pas celle-là.

Grand Théâtre de Provence, chaque année, nous votons la grille tarifaire que nous propose le délégataire. Cette grille tarifaire, c'est à peu près la même que celle de l'année dernière, en tout cas sur le principe puisqu'ils ont profondément changé leur mode d'abonnement et avec une carte qui donne beaucoup plus de liberté dans le choix des spectacles, ce qui fait que le taux de fréquentation du Grand Théâtre de Provence est vraiment maximal sur la plupart des spectacles.

Donc, je vous propose d'approuver cette grille tarifaire qui a évidemment fait l'objet de concertations avec le délégataire et de réunions pour caler l'ensemble de ces informations.

M. CHEVALIER : Merci, Dominique.

Je passe la parole pour les questions suivantes. C'est à Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LA RESTAURATION DE DEUX OEUVRES CLASSÉES MONUMENTS HISTORIQUES

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.10

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LA RESTAURATION DE DEUX OEUVRES CLASSÉES MONUMENTS HISTORIQUES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence conserve dans ses collections des œuvres magistrales, dont certaines, présentées lors de l'exposition « Aix au Grand Siècle » à l'été 2024, nécessitent une restauration approfondie avant leur présentation au public puis une installation durable dans les salles du Musée dans le cadre du parcours muséal permanent.

Il s'agit des œuvres suivantes :

- tenture de cuir bleu doré, classée au titre des monuments historiques :

La restauration s'élevant à 31 197 € HT, il est sollicité auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA une subvention de 50 % de ce montant, soit 15 598,50 €.

- tableau figurant le portrait de l'archevêque Paul Hurault par Louis Finson, classé au titre des monuments historiques, dépôt de l'État au Musée des Tapisseries :

la restauration s'élevant à 4 950 € HT, il est sollicité auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA une subvention de 50 % de ce montant, soit 2 475 €.

Ces deux subventions représentent un montant global de 18 073,50 euros.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention de 18 073,50 euros pour les actions de la Direction des Musées d'Art et d'Histoire en 2024 sera adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette

demande ;

- **DIRE** que Monsieur le Chef de service du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence fera recette des sommes correspondantes ;

- **DIRE** que ces recettes seront affectées en dépenses au budget de la Direction des Musées d'Art et d'Histoire, imputations 312-21622-903 (ligne de crédit n°14488).

DL.2024-70 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LA RESTAURATION DE DEUX OEUVRES CLASSÉES MONUMENTS HISTORIQUES-

Présents et représentés : 55

Présents : 43

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Monsieur le Premier Adjoint, mes chers amis, bonjour. Le premier dossier, c'est le 07.01 sur la Biennale d'Aix 2024.

L'idée fabuleuse de Madame le Maire après le Covid d'avoir fait la Biennale en 2022 a montré que c'était vraiment une idée excellente puisqu'il y a eu un succès formidable. Rappelez-vous tous la Lune dans la Madeleine, Aix 100 Flammes sur le cours Mirabeau. Donc, l'idée a été de recommencer puisque c'est la Biennale pour l'année 2024 des manifestations culturelles où il y aura aussi énormément – vous le découvrirez les unes après les autres – de surprises pour tous les habitants du Pays Aixois. L'idée étant de mettre des manifestations qui profitent du magnifique patrimoine de la ville.

En 2022, il y avait eu quatre saisons. Maintenant, nous en faisons deux pour que cela profite vraiment aux Aixois, pensant que pendant l'été, il y a des touristes, il y a déjà énormément de manifestations.

Mme AUGEY : Excuse-moi, c'est la 07.10 que tu dois présenter. Ça, c'est les délibérations de Madame le Maire. Donc, elle les présentera.

Mme SICARD-DESNUELLE : Je m'excuse, mais Madame PRIOU et Monsieur MAIGNAN venaient de me dire que je présentais celle-là.

Intervention hors micro

M. CHEVALIER : Oui, parce que c'est quand même la Biennale de Madame le Maire.

Mme SICARD-DESNUELLE : Je m'excuse, mais comme on m'avait demandé et que c'est un dossier sur lequel je participe beaucoup, d'accord, très bien.

Ensuite, la 07.10, c'est une demande de subvention auprès de la DRAC.

Vous savez que l'année 2024, il y a la grande exposition au niveau de Jean DARET avec la restauration de l'escalier de l'hôtel de Châteaurenard et la découverte qu'on a faite dans l'Hôtel Maurel de Pontevès, du plafond aussi peint par Jean DARET puisque Maurel DE PONTEVÈS était le mécène de DARET. En même temps au musée du Veil Aix, on fait une très belle exposition qui va s'appeler « Aix au grand siècle », c'est-à-dire au XII^e pour montrer comme à cette époque, la ville a

été quand même très privilégiée par tous les artistes qui sont venus.

À l'occasion de cette exposition, nous demandons une subvention à la DRAC pour deux dossiers. Le premier, c'est la restauration d'une toile, d'une tenture plus exactement, qui finalement est très intéressante qui sera montrée au musée du Vieil Aix. La deuxième, c'est la restauration d'un tableau figurant le portrait de l'archevêque Paul HURULT par Louis FINSON qui est grand peintre du XVII^e. Sur ces deux dossiers, la DRAC nous donne 50 %.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 A L'ASSOCIATION MUSÉES MÉDITERRANÉE

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.11

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 A L'ASSOCIATION MUSÉES MÉDITERRANÉE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a à cœur d'encourager et soutenir les associations aixoises œuvrant dans le secteur des musées, soutenant les actions menées par ces associations.

Plus spécifiquement, l'Association Musées Méditerranée, a notamment pour but, au niveau de la Région Provence Alpes Côte d'Azur :

- d'établir et développer des liens réguliers et durables entre tous les personnels en charge de la gestion scientifique et de la médiation des biens constitutifs du patrimoine, rassemblées dans les musées et autres collections ;
- de contribuer à la conservation et à la transmission de ces collections, à leur étude, leur valorisation et leur publication ;
- de promouvoir les professions et les fonctions visant à la conservation et à la valorisation des collections par des journées d'études, des formations et d'autres actions.

A ce titre, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite apporter son soutien à l'Association Musées Méditerranée, pour son action au bénéfice des missions de conservation des collections muséales.

L'association Musées Méditerranée a déposé un dossier complet de demande de subvention sur le site dédié de la Ville (n°01834 du 30 novembre 2023).

Le tableau ci-dessous présente le profil de cette association et de la subvention sollicitée :

| N° tiers | Association | Type | Objet de l'attribution de subvention | Montant attribué 2022 | Montant attribué 2023 | Montant proposé 2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| 61938 | Musées Méditerranée | F | Soutenir le programme d'activités visant à valoriser les collections publiques des musées de France et des patrimoines locaux en direction des | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Total en euros, sur imputation budgétaire n°322 – 6574 – 923 / ligne 9538 | | | | | | 1 000 |

Légende :

- F : subvention de fonctionnement

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de 1 000 € au titre d'une subvention de fonctionnement ;

- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, exercice 2024, sur la ligne budgétaire 9538 / 314 – 6574 – 933 du service de la coordination des musées, laquelle présente les disponibilités suffisantes.

DL.2024-71 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 A L'ASSOCIATION MUSÉES MÉDITERRANÉE -

Présents et représentés: 55

Présents : 43

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : La 07.11, c'est l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des musées Méditerranée.

M. CHEVALIER : Merci. Donc sur les questions 07.09, 07.10, 07.11, y a-t-il des questions sur ces délibérations ?

Pas de questions ? Donc, on passe aux votes.

07.09, qui s'abstient ? Qui vote contre ?

07.10, qui s'abstient ? Qui vote contre ?

07.11, qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Marie-Pierre, pour la 08.01 et suivantes.

M. PENA : Il fallait voter aussi la 07.08, il me semble.

M. CHEVALIER : Non, c'est la 07.09, ce sont les tarifs qu'on a présentés.

M. PENA : Oui, j'ai confondu Dominique et Marie-Pierre, pardon.

M. CHEVALIER : Marie-Pierre, la 08.01. C'est la convention de partenariat avec Aix-Marseille Université.

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ (AMU)
POUR LA MISE EN DÉPÔT DE COLLECTIONS D'HERBIERS AU MUSÉUM**

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-François DUBOST.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

08.01

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08- VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ (AMU)
POUR LA MISE EN DÉPÔT DE COLLECTIONS D'HERBIERS AU MUSÉUM

- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En date du 25 février 2003, la Ville d'Aix-en-Provence et Aix-Marseille Université ont signé une convention de mise en dépôt dans les locaux du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence, des collections botaniques rassemblées par les chercheurs du Laboratoire de Botanique et d'Ecologie méditerranéenne depuis sa création en 1969, laboratoire qui a été intégré à l'Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie (IMEP) en 1985, devenu Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE) en 2012, laboratoire de l'Université d'Aix-Marseille.

Une nouvelle convention a été signée le 9 décembre 2011 afin de présenter le bilan des actions réalisées par la ville depuis 2003, ainsi que l'inventaire détaillé des herbiers mis en dépôt. Cette convention définissait également les nouveaux objectifs en termes de conservation et de valorisation de ces herbiers.

Compte tenu de l'avancée du travail sur ces collections et des nouvelles problématiques de recherches du Muséum et d'Aix-Marseille Université, il devient nécessaire de mettre en place une nouvelle convention.

Afin de donner une cohérence entre les herbiers déposés, les collections propres du Muséum d'Aix et les activités de recherches des deux établissements, une nouvelle répartition des herbiers est réalisée. Cette répartition a également pour objectif de répondre au mieux aux

attentes des chercheurs.

La présente convention a pour objet d'actualiser la liste des herbiers mis en dépôt au Muséum et de définir la façon dont ces collections déposées par l'Université d'Aix-Marseille doivent être gérées en termes de conservation, d'accessibilité et de valorisation par le Muséum d'Aix-en-Provence.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat avec Aix-Marseille Université ;
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention et tout document relatif à cette affaire.

DL.2024-72 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ (AMU) POUR LA MISE EN DÉPÔT DE COLLECTIONS D'HERBIERS AU MUSÉUM-

Présents et représentés: 54

Présents : 39

Abstentions : 0

Non participation : 2

Suffrages Exprimés : 52

Pour : 52

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Sophie MEYNET DE CACQUERAY

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Convention de partenariat avec Aix-Marseille Université pour le dépôt de collections d'herbiers au Muséum.

Je veux rappeler le travail magnifique que fait l'équipe du Muséum qui bien que le Muséum n'existe plus sur Aix-en-Provence continue à travailler justement sur tout ce qui est récollection et tout ce qui est développement durable. Donc, merci à Yves DUTOUR qui finalement continue à faire un travail très important pour la Ville.

OBJET : PRESTATION POUR LA PRÉPARATION ET LE CONDITIONNEMENT DE FOSSILES POUR LA RÉSERVE GÉOLOGIQUE DE HAUTE PROVENCE

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-François DUBOST.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

08.02

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08- VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PRESTATION POUR LA PRÉPARATION ET LE CONDITIONNEMENT DE FOSSILES POUR LA RÉSERVE GÉOLOGIQUE DE HAUTE PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Muséum a été sollicité par la Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence (Conseil Départemental 04) pour la préparation et la mise en scène d'ossements fossiles découverts sur le territoire de la Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence.

En effet, depuis presque 30 ans, le Muséum organise des fouilles paléontologiques sur les dinosaures de Provence (gisements à œufs de dinosaures du quartier Sextius-Mirabeau, fouilles de l'A8 et de l'A52 en partenariat avec la société ESCOTA (VINCI Autoroute), fouilles dans la Réserve Naturelle de Sainte Victoire, en partenariat avec le Conseil Départemental 13,...). Au fil des années, le Muséum a ainsi acquis des compétences et un savoir-faire en matière de fouille et de préparation des fossiles qui sont reconnus par toute la communauté scientifique.

Le Muséum a déjà réalisé en 2022 une prestation de fouille et de préparation d'un Ichthyosaure pour le compte de la Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence.

Il s'agit aujourd'hui du dégagement et de la préparation d'ossements fossiles appartenant à deux Ichthyosaures et de la réalisation d'une mise en scène d'un squelette partiel de Plésiosaure en vue d'une exposition.

Par cette prestation, le Muséum engage un nouveau partenariat scientifique avec la Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence qui est un acteur reconnu mondialement pour la

protection et la mise en valeur des gisements paléontologiques. Cela augmentera encore la notoriété du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence en mettant en avant le savoir-faire de son équipe.

La Direction Archéologie et Muséum a proposé un devis correspondant à l'exécution de la prestation de préparation des Ichthyosaures, pour un montant de 3 458,70 € HT, soit 4 150,44 € TTC, et un devis correspondant à la réalisation de la mise en scène du squelette de Plésiosaure, pour un montant de 2 249,40 € HT, soit 2 699,28 € TTC.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe de la réalisation, par le Muséum, de la préparation des ossements des deux Ichthyosaures et de la mise en scène du squelette de Plésiosaure d'Ichthyosaure provenant du gisement de Tartonne ;

- **DIRE** que les recettes relatives à la réalisation de cette prestation seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne n° 6379 (314 7473933) pour un montant prévisionnel de 5 707,70 € HT, soit 6 849,72 € TTC ;

- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2024-73 - PRESTATION POUR LA PRÉPARATION ET LE CONDITIONNEMENT DE FOSSILES POUR LA RÉSERVE GÉOLOGIQUE DE HAUTE PROVENCE-

Présents et représentés : 54

Présents : 39

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : La 08.02, c'est la prestation pour la préparation et le conditionnement de fossiles pour la réserve géologique de Haute-Provence.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA SCIENCE 2024

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-François DUBOST.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

08.03

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08- VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA SCIENCE 2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis 1992, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation encourage les organismes de recherches, les centres de culture scientifique et les musées à participer à la Fête de la Science.

L'ambition de cette manifestation est de rapprocher le citoyen de la science et de ses acteurs et d'encourager les jeunes à s'engager dans les métiers de la recherche.

Le Muséum d'Aix-en-Provence a parmi ses missions la diffusion de la culture scientifique et participe à cette manifestation depuis 1996. Ainsi chaque année, le Muséum organise un «village des sciences» qui réunit de nombreux partenaires scientifiques locaux (planétarium Peiresc, CEREGE, ITER France, CEA Cadarache, IRSN, INSERM, INRAE et l'ESAIP pour les principaux).

C'est l'occasion pour les chercheurs et les médiateurs scientifiques de présenter au public le plus large, de façon ludique et pédagogique, les travaux de recherches développés sur le territoire du Pays d'Aix.

En 2023, le village des sciences d'Aix-en-Provence s'est tenu dans le Parc Saint Mitre du 6 au 8 octobre et a réuni 3107 participants, dont 802 sur la journée réservée aux scolaires.

Pour l'année 2024, le village des sciences aura lieu dans le parc Saint Mitre du 4 au 6 octobre. Le thème retenu pour cette édition est «Bruit !».

En organisant régulièrement dans le parc Saint Mitre des manifestations à caractère

scientifique (Fête de la Nature, Fête de la Science, conférences...), le Muséum souhaite que le public associe, peu à peu, ce lieu à la culture scientifique.

Ces manifestations, qui permettent au visiteur d'échanger directement avec des scientifiques, participent activement à l'émergence au sein du parc Saint Mitre d'un « jardin des sciences » dédié au partage des savoirs.

Afin de couvrir les dépenses relatives à la location des tentes, la surveillance et l'organisation de cet événement, une subvention de fonctionnement de 10 000 € sera demandée à la Région dans le cadre des Appels à Projets Etat-Région

« Fête de la Science 2024 » (APOCSFET).

En conséquence, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à demander à la Région Provence-Alpes- Côte d'Azur, Direction de l'Attractivité, du Rayonnement International et de l'Innovation, une subvention de 10 000 € TTC en fonctionnement pour l'organisation de la « Fête de la Science 2024 » dans le cadre des appels à projets APOCSFET ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire ;

- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

DL.2024-74 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA SCIENCE 2024-

Présents et représentés: 54

Présents : 39

Abstentions : 0

Non participation : 3

Suffrages Exprimés : 51

Pour : 51

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : La 08.03, demande de subvention auprès du Conseil régional pour l'organisation de la Fête de la science 2024.

M. CHEVALIER : Merci, Marie-Pierre.

Jean-Christophe GRUVEL, 08.04.

OBJET : FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE PRÉVUE DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE L'IMMEUBLE SIS AU 2, RUE GASTON DE SAPORTA - APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT- SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUÏEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-François DUBOST.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

08.04

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08- VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE PRÉVUE DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE L'IMMEUBLE SIS AU 2, RUE GASTON DE SAPORTA - APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT- SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2023-519 du Conseil Municipal du 13 décembre 2023, la Ville a approuvé un contrat avec la Société Publique Locale d'Aménagement-Pays d'Aix Territoires pour la réalisation d'une fouille préventive prescrite sur l'immeuble sis au 2, rue Gaston de Saporta par l'État (Service Régional de l'Archéologie, Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Concernant initialement les étages de l'immeuble, le projet de réhabilitation porté par la SPLA a été élargi au rez-de-chaussée qui doit accueillir un commerce. Parmi les travaux projetés, l'écroûtage complet du mur mitoyen sud étant susceptible de croiser les vestiges de l'enceinte médiévale du bourg Saint-Sauveur, l'Etat a procédé à une extension de sa prescription initiale au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Non prise en compte dans le contrat initial, cette fouille préventive complémentaire fait aujourd'hui l'objet d'un avenant conformément à l'article 6-4-2 : « Modification due à des circonstances particulières », défini dans ledit contrat.

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités techniques et financières de réalisation, par la Direction Archéologie et Muséum de la Ville d'Aix-en-Provence, des travaux archéologiques complémentaires induits par les modifications apportées au projet général de réhabilitation de

l'immeuble.

La durée de ces nouvelles investigations est évaluée à 4 jours sur le terrain et 3 jours en post- fouille. Le montant prévisionnel maximal de cette intervention a été estimé à 3 037,65 € HT, soit 3 645,18 € TTC, correspondant à des frais de personnel.

La totalité de ces dépenses sera prise en charge par la SPLA.

Cette proposition financière ayant été agréée par la SPLA, il convient aujourd'hui d'entériner l'avenant au contrat à conclure entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SPLA, pour valider la passation de cette commande.

C'est pourquoi, il vous est demandé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe de la réalisation par la Direction Archéologie de la Ville d'une fouille archéologique préventive complémentaire au 2, rue Gaston de Saporta ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou le conseiller délégué à l'Archéologie à signer l'avenant au contrat initial entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SPLA ;

- **DIRE** que les dépenses relatives à la réalisation de l'intervention archéologique feront l'objet d'un titre de recettes auprès de la SPLA conformément aux modalités de paiement inscrites au contrat (ligne de recette n° 15047 (93318 7473 1706) ;

- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

DL.2024-75 - FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE PRÉVUE DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE L'IMMEUBLE SIS AU 2, RUE GASTON DE SAPORTA - APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT- SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES-

Présents et représentés : 54

Présents : 39

Abstentions : 0

Non participation : 13

Suffrages Exprimés : 41

Pour : 41

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGHEY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Joëlle CANUET Eric CHEVALIER Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie- Pierre SICARD - DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. GRUVEL : Oui, Monsieur le Premier Adjoint.

Le 08.04, c'est un dossier que vous avez connu lors d'un précédent Conseil municipal. C'est une fouille archéologique préventive qui est prévue dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble au 2, rue Gaston de Saporta.

Il se trouve que la réhabilitation était élargie au rez-de-chaussée, donc évidemment, il faut modifier l'avenant. Je vous en remercie.

OBJET : ACCOMPAGNEMENT ARCHÉOLOGIQUE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT PRÉVUS DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DU COLLÈGE MIGNET - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-François DUBOST.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

08.05

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08- VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ACCOMPAGNEMENT ARCHÉOLOGIQUE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT PRÉVUS DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DU COLLÈGE MIGNET - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme de réhabilitation du collège Mignet, le Département des Bouches-du-Rhône a sollicité, en 2023, la Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence, pour assurer le suivi archéologique des travaux de terrassement susceptibles de porter atteinte au sous-sol, tel que l'a imposé l'État (Service Régional de l'Archéologie, Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Cette intervention comprend deux tranches dont les modalités ont été définies dans un premier contrat approuvé par le conseil municipal le 6 octobre 2023 (cf. registre des délibérations du conseil, n°DL.2023-387), et précisées par un avenant approuvé par le conseil municipal le 13 décembre 2023 (cf. registre des délibérations du conseil municipal, n°DL.2023-521).

Les problèmes structurels rencontrés sur le bâtiment sud-ouest du collège dit « bâtiment C » imposent, aujourd'hui, des reprises de fondation générant d'importants terrassements non prévus au projet général.

L'accompagnement archéologique complémentaire induit par ces travaux fait l'objet d'une

troisième tranche d'investigations archéologiques dont les modalités techniques et financières de réalisation sont définies dans l'avenant 2 au contrat conclu entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Ville d'Aix-en-Provence.

La durée de ces nouvelles investigations est évaluée à 20 jours sur le terrain et 15 jours en post-fouille. Le montant prévisionnel maximal de cette intervention a été estimé à **22 537,65 € HT**, soit **27 045,18 € TTC**, correspondant à des frais de personnel.

La totalité de ces dépenses sera prise en charge par le Département des Bouches-du-Rhône.

Cette proposition financière ayant été agréée par le Département des Bouches-du-Rhône, il convient aujourd'hui d'entériner l'avenant 2 au contrat à conclure entre la Ville d'Aix-en-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône, pour valider la passation de cette commande.

C'est pourquoi, il vous est demandé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe de la réalisation par la Direction Archéologie de la Ville d'un accompagnement archéologique des terrassements prévus dans le collège Mignet ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou le conseiller délégué à l'Archéologie à signer le contrat entre la Ville d'Aix-en-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône ;

- **DIRE** que les dépenses relatives à la réalisation de l'intervention archéologique feront l'objet d'un titre de recettes auprès du Département des Bouches-du-Rhône, conformément aux modalités de paiement inscrites au (ligne de recette n° 15047 (93318 7473 1706),

- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

DL.2024-76 - ACCOMPAGNEMENT ARCHÉOLOGIQUE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT PRÉVUS DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DU COLLÈGE MIGNET - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE-

Présents et représentés: 54

Présents : 39

Abstentions : 0

Non participation : 1

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Laurence ANGELETTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. GRUVEL : 08.05, c'est aussi un dossier que vous avez eu à connaître lors d'un précédent Conseil. C'est l'accompagnement archéologique des travaux de terrassement qui sont prévus dans le cadre de la réhabilitation du collège Mignet. Les problèmes structurels rencontrés sur le bâtiment obligent aussi à étendre l'accompagnement archéologique.

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE MUSÉE URGONIA À ORGON POUR LE PRÊT DE DEUX PERLES EN CORAIL APPARTENANT À LA VILLE (DIRECTION ARCHÉOLOGIE) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-François DUBOST.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

08.06

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08- VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE MUSÉE URGONIA À ORGON POUR LE PRÊT DE DEUX PERLES EN CORAIL APPARTENANT À LA VILLE (DIRECTION ARCHÉOLOGIE) - AUTORISATION DE SIGNATURE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence est sollicitée par le Musée Urgonia d'Orgon pour le prêt de deux perles en corail, dans le cadre d'une exposition intitulée

« Le corail : cet animal fascinant qui traverse le temps », qui se déroulera du 1^{er} juin au 28 septembre 2024.

L'objectif de cette exposition est non seulement de présenter la longévité du corail depuis les périodes les plus anciennes jusqu'à nos jours, mais aussi de faire découvrir son utilisation et sa transformation pour la réalisation d'objets ou de poudres employées par exemple en cosmétique ou en pharmacie.

Par ce prêt, la Direction Archéologie participe à la diffusion du savoir et assure le rayonnement du riche patrimoine archéologique d'Aix-en-Provence au-delà de la commune.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il y a lieu d'établir un contrat de prêt à titre gracieux.

Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de prêt jointe en annexe, qui définit les modalités administratives et juridiques du prêt entre le Musée Urgonia d'Orgon et la Ville d'Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur le Conseiller Municipal chargé de l'Archéologie à signer la convention en annexe.

DL.2024-77 - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE MUSÉE URGONIA À ORGON POUR LE PRÊT DE DEUX PERLES EN CORAIL APPARTENANT À LA VILLE (DIRECTION ARCHÉOLOGIE) - AUTORISATION DE SIGNATURE -

| | |
|---------------------------|----|
| Présents et représentés : | 54 |
| Présents : | 39 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 54 |
| Pour : | 54 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. GRUVEL : Le 08.06, c'est une convention entre la Ville et le musée Urgonia à Orgon. Il s'agit d'un prêt de deux perles en corail qui appartiennent à la Ville.

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL (STP)

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-François DUBOST.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

08.07

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08- VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL (STP)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

« Présance » est l'organisme représentatif des associations de « Services de Prévention et de Santé au Travail Inter-entreprises de France ». Présance dialogue avec les instances nationales présentes dans le champ de la Santé au travail et de la Prévention des risques professionnels, pour faire valoir la réalité du fonctionnement des opérateurs que sont les SPSTI.

Présance organise chaque année son assemblée générale ordinaire dans une ville d'accueil différente. Ce rendez-vous irremplaçable qui rythme la vie de Présance est l'occasion pour ses équipes, administrateurs et salariés de rencontrer les acteurs de la Santé au travail sur leur terrain. C'est aussi pour les Services de Prévention et de Santé au Travail Inter-entreprises de France (SPSTI), l'opportunité d'attirer un grand nombre de professionnels dans leur région et ainsi de mieux la faire connaître.

C'est à Aix-en-Provence que l'assemblée générale de Présance sera organisée pour cette année 2024, sous la coupe de l'association Service de Prévention et Santé au Travail Interprofessionnel local : ST Provence.

L'association ST Provence accompagne 14 259 entreprises adhérentes, du Pays d'Aix-en-Provence et Salon-de-Provence, dans leurs missions de prévention des risques professionnels et assure le suivi médical de près de 132 000 salariés.

Dans le cadre de l'organisation de cette assemblée générale de Présance qui se tiendra du 18 au 20 avril 2024, l'association ST Provence a sollicité la Direction Archéologie et Muséum d'Aix-en-Provence pour animer plusieurs visites géologiques d'Aix-en-Provence, en vue à faire découvrir

la ville sous un autre regard.

Ces visites sont programmées le 20 avril 2024, de 13H à 17H30.

Afin de leur donner un cadre réglementaire, elles ont fait l'objet d'une convention de partenariat qui en fixe les conditions.

Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat jointe en annexe, qui définit les modalités des visites qui seront animées par des agents de la direction Archéologie et Muséum à l'occasion de l'assemblée générale de Présance.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur le conseiller municipal chargé de l'Archéologie à signer la convention en annexe.

DL.2024-78 - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL (STP)-

Présents et représentés: 54

Présents : 39

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. GRUVEL : Le 08.07, c'est une convention que l'on vous propose entre la Ville et le Service de santé au travail. Le Service de santé au travail va tenir son assemblée générale dans la Ville d'Aix et ils ont demandé que la direction archéologique puisse faire une animation en leur proposant de visiter quelques sites. Je vous en remercie.

OBJET : PROGRAMMATION 2024 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE (DRAC)

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-François DUBOST.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

08.08

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PROGRAMMATION 2024 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SERVICE

RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE (DRAC)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la programmation annuelle des opérations, dont les dossiers doivent être fournis à la DRAC (service régional de l'archéologie) en décembre 2023, la Direction Archéologie souhaite faire une demande de subvention auprès du Service Régional de l'Archéologie (DRAC) pour le financement de deux projets de recherche venant en complément des opérations de fouille préventive :

- des analyses archéométriques portant sur un ensemble de céramiques d'Époque moderne trouvées à Aix en vue d'identifier leurs ateliers de production ;
- le projet de publication du cimetière médiéval et moderne des prêcheurs, explorés lors des fouilles préventives de la place des Prêcheurs, en 2016-2017.

Une demande de subvention de 21 000 € est demandée à la DRAC – PACA (service régional de l'archéologie), ainsi que le financement direct d'analyses pour un montant de 1 360 € TTC.

Le coût de ces opérations sera pris en charge sur le budget de la Direction Archéologie et Muséum, en fonction des subventions qui auront été accordées par l'État.

Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur le Conseiller Municipal chargé de l'Archéologie à signer tous les documents utiles ;

- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2024-79 - PROGRAMMATION 2024 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE (DRAC)-

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 54 |
| Présents : | 39 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 54 |
| Pour : | 54 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. GRUVEL : Le 08.08, ce sont là aussi des demandes que vous avez eu à connaître, mais qu'administrativement, il faut modifier. C'est une demande de subvention auprès du Service régional de l'archéologie de la DRAC. Elle concerne des analyses archéométriques et un projet de publication sur cimetière médiéval et moderne des Prêcheurs.

Je vous remercie.

M. CHEVALIER : Merci, Jean-Christophe.

Juste, je précise sur la 08.07 que Jean-François DUBOST a quitté la salle et donc, il demande à être déporté sur cette délibération en tant que président de l'association qui passe la convention.

Sur les questions 08, y a-t-il des questions ? Monsieur PENA.

M. PENA : Merci.

Marie-Pierre, tu as parlé d'or sur la délibération 08.01, tu as dit que tu remerciais – et tu as bien raison – l'équipe du Muséum pour son travail et tu as ajouté : « un Muséum qui n'existe pas ». Donc, c'est quand même travailler, non pas virtuellement, travailler vraiment, mais pour un Muséum qui est virtuel, on est un peu comme dans les territoires intelligents, la Smart Métropole et tout ça. Donc, je te remercie d'avoir été aussi claire. Il n'y a donc toujours pas de Muséum à Aix-en-Provence, mais je ne vais pas redire ce que j'ai dit 100 fois sur l'importance de ce Muséum, mais dans les vœux protocolaires de Madame le Maire. Quand elle sera là, d'ailleurs je reviendrai sur ces vœux protocolaires.

Dans les vœux protocolaires de Madame le Maire, dans un océan d'annonces, il me semble avoir entendu qu'elle a parlé du Muséum et de la possibilité qu'il s'installe. Alors, je n'ai pas tout compris, je ne sais pas si j'étais distrait à ce moment-là, pourtant il y avait un silence d'église, il me semble, autour de moi. Donc, je n'ai pas tout compris, mais je crois me souvenir qu'elle parlait d'une possibilité, mais vraiment future, c'était presque une forme de tension, d'espérance. Si les Arènes d'Aix-en-Provence étaient à l'air libre, si un jour il y avait donc ce projet de faire [02:49:16] absolument extraordinaire, c'est à peu près dans le même lieu que pourrait se trouver – j'ai cru comprendre ça – le Muséum d'Histoire naturelle. Je voudrais avoir confirmation de cette annonce. Un échelonnement dans le temps est difficile parce que je pense qu'on en est encore au souhait dans ce domaine même si je suis très favorable à ce qu'Aix-en-Provence retrouve pleinement son passé antique. Donc, est-ce que là-dessus, vous avez quelques idées sur cette annonce ou est-ce que c'est Madame le Maire seule, puisqu'elle était seule en scène à ce moment-là, qui a décidé de faire cette annonce ?

Mme SICARD-DESNUELLE : Soyons simples. C'est vrai que la Ville d'Aix-en-Provence qui est une ville universitaire, qui est une ville de jeunes, doit avoir un Muséum. J'ai voulu insister. La Ville d'Aix-en-Provence a de nombreux projets. J'ai parlé de l'exposition Daret. Je ne vais pas rentrer dans la grande année autour de Cézanne avec la réhabilitation de la Bastide, de l'Atelier Cézanne. On est en train de réhabiliter, de terminer la place d'Albertas. On a fait la rénovation de l'escalier de Châteaurenard et on travaille aussi sur la Madeleine, car le vœu de Madame le Maire, c'est qu'il y ait une messe de minuit à la Madeleine pour décembre 2025. Ce sont les projets qui avancent, qui fonctionnent et je remercie la direction du patrimoine de travailler énormément sur ces dossiers.

Le Muséum est un dossier sur lequel je n'aurais qu'une envie, c'est qu'on puisse avancer. Je travaille énormément avec Yves DUTOUR. Ce que je voulais surtout, c'était le remercier, il est quand même en ce moment installé chez notre amie à Saint-Mitre, chez notre amie Stéphanie. Avec Stéphanie, on en parle aussi. En fait, il faut retrouver un lieu pour le Muséum. Rien n'est fixé pour le moment. Par contre, mon objectif était de remercier l'équipe qui continue à faire des expositions et qui continue à travailler avec les autres Muséums et qui est toujours reconnue.

M. PENA : Ce n'était pas une vraie annonce, il faut se méfier des vœux ou des annonces de Madame le Maire.

M. CHEVALIER : Si le Maire l'a dit, c'est qu'elle a le projet en préparation et puis donc, elle vous le dira elle-même tout à l'heure certainement ou à une autre occasion.

On va poursuivre. S'il n'y a pas d'autres questions sur les délibérations 08, on va passer au vote.

08.01, qui s'abstient ? Qui vote contre ?

M. PENA : Sur la 08.01, il y a un déport de Madame DE CACQUERAY.

M. CHEVALIER : C'est noté.

08.02, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

08.03, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

08.04, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

08.05, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

08.06, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

08.07, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

08.08, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Là, je passe la parole à Stéphanie pour la 09.03. La 09.01 et 09.02, Madame RAYNAL arrive.

La 09.03, Stéphanie.

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX EN ARMÉNIE

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Stéphanie FERNANDEZ donne lecture du rapport ci-joint.

09.03

RAPPORTEUR : Madame Stéphanie FERNANDEZ

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX EN ARMÉNIE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par motion adoptée lors du Conseil Municipal du 6 octobre dernier (délibération n°DL.2023-348), la Ville d'Aix-en-Provence a condamné avec la plus grande fermeté l'annexion de l'Artsakh par l'Azerbaïdjan et témoigné de notre solidarité avec le peuple arménien.

Par délibération n°DL.2023-394 adoptée à la même précédente séance, la Ville d'Aix-en-Provence a également apporté un soutien financier aux victimes du Haut-Karabagh par l'intermédiaire de La Croix Bleue des arméniens de France.

Prenant en considération la situation particulièrement préoccupante dans laquelle se trouve la République d'Arménie, la dissolution de l'Artsakh depuis le 1er janvier 2024 impose une urgence d'action et de solidarité de la part de notre Ville.

Aix-en-Provence se doit de témoigner son soutien indéfectible au peuple arménien et de manifester son engagement militant envers les valeurs de paix, de droits de l'homme et de justice dans cette région.

Consciente de l'urgence de la situation en Arménie et de la nécessité d'apporter son soutien actif, la Ville d'Aix-en-Provence réaffirmera à l'occasion d'un déplacement à Erevan son engagement et l'unité municipale autour de la cause arménienne.

Ce déplacement permettra également d'étudier avec les autorités arméniennes les modalités concrètes du renforcement de notre coopération décentralisée et d'explorer les possibilités de jumelage favorisant les échanges culturels, économiques et sociaux entre nos deux communautés.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collèges, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des mandats spéciaux à Madame Sophie JOISSAINS, Maire d'Aix-en-Provence, à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Adjointe au Maire déléguée aux Relations Internationales, à un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix au Coeur », à un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix en Partage », ainsi qu'à Monsieur Roland VARTANIAN, Président du Hay's Club, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement en Arménie prévu au premier semestre 2024.

Présents et représentés: 55

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme FERNANDEZ : Il s'agit là des relations internationales des modalités de remboursement.

M. CHEVALIER : C'est en l'absence de Stéphane PAOLI.

Mme FERNANDEZ : Les relations internationales, ce sont des mandats spéciaux pour déplacements en Arménie afin de témoigner du soutien de la Ville d'Aix-en-Provence au peuple arménien et de manifester un engagement militant. Un déplacement d'unité municipale est prévu en Arménie et interviendra sur une date encore à définir.

L'objectif sera également de concrétiser un accord de jumelage avec une collectivité arménienne et ce sont des mandats spéciaux à Madame le Maire, à Karima ZERKANI-RAYNAL à confirmer également, et un représentant de chaque groupe d'opposition également, ainsi que le président du Hay's Club.

Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

M. CHEVALIER : Merci. La 09.04, Stéphanie.

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS À L'EXÉCUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR UN DÉPLACEMENT EN ARMÉNIE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Stéphanie FERNANDEZ donne lecture du rapport ci-joint.

09.04

RAPPORTEUR : Madame Stéphanie FERNANDEZ

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS À L'EXÉCUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR UN DÉPLACEMENT EN ARMÉNIE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Prenant en considération la situation particulièrement préoccupante dans laquelle se trouve la République d'Arménie, la dissolution de l'Artsakh depuis le 1er janvier 2024 impose une urgence d'action et de solidarité de la part de notre ville.

Aix-en-Provence se doit de témoigner son soutien indéfectible au peuple arménien et de manifester son engagement militant envers les valeurs de paix, de droits de l'homme et de justice dans cette région.

Le Conseil Municipal a souhaité donner des mandats spéciaux à Madame Sophie JOISSAINS, Maire d'Aix-en-Provence, à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Adjointe au Maire déléguée aux Relations Internationales, à un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix au Cœur », à un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix en Partage » ainsi qu'à Monsieur Roland VARTANIAN, Président du Hay's Club, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement en Arménie prévu au premier semestre 2024.

Les déplacements seront réalisés en avion. La prise en charge des différents billets se fera par paiement direct de la Ville d'Aix-en-Provence.

Les remboursements des frais de repas et de nuitées ainsi que des frais divers supplémentaires - taxis, interprétariat, télécommunications, internet, parking, invitations de partenaires -

contractés dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux par Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix au Cœur », un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix en Partage » et Monsieur Roland VARTANIAN, se fera sur présentation d'un état de frais détaillé et nominatif accompagné des justificatifs de dépenses.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collèges, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ces modalités de remboursement de frais dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux donnés à Madame Sophie JOISSAINS, Maire d'Aix-en-Provence, à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Adjointe au Maire déléguée aux Relations Internationales, à un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix au Cœur », à un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix en Partage » ainsi qu'à Monsieur Roland VARTANIAN, Président du Hay's Club, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement en Arménie prévu au premier semestre 2024 ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué, à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué, à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Présents et représentés : 55

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme FERNANDEZ : La 09.04, c'est toujours les relations internationales et les modalités effectivement de remboursement à l'exécution des mandats spéciaux lus précédemment.

M. CHEVALIER : Merci.

On va passer à la 10.01 parce que Madame RAYNAL arrive.

Intervention hors micro

M. CHEVALIER : Elle est là. Je ne t'ai pas vue, désolé.

Karima, la 09.01.

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX A PECS

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

09.01

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX A PECS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique à l'international, la Ville d'Aix-en-Provence entretient depuis 2011 un partenariat dynamique avec la ville hongroise de Pécs.

Cette relation s'inscrit dans la continuité d'un lien culturel fort entre les deux villes, avec la présence de la Fondation Vasarely sur notre territoire. Une année de la Hongrie à Aix avait d'ailleurs été organisée en 2016, à l'occasion des 110 ans de la naissance du plasticien hongrois Victor Vasarely.

Depuis plus de 10 ans, de nombreux programmes d'accueil et d'échanges se sont mis en place dans des secteurs très diversifiés (scolaire, culturel, touristique, juridique...).

Dans ce cadre, le lycée Vauvenargues et le lycée Leowey ont décidé de formaliser ces échanges en signant une convention de partenariat, soutenue par les deux municipalités aixoise et hongroise.

A l'occasion de ce déplacement, la Ville d'Aix-en-Provence effectuera une visite exploratoire institutionnelle pour renforcer les liens entre nos 2 villes et envisager des projets de coopération dans le champ culturel, universitaire...

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des mandats spéciaux à Madame Stéphanie BRAISE-FERNANDEZ, Adjoint au Maire, déléguée aux Affaires européennes et Madame Dominique AUGÉY, Adjoint au Maire déléguée à l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, pour représenter la Ville d'Aix-

en-Provence lors du déplacement à Pécs, en Hongrie, prévu du 24 au 28 mars 2024.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 41 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 55 |
| Pour : | 55 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme ZERKANI-RAYNAL : 09.01, j'ai entendu, Stéphanie, je le fais pour toi.

Afin de représenter la Ville lors de la signature officielle de la convention passée entre le lycée de Vauvenargues et le lycée Leowey à Pécs, nous voulons attribuer un mandat spécial aux élus, Stéphanie FERNANDEZ et Dominique AUGÉY.

M. CHEVALIER : La suivante, la 09.02.

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS A L'EXÉCUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR UN DÉPLACEMENT A PECS

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGHEY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

09.02

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS A L'EXÉCUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR UN DÉPLACEMENT A PECS-

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville Aix-en-Provence conduira une délégation du 24 au 28 mars 2024 à Pécs, en Hongrie, afin de procéder à la signature d'une convention de partenariat entre le lycée Vauvenargues et le lycée Leowey.

A l'occasion de ce déplacement dans sa ville partenaire depuis 2011, la Ville d'Aix-en-Provence effectuera une visite exploratoire institutionnelle pour renforcer les liens entre les 2 villes et envisager des projets de coopération dans le champ culturel, universitaire...

Le Conseil Municipal a souhaité donner des mandats spéciaux à Madame Stéphanie BRAISE-FERNANDEZ, Adjoint au Maire, déléguée aux Affaires européennes et Madame Dominique AUGHEY, Adjoint au Maire déléguée à l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Pécs, en Hongrie, prévu du 24 au 28 mars 2024.

Les déplacements seront réalisés en avion. La prise en charge des différents billets se fera par paiement direct de la Ville d'Aix-en-Provence.

Les remboursements des frais de repas et de nuitées ainsi que des frais divers supplémentaires - taxis, interprétariat, télécommunications, internet, parking, invitations de partenaires -

contractés dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux par Mesdames Stéphanie BRAISE-FERNANDEZ et Dominique AUGÉY, se fera sur présentation d'un état de frais détaillé et nominatif accompagné des justificatifs de dépenses.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ces modalités de remboursement de frais dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux donnés à Madame Stéphanie BRAISE-FERNANDEZ, Adjoint au Maire, déléguée aux Affaires européennes et Madame Dominique AUGÉY, Adjoint au Maire déléguée à l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Pécs, en Hongrie, prévu du 24 au 28 mars 2024.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Présents et représentés: 55

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme ZERKANI-RAYNAL : Il s'agit des modalités de remboursement de frais liés à cette mission.

La 09.03.

Intervention hors micro

M. CHEVALIER : C'est fait. Après, il faut passer à la 09.05, politique du tourisme.

Mme ZERKANI-RAYNAL : C'est la délibération de Stéphane.

OBJET : POLITIQUE DE TOURISME - ADOPTION DE LA CONVENTION TRIENNALE D'APPLICATION DES OBLIGATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ENTRE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - ANNÉES 2024 A 2026

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

09.05

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : POLITIQUE DE TOURISME - ADOPTION DE LA CONVENTION TRIENNALE D'APPLICATION DES OBLIGATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ENTRE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - ANNÉES 2024 A 2026
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Porté par un engagement municipal soutenu, un projet ambitionnant de structurer une offre touristique de qualité sur le territoire a été mis en œuvre au fil des années. Celui-ci vise à conforter Aix-en-Provence comme une destination urbaine renommée tout en renforçant son attractivité et son rayonnement au plan national ainsi qu'international, auprès des clientèles de loisirs et d'affaires.

Aujourd'hui, alors que la crise sanitaire a changé la donne dans le monde entier et que la transition écologique est l'une des préoccupations majeures, il est indispensable pour le territoire d'établir une stratégie performante et innovante pour qu'Aix-en-Provence conserve une place de choix parmi les destinations privilégiées.

Dans ce contexte, la Ville souhaite déployer un projet de développement touristique responsable, capable de conjuguer bénéfices du tourisme pour l'économie et l'emploi d'une part, préservation du territoire et de ses habitants d'autre part.

L'Office Municipal de Tourisme (OMT), Établissement Public Industriel et Commercial, dont la Ville est fondatrice, assure la mise en œuvre de la politique touristique élaborée conjointement avec la collectivité.

Le classement de l'OMT en catégorie I, renouvelé en mars 2020 est un levier puissant pour soutenir le rôle fédérateur au regard de l'action touristique à développer dans la zone géographique d'intervention. Il confirme également l'action d'une équipe renforcée, ainsi que le déploiement d'une promotion nationale et internationale de la destination.

C'est sur cette base et sur un engagement continu de la municipalité que notre Ville a obtenu par décret ministériel en date du 29 novembre 2017, son classement en station de tourisme et réaffirmé ainsi, la compétence pleine et entière de la ville d'Aix en Provence sur une politique reconnue nationalement.

Le bilan de la convention d'objectifs précédente sur la période 2021 -2023 nous permet de réaffirmer la qualité de la collaboration entre la Ville, chargée de la définition de la politique, et l'OMT, opérateur chargé de sa mise en œuvre.

Quelques chiffres illustrent l'action de l'EPIC et le poids de ce secteur en 2022 :

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Taux d'occupation annuel hôtels et résidences | 70 % |
| Nombre de visiteurs à l'Office de Tourisme | 381 863 |
| Montant de la taxe de séjour en euros, collectée par la Ville (hors reversement de la part départementale) | 3 076 732 € |
| Nombre de chambres en hôtels et résidences | 3 346 |
| Nombre de nuitées en hébergement marchand et non marchand | 4 185 000 |
| Nombre de connexions sur le site web grand public | 1 483 425 |

Source : bilan d'activités 2022 de l'Office Municipal de Tourisme.

L'Office Municipal de Tourisme assure les missions obligatoires, telles que définies par l'article L 133-3 du code du tourisme, à savoir :

- l'accueil,
- l'information,
- la promotion touristique,
- la coordination des acteurs locaux du tourisme.

L'Office Municipal de Tourisme assure aussi une mission complémentaire d'intérêt économique général, prévue également à l'article L 133-3 par le code du tourisme dans le cadre de la commercialisation des produits touristiques, l'exploitation des installations, l'organisation des évènements et la participation à la conception, la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes d'actions touristiques.

Les objectifs de développement touristique fixés par la collectivité sur la période 2024 à 2026 se poursuivent et se déclinent selon deux axes :

- Conforter Aix-en-Provence comme destination touristique de niveau international, en s'affirmant auprès de tous les publics comme une ville enviée d'art et de culture, de créativité et d'audace, mais aussi une ville verte, accueillante ;
- Engager la destination dans un développement touristique durable et responsable, en équilibrant la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace, en plaçant l'habitant et l'humain au cœur des projets, en réduisant l'impact écologique de la filière.

En cohérence avec ce cadre réglementaire et les objectifs de développement touristique de la Ville d'Aix-en-Provence, et considérant que l'Office Municipal de Tourisme déploie ses missions obligatoires et complémentaires de service public, une nouvelle convention d'application des obligations d'intérêt général vous est proposée pour la période 2024 à 2026.

Cette convention, jointe en annexe, comporte six objectifs détaillés et déclinés en actions. Des indicateurs permettent le suivi et pilotage de ces objectifs.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention triennale d'application des obligations d'intérêt général, ci-annexée, entre l'Office Municipal de Tourisme et la Ville d'Aix-en-Provence pour les années 2024, 2025 et 2026 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ci-annexée, ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre de celle-ci.

Présents et représentés: 55

Présents : 41

Abstentions : 0

| | | |
|--------------------|---|----|
| Non participation | : | 0 |
| Suffrages Exprimés | : | 55 |
| Pour | : | 55 |
| Contre | : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme ZERKANI-RAYNAL : C'est l'adoption de la convention triennale d'application des obligations d'intérêt général entre la Commune d'Aix-en-Provence et l'Office municipal de tourisme.

Cette convention triennale d'application a pour objectif le développement touristique fixé par la collectivité qui se décline selon deux axes :

- conforter Aix-en-Provence comme destination touristique de niveau international en s'affirmant auprès de tous les publics comme une ville enviée d'art et de culture et de la créativité, de l'audace, mais aussi une ville verte et accueillante ;
- engager la destination dans un développement touristique durable et responsable en équilibrant la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace, en plaçant l'habitant et l'humain au cœur des projets en réduisant l'impact écologique de la filière.

C'est pour répondre à ces objectifs que l'OMT déploie ses missions obligatoires de service public et complémentaire en proposant plusieurs actions :

1. assurer l'accessibilité et la qualité des sujétions du service public pour maintenir le classement en catégorie 1 ;
2. participer à la définition de la politique de développement touristique responsable ;
3. promouvoir le territoire et communiquer ;
4. enrichir l'offre de la destination et sa mise en tourisme ;
5. concourir à l'attractivité touristique ;
6. participer aux évènements organisés sur la ville de manière ponctuelle sur la Biennale et Cézanne 2025.

M. CHEVALIER : Merci, Karima.

Sur les questions 09, y a-t-il des questions ? Alors, on peut passer aux votes.

09.01, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

09.02, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

09.03, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

09.04, contre ? Abstentions ?

09.05, contre ? Abstentions ?

10.01, Laurent.

OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (ARS PACA) AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE VACCINATION HPV (PAPILLOMAVIRUS) EN MILIEU SCOLAIRE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.

10.01

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (ARS PACA) AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE VACCINATION HPV (PAPILLOMAVIRUS) EN MILIEU

SCOLAIRE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Afin d'améliorer la couverture vaccinale HPV chez les filles et les garçons, une campagne présidentielle de vaccination "aller-vers" en milieu scolaire est déployée annuellement en France à partir de la rentrée 2023 – 2024.

En accord avec l'Agence Régionale de Santé, la Ville d'Aix-en-Provence, qui dispose d'un centre de vaccination public au sein du Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS), a commencé à participer, dès la rentrée scolaire 2023, à cette campagne de vaccination des élèves volontaires des classes de 5ème des collèges publics et privés sous contrat du territoire aixois.

La convention avec l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARS PACA), ici soumise à votre approbation permettra de bénéficier d'une subvention d'un montant de 31 984 €, relevant du Fonds d'Intervention Régional (FIR), pour couvrir les dépenses relatives à la mise en œuvre de la campagne 2023 – 2024 de vaccination contre le HPV dans les collèges aixois.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de passer convention avec l'ARS PACA. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention entre la Ville et l'ARS PACA, ci jointe ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de Service Comptable du Service Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 41 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 55 |
| Pour : | 55 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. DILLINGER : Merci, Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues.

Pour ma part, il s'agit d'une convention avec l'ARS dans le cadre de la vaccination HPV pour nous permettre de bénéficier d'une somme de 31 984 €.

M. CHEVALIER : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Abstentions sur la 10.01 ? Votes contre ?

On passe à la 11.01. Brigitte.

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLS ET PLUS BAILLEUR SACOGIVA RÉSIDENCE AUTONOMIE VILLA SOPHIE ASSOCIATION LES JARDINS DE SAINTE SOPHIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

11.01

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame AUGÉY Dominique

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLS ET PLUS BAILLEUR SACOGIVA RÉSIDENCE AUTONOMIE VILLA SOPHIE ASSOCIATION LES JARDINS DE SAINTE SOPHIE - AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2021-574 du Conseil Municipal du 7 mai 2021, la Ville d'Aix-en-Provence s'est engagée à garantir à hauteur de 100 % un emprunt d'un montant de 10 081 301 € (dix millions quatre-vingt-un mille trois cent un euros) souscrit par la SACOGIVA auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations pour l'acquisition de 72 logements locatifs PLUS et PLS au sein de l'opération Résidence Autonomie

« Villa Sophie » sis 735, avenue de Brédasque 13090 Aix-en-Provence.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la SACOGIVA s'est engagée :

- à faire bénéficier la Ville du pourcentage légal de réservation de logements lié à la quotité garantie soit 20 %,
- de mettre à disposition de la Ville un contingent de 14 logements sur cette résidence pour la période allant jusqu'au 22 décembre 2063 (fin des droits de réservation liés au prêt).

Une convention tripartite définissant les modalités de réservation doit être signée entre la Ville d'Aix-en-Provence, la SACOGIVA et l'association les Jardins de Sainte Sophie adhérente à la Fédération Sud Génération Foyers.

Pour l'attribution de ces logements, il sera tenu compte de la composition, du niveau de ressources et des conditions de logements actuelles de la famille. Cette réservation participe à la mise en œuvre du droit au logement et à l'aide sociale nécessaire personnes défavorisées et disposant de ressources modestes.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le projet de convention de réservation ci-annexé entre la Ville d'Aix-en-Provence, la SACOGIVA, et l'association les Jardins de Sainte Sophie ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 9

Suffrages Exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Eric CHEVALIER Sylvain DIJON Sellam HADAOUI

Claudie HUBERT Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BILLOT : Merci.

La 11.01, c'est une convention de réservation de logements. C'est un programme différent. C'est une résidence autonomie Villa Sophie, bailleur SACOGIVA. Une garantie d'emprunt 100 % avait été faite. La quotité pour la Ville est toujours de 20 %, ce qui redonne 14 logements sur la Villa Sophie pour la Ville. C'est d'approuver cette convention de réservation de logements.

M. CHEVALIER : Merci, Brigitte.

La 11.02, Solène.

OBJET : CENTRES SOCIAUX - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS - SIGNATURE CONVENTIONS GLOBALISEES 2024 - AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRESENTANT A SIGNER

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGHEY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGHEY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

11.02

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame BIANCO Kayané, Madame VINCENTI Fabienne

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CENTRES SOCIAUX - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS - SIGNATURE CONVENTIONS GLOBALISEES 2024 - AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRESENTANT A SIGNER- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les centres sociaux de la Ville d'Aix-en-Provence, agréés par la Caisse d'Allocations Familiales sur la base d'un projet social, rayonnent depuis de nombreuses années sur l'ensemble du territoire communal.

Ils sont au cœur des préoccupations socio-éducatives dans nos différents quartiers en œuvrant au quotidien en direction d'un public intergénérationnel parfois précarisé dans le contexte socio-économique actuel.

Ils ont un rôle d'utilité sociale, reconnu par la Ville d'Aix-en-Provence et les partenaires institutionnels (L'État, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département des Bouches-du-Rhône), qui s'intensifie avec le contexte sociale actuel. Cela implique des réponses concrètes et adaptées aux besoins d'un public intergénérationnel sur chacun des périmètres d'intervention prédéfinis.

Rappel des missions des centres sociaux tels qu'énoncées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales :

- un équipement de quartier à vocation sociale et globale,

- un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle,
- un lieu d'animation de la vie sociale et de participation des habitants,
- un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

Il s'agit des sept centres sociaux suivants : Aix-Nord dans les Hauts d'Aix, Lou Castéu au Jas de Bouffan, la Provence à Encagnane, Jean-Paul Coste au Sud, la Grande Bastide au Val Saint André, Marie-Louise Davin à Puyricard et le Jas de Bouffan Nord géré par le centre Albert Camus. Ce dernier, situé au cœur de Corsy, est également agréé « Espace de Vie Sociale-EVS » par la Caisse d'Allocations Familiales 13.

Afin de compléter et d'optimiser l'action sociale publique développée dans la commune, il est proposé de réaffirmer le soutien de la municipalité auprès de ces acteurs de proximité par une convention globalisant les axes de politiques publiques justifiant ce soutien important détaillé dans le tableau ci-annexé.

Pour mémoire, c'est un cadre partenarial global résultant du travail concerté entre les différentes délégations de la Ville (Jeunesse/Éducation-Enfance-Petite enfance/Politique de la Ville/D.G.A Action publique et Sociale/ Relations Internationales/Contrôle de Gestion) et les acteurs pluridisciplinaires.

Ces conventions globalisées s'articulent avec la convention cadre des centres sociaux des Bouches-du-Rhône que vous avez validé lors du Conseil Municipal du 13 décembre dernier. Renouvelé en 2024 pour quatre ans, ce contrat multipartite réaffirme notamment le soutien de la commune d'Aix-en-Provence par un maintien des financements liés au socle de base, l'Animation Globale et Coordination (AGC), et celui des subventions en nature estimées en 2022 à 800 000 € (fluides, gratuités des locaux, travaux d'entretien du bâti) également consenties pour ces équipements.

Dans le cadre de cette nouvelle convention cadre des centres sociaux, il a également été décidé d'accompagner fortement les projets familles dont les enjeux de soutien à la parentalité sont cruciaux, notamment eu égard aux derniers événements survenus durant le mois de juillet. C'est un axe majeur qu'est l'accompagnement des parents dans leur rôle d'éducateur avec une attention particulière auprès des familles les plus fragiles.

Une subvention maximale de 10 000 € par projet sera accordée en sus de toutes les aides directes et indirectes que la ville accorde à ces acteurs socio-éducatif.

Ces nouveaux soutiens, basés sur un travail coconstruit avec une évaluation en continu associant la CAF13, la Ville et chaque centre social, sont rappelés au sein de notre convention municipale globale.

Afin de témoigner l'atteinte des objectifs, cette nouvelle convention de partenariat avec ces acteurs du lien social pose des indicateurs d'évaluation pour chacune des thématiques soutenues par la ville, dont les attentes dans le cadre du soutien financier global sont de :

- Renforcer le travail collaboratif entre les centres sociaux et avec les partenaires,
- Améliorer la couverture des différents temps et périodes de l'année,
- Adapter les actions aux publics jeunes 15– 25 ans,
- Favoriser « l'aller vers », les actions hors les murs...et visant à mobiliser les publics les plus fragiles,
- Représentativité des habitants de la zone de compétence et l'accompagnement des bénévoles actifs.

Ces propositions ont été validées le 18 janvier 2024.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** pour chaque association, la convention annuelle d'objectifs globalisée jointe au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout autre document s'y afférant ;
- **DÉCIDER** pour chaque structure, l'attribution de subventions au titre de la Petite-Enfance, Enfance, Éducation, Jeunesse et politique de la Ville pour 2024, telles que mentionnées dans le tableau ci-annexé ;
- **DIRE** que la dépense globale de fonctionnement d'un montant de 454 395 € sera imputée sur les lignes budgétaires n°1257, « Centres Sociaux » et la dépense globale de 45 000€ sera imputée sur la ligne N°1625 "Équipements de proximité" qui présentent les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la dépense globale Jeunesse d'un montant de 65 000 € sera imputée sur la ligne budgétaire N°1440 qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **DIRE** que la dépense totale « ALSH, séjours et transport » d'un montant de 377 650 € sera imputée sur les lignes budgétaires « Contrat Enfance Jeunesse » n°12051 qui présentent les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la dépense totale « accompagnement scolaire » d'un montant de 40 400 € sera imputée sur les lignes budgétaires n°5378 qui présentent les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la dépense totale Petite-Enfance d'un montant de 47 500 € sera imputée sur les lignes budgétaires « Structures Privées Petite Enfance» n° 12025 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la dépense totale « Droit des femmes/Familles » d'un montant total de 70 000 € sera imputée sur la ligne budgétaire N°12062 qui présentent les disponibilités suffisantes.

DL.2024-87 - CENTRES SOCIAUX - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS - SIGNATURE CONVENTIONS GLOBALISEES 2024 - AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRESENTANT A SIGNER-

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 40 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 8 |
| Suffrages Exprimés : | 47 |
| Pour : | 47 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Eric CHEVALIER Frédérique DUMICHEL Salah-Eddine KHOUIEL Perrine MEGGIATO Stéphane PAOLI Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme TRIVIDIC : Merci.

La 11.02, il s'agit de la signature des conventions globalisées pour 2024, avec nos sept centres sociaux, ainsi que pour le centre Albert Camus. Ça représente un total de subventions s'élevant à 1 099 945 €, avec un point particulier pour la jeunesse et la famille où Madame le Maire a souhaité les inscrire dans le cadre de la convention-cadre pour que ces versements soient de 16 370 € et de 10 000 €. Jusqu'à 10 000 € pour la famille, soient inscrits de façon pérenne.

M. CHEVALIER : 11.03.

OBJET : ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 - CONVENTION GLOBALISÉE AVEC LE CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS ET CULTURES URBAINES - AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A LA SIGNER

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

11.03

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame BIANCO Kayané, Madame VINCENTI Fabienne

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 - CONVENTION GLOBALISÉE AVEC LE CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS ET CULTURES URBAINES - AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A LA SIGNER- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence accompagne depuis de nombreuses années les associations de proximité qui œuvrent au quotidien à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir les projets associatifs des structures qui déploient des actions culturelles, artistiques, socio-éducatives et d'insertion en direction des habitants des différents quartiers de la commune et notamment Encagnane, Corsy, la Pinette, Beisson et le Jas de Bouffan.

Il s'agit du Centre International des Arts et Cultures Urbaines (CIACU) menant un projet d'animation globale (pôle d'insertion jeunesse, adultes, famille) à la Pinette avec comme fil conducteur l'art et la culture pour tous.

Cet acteur socioculturel développe également depuis 2021 un accueil de loisirs afin de répondre aux besoins des habitants de la Pinette-Pont de Béraud.

La convention annuelle d'objectifs 2023 du CIACU, étant arrivée à terme au 31 décembre 2023, il est proposé de la renouveler pour l'année 2024.

Les Amis du Planétarium Peiresc installée au Jas de Bouffan, à proximité du parc Saint Mitre, œuvre depuis de nombreuses années pour la diffusion de l'astronomie auprès d'un large public (enfants, jeunes, adultes).

De plus, la Maison de quartier la Mareschale, située en haut du quartier d'Encagnane, vise à favoriser l'égalité des chances au travers de la culture pour tous avec le développement d'actions artistiques et culturelles pour des publics non-initiés.

Afin d'améliorer les conditions de mise en œuvre des projets, la Ville d'Aix-en-Provence a reconstruit un bâtiment de plus de 200 m² en lieu et place de l'ancien « bastidon » pour une dépense d'environ 600 000 € dont l'inauguration est projeté durant le premier semestre 2024. Cet évènement s'inscrira dans la programmation de la célébration des 60 ans du quartier d'Encagnane qui se déclinera durant toute l'année 2024.

Par ailleurs, l'association des Amis du Planétarium Peiresc développe un projet d'éducation à l'astronomie en direction d'un public divers (scolaires, familles, adultes) par le biais du planétarium, situé dans le parc Saint Mitre. Les objectifs poursuivis sont de promouvoir les filières d'excellence au travers de la culture scientifique et technique pour tous en allant au-devant des publics, encourager les vocations et l'appétence pour la sciences et les techniques chez les jeunes de l'ensemble du territoire communal et notamment des quartiers prioritaires de la Ville.

L'AITE (Accueil Information de tous les Étrangers), association agréée par le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), accueille, informe et aide aux démarches administratives un grand nombre d'utilisateurs orientés notamment par les services sociaux du CCAS, de la Maison Départementale de la Solidarité et la Caisse d'Allocation Familiale.

Elle poursuivra également les permanences au sein de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) initiées depuis 2020.

Il vous est également proposé de soutenir l'association de solidarité avec les travailleurs immigrés (ASTI) qui aide aux démarches administratives des publics fragiles. L'association développe des actions d'insertion sociales et culturelles à destination d'un public divers (enfants, jeunes, adultes).

Il vous est proposé d'attribuer une subvention pour l'année 2024 à ces acteurs de proximité qui contribuent à la cohésion sociale et à l'égalité des chances.

Ces propositions ont été validées le 18 janvier 2024.

Compte tenu de ce qui précède, vous voudrez bien, Mes Chers Collègues :

- **DÉCIDER** pour chaque structure, l'attribution de subventions au titre de la Petite-Enfance, Enfance, Éducation, Jeunesse et politique de la Ville pour l'année 2024, telles que mentionnées dans le tableau ci-annexé ;

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention ci-annexée ou tout autre document s'y afférent ;

- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de 69 500 € sera imputée sur la ligne « Culture » n° 2466 qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de 37 500 € sera imputée sur la ligne n°1832 qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de 20 200 € sera imputée sur les lignes « Contrat Enfance Jeunesse » n°12051 et « accompagnement scolaire » n°5378 qui présentent les disponibilités suffisantes ;

- **DIRE** que la dépense globale Jeunesse d'un montant de 9 000 € sera imputée sur la ligne budgétaire N°1440 qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de 22 500 € sera imputée sur la ligne n°1625 "Équipements de proximité" qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de 19 000 € sera imputée sur la ligne n°1460 « Contrat de Ville » qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de 15 000 € sera imputée sur la ligne n°2081 « Planétarium » qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **DIRE** que la dépense totale « Droit des femmes/Familles » d'un montant total de 5 000 € sera imputée sur la ligne budgétaire N°12062 qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 55

| | | |
|--------------------|---|----|
| Présents | : | 40 |
| Abstentions | : | 0 |
| Non participation | : | 4 |
| Suffrages Exprimés | : | 51 |
| Pour: | | 51 |
| Contre : | | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Claudie HUBERT Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme TRIVIDIC : Le 11.03, il s'agit d'attributions de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2024 en faveur du CIACU, de la Maison de quartier la Mareschale, des Amis du Planétarium, de l'ASTI et de l'AITE.

M. CHEVALIER : Merci, Solène.

Sur les questions 11, y a-t-il des questions ? Madame HUARD, Monsieur PENA et Madame HUBERT et Madame PETEL.

Intervention hors micro

M. CHEVALIER : Madame HUARD, excusez-moi.

Mme HUARD : Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Je voulais intervenir sur la 11.02 sur les subventions pour les centres sociaux. Nous avons à Aix sept centres sociaux, dont justement les anciens, ce qu'on appelait les Amandiers qui sont gérés par Albert Camus. On sait que les centres sociaux actuellement sont en grande difficulté avec une augmentation des frais, une difficulté à trouver du personnel. Je trouve que la seule réponse que la Ville d'Aix a à leur donner, c'est une augmentation de 0,92 % des subventions. Donc, ça va forcément les mettre en plus grande difficulté. Et je ne comprends pas cette baisse sensible pour certains et pour d'autres, à peu près équivalent, est-ce que vous pouvez nous expliquer votre politique envers les centres sociaux ? Merci.

M. CHEVALIER : Solène, tu peux répondre ?

Mme TRIVIDIC : Madame HUARD, effectivement, les centres sociaux connaissent des difficultés. Malheureusement, c'est un secteur où ils ont du mal à recruter. Ils subissent comme toutes les structures la crise inflationniste, ils rencontrent des problématiques. On échange très régulièrement avec eux, on les a encore reçus un par un en bilatéral au cours du mois de janvier. Donc, on est vraiment à l'écoute et en échange avec eux.

Madame le Maire de la Ville d'Aix a été félicitée lors du comité qui a eu lieu en Préfecture par les fédérations des centres sociaux sur justement les démarches qui ont été entreprises en soutien des structures du territoire. Les 16 370 € envers la jeunesse et les 10 000 € envers la famille, ce n'est pas non plus négligeable. Il ne faut pas oublier qu'on intervient, on met à disposition les locaux. Ce n'est pas le cas de tous les centres sociaux sur le territoire. Donc, des locaux qui sont mis à disposition gratuitement. La Ville paie les fluides. C'est colossal, vous le voyez, c'est chiffré dans les conventions. 800 000 € au total, on le précise. La Ville est vraiment aux côtés de ces structures, en soutien des structures et effectivement, on fait au mieux pour eux parce qu'on sait à quel point ils sont importants pour le territoire, dans tous les territoires et peut-être encore plus dans les QPV.

M. CHEVALIER : Merci, Solène. Monsieur PENA.

M. PENA : Oui parce que ça sera sur la même délibération.

Vous savez, il faut toujours mettre les problèmes de proximité dans un contexte plus général. Aujourd'hui, en France, les centres sociaux sont globalement sur le territoire en grande difficulté, pas simplement les sept d'Aix-en-Provence, mais les centres sociaux de manière générale. Ils appellent même à l'aide. Je voudrais rappeler la cause de ces difficultés, le désengagement public de manière générale, je l'appellerai ainsi, notamment le désengagement des départements parce que les départements sont eux-mêmes en difficulté, et parce que derrière, l'État s'est désengagé. Il faut toujours mettre les mots sur les choses. Donc, c'est un premier point très important.

Ensuite, oui, il y a des problèmes de recrutement parce que ce sont des métiers extrêmement précieux et difficiles. Aujourd'hui, ça devrait interroger notre société, nombre de ces métiers précieux et difficiles ne trouvent plus preneurs. C'est une vraie question, vous le savez, de manière générale.

Puis, j'ai connu cela autrement à l'université. On leur applique des règles qui ressembleraient presque à celles de l'entreprise privée, notamment dans le contrôle de la masse salariale. Les centres sociaux, la plupart du temps, la masse salariale, ça représente presque 80 %. Ça va peut-être choquer des gens, mais pas du tout. C'est leur vocation même qui est en jeu. On voudrait les faire revenir à une épure autour de 60-65 %. C'est néfaste, ce n'est pas la vocation des centres sociaux d'agir comme cela sur la masse salariale. Si l'argent public n'est pas une manne à l'infini, je pense que les centres sociaux sont en première ligne et devraient être une priorité.

Ils remplissent souvent, ces centres sociaux, des missions de service public que les collectivités ou l'État ne remplissent plus parce qu'ils ne peuvent plus ou parce qu'ils ne veulent plus selon les cas de figure. Quand les centres sociaux ne sont plus là, d'autres sont là dans les quartiers. Par « d'autres », je pense que vous voyez ce que je veux dire.

Ces centres sont donc sur tous les fronts. Je terminerai par l'éducation. Le lien social, le vivre-ensemble, l'insertion, l'aide administrative, le temps du loisir, le temps des vacances. Tout ceci sans hiérarchie, tout aussi important pour notre lien social de manière générale. Donc, c'est une immense tâche et les centres sociaux remplissent ces tâches avec des moyens qui sont toujours à la baisse, toujours plus à la baisse. Or, le public de proximité en a tant besoin parce que sinon derrière, il y a le vide. Donc, c'est une mission que j'appellerai de salubrité républicaine que d'aider les centres sociaux là où l'on se trouve et de la manière la plus efficace.

Je le dirai tout à l'heure en présence, je l'espère, de Madame le Maire sur le budget, non, vu vos choix budgétaires, non, vos priorités ne sont pas les centres sociaux. Je ne dis pas que vous ne faites rien et c'est juste votre remarque notamment sur la location des locaux, c'est juste et vrai, il ne faut pas non plus être malhonnête. Mais je pense que dans un temps, à ce point de crise et au moment où le service public communal lui-même est en difficulté, il faudrait que vous ayez là-dessus une action plus forte.

Je termine sur un point. La réponse m'a interpellé, de Madame TRIVIDIC. Elle a eu cette réponse qu'on entend tout le temps aujourd'hui dans les médias. On a l'impression qu'en fait, les crises que nous subissons sont une fatalité. Elles viennent de nulle part et de partout à la fois. Malheureusement, les centres sociaux sont en difficulté. Malheureusement dans notre pays, il y a un dysfonctionnement plus grave des services publics, par exemple. Non, ce n'est pas malheureusement. Rien n'est une fatalité. C'est le résultat de politiques publiques qui sont menées. Donc, je pense qu'à l'échelon local, nous avons une énorme responsabilité en ce domaine, notamment vis-à-vis des centres sociaux.

M. CHEVALIER : Madame HUBERT.

Mme HUBERT : Sur cette délibération, j'aurais une question sur la répartition des financements pour l'accueil de loisirs d'hébergement, les centres aérés. Quand je lis le tableau

qui est joint à la délibération à la page 4. En ce qui concerne le Jas-de-Bouffan, le Jas-de-Bouffan, c'est 25 000 habitants et beaucoup d'enfants naturellement. Et on s'aperçoit que les centres du Jas-de-Bouffan ne bénéficient que de 14,6 % des financements accueil de loisirs sans hébergement, c'est-à-dire, on a un total de 49 200 € sur un total de 335 000 €. En fait, on a un pourcentage qui est très bas et on retrouve la même disproportion dans les financements accordés par la Ville à toutes les structurations associatives, qu'elles soient ou non labélisées comme centre social. On voit 476 750 € en tout pour les centres aérés, seulement 71 600 € pour les centres aérés du Jas-de-Bouffan. Je suis un peu interpellée par la répartition parce que les centres aérés dans des quartiers comme le Jas-de-Bouffan où il y a des populations quand même qui sont dans une situation beaucoup plus difficile et qui sont des quartiers très importants. Donc, il y a une répartition qui pose interrogation, qui me pose interrogation. Donc, si je pouvais avoir des explications sur la répartition de ces aides de la Ville, il n'est pas contesté que la Ville participe naturellement à ces financements et aussi par des locaux. Mais j'aurais aimé avoir des éclaircissements sur ce point.

M. CHEVALIER : Solène et puis après Kayané, je crois.

Mme TRIVIDIC : Par rapport aux ALSH, c'est calculé au regard des heures et du nombre de places en corrélation avec les versements de la CAF. Donc, après, c'est vraiment aux besoins en fonction, c'est mathématique. Donc, on n'a pas de marge de manœuvre à ce niveau-là.

Après, je reviendrai sur ce que Monsieur PENA a dit, je ne peux pas laisser entendre qu'on n'est pas aux côtés de nos structures et de nos centres sociaux. On est les seuls à faire un versement jusqu'à 10 000 € pour la famille ; on est les seuls, la Ville d'Aix, Madame le Maire, à venir combler le déficit du secteur jeunes à hauteur de plus de 16 000 €. Effectivement, on ne les laisse pas de côté. Ce n'est pas comme vous dites malheureusement une fatalité, ce n'est pas une fatalité, on y travaille tous les jours avec eux. On essaie de coconstruire et on n'est pas du tout passif à leur égard. Vous le verrez, 800 000 € de fluides, c'est très important. C'est un surcoût en plus avec les augmentations qu'on connaît. Donc, ce n'est pas négligeable et je ne peux pas vous laisser dire qu'aujourd'hui, on ne fait pas suffisamment. Après, on fait au mieux au regard de la situation et des moyens de la collectivité aujourd'hui, mais en tout cas, on est là, on est avec eux et on est en échange.

Je vais laisser Kayané prendre la suite, peut-être pour la question de la jeunesse.

Mme BIANCO : Tu as tout dit, Solène. Je voulais simplement rebondir sur les propos de Marc PENA. J'ai l'impression que votre propos est un peu contradictoire puisque vous nous dites effectivement qu'il y a une problématique qui est nationale, qui est conjoncturelle, c'est ce qu'on constate et vous nous dites qu'on a une grosse part de responsabilité là-dedans. Il me semble que les collectivités, la beauté des collectivités, ce sont la pluralité des bords politiques qui les représentent. S'il y a un problème au niveau national, c'est que ni votre bord politique ni le nôtre n'a pu l'appréhender. Donc, on est tous responsables de cela. S'il y a une problématique conjoncturelle, il y a aussi une problématique plus globale sur le recrutement, par exemple, qui vient d'apparaître. Il y a aussi des changements de comportement dans les professions.

Je pense que, comme le dit très bien Solène, nous prenons notre part de responsabilité, Solène fait un travail remarquable avec les centres sociaux, les services aussi, la direction jeunesse est très investie. On les accompagne, on a des réunions très régulièrement de manière individuelle, de manière collective pour être au plus proche, pour les accompagner au plus proche et pour trouver le bon équilibre justement pour qu'ils puissent continuer à œuvrer pour les habitants. Si vous avez une baguette magique, comme vous le laissez entendre puisque nous n'avons pas la solution et que nous sommes responsables de tout, je vous laisse nous donner la solution, nous sommes preneurs.

M. CHEVALIER : Merci, Kayané. Madame HUBERT.

Mme HUBERT : Moi je me pose une question, puisqu'il n'y a pas de réponse sur la disparité.

M. CHEVALIER : Sur la disparité, Madame posait une question.

Mme TRIVIDIC : Si l'offre de service des ALSH, Fabienne pourra peut-être venir en complément sur l'ALSH.

Mme VINCENTI : Oui, Madame HUBERT, effectivement nous avons actuellement 1 100 enfants dans nos ALSH et les subventions sont distribuées en fonction des projets. 1 100 enfants, c'est énorme.

M. CHEVALIER : Oui, Brigitte. Brigitte BILLOT veut intervenir.

Mme BILLOT : Juste sur les centres sociaux, si je peux me permettre, vous parlez d'une responsabilité collective, etc., sur les centres sociaux, oui, je veux bien et je l'admets. À la première réunion sur le budget des centres sociaux, à la Préfecture à Marseille, la réunion a été interrompue puisque le Département, leur budget pour les centres sociaux était de 0 € donné pour l'année. Il a fallu que le Préfet s'insurge. Donc, effectivement, les collectivités territoriales font beaucoup, mais je crois que le Département qui est en charge du social, le 0 € n'est pas passé.

M. PENA : Là-dessus, je vous rejoins tout à fait et c'est bien le résultat d'une politique et ce sont bien des choix politiques de Madame VASSAL qui est d'ailleurs de la même couleur politique que vous, pour vous répondre sur les couleurs politiques.

Au-delà de cela, là aussi, soyons honnêtes intellectuellement, j'avais un peu étudié ça à un moment donné, les villes peuvent être de couleurs politiques différentes et certaines sont très actives et d'autres ne le sont pas. Donc, je vous rejoins que ce n'est pas qu'une couleur politique.

Enfin sur Aix-en-Provence, vous me demandez si j'ai la baguette magique, non, je n'ai pas la baguette magique, mais j'estime qu'on devrait avoir un investissement financier. Ils appellent à l'aide. Vous dites que vous les aidez, que vous les voyez tous les jours, mais ils appellent à l'aide, au secours. Quand on dit « au secours », ça a une signification précise, ça ne veut pas dire que vous êtes seuls responsables, qu'il faut vous clouer au pilori, pas du tout. Ça veut dire qu'il y a un vrai problème, pas que conjoncturel, structurel, de fond et qu'il faudrait avoir des choix politiques, à l'inverse de Madame VASSAL, extrêmement importants en ce moment en particulier sur ces sujets. Et je vous demande d'agir en conséquence avec des choix budgétaires – j'y reviendrai tout à l'heure – que l'on peut faire, non pas de l'argent magique, dans le cadre de ce qui est possible, faire des choix et des hiérarchies. C'est de cela que je voulais parler.

Mme BIANCO : Nous n'avons pas attendu pour agir en conséquence.

Mme TRIVIDIC : C'est le cas, Monsieur PENA et après, on ne pourra pas venir pallier les carences des autres partenaires effectivement. Il y a eu l'épisode du Département. On n'est pas les seuls à venir en soutien aux centres sociaux et heureusement d'ailleurs, puisque ce sont des budgets importants. Aujourd'hui, en tout cas, la Ville a pris ses responsabilités.

M. CHEVALIER : Merci, Solène.

Madame HUARD, pardon.

Mme HUARD : Merci. Je voudrais juste terminer. On parle effectivement du Département, mais je pose aussi la question au niveau de la Région. La Région, 0 €, quoi. Donc, c'est bien gentil de s'adresser au Département, mais j'aimerais bien aussi qu'on s'adresse à la Région. D'ailleurs, Madame le Maire et la vice-présidente, peut-être qu'elles pourraient faire un peu le forcing justement pour avoir une aide au niveau de la Région.

Effectivement, je suis d'accord avec Monsieur PENA, les centres sociaux, avec lesquels je suis tout le temps en rapport appellent au secours. Après, au niveau de la Commune d'Aix-en-Provence, c'est un choix politique, c'est-à-dire qu'on préfère subventionner les zones d'intérêt qui sont autres que le social et c'est pour les centres sociaux, c'est pour les logements, c'est pour tout le reste et j'y reviendrai un peu plus tard. Franchement, ça me désole. Merci beaucoup.

M. DI MEO : La Région va leur offrir des tickets de bobsleigh aux centres sociaux.

Mme TRIVIDIC : On a quand même eu du coup sur deux ans 200 000 € d'augmentation pour les fluides. Encore une fois, on ne peut pas dire, oui, mais ce n'est pas neutre, pour la Ville, ce n'est pas neutre.

Sur le dispositif famille là, qui est très récent, qui a été souhaité par Madame le Maire pour les enjeux parentalité puisque c'est quelque chose d'important, ça fait presque plus de 100 000 € encore de budget. Encore une fois, la Ville vient vraiment en soutien. Après, malheureusement, peut-être que ça ne sera pas assez au regard des attentes et de l'importance de leur mission, de la mission des structures. Encore une fois, la Ville a pris, Madame le Maire a pris ses responsabilités.

Mme HUARD : Je ne dis pas le contraire, mais par rapport à d'autres soutiens que vous apportez, je peux vous dire que vous ne donnez pas la priorité au social et je le regrette. Merci.

Mme TRIVIDIC : C'est vous qui le dites.

M. CHEVALIER : On en redébattra tout à l'heure avec le CCAS parce que je pense que Madame le Maire fait le nécessaire en matière de social en fonction, on ne peut pas pallier les dysfonctionnements des autres institutions. On fait le maximum, que ça soit en matière de logement avec le lancement par exemple des BRS, que ça soit en matière de social à travers le CCAS, mais je vais laisser la parole à ma collègue Sylvaine DI CARO qui veut intervenir.

Mme DI CARO : Juste dire à Madame HUARD que la Région, vous le savez, ne finance que sur projet.

M. CHEVALIER : Fabienne.

Mme VINCENTI : Je voulais simplement dire que durant la période Covid et post-Covid, les subventions ont été versées intégralement, bien que des centres sociaux ne fonctionnaient pas.

M. PENA : Monsieur MUSELIER prépare les Jeux olympiques. Il prépare les Jeux olympiques avec une publicité mensongère d'ailleurs puisqu'on voit un beau massif alpin, mais il perd le nord, l'homme qui aime le sud et qui voudrait que PACA soit le sud. Il perd totalement le nord puisque c'est un massif alpin suisse que nous propose Monsieur MUSELIER. Il faudra lui dire quand même que même en matière de com, trop de com tue la com.

M. CHEVALIER : C'est parce qu'il n'y avait pas de la neige dans les Alpes du Sud, c'est peut-être pour ça.

M. PENA : Si vous voulez mon avis, c'est une totale aberration, ces Jeux olympiques 2030, mais c'est une autre question.

M. CHEVALIER : Non, il ne faut pas dire ça parce que derrière, il y a un aspect économique qui est important. Derrière l'économie, il y a du travail pour tout le monde et ainsi de suite. Il y a beaucoup de choses et des apports d'infrastructures aussi pour la région et pour nos communes aussi.

S'il n'y a pas d'autres questions sur les délibérations 11, on peut passer aux votes ?

11.01, abstentions ? Contre ? Avec la réserve de Madame PETEL sur le déport de quelqu'un.

11.02, abstentions ? Contre ?

11.03, abstentions ? Contre ?

Fabienne, la 12.01.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES PRIVÉES PETITE ENFANCE ET AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) POUR L'ANNÉE 2024 - ADOPTION DE CONVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

12.01

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES PRIVÉES PETITE ENFANCE ET AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) POUR L'ANNÉE 2024 - ADOPTION DE CONVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE-

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La politique « Enfance Petite-Enfance » est un axe fort qui s'inscrit dans les objectifs stratégiques de la Ville d'Aix-en-Provence.

Elle est animée par une volonté constante d'agir pour le bien-être des enfants et au plus près des attentes des familles.

En 2021, cette dynamique éducative a été renforcée par l'obtention du label « Ville Amie des Enfants » avec l'Unicef, qui se caractérise par une volonté commune de placer les enfants et les jeunes aux cœurs des priorités du plan d'actions 2022-2026.

Le déploiement de ses objectifs passe par le soutien opérationnel et financier des structures associatives locales dans les domaines de :

I. La Petite-Enfance :

Outre sa participation au fonctionnement des 20 établissements d'accueil municipaux de la

Petite-Enfance gérés par la voie d'une délégation de service public, la Ville soutient d'autres initiatives associatives qui présentent un intérêt public local et qui concourent à développer et à diversifier les modes d'accueil des jeunes enfants, ainsi que le soutien à la parentalité.

Cela représente :

- 1 Relais Petite Enfance (RPE)
- 8 Multi-Accueil Collectifs (MAC)
- 3 Lieux d'Accueil Enfant Parents (LAEP)
- 3 Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

II. L'Enfance :

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) contribuent au développement du volet Enfance de la Convention Territoriale Globale. Ces accueils englobent :

- les Accueils de Loisirs (ALSH),
- les séjours qui fonctionnent sur les temps périscolaires et extra scolaires.

Les ACM accueillent des publics enfants et adolescents de 3 à 17 ans et répondent aux objectifs du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) de la Ville et du Plan Mercredi.

Ils développent des programmes accessibles, ludiques et éducatifs aux bénéficiaires des 1 100 enfants accueillis en moyenne et sont complémentaires aux temps d'école sur des activités diversifiées : sport, pratiques artistiques, musiques, jeux, activités d'éveil, sorties culturelles et de découvertes...

Cette politique « Enfance Petite-Enfance » est fortement accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui, au-delà des prestations de services versées aux gestionnaires d'équipements, apporte des financements complémentaires, via des dispositifs contractuels.

En 2022, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG) et au-delà de son enjeu d'élaborer le projet social du territoire, permet le versement de bonus de territoire.

Les attributions de subventions proposées, de façon détaillées dans les tableaux ci-après, sont calculées en fonction des montants évalués par la Ville et liées aux termes de la Convention Globale Territoriale pour l'année 2024.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des sommes détaillées dans les tableaux ci-joints ;
- **APPROUVER** l'attribution de subventions aux associations mentionnées aux tableaux ci-joints pour un montant total de 564 400€ (cinq cent soixante-quatre mille quatre cent euros) ;
- **DIRE** que la somme de 539 200 € (cinq cent trente-neuf mille deux cent euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°12 025 (4221 65748 934) « Structures Privée Petite Enfance Contrat Enfance Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la somme de 25 200 € (vingt-cinq mille deux cent vingt euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°12 051 (338 65748 933) « Contrat Enfance Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** les conventions correspondantes jointes en annexe du présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Éducation Petite-Enfance, Enfance et aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), à les signer.

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme VINCENTI : Oui, 12.01, attributions de subventions de fonctionnement aux structures privées petite enfance et accueils collectifs de mineurs pour l'année 2024.

La Ville soutient les initiatives associatives qui permettent de diversifier les modes d'accueil des jeunes enfants. Il est donc proposé une subvention de 564 400 €, dont 539 200 € sur la ligne structures privées petite enfance et 25 200 € sur la ligne contrat enfance jeunesse. Merci.

M. CHEVALIER : Merci, Fabienne.

Brigitte, tu as la parole pour le CCAS.

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ANNÉE 2024

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

12.02

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ANNÉE 2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement administratif de la Ville d'Aix-en-Provence, est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Dans ce cadre, outre les missions spécifiques confiées par les textes, le CCAS d'Aix-en-Provence est chargé, par la Ville, de diverses missions d'action sociale contribuant ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques municipales, notamment à destination des populations fragilisées.

Ainsi, l'insertion des publics en difficulté ainsi que l'accompagnement du vieillissement par la lutte contre l'isolement représentent les deux principales missions du CCAS.

A ce titre, ces actions visent à :

- Prendre en compte l'urgence sociale avec un guichet unique social (accueil social inconditionnel) et, à travers les missions d'instructions, des demandes d'aides sociales ou de domiciliation, d'accueil et de suivi de personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- Animer une action générale de prévention et de développement social : accompagnement social, majoritairement des personnes seules ou isolées mais aussi des familles et des personnes

retraitées, des problèmes d'endettement et la gestion budgétaire ;

- Favoriser l'aboutissement d'un parcours résidentiel et l'accès au logement des plus précaires : des mesures d'Accompagnement Socio-Educatif Liées au Logement (ASELL), la gestion d'un dispositif de logements d'insertion, un Centre d'Hébergement et de Réintégration Sociale (CHRS) « Le Chêne de Mérindol », l'accueil et l'orientation des publics sans domicile fixe ;

- Mettre en place des services à destination des personnes âgées et / ou handicapées : soutien à domicile des personnes âgées (soins infirmiers à domicile, aides à domicile, portage de repas à domicile, téléassistance, des actions d'animation avec des activités culturelles et sportives, des foyers-restaurants, la gestion d'une résidence autonomie

«Le Sans Souci», un collectif de logement rue Maréchal Foch, la prise en charge du Plan Canicule, guichet unique avec la Ville pour les personnes en situation de handicap favorisant un accueil et un service social spécialisé, des actions spécifiques en direction des personnes à mobilité réduite, des mesures d'Accompagnement Socio- Educatif Lié au Logement (ASELL) spécifiques, des actions pour la reconnaissance de la personne handicapée dans la Cité.

C'est pourquoi, afin de poursuivre ces différentes actions, la Ville attribue chaque année au CCAS une dotation.

Ce montant peut varier en fonction des contraintes financières et réglementaires qui pèsent sur cet établissement public dont plus de 70 % des dépenses sont des dépenses de personnel, mais également des priorités, dispositifs et projets déployés.

Pour rappel, l'historique de cette subvention sur les dernières années est :

| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 4 835 000 € | 5 035 000 € | 4 725 000 € | 4 800 000 € |
| 50 000 € (INV) | 50 000 € (INV) | 50 000 € (INV) | 50 000 € (INV) |

Pour l'exercice 2024, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 100 000 € (cinq millions cent mille euros).

Le CCAS travaille également à dégager des marges de manœuvre par un travail continu sur ses pratiques organisationnelles, sur la recherche de subventions sur des projets innovants ou des missions existantes.

Il est proposé d'échelonner cette somme en trois versements, tels que figurant ci-après :

| SUBVENTION 2024 | | |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 1 ^{er} acompte : mars 1 700 000 € | 2 ^{ème} acompte : mai 1 700 000 € | 3 ^{ème} acompte : octobre 1 700 000 € |

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au CCAS les versements de subventions relatifs à l'exercice 2024, tels que dans le tableau ci-dessus ;

- **DIRE** que la dépense d'un montant de 5 100 000 € (cinq millions cent mille euros) sera imputée au budget de la Ville, ligne 1235 qui présente les disponibilités suffisantes ;

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 1

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Elisabeth HUARD

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BILLOT : 12.02. Effectivement, c'est la subvention de fonctionnement du CCAS pour l'année 2024 qui s'élève à 5,1 millions d'euros versés en trois fois, dont 1,7 million d'euros pour le premier acompte. Merci.

M. CHEVALIER : Merci, Brigitte.

La 12.03, Kayané.

OBJET : AIX CONSEIL ÉTUDIANT - VALIDATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.

12.03

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : AIX CONSEIL ÉTUDIANT - VALIDATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En sa qualité de ville universitaire de premier plan, la Ville d'Aix-en-Provence a réfléchi sur la manière dont elle pouvait permettre aux étudiants de mieux participer aux décisions municipales dans les domaines qui les concernent.

Ainsi, une instance de participation citoyenne, Aix Conseil Etudiant (ACE) a été créée par délibération n° DL.2015-322 du Conseil Municipal du 29 juin 2015, et est accessible aux étudiants inscrits dans tous les établissements d'enseignement supérieur de la commune, âgés de 18 à 30 ans.

Pour candidater, les étudiants remplissant ces critères ont dû répondre à un questionnaire portant sur leur volonté de s'engager, leurs idées de projets à soumettre et leur intérêt d'intégrer cette instance.

Ils ont soumis également un curriculum vitae et une lettre de motivation au service vie étudiante de la Direction Jeunesse, avec comme critère de sélection un argumentaire suffisamment étayé quant à leur participation régulière et impliquée à l'instance.

Le mandat est d'une durée d'un an, renouvelable une seule fois.

Aix Conseil Étudiants se réunit en séance plénière 4 fois par an (principalement le samedi matin), à l'Hôtel de ville et 2 réunions minimum en interne au sein des différentes commissions identifiées (planifiées entre chaque plénière) pour formuler des propositions d'actions.

Pour le mandat 2023/2024, la première plénière du 18 novembre 2023 a réuni 50 étudiants engagés, issus de toutes les filières du territoire.

À l'issue des discussions, 4 commissions ont été constituées par les membres présents.

Commission Culture & Sport

Favoriser la communication et l'accès à la culture pour les étudiants. Assurer l'intégration des étudiants au sein de la ville par le sport et les structures sportives existantes. S'engager dans une dynamique des JO 2024 avec le passage de la flamme olympique à Aix-en-Provence.

Commission Qualité de Vie

Différents sujets seront étudiés : la précarité des étudiants, l'alimentation, la santé, le lien social, le développement durable....

Commission Entreprenariat et Insertion Professionnelle

Proposer des initiatives sur le rayonnement de la ville au niveau des relations internationales et de l'emploi, et le lien avec le monde économique.

Commission Citoyenneté / Éducation / Solidarité

Valoriser l'investissement, l'engagement et l'implication des étudiants dans les différentes missions qui œuvrent pour le bien-être des étudiants ou des jeunes au sein du territoire. Se mobiliser pour promouvoir des dispositifs qui favorisent l'engagement des étudiants.

Afin d'intégrer encore davantage les élus étudiants au fonctionnement de l'instance, une concertation interne a été menée avec eux au sujet du règlement intérieur. Une version modifiée vous est donc proposée aujourd'hui pour validation. Parmi les changements notables apparaissent :

- Le nombre d'élus qui passe de 30 à 50 membres depuis le mandat 2022-2023.
- La parité homme / femme des représentants, sous réserve de candidatures suffisantes.
- La périodicité du mandat est précisée de novembre à novembre.
- Les informations concernant le traitement des données personnelles sont précisées.
- Les conditions de perte de la qualité de membre sont précisées.
- La périodicité de la tenue des séances plénières, 4 fois par an, est précisée.
- Le fonctionnement des commissions est plus détaillé.
- La proposition d'associer en continu les membres d'ACE à l'élaboration et l'évolution du règlement intérieur et la possibilité de formuler des propositions dans ce sens.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **VALIDER** le nouveau règlement intérieur de l'instance Aix Conseil Etudiant.

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BIANCO : Merci, Éric.

La 12.03, il s'agit de soumettre au vote le nouveau règlement intérieur d'Aix Conseil étudiant, notre instance consultative des étudiants sur Aix. Plusieurs points.

Je voulais vous informer qu'il y a quelques coquilles dans la délibération et les règlements intérieurs qui devront être modifiés par les assemblées à la suite ; et notamment une dans l'article 2 qui consiste à rajouter la présidence, le paragraphe a sauté qui est assuré par l' élu délégué. Donc, c'est ce qui sera rajouté. C'était pour vous en informer.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX SECTEURS JEUNES - ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ASSOCIATION ARCHIPEL

Etaients Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.

12.04

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX SECTEURS JEUNES - ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ASSOCIATION ARCHIPEL - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Direction Jeunesse apporte une aide financière à la structuration des secteurs jeunes de la Ville en participant au financement d'un poste de coordonnateur jeunesse qui aura pour objectifs:

- d'accueillir,
- d'aller vers,
- de réaliser des projets,
- de favoriser les initiatives et l'engagement citoyen.

Ces objectifs partagés dans le cadre de l'axe jeunesse de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) doivent permettre une meilleure opérationnalité des gestionnaires vers ce public. Les missions sont précisées au sein des Conventions Annuelles d'Objectifs Globalisées.

La Ville d'Aix-en-Provence apporte également son soutien aux associations locales qui œuvrent dans le champ de la Jeunesse par l'attribution de subventions de fonctionnement, en particulier pour les projets qui concernent les jeunes âgés de 12 à 25 ans.

Ainsi, il est proposé de verser plusieurs subventions pour un montant 74 000 € aux centres sociaux et équipements de proximité présentés dans un rapport de la Délégation Politique de la Ville, dans cette même séance du Conseil Municipal.

L'objectif de cette globalisation des subventions municipales, regroupées en une seule délibération

est pluriel. Cette démarche permet à la fois de rendre plus lisible et visible les moyens accordés à ces acteurs pluridimensionnels de proximité mais aussi de mieux coordonner les politiques publiques municipales dans le cadre du renouvellement de la Convention Cadre des Centres Sociaux ainsi que l'engagement pris par la sanctuarisation des crédits permettant le financement d'actions jeunesse.

Dans cette même dynamique, l'association ARCHIPEL développe depuis plusieurs années un projet spécifique jeunesse au sud du territoire aixois, à destination des jeunes des quartiers de Luynes, Les Milles et La Duranne.

Ces trois secteurs jeunes nécessitent une structuration identique aux gestionnaires comme mentionné précédemment dans le but de répondre aux besoins de ce public sur cette portion de territoire non doté d'équipement de proximité.

C'est pourquoi de façon pratique, les équipes d'encadrement d'ARCHIPEL sont conviées au sein du collectif des instances de coordination jeunesse de la Ville, inscrit dans le plan d'action jeunesse de la CTG de la CAF, dans le but d'augmenter les savoirs faire sur les thématiques concernées par les jeunes.

Ainsi, il est proposé de soutenir financièrement l'association d'un montant de 103 300 € afin de venir participer au financement des postes de coordonnateur jeunesse sur ces trois sites dans la but de développer une offre jeunesse en lien avec les objectifs mentionnés ci-dessus.

En conséquence, et afin de mettre en œuvre des actions en direction des publics concernés, une convention annelle d'objectifs est annexée à ce rapport, où sont valorisés également les montants des Accueils de Loisirs et Séjours portés par la Direction de l'Éducation, présentés dans ce rapport pour un total de 170 400 €.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des sommes détaillées dans les tableaux présentés ci- dessous ;
- **DIRE** que la somme de 107 400 € (cent sept mille quatre cent euros) sera imputée sur la ligne budgétaire n°12051 (338 65748 933) « Contrat Enfance Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la somme de 103 300 € (Cent trois mille trois cents euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°1440 (422-6574-924) qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** la convention d'objectifs entre la Ville et l'association ARCHIPEL ;
- **AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint délégué à la Jeunesse à signer la convention d'objectif correspondante, présentée ci-joint.

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme BIANCO : Ensuite, c'est la 12.04. Il s'agit de la signature de la convention avec l'association Archipel, ainsi que le versement des subventions afférentes. Donc, Archipel qui est l'opérateur qui couvre la Duranne, les Milles et Luynes et qui a donc un secteur jeunes et des centres aérés. Donc, les subventions permettent de financer ces secteurs jeunes dans ces trois endroits et les centres aérés également. Je vous remercie.

M. CHEVALIER : Merci, Kayané.

Est-ce qu'il y a des questions sur la série 12 ? Gaëlle.

Mme LENFANT : Merci.

Ça ne vous étonnera pas trop, je vais intervenir sur le Conseil étudiant. La coquille répond à une des questions que j'avais puisqu'on parle du président à un moment et je ne m'expliquais pas comment était élu ou nommé ce président ou cette présidente, d'ailleurs.

J'ai bien noté aussi que c'était un conseil qui n'était pas partisan. Là-dessus, je me suis exprimée plusieurs fois, j'aurais trouvé intéressant qu'au contraire, on puisse avoir une représentation des associations étudiantes, des syndicats étudiants, etc., on pourrait prendre appui pour la représentativité par exemple sur les élections qui viennent d'avoir lieu au Crous. D'ailleurs, je me félicite de la claque que vient de se prendre l'extrême droite aux élections du Crous. On n'est pas d'accord là-dessus.

Je note que la composition passe de 30 à 50 membres. Il y a quelque chose que je ne m'explique pas. Vous ouvrez plus, très bien, mais vous m'aviez dit lors d'un précédent Conseil qu'en réalité, vous aviez du mal à recruter les étudiants. D'autre part, je note qu'à l'article 2.1, il est noté que les membres sont repartis à parité femmes-hommes, donc très bien, je rappelle que c'est une obligation légale, mais c'est bien de l'inscrire telle quelle. Et vous mettez entre parenthèses « sous réserve de candidatures suffisantes ». Je propose mon aide. Si vous n'arrivez pas à avoir suffisamment de candidatures femmes, pour vous donner quelques pistes, pour pouvoir suggérer des candidatures femmes puisque ce que vous écrivez là, sauf si j'ai mal interprété, mais semblerait vouloir dire qu'en fait, vous avez du mal à trouver des femmes. Donc, il y en a. Je suis persuadée qu'il y en a plein. Encore faut-il faire en sorte qu'elles aient envie de candidater et encore une fois je suis prête à vous aider.

Je note aussi que les membres du Conseil municipal sont invités à participer aux réunions. Ça m'intéresse. Donc, je serais ravie d'avoir les dates parce que souvent on nous dit qu'on est invités, mais en fait, on n'a pas les informations en tant que conseillers municipaux d'opposition. Donc, je souhaite avoir ces informations-là parce que je souhaite participer et pouvoir voir de visu ce qu'il s'y passe puisqu'il semblerait qu'on m'ait dit des choses qui ne sont pas vraies. Donc, j'aimerais bien pouvoir constater cela de visu. Merci.

M. CHEVALIER : Kayané.

Mme BIANCO : Merci.

Plusieurs points. Je vais commencer par l'invitation des conseillers municipaux, je prends peut-être à rebours sur votre intervention. Vous êtes déjà d'ailleurs tous invités, il me semble. Vous avez dû recevoir l'invitation, ça ne saurait tarder pour la remise des écharpes des étudiants. Effectivement, là, il n'y aura pas de débat, donc ces CMJA, Conseil municipal des jeunes Aixois, ainsi qu'Aix Conseil étudiant. Cette invitation, vous l'avez reçue. Effectivement, pour les débats et les commissions, c'est eux qui fixent les dates des commissions, donc je pense que ça sera délicat de pouvoir y participer. Ils s'organisent plutôt entre eux, on n'intervient pas de partout. D'ailleurs, ils sont assez libres de s'organiser comme ils le souhaitent.

Pour les assemblées plénières, on pourra le faire. Simplement pour vous dire, on les laisse débattre entre eux, présenter leurs projets. L'idée n'est pas de le rendre partisan, de ne pas faire débattre les élus au sens mise en avant des projets, mais peut-être qu'on peut leur proposer justement de sélectionner dans les groupes d'opposition et de la majorité, d'avoir deux élus de chaque qui viennent et qu'ils puissent nous poser des questions de manière ouverte. Ça pourrait être ça. On pourrait l'imaginer ensemble d'ailleurs. Je pense qu'ils en seraient ravis. En fait, pour tout vous dire, les étudiants déterminent un peu l'ordre du jour au fil de l'eau puisque c'est eux qui sont maîtres des projets qu'ils portent et des sujets qui les intéressent.

Pour la parité hommes-femmes, l'année dernière, il y avait déjà 50 étudiants et la parité était parfaitement respectée au vu des candidatures. L'année dernière, le règlement intérieur ne prévoyait pas de sélection, on avait pris tous les étudiants qui postulaient et au vu de l'engouement, on est passé

de 30 à 50 et cette année, on a eu 84 candidatures. Sur les 84 candidatures, on a eu 27 candidatures de femmes. Je ne peux pas dire que je prends toutes les femmes juste pour avoir la parité, ça ne serait pas juste.

Donc, effectivement, au vu de cette constatation-là, on en a discuté avec les services, on a un peu réfléchi là-dessus, on s'est dit, on ne peut pas juste prendre toutes les femmes qui se proposent alors que la motivation est aussi un critère de choix. On a respecté la parité proportionnellement aux candidatures qu'on a reçues. Alors, si vous avez des moyens de communication qui nous permettraient de toucher en plus grand nombre les étudiantes, je prends les idées avec grand plaisir, mais il faut être juste aussi au regard de la motivation des candidats. À ce regard-là, on a une parité proportionnelle, je crois qu'on avait 30 % de candidatures de femmes et on a 30 % de femmes qui sont représentées dans le mandat actuel.

Pour poursuivre sur l'aspect non partisan. C'est un parti pris que nous avons fait, nous ne voulons pas en faire une instance politique au sens de groupe politique. Ce sont des étudiants qui représentent les étudiants aixois. Je vous remerciais de m'écouter quand je réponds à vos questions, Madame LENFANT. Donc non, ce n'est pas partisan, non, l'idée n'est pas forcément de représenter des institutions étudiantes qui sont partisans. S'ils font partie de ces institutions et qu'ils souhaitent venir à Aix Conseil étudiant, on n'y fera obstacle. Pour autant, ils représentent déjà leurs idées politiques dans les instances universitaires, dans les écoles, dans les syndicats, dans lesquels ils sont. Ici, s'ils viennent à Aix Conseil étudiant, c'est pour être consultés sur la politique publique à l'endroit des étudiants, c'est pour participer au lancement et aux montages de projet, c'est pour débattre de la vie étudiante aixoise et c'est ce en quoi nous ne voulons pas que ça soit partisan.

D'ailleurs, vous nous avez reproché vous-même, alors c'est Marc PENA qui me l'avait reproché qu'on recrutait justement selon la couleur politique. Je n'avais pas eu l'occasion de vous répondre, mais déjà nous ne connaissons pas la couleur politique de tous les membres d'Aix Conseil étudiant, mais je sais que nous avons un marxiste par exemple qui est représenté dans l'instance. Pour vous dire, je pense que c'est le plus grand écart qu'on puisse faire entre ma couleur politique et les idéologies qui sont représentées. Pour autant, non, ce n'est pas partisan. Je tenais vraiment à le souligner. On restera comme tel. Vous pourrez bien évidemment le constater et on trouvera le moyen de vous convier, que l'opposition soit représentée lors d'une instance. Ça sera avec grand plaisir et je pense qu'ils en seront ravis. On pourra trouver le moyen et échanger là-dessus quand vous le souhaitez.

M. CHEVALIER : Merci, Kayané. Monsieur PENA.

M. PENA : Juste un mot. D'abord, on peut être marxiste sans avoir une filiation à un parti politique en particulier. Il y a des courants, des obédiences au sein de ceux qui s'appellent marxistes absolument différentes. On pourrait vous faire un cours. Venez en cours d'histoire des idées politiques, soit vous faites un petit recyclage chez moi et vous verrez que ce n'est pas monocolore contrairement à ce qu'on croit. Les libéraux ne sont pas monocolores, les marxistes ne sont pas monocolores.

Ceci posé, j'ai du mal à comprendre votre raisonnement, puis après, je vous donnerai une bonne nouvelle, votre raisonnement sur « on ne veut pas que ça soit partisan ». Bien sûr, à partir du moment où c'est pluriel, si c'était vraiment pluriel, ça ne serait pas partisan, mais qu'un étudiant ait un engagement syndical avec un vrai engagement, il va être le représentant de tous les étudiants s'il est élu ou même s'il est choisi, et c'est bon qu'il y ait peut-être des opinions différentes de ce point de vue là. Vous avez dit, « On ne fait pas obstacle », je ne dis pas de favoriser, mais c'est souvent ces mêmes étudiants qui sont très engagés politiquement et qui pourraient beaucoup apporter au Conseil. Donc, il ne faut pas non plus faire un effet inverse qui ferait que la neutralité deviendrait une forme de neutralité qui ferait que tous les chats sont gris, comme on dit, et où il n'y aurait plus de distinction entre les engagements étudiants qu'ils peuvent chacun apporter.

En parlant d'engagement étudiant, Gaëlle y a fait allusion, mais je veux terminer sur une bonne nouvelle, on dit que la France se droitise. Vous l'entendez partout. Résultat du Crous à Aix-Marseille : six élus de la FAGE, je ne dis pas que c'est l'extrême gauche, mais de la FAGE, de l'ancienne FAGE devenue Famille, élu de l'UNEF, élu d'une union contre l'extrême droite et la

précarité. Six élus au Crous de cette obédience et un élu UNI. Vous voyez que la jeunesse, en tout cas, d'Aix-Marseille, étudiante n'est pas d'extrême droite, elle a même voté massivement pour des syndicats que l'on classe à gauche. Je trouve que c'est une bonne nouvelle. Et la meilleure des nouvelles, c'est que les alliés de l'UNI, la Cocardie dont je voudrais que vous regardiez les affiches. Je me promène sur le cours Mirabeau, mais je suis beaucoup plus souvent à la fac et je voudrais que vous regardiez les affiches de la Cocardie. Je ne vous dis rien, regardez ces affiches, regardez comment sont représentés les étudiants, vous verrez que ça rappelle des choses très étranges et très sombres de notre histoire. Ça, c'est la Cocardie, les alliés de l'UNI. La Cocardie, zéro représentant et l'UNI, un représentant. On peut presque applaudir ces étudiants qui ont voté au Crous.

M. CHEVALIER : Merci, Monsieur PENA, pour ces informations.

On va poursuivre si vous voulez bien. Je voulais juste indiquer un petit élément parce que Brigitte a été modeste dans ses actions et au sein du CCAS. Comme vous avez pu le constater, la subvention du CCAS est augmentée de 300 000 € et en particulier pour absorber – c'est là où on parle du désengagement de certains – les augmentations qui sont louables et qui sont méritées par l'ensemble de nos collaborateurs, si ce n'est que c'est la Commune qui les absorbe en grosse partie. Donc, c'est un petit souci sur le sujet.

Sachez aussi qu'il y a des projets au niveau du CCAS en particulier sur les services autonomie à domicile et le centre de ressources territorial qui est un point fort, je crois, pour nos concitoyens d'avoir mis en œuvre cette possibilité de maintien à domicile plutôt que d'hospitalisation dans les EHPAD. Donc, c'est très louable et je tiens à remercier et à féliciter l'ensemble des collaborateurs du CCAS, Brigitte est modeste, elle n'a pas osé intervenir sur le sujet, mais qui font un travail au quotidien qui est remarquable. Je pense qu'ils méritent notre soutien.

M. PENA : On s'associe totalement, Monsieur CHEVALIER.

M. CHEVALIER : Merci.

Mme BILLOT : Je félicite également Madame Sophie JOISSAINS qui a maintenu toutes les tarifications dans le cadre de la solidarité, aussi bien dans le portage des repas, que dans les tarifs de la résidence, que dans les tarifs des foyers restaurants, le maintien de tous les tarifs par rapport à 2022.

M. CHEVALIER : Oui, Madame HUARD. Après, on passe aux votes, si vous voulez bien.

Mme HUARD : C'est justement pour vous dire que je dois me faire un déport puisque je fais partie du conseil d'administration.

M. CHEVALIER : Celles-ci, c'est les institutions officielles, donc normalement, l'administration le note.

Mme HUARD : Voilà. Je l'ai dit tout à l'heure.

M. CHEVALIER : Merci infiniment.

Si vous voulez bien, s'il n'y a pas d'autres questions, on passe aux votes.

12.01, abstentions ? Contre ?

12.02, abstentions ? Contre ?

12.03, abstentions ? Contre ?

12.04, abstentions ? Contre ?

Fabienne, tu as la parole pour les 14.

OBJET : TARIFICATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES (RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE) - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

14.01

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : TARIFICATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES (RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE) - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les repas servis dans les restaurants scolaires des écoles publiques de la Ville d'Aix-en-Provence font l'objet d'une politique tarifaire confiée à la Caisse des Ecoles qui a entre autres missions, la charge de fournir les repas aux restaurants scolaires des écoles et d'en établir la facturation aux familles.

Conformément à l'Article R.531-52 du Code de l'Éducation, la Ville doit fixer par délibération du Conseil Municipal, les tarifs de la restauration scolaire applicable par la Caisse des Ecoles.

Conformément à l'article R 531.53 du Code de l'Éducation, "les tarifs mentionnés à l'article R 531.52 ne peuvent, y compris lorsqu'une modulation est appliquée, être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service".

La participation des familles au prix des repas servis dans les restaurants scolaires est calculée en fonction du Quotient Familial et du statut du rationnaire, sous la forme d'une grille tarifaire.

En raison du contexte sanitaire, économique et social, la grille tarifaire "restauration scolaire" n'a pas fait l'objet d'une revalorisation depuis l'année scolaire 2020-2021.

Aucune augmentation impactant le pouvoir d'achat des familles, malgré l'augmentation des dépenses en investissements et charges annuelles et notamment de l'augmentation des postes budgétaires liée à la consommation alimentaire prévue par la loi Egalim impactant considérablement le prix du repas puisque le coût réel du repas s'élève à 12,80 euros.

Depuis 2020, la Ville fait le choix de ne pas répercuter la hausse importante du prix de revient des repas sur les usagers et souhaite une nouvelle fois ne pas augmenter la tarification de la restauration pour

l'année scolaire à venir (2024-2025).

Aussi, il est proposé au conseil municipal de maintenir la grille tarifaire "restauration scolaire" comme suit:

| Tarif Restauration scolaire | | |
|------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Année Scolaire 2024/2025 | | |
| TARIFS | PAI avec panier repas | QUOTIENTS CAF |
| 0,99 | 0,74 | Q CAF inférieur à 228.09 € |
| 1,60 | 1,20 | Q CAF entre 228.10 € et 285.20 € |
| 1,78 | 1,34 | Q CAF entre 285.21 € et 379.74 € |
| 1,78 | 1,34 | enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs |
| | | Q CAF entre 379.75 € et 666.92 € + Enfant pris en charge par des établissements spécialisés (Associations ou familles d'accueil) |
| 2,79 | 2,09 | |
| 2,92 | 2,19 | Q CAF entre 666.93 € et 914.65 € |
| 3,74 | 2,81 | Q CAF entre 914.66 € et 1 218.00 € |
| 4,66 | 3,5 | Q CAF supérieur à 1 218.00 € et élèves hors commune (excepté en classes spécialisées ULIS, UEMA, UPE2A) |

Il est rappelé que les enfants dont les familles ont leur résidence hors commune, ne peuvent pas prétendre à un tarif calculé en fonction de leur Quotient Familial, à l'exception des familles dont l'enfant fréquente une classe spécialisée (ULIS, UEMA, UPE2A) sur la Commune d'Aix-en-Provence. Seul l'enfant inscrit en classe spécialisée en est alors bénéficiaire.

La Ville fait également le choix pour l'année scolaire à venir de ne pas augmenter la grille tarifaire de la garderie (matin et soir). La participation des familles n'a fait l'objet d'aucune hausse depuis l'année scolaire 2019/2020.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce rapport ;
- **CONFIRMER** la grille tarifaire détaillée ci-dessus.

DL.2024-93 - TARIFICATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES (RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE) - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025-

Présents et représentés : 55
Présents : 40
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme VINCENTI : 14.01, tarification des temps périscolaires, restauration scolaire et accueil périscolaire.

La grille tarifaire de la restauration scolaire n'a pas augmenté depuis l'année scolaire 2020-2021. Il est donc proposé de maintenir la grille tarifaire pour l'année 2024-2025, toujours avec un prix moyen de 3,74 €.

OBJET : PARTICIPATION À LA CAISSE DES ÉCOLES-EXERCICE 2024

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

14.02

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : PARTICIPATION À LA CAISSE DES ÉCOLES-EXERCICE 2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Caisse Des Écoles est un établissement public municipal, présidé par le Maire et par un comité de gestion composé d'élus et de représentants de la communauté éducative.

Elle permet :

- D'assurer la gestion des restaurants scolaires : lance les appels d'offres de denrées alimentaires et de matériel de restauration, procède aux commandes et au paiement des factures...
- De financer l'achat de fournitures : scolaires, des manuels, du matériels pédagogique, petit matériel sportif, crédit Noël...
- D'attribuer diverses subventions pour le développement de projets éducatifs : activités I.D.E.A.L, activités culturelles E.A.C, Réussite Éducative...

Chaque année, la Ville alloue, à la Caisse Des Ecoles, une subvention de fonctionnement pour assurer ses missions au sein des écoles élémentaires et maternelles publiques.

Le montant de cette subvention est déterminé sur la base d'une analyse des coûts supportés ainsi que des recettes perçues dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse.

Ce suivi permet d'ajuster, chaque année, le montant de la subvention sans impacter le fonctionnement et les projets de la Caisse Des Écoles.

Pour l'année 2024, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant total de 450 000 € (quatre cent cinquante mille euros).

Vous trouverez, en annexe, un tableau récapitulatif des subventions accordées précédemment à la

Caisse des Écoles.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la somme détaillée dans le tableau présenté ci- dessous ;
- **DÉCIDER** l'attribution à la Caisse des Écoles, au titre de l'exercice 2024, d'une subvention de fonctionnement pour les dépenses des écoles élémentaires et maternelles publiques soit la somme de 450 000 € (quatre cent cinquante mille euros) ;
- **DIRE** que la somme de 450 000 € (quatre cent cinquante mille euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N° 1221 (213-657364-932) – Caisse des Écoles - qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme VINCENTI : 14.02, participation à la Caisse des écoles.

La Caisse des écoles permet d'assurer la gestion du restaurant scolaire, de financer l'achat de fournitures scolaires et de matériels. Pour l'année 2024, il est proposé une subvention de 450 000 € de fonctionnement pour la Caisse des écoles publiques qui sont imputées sur la ligne Caisse des écoles.

OBJET : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL RECONDUCTION DU PLAN LECTURE TRIENNAL 2023/2026 DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

14.03

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL RECONDUCTION DU PLAN LECTURE TRIENNAL 2023/2026 DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis la rentrée scolaire 2005/2006, la Ville met en place, en collaboration avec les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, un plan triennal en direction des élèves des classes de moyennes et grandes sections de maternelle et les classes du cycle 2 de l'école élémentaire.

Cette opération a pour objectif de sensibiliser les enfants à la littérature jeunesse dans toute sa diversité, de développer chez eux le goût et le plaisir de la lecture, de stimuler leur imagination et leur esprit créatif et d'attiser leur curiosité.

Pour cela, une sélection de livres est réalisée tous les trois ans autour d'une thématique, une bibliographie accompagnée d'une programmation culturelle riche.

Pour ce faire, un partenariat a été instauré avec la Direction de la Lecture Publique, du Patrimoine Ecrit et des Archives pour le choix des titres et la Direction Education, Enfance, Petite Enfance pour l'achat des livres.

Les précédents thèmes ont rencontré de beaux succès, mais après près de vingt années d'existence, ce projet EAC Littérature a besoin de se réinventer.

Aussi, afin d'instaurer une nouvelle dynamique, le rythme de cet EAC est modifié et les thématiques ne seront plus triennales mais annuelles, ainsi que les acquisitions de livres.

Sur le modèle des cabinets de curiosités, 12 classes pourront découvrir chaque année un règne de l'Histoire naturelle, à savoir :

- le règne végétal en 2023-2024,

- le règne minéral en 2024-2025,
- et le règne animal en 2025-2026.

Le coût de l'achat des livres s'élèvera à 11 500 € TTC maximum, étalés sur trois années. En conséquence, je vous demande, Mes Chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de reconduire pour trois ans le projet EAC Littérature dans les écoles à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 ;

- **DIRE** que la dépense en résultant d'un montant maximum de 11 500 € sera imputée de manière échelonnée au budget de la Ville à partir de l'année 2023, sur la ligne budgétaire n°1540 (213-61558-922) qui présente les disponibilités suffisantes.

| | |
|---------------------------|----|
| Présents et représentés : | 55 |
| Présents : | 40 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 55 |
| Pour : | 55 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme VINCENTI : 14.03, enseignement artistique et culturel, reconduction du plan lecture triennal.

Il s'agit de reconduire pour trois ans le projet « Littérature jeunesse dans les écoles ». Merci d'accepter de reconduire pour trois ans le plan EAC et le coût de l'achat de livres qui s'élève à 11 500 €, échelonnés à partir de l'année 2023. Je vous remercie.

M. CHEVALIER : Merci, Fabienne.

Est-ce qu'il y a des questions sur les 14.01, 14.02, 14.03 ? Si vous voulez bien, on passe aux votes.

14.01, abstentions ? Contre ?

14.02, abstentions ? Contre ?

14.03, abstentions ? Contre ?

16.01, je passe la parole à Dominique AUGÉY.

OBJET : PARTICIPATION AUX MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS AVEC LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ASSURANCE DES LOCAUX MIS A LEUR DISPOSITION PAR LA VILLE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGHEY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGHEY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Dominique AUGHEY donne lecture du rapport ci-joint.

16.01

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGHEY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : PARTICIPATION AUX MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS AVEC LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ASSURANCE DES LOCAUX MIS A LEUR DISPOSITION PAR LA VILLE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'article L213-2 du code général de la fonction publique et les articles 3 et 4 du décret n°85-397 du 3 avril 1985 modifié précisent que l'autorité territoriale doit octroyer des locaux qui comportent les équipements indispensables à l'exercice de l'activité syndicale aux organisations syndicales représentatives ayant une section municipale (sont considérées comme représentatives les organisations syndicales représentées au comité social territorial (CST) ou au conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT)).

La Ville d'Aix-en-Provence répond à cette obligation en prenant en charge les frais d'économat et les frais d'internet.

Par ailleurs, lors du CTP en date du 4 décembre 2013, il a été acté que le montant des primes d'assurance des locaux mis à disposition des organisations syndicales représentatives au CST serait pris en charge par la Ville sur présentation de l'attestation de paiement afférent à la prime d'assurance.

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, les organisations syndicales FO, FSU, UNSA et CGT rentrent dans le champ d'application des dispositions de prise en charge de la prime d'assurance pour l'année 2022.

Suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022, les organisations syndicales UNSA, FO,

FSU et l'union FADPT/CFTC/CFE-CGC rentrent dans le champ d'application des dispositions de prise en charge de la prime d'assurance pour l'année 2023.

Il convient ici de leur attribuer ces participations.

Le tableau, ci-après, comporte des renseignements sur les montants accordés en 2021, les montants proposés pour l'exercice 2022 et 2023.

| | <i>Participations 2021</i> | Participations 2022 | Participations 2023 |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| UNSA VILLE D'AIX | 301,78 (01/10/2020 au 30/09/2021) | 301,98 (01/10/2021 au 30/09/2022) | 301,99 (01/10/2022 au 30/09/2023) |
| SYNDICAT FO TERRITORIAUX VILLE D'AIX EN PROVENCE- SECTION MUNICIPALE | 226,54 (01/04/2021 au 31/03/2022) | 226,13 (01/04/2022 au 31/03/2023) | 241,10 (01/04/2023 au 31/03/2024) |
| SYNDICAT CGT DES EMPLOYÉS TERRITORIAUX DE LA VILLE D'AIX | 136,50 (01/04/21 au 31/03/22) | 102,04 (01/04/22 au 31/12/22- montant proratisé) | |
| FSU | <i>Sans objet</i> | <i>Sans objet</i> | <i>Sans objet</i> |
| SYNDICAT AUTONOME DES EMPLOYÉS COMMUNAUX D'AIX EN PROVENCE DE LA FAFPT | 70 (01/04/21 au 31/03/22) | - | 20,45 (01/01/23 au 31/03/23 montant proratisé) 06 70 (01/04/23 au |
| CFE-CGC | - | - | <i>Sans objet</i> |
| CFTC | - | - | <i>Sans objet</i> |

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des participations pour les frais de remboursement des primes d'assurance des locaux mis à disposition par la Ville aux syndicats – section municipale - pour un montant de 1280,47 € dont la liste figure sur le tableau ci-dessous ;

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au compte 92020 – 6574 – 1732 « aide sociale – frais communs » qui présente les disponibilités suffisantes. L'ensemble entrainera une dépense totale de 1280,47 € prévu au budget primitif 2024.

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

La délibération 16.01 est une délibération que nous passons chaque année. Nous avons un accord avec les syndicats représentatifs et la Ville prend en charge un certain nombre de frais liés aux locaux qu'ils occupent pour leur activité syndicale.

OBJET : TEMPS FORTS 2024 DE LA VIE ASSOCIATIVE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGHEY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGHEY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Dominique AUGHEY donne lecture du rapport ci-joint.

16.02

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGHEY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : TEMPS FORTS 2024 DE LA VIE ASSOCIATIVE- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'aide que la Ville apporte aux associations se renforce et se diversifie pour s'adapter aux besoins des structures sur le territoire ; elle prend donc plusieurs formes.

La Ville consacre tout d'abord une partie de son budget pour soutenir et accompagner les associations à travers les subventions. Ce sont en effet plus de 13 millions d'euros qui sont attribués depuis plusieurs années aux porteurs de projets et acteurs locaux contribuant ainsi au déploiement des politiques publiques sur le territoire.

Les associations bénéficient également de multiples locaux et équipements que la Ville met à disposition (bureaux, salle de réunion, local d'activités, gymnases, locaux scolaires etc...) sur l'ensemble du territoire, en centre-ville comme dans les villages et les quartiers, et pour des usages variés (conférences, réunion ponctuelle, concert, spectacle, ateliers, activités de loisirs régulières, événements sportifs...). Parallèlement, les services municipaux se mobilisent pour accompagner l'organisation de manifestations associatives et apporter une aide matérielle et/ou logistique.

La Ville propose également des services de domiciliation pour les associations. Plus de 150 boîtes aux lettres situées au rez-de-chaussée du bâtiment sont en effet utilisables par les associations qui souhaitent avoir leur siège social à cette adresse.

Au total, ce sont près de 600 associations qui sont soutenues par des aides en nature ou via le financement de leurs activités ou projets.

Et parce qu'elle a un rôle important à jouer pour favoriser les échanges inter- associations, créer

des synergies et mettre en lumière les expériences collaboratives réussies, la Ville fait évoluer ses activités et développe des actions qui rapprochent et rassemblent les associations mais également les acteurs institutionnels et économiques.

Plusieurs temps forts vont être reconduits et vont donc rythmer la vie associative en 2024. Il s'agit de :

- **Asso'ciez-vous !** prévu le mardi 9 avril en soirée

« Asso'ciez-vous ! » a été organisé pour la 1^{ère} fois en 2023 suite aux demandes exprimées par les participants aux tables rondes du Forum des Associations et du Bénévolat de 2022 de mieux se connaître, d'échanger et de s'entraider. Etaient présentes 92 personnes représentant une soixantaine d'associations intervenant dans des domaines variés, à l'image de la diversité du monde associatif aixois.

Ouverts aux dirigeants et bénévoles associatifs, cette soirée se déroule en 3 temps : une table-ronde réunissant plusieurs intervenants venant partager leur expérience et apporter leur témoignage, des échanges inter-associations en petits groupes et un moment de convivialité pour prolonger les discussions. Chaque année, une thématique est définie. Après le « rôle du numérique » l'année dernière, le fil conducteur sera cette année autour de la place des entreprises aux côtés des associations.

- Des **rencontres du Campus HelloAsso** prévues fin juin

Organisée pour la 1^{ère} fois sur Aix-en-Provence par HelloAsso, partenaire de la Ville depuis l'été dernier, cette soirée festive sera l'occasion pour les associations de trouver des ressources et de développer leurs contacts, au travers de petits ateliers thématiques : un format idéal pour permettre aux associations de se rencontrer, favorisant les échanges et contribuant à l'émergence de projets collaboratifs et la mutualisation des ressources.

- Du **Forum des Associations et du Bénévolat (F.A.B.)** prévu le dimanche 15 septembre 2024

Événement incontournable de la rentrée, le F.A.B. propose des stands répartis en 4 villages (Culture et Arts, Cohésion et Cadre de vie, Sports et Bien-être, Développement Durable) sur le cours Mirabeau, la rue Tiers et la Place de Verdun, des démonstrations sur scènes, des ateliers et tout au long de la journée. C'est l'occasion pour les structures de se faire connaître du grand public, d'enregistrer de nouveaux adhérents et de recruter également de nouveaux bénévoles. Les animations proposées pour les petits comme pour les grands font du F.A.B. une journée familiale et festive pour nos associations de plus en plus nombreuses d'année en année (270 en 2023).

- Du **Trophée du Bénévolat** dont les prix seront remis à l'occasion de la **Journée du Bénévolat** le 5 décembre 2024

Dédié à l'engagement, ce temps fort permet de mettre en lumière les bénévoles qui œuvrent souvent dans l'ombre et a pour objectif de faire connaître le bénévolat, d'informer le grand public et de susciter des vocations auprès de nos citoyens. L'inscription est faite par l'association qui souhaite mettre en avant un ou plusieurs de ses bénévoles. Plusieurs catégories sont proposées : le bénévole le plus jeune, le bénévole ayant le plus grand nombre d'ancienneté au sein de l'association et le bénévole « multi engagé » qui concerne les différentes formes d'engagement.

Enfin, des ateliers d'information et formation seront proposés dans le courant de l'année 2024, sur des thématiques qu'il reste à préciser mais dont la finalité est d'apporter une réponse pratique et d'aborder par une approche pragmatique les problématiques auxquelles sont confrontées les associations : la reprise d'une association, la relève de la gouvernance, la bonne gestion financière...

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte de ce calendrier 2024 des temps forts de la Vie associative.

DL.2024-97 - TEMPS FORTS 2024 DE LA VIE ASSOCIATIVE- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire

Président de séance

Mme AUGÉY : La délibération 16.02 et la délibération 16.03. Ce sont deux délibérations que je présente avec grand plaisir parce que ce sont des délibérations qui expliquent et présentent toutes les actions que la Ville mène en faveur de la vie associative. Vous savez à quel point Madame le Maire est attachée à la vie associative aixoise, elle est particulièrement dynamique dans tous les secteurs.

Donc, la Ville souhaitait mettre en avant ses actions.

Plusieurs temps forts dans l'année, un premier temps fort qu'on a démarré l'année dernière et qui a eu beaucoup de succès, qu'on va refaire cette année et qui s'appelle « Associez-vous » qui est une organisation, un évènement qui permet aux associations de se rencontrer les unes les autres. Elles sont disséminées, comme vous le savez, sur tout le territoire de la ville d'Aix. Nous avons de multiples maisons des associations, dans des villages, dans des quartiers. Nous avons de multiples lieux d'hébergement des associations. Parfois, elles rencontrent celles qui sont dans leur propre bâtiment, mais ne connaissent pas forcément les autres. Cet « Associez-vous » qui peut regrouper un grand nombre d'associations et beaucoup de monde est un moment particulièrement apprécié pour partager des missions ou des difficultés rencontrées par le monde associatif. Cette année, cet « Associez-vous » aura lieu le 9 avril dans le même format que l'année dernière et on espère, il y avait eu déjà beaucoup de monde l'année dernière pour la première fois, donc on espère qu'il y aura encore plus de monde.

On avait proposé à ce Conseil municipal une délibération pour entériner un partenariat avec HelloAsso. Ce partenariat prend corps puisqu'HelloAsso organise un campus, Campus HelloAsso qui aura lieu pour la première fois, en tout cas, sur la ville d'Aix. Ils ont l'habitude de faire cela avec d'autres villes partenaires. Là aussi, c'est un moment de rencontre entre les associations, le milieu associatif. L'objectif est d'aider HelloAsso à une structuration qui permet de réfléchir à des projets collaboratifs et à une mutualisation des ressources. Deuxième point intéressant.

La troisième action, vous la connaissez, c'est le Forum du bénévolat. Il aura lieu cette année, si le temps est clément, le 15 septembre. On fait un sondage après chaque Forum du bénévolat pour avoir le retour du monde associatif. Ce questionnaire qui est envoyé, les associations nous répondent en plus grand nombre d'ailleurs, cette année que l'année dernière aussi. Les choses se mettent en place et on a un retour tout à fait positif.

La dernière action, la quatrième action a eu lieu pour la première fois cette année en décembre, le jour de la journée mondiale du bénévolat qui est fixée le 5 décembre. Cette année, pour la première fois, nous avons remis des trophées du bénévolat. Ça s'est fait un peu en petit comité parce que vous vous souvenez que nous avons le décès du premier adjoint, les obsèques, et cette cérémonie, ce trophée a eu lieu exactement au même moment. C'est vrai que s'est fait dans des conditions un peu particulières. Ce qui n'empêche pas qu'on a félicité une jeune fille qui avait 14 ans et qui est la plus jeune bénévole. Nous avons félicité une dame qui en avait un peu plus de 80 et qui était une bénévole engagée depuis fort longtemps et un multibénévole, c'est-à-dire quelqu'un qui était dans plusieurs associations en même temps.

Comment les a-t-on choisis ? On a envoyé des messages au monde associatif en leur disant : « Chez vous, est-ce qu'il y a des très jeunes bénévoles ? », « Chez vous, est-ce qu'il y a des seniors engagés depuis très longtemps ? », « Chez vous, est-ce qu'il y a des très multi-engagés ? » On a eu des réponses, quelques réponses, c'était la première année, mais on va continuer. C'était très touchant, très émouvant. Les gens qui ont reçu ce prix qui est absolument symbolique, c'est le logo de la Ville fabriqué dans des matériaux de récupération, mais ce prix très symbolique a été très apprécié. Donc, on va recommencer et on va même demander aux récipiendaires de la première année de bien vouloir remettre les prix à ceux qui seront honorés la seconde année.

À côté de ces actions-là, on a aussi un service qui s'occupe de la vie associative. Il s'appelle « Service des associations et du bénévolat », important. Donc, on essaie aussi de multiplier les types de services pour les associations et en particulier tout ce qui peut être mis en ligne facilement, toutes les formes de formations qui peuvent être mises en ligne facilement. Là aussi, le fait d'adhérer au réseau national des maisons des associations va nous permettre de bénéficier d'un catalogue justement de formations qui seront très utiles. Il y en a bien d'autres aussi. Le Département fait beaucoup de choses par exemple, mais aussi beaucoup de choses.

On est en train de discuter aussi avec le monde associatif pour voir s'il serait utile – et ça sera probablement le cas – de compléter ces aides digitales numériques par aussi des aides cette fois-ci en

présentiel et donc, on va essayer d'imaginer ça et de mettre ça au point pour 2024.

Je rappelle – et je clôturerai par là – que la Ville aide financièrement, 13 millions d'euros, que la Ville aide en mettant des locaux à disposition, il y en a à peu près partout dans la ville d'Aix et que la Ville aide aussi à l'organisation d'événements en prêtant du matériel, en prêtant des sonos, en prêtant ce genre de choses.

Donc, un tissu associatif qui est dans le regard de la Ville et dans ses actions au quotidien. Merci.

M. CHEVALIER : Merci, Dominique.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces trois rapports ? Madame HUBERT, Madame HUARD.

Mme HUBERT : Madame AUGÉY est tellement convaincue qu'elle en arrive à être convaincante. Quand on l'entend, tout est parfait à Aix. Il y a beaucoup d'associations à Aix, il y a des associations très différentes, vous le savez. Il y a des associations qui finalement assurent des services publics, que ça soit en matière de médiation, en matière de droit des étrangers et les associations qui sont plus sur les droits de l'homme, comme la Ligue des droits de l'homme, etc. Donc, il y a une multitude d'associations naturellement culturelles, etc. Donc, il y a un tissu associatif très riche et très varié avec des besoins variés. Vous parlez effectivement, la Ville met à disposition des locaux, des moyens, je pense à certaines associations et ce n'est pas contesté.

Mais je crois quand même que votre vision ne me convainc pas tout à fait parce que je peux vous dire que quand même c'était une des demandes d'Aix en Partage. Vous parlez de locaux, c'est vrai qu'il y a des locaux qui sont mis à disposition d'associations, mais il n'y a pas une véritable maison des associations qui engloberait toute la ville d'Aix-en-Provence et c'est une demande qui est forte.

Je veux quand même insister sur un point, c'est qu'on a des remontées d'associations qui quand même se plaignent de l'absence de possibilité de salle, de mise à disposition parce que ce système tel qu'il existe, il aboutit finalement à une espèce de cloisonnement : un cloisonnement par quartier, un cloisonnement par activité du milieu associatif qui ne se retrouvent finalement qu'à l'occasion de grands événements tels la Journée des associations. Je pense que ce cloisonnement n'est pas propice à l'échange, à contribuer à la richesse de cette vie associative. Et c'est vrai que par exemple, il y a des associations qui nous disent : « On demande la salle Voltaire, il n'y a pas de difficulté », mais quand on veut faire une réunion publique, une conférence, par exemple au Jas-de-Bouffan, on n'arrive pas à avoir de salle puisqu'il n'y a pas vraiment de salle pour les associations au Jas-de-Bouffan. Le Château de l'horloge, c'est souvent indisponible. La LCR, Les Cèdres, c'est souvent indisponible. Donc, vous avez des associations qui sont cloisonnées à faire des conférences ou des formations uniquement dans le centre-ville, sachant qu'il n'y a quand même pas une mobilité extrême entre les habitants du Jas-de-Bouffan et du centre-ville, les habitants ne viendront pas à un débat, à une conférence au centre-ville, alors que quand c'est fait dans leur quartier, ils viennent plus facilement. Je pense quand même qu'il y a deux problèmes : il y a le problème des salles même s'il y a des salles à disposition, mais vraiment c'est quelque chose de récurrent de nous dire, on cherche une salle à Encagnane pour faire une conférence, on recherche une salle au Jas-de-Bouffan, c'est impossible. Je crois quand même qu'une maison des associations qui serait une maison centrale gérée peut-être par la Ville parce que je ne reviens pas sur le passé, ça permettrait quand même de donner une autre dimension à la vie associative. Donc, je ne partage pas votre vision absolument idyllique de la vie associative à Aix. Merci.

M. CHEVALIER : Madame HUARD.

Mme HUARD : Je voudrais revenir également sur la 16.03 parce que je trouve ça absolument surréaliste de faire une adhésion au Réseau national des maisons des associations alors que nous n'avons plus de maison des associations. Là, il faut juste qu'on m'explique comment c'est possible. C'est totalement contradictoire. Vous avez effectivement pris la décision et je reviens sur ce que dit Claudie – et je partage ce qu'elle dit – sur le fait qu'il n'y a plus de maison des associations, mais quand même, ça ne vous dérange pas d'adhérer au Réseau national des maisons des associations. Si

vous pouvez m'expliquer cette contradiction, je serais enchantée. Merci.

M. CHEVALIER : Dominique.

Mme AUGÉY : Pour la demande de salle et la mise à disposition de salle, nous avons désormais un guichet unique qui permet l'attribution de salle. Si on regarde la salle au-dessus de laquelle nous sommes, par exemple, je crois qu'elle est occupée tous les soirs ou pratiquement tous les soirs par des associations. Il y a pas mal de salles dans les villages aussi.

Pour le Jas-de-Bouffan, aujourd'hui, il y a des travaux qui vont débiter au théâtre du Bois de l'Aune. L'un des intérêts de refaire le hall, la salle d'accès au théâtre du Bois de l'Aune, c'est justement de pouvoir en optimiser l'occupation, par exemple, en la mettant à disposition du monde associatif dans la journée, ce qu'il était difficilement faisable jusqu'alors.

Quant à Encagnane, il y a toujours le Ligoures et au Ligoures, il y a-t-il toujours des salles. Deux salles au rez-de-chaussée, elles sont modulables en plus et elles sont mises à disposition aussi par le biais du guichet unique.

Pour le RMNA, si vous avez regardé sur le site de cet organisme, vous verrez qu'à peu près la moitié des villes adhérentes n'ont pas non plus de maison des associations et qu'elles ont opté pour un modèle qui est plus proche du nôtre ou peut-être est-ce nous qui avons adopté pour un modèle qui est plus proche des leurs. Compte tenu de l'importance du territoire aixois et des relations qu'on a avec le monde associatif, c'est vrai qu'on a interrogé le monde associatif en disant : « Et si on trouvait un terrain, si on trouvait un foncier, si on construisait quelque chose, si on affectait un lieu central ». C'est vrai que la réponse a été de nous dire : « Mais non, nous, on veut rester aussi en proximité ». Du coup, on a une maison des associations multi sites. D'ailleurs, certaines portent ce nom-là, je crois qu'à Puyricard, le lieu où le monde associatif se réunit porte le nom de « maison des associations ».

Je crois que ce qui est important dans cette affaire-là, c'est de voir que le nombre de locaux mis à disposition de manière pérenne est extrêmement important. Le nombre de salles qui est mis à disposition par des créneaux horaires, dans la journée ou le soir, parfois de manière payante, souvent de manière gratuite, là aussi, ces salles sont très nombreuses, que tout le monde ne puisse pas avoir accès à la salle souhaitée, le jour souhaité, ça, c'est tout à fait possible et je l'entends bien.

En tout cas, je crois que ce qu'on essaie de faire ici, c'est de faire du monde associatif partout et sur tous les lieux du territoire et sur tous les lieux de la commune. Vraiment le point important, c'est l'engagement de la Ville. Donc, un service dédié avec du personnel qui est très engagé d'ailleurs dans l'écoute et le soutien au monde associatif qui trouvera toujours une oreille attentive et des solutions aux problèmes qu'il pourrait nous soumettre. Et un montant financier quand même élevé, 13 millions d'euros, ce n'est pas tout à fait rien, à peu près 400 associations subventionnées, à peu près 400 associations hébergées, ce ne sont pas les mêmes, ce ne sont pas forcément les mêmes.

Ça fait beaucoup de monde et beaucoup de monde dont on s'occupe justement en les réunissant et je crois que cette opération « Associez-vous » à laquelle on avait donné un caractère un peu particulier et un peu original consistant à dire aux associations : « On ne fera pas de cocktail, on gardera cet argent pour vous, pour les missions que vous faites, venez avec votre apéritif sorti du sac ». C'était très impressionnant, ils sont tous venus avec des tas de choses, il y en avait 10 fois trop d'ailleurs. Je crois qu'il y a aussi un état d'esprit qui veut être le nôtre et qui est celui de la Ville. Cet état d'esprit, je crois qu'il transparait au travers de ces deux délibérations.

J'espère avoir répondu à vos interrogations.

M. CHEVALIER : Juste, Salah veut intervenir.

M. KHOUÏEL : Merci, Éric.

Bonjour, Madame HUBERT. Je voulais simplement faire un recadrage sur le Jas-de-Bouffan. Je pense que la manière dont vous avez mentionné la problématique des salles au Jas-de-Bouffan

pouvait laisser entendre que la vie associative au Jas est impactée. En fait, non, c'est l'inverse. La vie associative au Jas est très riche. Si vous étiez venue à la cérémonie des vœux du quartier du Jas, vous auriez pu constater la richesse de la vie associative au Jas.

Concernant les salles, c'est vrai qu'on a aujourd'hui deux salles qui sont gérées par la Ville, la LCR, Les Cèdres et la salle 300 du Château de l'horloge, mais il y a également une troisième salle qui est gérée par le centre social du Jas nord, anciennement Les Amandiers. Cette salle-là est gérée directement avec l'association et il y a des activités, donc il y a certaines associations à qui on recommande de se rapprocher du centre social pour réserver des créneaux dans la limite des créneaux disponibles bien évidemment. Donc, c'est vrai qu'on est victime de notre succès. On a une vie associative qui est riche. On va travailler en ce sens pour, si possible de trouver du foncier puisque c'est ça la problématique, c'est trouver du foncier pour développer de nouvelles salles, mais je voulais simplement préciser que la vie associative au Jas est très riche et c'est une chance que d'avoir ça dans le quartier que j'administre.

M. CHEVALIER : Merci, Salah.

Mme HUBERT : Juste un petit mot de réponse. Je ne conteste pas la richesse de la vie associative au Jas-de-Bouffan. Ce que je mets en avant, tout à l'heure on parlait de mixité sociale dans les quartiers, c'est vrai qu'il y a des associations qui ne sont pas forcément au Jas et qui aimeraient parfois organiser des événements au Jas. C'était ça la problématique, ce n'était pas de dire : « Au Jas-de-Bouffan, il ne se passe rien ». Je vous assure qu'il y a plusieurs associations qui font des demandes et qu'il n'y a jamais de salle de libre. Donc, c'est un réel problème parce que la vie associative d'un quartier, il faut aussi qu'elle puisse être partagée par d'autres et c'est ça qui est intéressant dans la vie associative, ce n'est pas que chacun reste dans son coin avec ses problèmes, avec ses activités. La richesse de la vie associative, c'est de partager, et de partager avec des gens d'autres quartiers.

M. CHEVALIER : Merci, Madame HUBERT.

S'il n'y a pas d'autres questions, on passe aux votes.

16.01, abstentions ? Contre ?

16.02, abstentions ? Contre ?

16.03, abstentions ? Contre ?

Si vous voulez bien, je vous propose une pause de 30 minutes jusqu'à 13h30, mais soyez là à 13h30 pour qu'on reprenne.

Pause

reprise

M. CHEVALIER : Je vous prie d'excuser Madame le Maire qui, pour ses problèmes de grippe, ne peut pas venir reprendre le déroulé du Conseil. Je serai conduit à mener cette séance en essayant de ne pas vous décevoir.

Est-ce qu'on a le quorum ? Oui, c'est bon ? On va reprendre le fil conducteur, c'est-à-dire on va commencer par la question n° 01.01.

Juste quelques éléments avant que je passe la parole à Dominique AUGÉY, l'ambition politique de notre Ville s'inscrit dans une vision aussi simple que puissante à savoir qu'Aix est une ville capitale et une Ville qui doit demeurer à taille humaine. C'est ce que fait notre singularité. Cette ambition se concrétise par un niveau d'investissement record pour ce budget 2024 – 67 millions d'euros – afin de préparer l'avenir d'une Ville souveraine et fraternelle. Je tiens à remercier Dominique, qui va enchaîner la présentation des différentes questions, pour son travail et sa clarté dans les rapports que vous avez pu déjà consulter, je pense. Ce sont des rapports qui sont très clairs. Je vais lui laisser la parole en la remerciant encore une fois de prendre le relais. Merci, Dominique.

Mme AUGÉY : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. J'avais prévu de faire une petite phrase d'introduction, mais qui était destinée à Madame le Maire, mais je vais quand même te la dire. J'avais eu l'occasion déjà, le 13 décembre, de remercier Madame le Maire de m'avoir nommée à ce poste, mais je voulais faire un remerciement complémentaire aujourd'hui destiné au Maire de cette Ville parce qu'elle a nommé comme adjoint aux Finances une femme. J'ai regardé un peu, dans nos partenaires financiers sur l'ensemble du Département et de la Région, qui est souvent l'adjoint aux Finances, en tout cas, sur notre environnement proche, c'est toujours un homme donc, je voulais souligner cet aspect des choses qui va bien avec ma fibre féministe. Donc, je voulais le souligner.

Applaudissements.

Mme AUGÉY : Merci, Madame le Maire, d'avoir nommé une femme aux Finances.

Un bloc de 12 délibérations, je voudrais les présenter de manière enchaînée parce qu'elles s'emboîtent et elles ont une logique.

OBJET : FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2024

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.01

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2024 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

De 1996 à 2020, les taux de la fiscalité locale de la Ville d'Aix-en-Provence n'ont pas été augmentés et étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 18,94 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,37 %

L'article 16 de la loi de Finances 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et a défini un nouveau schéma de financement des collectivités locales à partir de 2021.

Les communes ont été compensées par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), et l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur.

En 2021, le taux de Taxe de la TFPB du Département des Bouches-du-Rhône qui s'élevait à 15,05 %

a été ajouté mécaniquement au taux communal de TFPB de 17,64% qui est resté inchangé. Par conséquent, le taux global de la TFPB s'élève désormais à 32,69% (17,64% + 15,05%).

Depuis 2023, les communes et les EPCI ont récupéré un pouvoir de taux en matière de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux de la fiscalité directe locale par une délibération spécifique distincte de celle du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés.

La ville d'Aix-en-Provence a établi son budget 2024 sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER DE MAINTENIR** les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 soit :

- Taux de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 18,94 %

- Taux (global) de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 32,69 %

- Taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 12,37 %

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 49

Contre : 6

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Marc PENA Pierre SPANO Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF 2024

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.02

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF 2024 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Lors de sa séance du 13 décembre 2023, le Conseil Municipal a débattu sur le rapport d'orientations budgétaires 2024 de la Ville d'Aix-en-Provence. Dans le respect des délais prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit examiner aujourd'hui le projet de budget pour l'exercice 2024.

Le vote du Budget Primitif 2024 s'inscrit dans un contexte de stagflation, caractérisé par un ralentissement de la croissance économique et une inflation toujours élevée, même si la fin de l'exercice 2023 a fait apparaître un léger infléchissement de la tendance inflationniste.

En outre, le budget 2024 sera également impacté par des recettes qui seront moins dynamiques qu'en 2023, du fait, notamment, de la moindre actualisation forfaitaire des bases fiscales (3,9 % au lieu de 7,1 %), d'un infléchissement probable de la taxe additionnelle aux droits de mutation sur le marché immobilier et de la sortie progressive de l'éligibilité au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Pour autant, grâce à une gestion financière rigoureuse, la Ville peut maintenir le cap sur les priorités du mandat :

- La proximité, avec un cadre de vie apaisé pour les Aixois, en renforçant la sécurité (par exemple via la vidéo-protection et l'acquisition d'un poste mobile avancé), la propreté urbaine (par exemple par le biais de l'acquisition de balayeuses modernes et écologiques), l'environnement et les espaces verts (avec notamment l'implantation

d'essences méditerranéennes), ainsi que celle de l'espace public (en poursuivant par exemple l'extension du réseau de distribution de chaleur) ;

- L'aménagement de la Ville, tant par la réhabilitation urbaine (Encagnane, Faubourg, Centre-ville, création et renforcement de nouvelles centralités, voirie), la valorisation patrimoniale (rénovation de la Place d'Albertas, Bastide du Jas de Bouffan, bibliothèque Méjanès, Eglise de la Madeleine), le changement de dimension du complexe sportif Carcassonne avec la création de la Plaine nature, l'isolation thermique des bâtiments, les économies d'énergie et le développement des mobilités douces avec le Plan Vélo.
- Une ville au centre des services des Aixois, par l'éducation, le lien social, le sport et la culture avec des équipements publics de qualité. Le plan « Bien vivre à l'école », dont l'amélioration du cadre de vie scolaire constitue la colonne vertébrale, s'intensifie en 2024. L'objectif d'une ATSEM par classe se poursuit et sera atteint d'ici la fin du mandat. Le programme de végétalisation des cours d'école continue et d'ici 2026, toutes les écoles aixoises seront traitées. En parallèle, un effort important est mis en œuvre sur le confort thermique dans les salles de classe avec l'installation de ventilateurs au plafond et l'isolation de nos 76 bâtiments scolaires. Le plan « Bien vivre à l'école », c'est aussi le gel du tarif des cantines depuis 2019, malgré l'inflation, et l'accroissement des circuits courts et du bio. Alors que le coût d'un repas atteint plus de 12 euros, le prix moyen payé par les familles est de 3,63 euros. La sécurité dans nos écoles est au cœur des priorités de la commune qui met en place le dispositif « Rue scolaire » qui consiste à couper la circulation motorisée d'une rue desservant une école aux heures d'entrées et de sorties des élèves, ainsi que l'accompagnement scolaire, la lutte contre le harcèlement, ou encore le « Savoir rouler à vélo » qui permet chaque année à 1 000 enfants d'être formés par nos éducateurs sportifs et par la police municipale. Ainsi, en sortant de CM2, l'ensemble des élèves saura faire du vélo et maîtrisera la sécurité routière. En 2024, la Ville d'Aix-en-Provence expérimentera la tenue unique dans les écoles. Durant l'année 2024, la Ville se verra restituer, à sa demande, sous réserve de la validation des montants arrêtés par la CLECT par délibérations concordantes des communes, des équipements de proximité : la Salle des musiques actuelles (6MIC), la Salle ARENA du Pays d'Aix, le Stade Maurice David et les piscines Y. Blanc, C. Bollet, et Jas de Bouffan. La Ville met d'ores et déjà en œuvre toutes les garanties pour que ces transferts puissent s'effectuer dans des conditions optimales, tant sur l'optimisation de ces équipements dans leur organisation de demain que sur la qualité du service rendu aux usagers, en protégeant les intérêts financiers de la Ville et en anticipant les transferts de personnel.
- Une gestion vertueuse de la Ville, avec le maintien des taux fiscaux pour préserver le pouvoir d'achat des Aixois. Pour mémoire, à compter de 2023, communes et EPCI à fiscalité propre ont retrouvé leur capacité de voter leur taux de THRS après trois années pendant lesquelles ces taux étaient figés à leur valeur de 2019 dans le cadre de la suppression progressive de la TH sur les résidences principales. Depuis 2023, la base d'imposition de la TH est toutefois réduite aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Aix-en-Provence fait le choix de ne pas utiliser ce levier fiscal, malgré un environnement économique contraint, pour garantir le pouvoir d'achat des habitants de la commune. En comparaison, une grande ville sur cinq de plus de 40 000 habitants a décidé d'augmenter la taxe foncière, en moyenne de 19 %. Selon les données DGFIP de début 2023, le taux moyen de taxe foncière est de 38,28 % alors même qu'il est à Aix-en-Provence de 32,69 %.

Ces axes sont mis en œuvre dans une approche intégrée des projets et opérations d'aménagement : la mobilité durable, les énergies renouvelables, la réhabilitation énergétique des bâtiments la sobriété foncière et l'aménagement durable, la résilience des territoires et la transition économique.

Par son Plan local de Développement Durable, la Ville d'Aix-en-Provence contribue depuis plusieurs années à la transition écologique et énergétique du territoire. La Ville a obtenu le label « Territoire durable- niveau 3 » en octobre 2023 et s'est dotée le 13 décembre 2023 de son premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Le budget 2024 se veut plus que jamais volontariste. Chaque politique publique a été analysée pour

identifier des sources d'économies et dans une perspective de recherche de recettes nouvelles, sans dégrader la qualité du service rendu aux aixois.

En 2024, les piliers d'une gestion vertueuse de la Ville, avec la non-augmentation des taux d'imposition, seront respectés :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Investissement renforcé dans le cadre de projets d'investissements ambitieux ;
- Maîtrise de l'endettement ;
- Pérennisation de l'autofinancement ;

Le budget 2024 est construit sur un volume de dépenses de fonctionnement contenues, en augmentation de seulement 2 % par rapport à 2023. Pour autant, dans une logique d'efficience, ce volume de 203 M€ de dépenses inscrites permet tout à la fois :

- Pour les dépenses de personnel : la mise en œuvre des évolutions règlementaires de 2023 avec un effet report en 2024, la poursuite de la politique de soutien au pouvoir d'achat des agents par des mesures spécifiques à la Ville, et une gestion rationalisée des effectifs en maintenant l'objectif de proximité auprès des usagers souhaité par la collectivité ;
- Pour le secteur associatif : une augmentation du niveau des subventions de 2 M€ ;
- Pour le bon fonctionnement de la collectivité et un meilleur service rendu aux Aixois : le lancement de nouveaux marchés pour favoriser le mécénat autour de Cézanne 2025, pour numériser les actes au sein des services de la Ville dans un souci de meilleure relation aux usagers, une augmentation de la contribution versée au CCAS de 300 K€, soit 5,1 M€ pour 2024 et une augmentation de 924 K€ du budget alloué au nettoyage due essentiellement à la nouvelle politique de la Métropole de tarification sur les déchets : pour la première fois, la Métropole impose aux communes de s'acquitter d'une redevance spéciale proportionnelle à la production des déchets.

Dans un contexte économique dégradé, la Ville fait le choix d'augmenter son niveau de dépenses d'investissement pour les porter de 63 à 67 M € en 2024. Les dépenses d'équipement sont plus que jamais primordiales pour affirmer le rôle central de la Ville et pour accompagner au quotidien les habitants. Les choix d'investissements pour 2024 sont arrêtés de façon ambitieuse autour des priorités politiques avec une concentration des financements autour de plusieurs opérations phare que sont la rénovation de la bibliothèque Méjanès, la réalisation des bâtiments et parcours cézanniens, la rénovation de l'Eglise de la Madeleine, la plaine nature Carcassonne, les opérations NPRU I et II et l'aménagement du quartier Faubourg. Pour porter ces investissements ambitieux, la Ville a d'ores et déjà obtenu des financements de partenaires extérieurs et renforcera en 2024 sa recherche de partenariats institutionnels et de mécénat, notamment pour l'opération Cézanne 2025.

Il est proposé en 2024 de porter le montant de l'emprunt inscrit de 21 M€ à 24 M€. Cette augmentation est raisonnable au vu du montant des investissements ambitieux portés en 2024. En outre, ces investissements seront également financés par des cessions, la vente de l'Immeuble Gayaud-Verdun, du Terrain Plan d'Aillane, des opérations immobilières aux 3 Sautets et aux Milles.

Garantie d'une bonne santé financière d'une collectivité, le niveau d'auto-financement constitue un point essentiel d'un budget maîtrisé. La Ville fait le choix de pérenniser en 2024 le niveau d'auto-financement de 2023, soit 10 M€.

Je vous propose maintenant, Mes Chers Collègues, d'examiner successivement :

- 1 - Les grands équilibres du budget 2024
- 2 - Les recettes et les dépenses de fonctionnement
- 3 - Les recettes et les dépenses d'investissement

Je vous demanderai, Mes Chers Collègues, de bien vouloir délibérer sur ce projet de budget et sur les décisions concomitantes, fidèles aux orientations budgétaires qui vous ont été présentées lors de la séance du 13 décembre 2023, et de décider :

- **D'APPROUVER**, par chapitres, les inscriptions budgétaires de crédits en dépenses et en recettes de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement, du Budget Primitif 2024 concernant le budget principal de la Ville, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres fonctionnels hors dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget communal.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 40 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 55 |
| Pour : | 40 |
| Contre : | 15 |

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Agnès DAURES Cyril DI MEO Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Philippe KLEIN Gaëlle LENFANT Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Marc PENA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Pierre SPANO

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE DE LA DÉLIBÉRATION DL.2023-420 FIXANT LES TARIFS ET DROITS DES SERVICES PUBLICS

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.03

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE DE LA DÉLIBÉRATION DL.2023-420 FIXANT LES TARIFS ET DROITS DES SERVICES PUBLICS-

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal dans sa séance du 13 décembre 2023 a approuvé par délibération n°DL.2023-420 les tarifs et droits des services publics pour application au 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de cette délibération, nous avons voté les tarifs relatifs à la direction Musée Granet et ses annexes, cependant, il a été constaté deux erreurs matérielles.

La première porte sur les droits d'entrée pour individuels des expositions temporaires à **la page 9 :**

| | | | |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------|
| Entrée exposition temporaire d'été- le billet tarif plein | Tarif 2023 8,00 € | Tarif 2024 8,40 € | Modification Tarif 2024 8,00 € |
| Entrée exposition temporaire d'été- le billet tarif réduit | Tarif 2023 6,00 € | Tarif 2024 6,30 € | Modification Tarif 2024 6,00 € |

La seconde porte sur les tarifs applicables à la facturation à l'OT des ventes pour le musée à la **page 13 :**

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------|
| Vente billets par l'OT Reversement OT billet - tarif plein – (Hors période estivale) | <u>Tarif 2023</u> 5,85 € | <u>Tarif 2024</u> 6,10 € | Modification Tarif 2024 5,85 € |
| Vente billets par l'OT Reversement OT billet - tarif réduit – (Hors période estivale) | <u>Tarif 2023</u> 4,95 € | <u>Tarif 2024</u> 5,10 € | Modification Tarif 2024 4,95 € |

Compte tenu de ces éléments, il convient de modifier ces tarifs conformément à la grille tarifaire présentée en annexe.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de corriger en conséquence la délibération n°DL.2023-420 du 13 décembre 2023.
- **ADOPTER** les tarifs et droits conformément à l'annexe, ainsi corrigés.
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LES OPÉRATIONS "PLACE D'ALBERTAS", "RÉNOVATION DU PARC JOURDAN" ET "VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE"

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.04

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LES OPÉRATIONS "PLACE D'ALBERTAS", "RÉNOVATION DU PARC JOURDAN" ET "VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE" - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour rappel, les procédures d'AP / CP (*autorisation de programme / crédits de paiement*) sont une dérogation au principe d'annualité budgétaire permettant à la fois une approche pluriannuelle des opérations d'investissement, une amélioration de la visibilité des engagements financiers de la collectivité, et une limitation du recours aux inscriptions en *restes à réaliser*.

L'AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées, sous la forme d'engagements pluriannuels d'AP, pour le financement d'un programme d'investissement. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée chaque année.

Les *crédits de paiement* désignent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant un exercice comptable, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre d'une *autorisation de programme*. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque *autorisation de programme* comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des *crédits de paiement*, dont la somme doit être égale au montant de l'*autorisation de programme*.

Toute modification dans la structure des AP/CP doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

1. Modification de l'Autorisation de Programme « Place d'Albertas » (N° P10-2021-1)

Cette Autorisation de Programme N° P10-2021-1 a été révisée aux termes de la délibération n° DL.2023-255 du 21 juillet 2023, dans les conditions suivantes :

| AP | Réalisation antérieure | CP 2023 |
|----------------|------------------------|--------------|
| 1 066 087,29 € | 105 477,29 € | 960 610,00 € |

Il convient en conséquence de majorer le montant de l'AP de +67 460,29€, avec l'échéancier comme suit :

| AP | Réalisation antérieure | CP 2024 | CP2025 |
|----------------|------------------------|--------------|--------------|
| 1 133 547,58 € | 628 542,58 € | 336 670,00 € | 168 335,00 € |

2. Modification de l'Autorisation de Programme « Rénovation du Parc Jourdan » (N° P03-2021-1)

Cette Autorisation de Programme a été révisée aux termes de la délibération n° DL.2023-161 du 9 juin 2023, dans les conditions suivantes :

| AP | Réalisation antérieure | CP 2023 | CP 2024 |
|-------------|------------------------|-----------|----------------|
| 2 000 000 € | 42 993,55 € | 100 000 € | 1 857 006,45 € |

Il convient en conséquence de modifier l'échéancier comme suit :

| AP | Réalisation antérieure | CP 2024 | CP 2025 |
|----------------|------------------------|---------|----------------|
| 2 000 000,00 € | 53 634,59 € | 0 € | 1 946 365,41 € |

3. Modification de l'autorisation de programme « Végétalisation des cours d'école » (N° P03-2021-2)

Cette Autorisation de Programme a été révisée aux termes de la délibération n° DL.2023-54 du 17 mars 2023, dans les conditions suivantes :

| AP | Réalisation antérieure | CP2023 | CP 2024 | CP 2025 |
|----------------|------------------------|----------------|----------------|---------------|
| 5 000 000,00 € | 1 955 352,74 € | 1 044 647,00 € | 1 000 000,00 € | 1000 000,26 € |

Il convient en conséquence de modifier l'échéancier comme suit :

| AP | Réalisation antérieure | CP2024 | CP 2025 |
|----------------|------------------------|----------------|----------------|
| 5 000 000,00 € | 2 978 738,53 € | 1 000 000,00 € | 1 021 261,47 € |

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la révision de l'autorisation de programme N° P10-2021-1, selon les montants de crédits de paiement, exprimés pour leurs montants TTC suivants :

| AP | Réalisation antérieure | CP 2024 | CP 2025 |
|----------------|------------------------|--------------|--------------|
| 1 133 547,58 € | 628 542,58 € | 336 670,00 € | 168 335,00 € |

- **ADOPTER** la révision de l'autorisation de programme N° P03-2021-1, selon les montants de crédits de paiement, exprimés pour leurs montants TTC suivants :

| AP | Réalisation antérieure | CP 2024 | CP 2025 |
|----------------|------------------------|---------|----------------|
| 2 000 000,00 € | 53 634,59 € | 0 € | 1 946 365,41 € |

- **ADOPTER** la révision de l'autorisation de programme N° P03-2021-2, selon les montants de crédits de paiement, exprimés pour leurs montants TTC suivants :

| AP | Réalisation antérieure | CP 2024 | CP 2025 |
|----------------|------------------------|----------------|----------------|
| 5 000 000,00 € | 2 978 738,53 € | 1 000 000,00 € | 1 021 261,47 € |

- **DIRE** que les incidences budgétaires sur 2024 seront régularisées par décision modificative ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à liquider et mandater les dépenses correspondant à ces crédits de paiement.

Présents et représentés : 55
Présents : 40
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024 - BIEN VIVRE A L'ÉCOLE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.05

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024 - BIEN VIVRE A L'ÉCOLE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'appui à l'investissement des collectivités territoriales constitue une priorité du Gouvernement qui se traduit notamment par la mobilisation d'une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces dotations de soutien à l'investissement doivent permettre de favoriser la mise en œuvre des projets de territoire et l'accélération des actions conduites par les collectivités locales sur les grandes priorités identifiées à l'échelle du territoire.

Sont éligibles à la DSIL toutes les actions qui contribuent à l'attractivité du territoire tout en veillant à sa résilience au changement climatique et à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris sur le climat, en particulier la neutralité carbone en 2050. Sont visés en particulier la rénovation thermique et le développement d'énergies renouvelables, le recyclage et l'optimisation du foncier disponible et les projets de renaturation ou d'atténuation des effets de canicule.

La rénovation thermique correspond à l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments publics visant à diminuer leur consommation énergétique. Il s'agit notamment des travaux d'isolation des bâtiments communaux et de modernisation des équipements par des énergies

renouvelables (biomasse, solaire, pompes à chaleur, remplacement de chaudières au fioul, géothermie,...) ou des outils de maîtrise et pilotage de la consommation.

La réussite éducative et le bien-être des enfants dans les écoles demeurent au cœur des priorités de la Ville d'Aix-en-Provence. L'axe principal du plan « Bien Vivre à l'Ecole » est l'amélioration du cadre de vie scolaire. Ce plan poursuit l'objectif de renforcer le confort de l'utilisateur (communauté éducative-écoliers) et réinterroge sur nos pratiques et notre manière de gérer, notamment, une rénovation thermique. Ce plan visera à traiter, non pas un bâti isolé, mais un bâti qui s'intègre dans son environnement : les abords de l'école, les protections solaires, l'isolation de l'enveloppe, le chauffage/ventilation, le comportement de l'utilisateur participent à l'amélioration du confort.

Pour ce dossier, l'opération est estimée à **4 800 000 € HT** pour la rénovation thermique des écoles. La Ville demande un soutien de l'Etat, dans le cadre de la DSIL, à hauteur de 20 % soit **960 000 €**.

| Coût HT de l'opération | Etat – Fonds Vert | Etat – DSIL | Région – Contrat de Centralité | Ville d'Aix-en-Provence |
|------------------------------|-------------------|-------------|--------------------------------|-------------------------|
| 4 800 000 € | 1 925 000 € | 960 000 € | 960 000 € | 960 000 € |
| <i>Taux de participation</i> | 40 % | 20 % | 20 % | 20 % |

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de :

- **SOLLICITER** auprès de l'État un financement à hauteur de 20 % soit **960 000 €** dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de l'Etat et tout document afférent à ce dossier.

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT 2024

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.06

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT 2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération DL.2023-168 du 9 juin 2023, vous avez approuvé la demande de subvention au titre du « Fonds vert » pour la rénovation thermique des écoles du projet « Bien Vivre à l'Ecole ». Le dossier n'ayant pas été retenu compte tenu du grand nombre de dossiers déposés et du montant du budget régional alloué au département pour le Fonds vert. Une nouvelle délibération du Conseil municipal est nécessaire en raison du nouveau cahier des charges 2024.

Pour rappel, la mesure de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux du fonds vert s'inscrit dans le prolongement des crédits affectés à la rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre du Plan de relance. Le fonds vert permet ainsi d'accentuer l'effort local face à l'urgence écologique, en soutenant les projets de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics pour une diminution de leur consommation énergétique et un meilleur confort des agents et des usagers.

Parmi ces bâtiments, la rénovation des établissements scolaires, qui représente la moitié de la surface des bâtiments des collectivités et répond à un triple enjeu - climatique, budgétaire et de transmission - fait l'objet d'un plan spécifique lancé en 2023. Le soutien de l'Etat est ainsi renforcé

en 2024 par une enveloppe complémentaire de 500 M€ qui vient abonder le fonds vert, dédiée à la rénovation énergétique et la renaturation des établissements scolaires.

Le coût prévisionnel est estimé à **4 800 000 € HT** pour la rénovation thermique des écoles. La subvention demandée auprès du Fonds vert est de 40 % du coût total du projet soit **1 950 000 €**.

| Coût HT de l'opération | Etat – Fonds Vert | Etat – DSIL | Région – Contrat de Centralité | Ville d'Aix- en-Provence |
|------------------------------|-------------------|-------------|--------------------------------|--------------------------|
| 4 800 000 € | 1 920 000 € | 960 000 € | 960 000 € | 960 000 € |
| <i>Taux de participation</i> | 40 % | 20 % | 20 % | 20 % |

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès de l'Etat un financement à hauteur de 40 % du coût total du projet, soit **1 950 000 €**, défini dans le cadre du dispositif « Fonds vert » ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de l'Etat et tout document afférent à ce dossier.

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - FONDS MOBILITÉS ACTIVES : 7EME APPEL A PROJETS AMÉNAGEMENTS CYCLABLES - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.07

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur CHEVALIER Eric, Madame BIANCO Kayané , Madame JANER Amandine

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - FONDS MOBILITÉS ACTIVES : 7EME APPEL A PROJETS AMÉNAGEMENTS CYCLABLES - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Si environ deux-tiers des déplacements en France sont inférieurs à 5 km, la plupart sont effectués en automobile. Toutefois, à bien des égards, la marche et le vélo sont plus pertinents et efficaces pour les trajets les plus courts. Ils s'accompagnent en effet de bénéfices individuels et collectifs en termes de qualité de l'air, de santé, d'attractivité des territoires, de transition écologique et énergétique, d'accès à la mobilité pour tous, de qualité de vie et enfin d'emploi.

Pouvoir choisir de réaliser ces trajets à vélo suppose de mettre en place une véritable culture vélo et d'en bâtir l'écosystème sur tout le territoire. Répondre aux enjeux de la mobilité du quotidien, c'est en effet considérer le vélo comme une véritable solution de mobilité. Depuis 2018, la place du vélo a fortement progressé.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 et le plan vélo et mobilités actives 2018-2022 ont permis de faire de la France un pays dans lequel les mobilités actives sont des modes de déplacement à part entière au quotidien.

Le plan vélo et mobilités actives 2022-2027, lancé le 20 septembre 2022, vise à inscrire définitivement le vélo dans le quotidien de tous les français.

L'objectif de ce nouvel appel à projets, piloté par le ministère chargé des transports, est desoutenir les maîtres d'ouvrage publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur, notamment dans les secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien.

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite aménager l'axe de liaison entre le centre-ville et l'entrée de ville sud d'Aix-en-Provence (via l'échangeur du Pont de l'Arc). L'avenue Pierre Brossolette est une voie en ligne droite sur sa quasi-totalité et offre une emprise confortable aux véhicules qui l'empruntent.

Aujourd'hui l'avenue Pierre Brossolette n'offre aucun aménagement spécifique aux vélos qui sont intégrés dans la circulation courante.

La voie possède une largeur circulaire d'environ 7 m sur la plupart de son linéaire en fonction de la présence de poches de stationnement sur chaussée ou d'éventuels ilots sur la voie. Le profil retenu intègre une piste sur trottoir des deux côtés, séparée du flux piéton par les espaces verts existants. Les espaces entre platanes seront désimperméabilisés et replantés d'arbustes assurant une séparation entre les piétons et les cyclistes.

Le budget estimatif prévisionnel de cet aménagement est de 900 000 € TTC, soit 750 000 € HT. La Ville sollicite une aide de l'Etat au titre du Fonds Mobilités Actives de 112 500 €, qui représente 15% du montant total du projet, montant de l'assiette éligible pour les communes de plus de 100 000 habitants.

| Coût HT de l'opération | Etat – Fonds Mobilités Actives | Ville d'Aix-en-Provence |
|------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| 750 000 € | 112 500 € | 637 500 € |
| <i>Taux de participation</i> | <i>15 %</i> | <i>85 %</i> |

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès de l'Etat un financement à hauteur de 15% du coût total du projet, soit 112 500 €, défini dans le cadre du Fonds Mobilités Actives ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de l'Etat et tout document afférent à ce dossier.

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - REPORTS D'OPÉRATIONS TRAVAUX DE PROXIMITÉ - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU- RHÔNE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.08

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - REPORTS D'OPÉRATIONS TRAVAUX DE PROXIMITÉ - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2023-62 du 17 mars 2023, la Ville d'Aix-en-Provence a voté une demande de co-financement auprès du Département des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif des Travaux de Proximité.

Pour rappel, le taux de subvention est de 70% sur le coût HT des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet.

Ainsi, plusieurs opérations ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département :

- Réhabilitation du plateau sportif de l'école Frédéric Mistral,
- JO 2024 - Aménagement d'un terrain de futsal en gazon synthétique au complexe sportif du Rocher du Dragon,
- JO 2024 - Construction de gradins en béton au stade de la Constance,
- Réhabilitation et aménagement de l'espace hall au Théâtre du Bois de l'Aune.

Le Département n'ayant pas donné suite à ces demandes au titre de l'exercice 2023, la Ville sollicite le report de la demande d'aide financière au titre de l'exercice 2024.

| NATURE DES TRAVAUX | Coût estimatif travaux HT | FINANCEMENTS | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| | | Participation Département des Bouches-du-Rhône : 70% plafonné à 59 500 € HT | Autofinancement Ville d'Aix-en-Provence |
| DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : DIRECTION TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX | | | |
| Bâtiments culturels | | | |
| Réhabilitation et aménagement de l'espace hall au théâtre du Bois de l'Aune | 60 500 € | 42 350 € | 18 150 € |
| DGAS ACTION PUBLIQUE ET SOCIALE : DIRECTION DES SPORTS | | | |
| Réhabilitation du plateau sportif de l'école Frédéric Mistral | 85 000 € | 59 500 € | 25 500 € |
| JO 2024 - Aménagement d'un terrain de futsal en gazon synthétique au complexe sportif du Rocher du Dragon | 85 000 € | 59 500 € | 25 500 € |
| JO 2024 - Construction de gradins en béton au stade de la Constance | 85 000 € | 59 500 € | 25 500 € |
| TOTAL | 315 500 € | 220 850 € | 94 650 € |

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès du Département des Bouches-du-Rhône un financement à hauteur de 70 % du coût total des projets, défini dans le cadre du dispositif « Travaux de Proximité » ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône et tout document afférent à ce dossier.

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 1

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Laurence ANGELETTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - REPORT D'OPÉRATION AIDE A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES- DU-RHÔNE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.09

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur CHEVALIER Eric, Madame BIANCO Kayané

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - REPORT D'OPÉRATION AIDE A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2023-166 du 9 juin 2023, la Ville d'Aix-en-Provence a voté une demande de co-financement auprès du Département des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Aide à la Transition Énergétique ».

Pour rappel, le taux de financement est de 20% à 60% des dépenses annuelles subventionnables qui sont plafonnées à 500 000€ HT.

Ainsi, l'opération « Ligne Vélo AixPress Sud : Le Tholonet-Pôle d'activité d'Aix-en-Provence – Création d'un itinéraire cyclable sur 12 km » a fait l'objet d'une demande de subvention. Le Département n'ayant pas donné suite à cette demande au titre de l'exercice 2023, la Ville sollicite le report de la demande d'aide financière au titre de l'exercice 2024.

| | | | |
|------------------------|---------------|----------------------------------|-------------------------|
| Coût HT de l'opération | Base éligible | Département des Bouches-du-Rhône | Ville d'Aix-en-Provence |
|------------------------|---------------|----------------------------------|-------------------------|

| | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 753 450 € | 500 000 € | 300 000 € | 453 450 € |
|-----------|-----------|-----------|-----------|

| | | |
|------------------------------|-----|-----|
| <i>Taux de participation</i> | 40% | 60% |
|------------------------------|-----|-----|

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès du Département des Bouches-du-Rhône un financement de 20% à 60% du coût total des projets, défini dans le cadre du dispositif « Aide à la Transition Energétique » ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière du Département des Bouches-du- Rhône et tout document afférent à ce dossier.

Présents et représentés : 55
 Présents : 40
 Abstentions : 0
 Non participation : 1
 Suffrages Exprimés : 54
 Pour : 54
 Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Laurence ANGELETTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - REPORT D'OPÉRATION AIDE A LA PROVENCE VERTE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU- RHÔNE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.10

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - REPORT D'OPÉRATION AIDE A LA PROVENCE VERTE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le dispositif Aide à la Provence verte du Département permet aux communes de moins de 200 000 habitants de financer des dépenses d'investissement contribuant à la réduction des températures en zone urbaine par des aménagements durables.

L'objectif du dispositif est de limiter les effets négatifs du changement climatique en utilisant la nature comme élément de confort climatique, et de contribuer aux objectifs de l'Agenda Environnemental commun à la Métropole Aix-Marseille-Provence et au Département des Bouches-du-Rhône notamment sur la qualité de l'air, la biodiversité, la protection de la mer et du littoral.

Ce financement vise à soutenir notamment les travaux et aménagements extérieurs contre les îlots de chaleur :

- Rénovation d'ensemble de cours d'école et de crèche (revêtements cours, brumisateurs, ombrières, végétalisation,...) ;
- Création d'oasis de fraîcheur en centre-ville ;
- Désimperméabilisation des sols et végétalisation de parkings ;
- Aménagements de surfaces végétalisées ;
- Remise à ciel ouvert de canaux ;

- Travaux permettant des arrosages en eau brute ou en récupération.

Le taux de financement peut aller jusqu'à 70%, et est plafonné à 300 000 € HT/an.

L'opération « Désimperméabilisation des sols de la cour de l'école maternelle des trois Sautet » a fait l'objet d'une demande de subvention. Le Département n'ayant pas donné suite à cette demande au titre de l'exercice 2023, la Ville sollicite le report de la demande d'aide financière au titre de l'exercice 2024.

| | | |
|------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| Coût HT de l'opération | Département des Bouches-du- Rhône | Ville d'Aix-en-Provence |
| 60 000 € | 42 000 € | 18 000 € |
| <i>Taux de participation</i> | 70% | 30% |

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès du Département des Bouches-du-Rhône un financement à hauteur de 70% du coût total du projet, défini dans le cadre du dispositif « Aide à la Provence Verte » ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière du Département des Bouches-du- Rhône et tout document afférent à ce dossier.

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 1

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Laurence ANGELETTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : SACOGIVA - OPÉRATION DOMAINE DES ARTS - ACQUISITION EN VEFA DE L'USUFRUIT TEMPORAIRE DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLS - EMPRUNT DE 335 087 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 %

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.11

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur CHEVALIER Eric

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : SACOGIVA - OPÉRATION DOMAINE DES ARTS - ACQUISITION EN VEFA DE L'USUFRUIT TEMPORAIRE DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLS - EMPRUNT DE 335 087 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 % - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La SACOGIVA a décidé l'acquisition en VEFA de l'usufruit temporaire de 8 logements locatifs sociaux PLS au sein du programme immobilier mixte Domaine des Arts de 76 logements situé quartier du Pont de l'Arc, avenue Ferrini à Aix-en-Provence.

Le dispositif de l'usufruit locatif social (ULS) s'inscrit dans le cadre juridique de l'usufruit locatif résidentiel instauré par la loi Engagement National pour le Logement (ENL) de 2006, complétée en 2014 par la loi ALUR et codifié dans le Code de la construction et de l'habitat.

Celui-ci repose sur un démembrement temporaire du droit de propriété de 15 à 20 ans.

L'usufruit est acquis par un bailleur social qui perçoit l'intégralité des loyers et assure la gestion et l'entretien des biens, la nue-propriété appartenant à des investisseurs qui financent la construction sans prêt aidé de l'Etat.

Ce dispositif constitue une solution complémentaire pour augmenter l'offre de logements sociaux en zone tendue où leur financement est difficile.

Ces logements sont comptabilisés dans le quota de logements sociaux de la loi SRU pendant la durée de l'usufruit.

Le locataire est informé du statut de son logement et de la date d'extinction du bail. Il bénéficie de garanties à l'expiration de l'usufruit : une offre de relogement par le bailleur s'il est toujours sous les plafonds de ressources, ou d'une priorité d'acquisition du logement si celui-ci est mis en vente.

L'opération est financée pour partie par un emprunt PLS (Prêt Locatif Social) d'un montant de 335 087 € (trois cent trente-cinq mille quatre-vingt-sept euros), constitué d'une ligne de prêt, que l'organisme a souscrit auprès de la Caisse d'Epargne CEPAC par contrat n°A292306I.

A ce titre, la SACOGIVA sollicite pour cet emprunt la garantie de la Ville à hauteur de 100 %.

A titre d'information, en contrepartie de sa garantie, la Ville bénéficiera d'une réservation de logements qui permettra d'augmenter le contingent de logements attribués par la Ville.

La garantie est demandée sur la base du contrat de prêt signé entre la banque et l'organisme, lequel fera partie intégrante de la délibération d'octroi. La signature du contrat par les garants n'est plus sollicitée.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir décider :

VU le contrat de prêt n°A292306I joint en annexe, signé entre la SACOGIVA et la Caisse d'Epargne CEPAC ;

VU la lettre avenant n°1 en date du 24/11/2023, jointe en annexe, signée entre la SACOGIVA et la Caisse d'Epargne, prorogeant la date de remise de la délibération de l'organe délibérant jusqu'au 30 avril 2024 ;

Article 1 : La commune d'Aix-en-Provence accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 335 087 € (trois cent trente-cinq mille quatre-vingt-sept euros) souscrit par la SACOGIVA auprès de la Caisse d'Epargne CEPAC, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°A292306I constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de l'usufruit temporaire de 8 logements locatifs sociaux PLS au sein du programme immobilier mixte DOMAINE DES ARTS de 76 logements situé quartier du Pont de l'Arc, avenue Ferrini à Aix-en-Provence.

Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt figurent en page 2 dudit contrat de prêt.

Article 2 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SACOGIVA dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse d'Epargne CEPAC, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 4 : Est approuvée la convention de garantie d'emprunt ci-annexée entre la Commune et la SACOGIVA, laquelle n'est pas opposable à la Caisse d'Epargne CEPAC.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou Madame l' Adjoint délégué aux Finances à signer la convention de garantie d'emprunt et toutes les pièces relatives à cette garantie.

GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SACOGIVA CONVENTION

Entre :

La VILLE D'AIX EN PROVENCE sise en l'Hôtel de Ville – 13616 Aix en Provence Cedex 1, représentée par Madame le Maire ou Madame l' Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Et :

La SACOGIVA dont la Direction générale est sise 6 Bis rue de la Molle - CS 70835 - 13626 Aix-en-Provence Cedex 1,

représentée par..... , en sa qualité de

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Par délibération n° du , la Ville d'Aix-en-Provence a accordé sa garantie à la SACOGIVA à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un

montant de 335 087 € (trois cent trente-cinq mille quatre-vingt-sept euros), contracté auprès de la Caisse d'Épargne CEPAC.

Ce contrat de prêt n°A292306I, constitué d'une ligne de prêt, est destiné à financer l'acquisition en VEFA de l'usufruit temporaire de 8 logements locatifs sociaux PLS au sein du programme immobilier mixte de 76 logements DOMAINE DES ARTS situé quartier Pont de l'Arc, rue Ferrini à Aix-en-Provence.

Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt, selon les caractéristiques financières figurant en page 2 dudit contrat et de la lettre avenant n°1 joints en annexe.

Article 2 : La Ville d'Aix-en-Provence sera mise en possession dès son établissement du tableau d'amortissement de la ligne du prêt fixant les dates et le montant des échéances, des intérêts et des amortissements. Pendant toute la durée du prêt, la Commune sera destinataire chaque année du Bilan certifié conforme de la SACOGIVA en application de l'article 13-I-5° de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et du décret d'application n°93-570 du 27 mars 1993.

Article 3 : La SACOGIVA s'engage à signaler à la Ville d'Aix-en-Provence toute modification intervenant au cours de la vie du contrat et à lui transmettre les pièces contractuelles afférentes et le cas échéant, le nouveau tableau d'amortissement.

Article 4 : Pour éviter le paiement d'intérêts moratoires, la SACOGIVA s'engage à prévenir la Ville d'Aix-en-Provence deux mois au moins à l'avance de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une de ces échéances et à lui demander de les régler en ses lieu et place. La SACOGIVA devra fournir à l'appui de sa demande toutes justifications nécessaires.

Article 5 : Dans les écritures comptables de la SACOGIVA, il devra être prévu l'ouverture d'un compte d'avances communales destiné à recevoir, en crédit, le montant des versements effectués par la Ville d'Aix-en-Provence dans le cas de mise en jeu de la garantie, et, en débit, le montant des remboursements effectués par l'organisme.

En cas de mise en jeu de la garantie, l'excédent éventuel apparaissant au compte de résultat de la SACOGIVA sera affecté en priorité à l'amortissement de la dette ainsi contractée auprès de la Ville.

Fait à Aix-en-Provence en l'Hôtel de Ville, le

POUR LA SACOGIVA POUR LA VILLE

(Nom, Prénom, Qualité)

D'AIX-EN-PROVENCE

(Nom, Prénom, Qualité)

| | |
|---------------------------|----|
| Présents et représentés : | 55 |
| Présents : | 40 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 9 |
| Suffrages Exprimés : | 46 |
| Pour : | 46 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Brigitte BILLOT Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Eric CHEVALIER Sylvain DIJON Sellam HADAoui Claudie HUBERT Josy PIGNATEL Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : SUBVENTION A L'OFS (ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE) SUD ACCESSION EN VUE DE LA RÉALISATION DE LOGEMENTS EN BRS (BAIL RÉEL SOLIDAIRE) - PROGRAMME NOUVEL ANGLE II ET CANOPÉE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.12

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : SUBVENTION A L'OFS (ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE) SUD ACCESSION EN VUE DE LA RÉALISATION DE LOGEMENTS EN BRS (BAIL RÉEL SOLIDAIRE) - PROGRAMME NOUVEL ANGLE II ET CANOPÉE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la propriété, l'Etat met en place différents dispositifs. En 2014, la loi ALUR crée des Organismes Fonciers Solidaires (OFS) chargés d'acquérir et de gérer des terrains bâtis ou non.

Les terrains et les immeubles acquis par les OFS sont exclusivement dédiés à la construction et à la gestion de logements à l'accession sociale. Pour cela, l'OFS dispose depuis 2016 d'un outil spécifique : le Bail Réel Solidaire (BRS). Le BRS permet de séparer le foncier du bâti, ce qui signifie que l'OFS reste propriétaire du terrain tandis que le preneur devient propriétaire du logement.

Seuls à pouvoir mettre en œuvre le dispositif Bail Réel Solidaire (BRS), ils poursuivent plusieurs objectifs dont les enjeux majeurs concernent tout particulièrement le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence :

- permettre l'accession à la propriété des familles qui ne peuvent aujourd'hui se porter acquéreurs en raison du prix du marché,
- garantir une affectation durable des logements à l'objectif social poursuivi,
- répondre à des problématiques spécifiques (réhabilitation des centres anciens, copropriétés dégradées...) grâce à la technicité du montage en BRS qui en fait un outil efficace et adaptable aux

spécificités des opérations.

L'Organisme foncier solidaire SUD ACCESSION, créé par Pays d'Aix Habitat Métropole, constitue un nouvel acteur du foncier sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence, notamment sur la commune d'Aix-en-Provence, dont l'objet est de constituer un parc stable d'accession à la propriété à destination des ménages modestes sous plafond de ressources.

L'OFS SUD ACCESSION a initié plusieurs projets sur la commune d'Aix-en-Provence. Par courrier du 30 janvier 2023, l'OFS SUD ACCESSION a sollicité une subvention foncière pour plusieurs programmes, estimant à 15 000 euros la subvention nécessaire pour chacun des logements en BRS.

Par mail, l'OFS SUD ACCESSION a confirmé sa demande de subvention pour les opérations suivantes :

- Nouvel Angle II (Route des Milles) 11 logements BRS,
- Canopée (Avenue Jean-Paul Coste) 8 logements BRS, pour une subvention foncière de 285 000 euros. Elle a par ailleurs obtenu, par délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2023, une garantie d'emprunt de la commune pour deux prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'Action Logement Services pour l'opération Nouvel Angle II.

Il est important de noter que cette subvention viendra en déduction du prélèvement annuel au titre de la loi SRU.

En effet, il est rappelé que l'article L302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation précise qu'est effectué chaque année un prélèvement sur les ressources fiscales des communes dont le taux de logements locatifs sociaux est inférieur aux taux réglementaires, l'objectif pour la commune d'Aix-en-Provence étant d'atteindre 25 % des résidences principales.

Conformément à l'article L302-7 du Code de la construction et de l'habitation, le montant intégral des dépenses et moins-values effectuées par les communes (pendant le pénultième exercice) pour la réalisation de logements locatifs sociaux peut être déduit du prélèvement.

Compte-tenu de l'intérêt pour la Ville d'Aix-en-Provence d'intensifier ses efforts en faveur de la production de logements sociaux, il vous est proposé d'accorder cette subvention au profit de l'OFS SUD ACCESSION afin d'équilibrer le plan de financement de l'opération susvisée.

Eu égard à ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'octroi d'une subvention d'équilibre à l'OFS SUD ACCESSION d'un montant de 285 000 € pour la réalisation de logements locatifs sociaux en BRS au sein des deux opérations immobilières susvisées ;

- **DIRE** que la somme correspondante est inscrite au budget de la Ville sur la ligne budgétaire n° 12045 (555 – 20422 – 905) ;

- **DIRE** que la somme sera versée à l'OFS SUD ACCESSION sur présentation d'un appel de fonds dématérialisé via l'application comptable dédiée de la Ville.

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Première délibération, la délibération 01.01. C'est une délibération que nous présentons chaque année. Il s'agit de fixer les taux de la fiscalité locale, c'est-à-dire la fiscalité qui est dans la main de la Ville et sur laquelle elle a la liberté de modifier ces taux. Cette fiscalité locale porte sur la taxe d'habitation

désormais des résidences secondaires – puisque vous savez que la taxe d’habitation désormais a changé, la loi a changé – et la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties. Les taux de cette année sont ceux de l’année dernière qui sont encore ceux de l’année d’avant et ainsi de suite. Je pourrais remonter comme ça, très loin. C’est une volonté politique de Madame le Maire et de la Ville que de ne pas augmenter les taux d’imposition.

Cette délibération a l’air banale et habituelle, mais je voudrais lui donner une connotation particulière cette année parce que cette stabilité fiscale se trouve dans un environnement tout à fait différent. Il y a une dizaine de jours, le rapport de l’OCDE, organisation intergouvernementale, a publié le classement des pays par taux de prélèvement obligatoire. Cette année, la France est le premier pays des 34 pays de l’OCDE en matière de prélèvement obligatoire : 46,1 %.

L’évolution de nos taux de prélèvement entre 1965 et aujourd’hui – puisque les statistiques de cet organisme commencent à ce moment-là – est passée de 33,4 % à 46,1 %. Dans un environnement où la fiscalité est très présente, le fait de garder une fiscalité stable me semble un événement extrêmement important.

Pour compléter cette information, un questionnaire ou un sondage qui a été fait par un organisme dont vous avez déjà peut-être entendu parler, qui s’appelle l’Institut Montaigne qui est un think tank plutôt proche du monde de l’entreprise. Lorsqu’on fait ce type de commentaire – je vais compléter tout à l’heure, je dis pourquoi je le présente comme ça –, ils ont interrogé les gens pour leur demander quel est votre sentiment vis-à-vis de la pression fiscale. Je vous rappelle que la taxe d’habitation a disparu, que la redevance télévision aussi et qu’il y a un prélèvement à la source sur les revenus. Malgré ce, le sentiment des Français, aujourd’hui, à une très grande majorité, est que la fiscalité est en hausse et est trop élevée. Je suis allée voir – parce que j’essaie d’être le plus honnête intellectuellement possible – si la Fondation Jean Jaurès avait fait le même type de travail. Ils ont fait le même type de travail, ils ont publié leur analyse le 1^{er} décembre 2023. Je suis allée sur le site tout simplement pour le trouver. Ils ont publié un rapport qui a à peu près la même teneur, qui s’appelle : « Refonder les pratiques démocratiques pour solidifier le consentement à l’impôt », puisqu’il y a donc une fragilité de ce consentement à l’impôt vis-à-vis de l’augmentation des taux.

Troisième information et je m’arrêterai là, le Conseil des prélèvements obligatoires vient de publier début janvier. Le Conseil des prélèvements obligatoires est une institution associée à la Cour des comptes. Ils viennent donc de publier leur dernière note en janvier 2024 et dans cette note, ils publient un baromètre des impôts et des cotisations sociales dans lequel ils nous informent que 75 % des Français jugent les impôts trop élevés, mais ce qui m’intéresse ici, dans ce rapport du CPO, c’est que les Français sont aussi interrogés sur l’institution qui leur semble la plus fiable pour gérer la fiscalité et c’est le pourcentage qui m’intéresse le plus, 68 % des Français font confiance aux communes pour gérer efficacement l’argent public. Je donne le pourcentage pour l’État : 32 %. L’objet ici n’est pas de faire ni de la politique nationale ni quoi que ce soit, mais de souligner que dans un environnement où la fiscalité est relativement forte aujourd’hui, le choix de la Ville a été de maintenir les taux fiscaux et ça prend donc un relief particulier cette année et que ce relief particulier se marie aussi avec la confiance que peuvent accorder les administrés à leur commune. Je voulais préciser cela.

Puisqu’on parlait de confiance accordée à la Commune, peut-être est-ce le moment de passer à la délibération 01.02, sur le Budget primitif 2024.

Ce Budget primitif a fait l’objet d’un rapport écrit qui fait 46 pages. Vous l’avez reçu. Je voudrais vous le présenter de manière très synthétique pour qu’on voie bien quels sont les grands enjeux qui sont présents dans ce budget. Comme toute universitaire, je dis toujours aux étudiants qu’avant de commencer quelque chose – est-ce qu’on peut revenir à la diapo d’avant ? Merci –, avant de commencer à parler de quelque chose, il faut toujours définir les concepts. La première question qu’on peut se poser est : quel type de définition on peut donner à un budget communal ? Évidemment, c’est une présentation financière, mais qui dit surtout qu’elle est la concrétisation financière des engagements pris par le Maire.

Merci de passer à la diapo suivante. Je remercie au passage Madame Odile BONNARD, directrice des Finances, qui sert de télécommande humaine ici, puisque nous sommes dans un bâtiment classé donc, il faut faire les choses de telle manière qu'on a... C'est une intelligence extrêmement fine et je crois que vous le savez d'ailleurs, puisque nous avons présenté ce budget à la commission des finances, il y a quelques jours, le 2 février. L'opposition y participe et la plupart des membres de la Direction des finances qui sont ici à côté de moi et que je remercie, on peut répondre à vos questions. En effet, vous avez pu vérifier qu'il y a beaucoup d'intelligence et beaucoup de compétences chez chacun des membres de ce service.

Les objectifs du Maire, les engagements pris par le Maire, nous en avons discuté lors d'une étape importante qui est la présentation du ROB, du Rapport d'orientation budgétaire, c'était en décembre. Vous l'avez encore présent à l'esprit, bien sûr, mais je vous en rappelle les quatre points principaux, quels sont les axes que Madame le Maire et l'équipe municipale souhaitent porter et déployer pendant le mandat.

Un axe de proximité avec une déclinaison sur la sécurité. Engagement de Madame le Maire de recruter et d'augmenter le nombre de policiers. La propreté, engagement de Madame le Maire aussi d'étoffer les services et de recruter de telle manière qu'il y ait un service Propreté qui soit tout à fait efficace et tout ce qui touche à l'environnement, le réchauffement de la ville et l'environnement sous toutes ses formes.

Deuxième axe, aménager la ville, un programme d'amélioration urbaine, en particulier le quartier du Faubourg qui va bientôt démarrer, mais pas que. Évidemment, on parlait d'Encagnane ce matin. La valorisation patrimoniale, on en parlera dans quelques instants évidemment, l'opération Cézanne, par exemple, mais pas que. Il y a aussi toute la réflexion et tout le travail fait sur les locaux posant problème principalement en centre-ville. La Plaine Nature, tout un quartier qui est aussi impacté par le stade Carcassonne qui va prendre ce nouvel intitulé.

Les services aux Aixois, c'est le troisième axe, avec l'Éducation, engagement de Madame le Maire de :

- recruter un ATSEM dans chaque classe d'ici la fin du mandat ;
- développer le lien social en multipliant les actions ;
- et évidemment soutenir le sport, soutenir la culture qui, eux-mêmes, entretiennent le lien social.

Dernier axe, je l'ai gardé pour la fin, puisque c'est celui qui nous intéresse financièrement aujourd'hui :

- gérer avec rigueur donc, maintien de la fiscalité, je viens de l'expliquer ;
- optimisation de la dette, ça veut dire les montants, ne pas augmenter la dette, en tout cas, de veiller à ce que son augmentation soit modeste et travailler les taux d'intérêt et négocier avec nos banquiers pour que cette dette ait les frais financiers les plus digestes possibles ;
- et puis aussi chercher des ressources complémentaires, on aura l'occasion d'en reparler, vis-à-vis de tous nos partenaires financiers.

Merci, Odile, de passer à la diapo suivante. Tout cela donne un budget de 293 millions d'euros. Je l'ai simplifié, je l'ai arrondi. Vous voyez le chiffre précis dessous, mais je pense que c'est plus facile de mémoriser 293 millions d'euros que 292 951 590 €. Il y a aussi une autre manière de comptabiliser en prenant les opérations d'ordres c'est-à-dire les opérations d'entrée et sortie. Je préfère me concentrer sur l'essentiel.

293 millions d'euros, c'est beaucoup d'argent et avec cet argent-là, on va essayer de faire beaucoup de choses et de le faire avec rigueur. Diapositive suivante. Comment est constitué un budget ? Un budget est constitué de deux sections :

- une section de fonctionnement ;
- une section d'investissement.

Pour que les choses se passent bien dans un budget, il faut gérer avec suffisamment de finesse la section de fonctionnement pour pouvoir dégager un excédent qu'on appelle « une épargne brute », mais vous voyez l'idée. Cet excédent est reporté dans la section d'investissement qui, elle-même, permet de réaliser un certain nombre d'actions et de travaux. Un budget bien géré est un budget dans lequel cette bascule peut se faire. Cette année, cette bascule se fera avec une épargne brute de 10 millions d'euros. Si on regarde l'historique de notre épargne brute sur les dernières années, elle fluctue entre 10 et 13 millions d'euros, ce qui est une jolie performance vu notre environnement du moment.

Avant de revenir sur les chiffres, je voudrais dire que ce budget que vous avez sous les yeux est à la fois un budget qui est résilient et c'est aussi un budget agile. Un budget résilient, je crois que tout le monde connaît cette expression que Boris CYRULNIK a rendue presque populaire. La résilience est la capacité à s'adapter à un environnement qui est un environnement difficile et à transformer au fond de mauvaises cartes en de bonnes cartes, surmonter les épreuves. Quel est cet environnement pour nous ? C'est l'environnement de tous les Aixois, c'est-à-dire :

- de l'inflation ;
- une incertitude géopolitique des prix de fournisseur qui s'envolent ;
- des difficultés d'approvisionnement aussi pour faire les travaux ;
- des évolutions réglementaires aussi qui changent beaucoup, qui parfois sont complexes ; là, on est en train de changer notre plan comptable de référence, nous passons à la M57, on l'avait déjà fait l'année dernière, mais on affine les choses cette année.

Résilience, c'est-à-dire qui tient compte de cet environnement et qui, avec cet environnement, arrive quand même à dégager une gestion positive. C'est aussi un budget agile au sens de méthode agile. C'est une expression qui est très populaire aujourd'hui, qui est très employée aussi. L'agilité veut dire que ce budget n'est pas venu d'en haut et d'un certain nombre de décisions, mais au contraire, c'est un budget qui a été travaillé par les élus, les élus avec leur terrain qui a été travaillé avec les services, les services avec les élus, les services avec le terrain. Je crois que c'est un budget qui répond aussi au cœur de la Ville et ce que la Ville souhaitait.

Les grands chiffres, vous voyez la section de fonctionnement et la section d'investissement, je vais détailler ça dans les deux ou trois diapos qui suivent. Est-ce qu'on peut passer à la diapo suivante ?

Commençons par les dépenses parce que même si la présentation orthodoxe, qui est celle que vous avez dans votre document papier, doit commencer par les recettes étant donné que j'ai parlé des 293 millions d'euros tout à l'heure, j'avais plutôt envie de commencer par parler dépenses et j'espère que ça vous conviendra.

Vous pouvez regarder du côté de la section de fonctionnement que le poste le plus important est le poste de personnel : 117,4 millions d'euros. Qu'est-ce qui se passe dans ce poste de personnel ? Je regarde Madame COURANJOU qui en a la responsabilité. Des informations importantes ici à mémoriser : rester à un niveau de personnel stable, mais dans cette stabilité, favoriser un certain nombre de recrutements – je les ai dits tout à l'heure – : les ATSEM, la police, le nettoyage, aussi un complément de recrutement pour les opérations culturelles majeures qui arrivent et qui sont celles de la bastide Cézanne et de l'exposition Cézanne. Tout ça en tenant aussi compte des évolutions réglementaires c'est-à-dire l'augmentation du point d'indice, la requalification des bas salaires et de la prime pouvoir d'achat.

57,7 %, c'est un pourcentage conséquent, mais c'est aussi un pourcentage voulu parce que les recrutements, dont je viens de parler, mais aussi parce qu'Aix – comme l'a dit très bien le Premier adjoint tout à l'heure –, c'est une ville capitale à taille humaine, elle occupe une place particulière dans sa géographie locale donc, il y a un certain nombre de services qui sont aussi utilisés par des gens qui n'habitent pas à Aix. Par exemple, nous avons un service Carte nationale d'identité et passeport. Comme il est peut-être un peu plus efficace que ceux de certains de nos voisins, nous avons beaucoup de voisins qui viennent chez nous profiter de ce service-là.

Le reste de la dépense, les 86,1 % ici, on y reviendra dans quelques instants aussi un peu plus en détail. J'ai pris quelques exemples en particulier parmi les contraintes qui sont les nôtres, les fluides, par exemple, qui sont des budgets très importants.

Si je regarde du côté de la section d'investissement, le chiffre important est celui-là. S'il y en a un à retenir, je crois, cette année, c'est ce chiffre-là : 67,3 % plus 4 millions d'euros par rapport à l'année dernière, plus 6,4 % par rapport à l'année dernière et vous avez un début de liste. Ce n'est qu'un début de liste parce qu'il y a tellement de choses qui sont prévues dans ce budget qu'on en reparlera aussi dans quelques instants, mais le nombre des actions, des investissements qui sont prévus sont tout à fait impressionnants.

Si on regarde du côté des recettes, cette fois-ci – diapo suivante, merci, Odile –, on voit qu'une très grande partie de nos recettes de fonctionnement, pratiquement la moitié, c'est notre fiscalité directe donc, notre taxe foncière et notre taxe d'habitation, ça veut dire les impôts que les Aixois paient à Aix, mais pas seulement. On a aussi de la redistribution fiscale de la part de la Métropole et de la part de l'État et on a aussi les recettes en propre. Le bloc de 48,3 millions d'euros, c'est l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communale, et le bloc de 60 ou 61 millions d'euros, lui, comporte une partie sur laquelle nous faisons chaque année le même commentaire c'est-à-dire la dotation globale attribuée par l'État qui – comme vous le savez – a fortement diminué ces dernières années même si elle est à peu près stabilisée sur les deux dernières années. On reçoit d'autres impôts aussi comme les droits de mutation, par exemple, et on en reparlera dans quelques instants.

Du côté de la section d'investissement, nos fameux 10 millions d'épargne auxquels il faut additionner un certain nombre de recettes additionnelles, la plus importante est celle qui est en bas, c'est-à-dire le montant de nos emprunts. Ce montant de nos emprunts, l'année dernière, c'était à peu près le même montant. Intéressant aussi, si vous remontez d'une ligne et que vous voyez le chiffre de 18 millions d'euros, ce sont les subventions d'équipement que nous touchons de la part de nos partenaires donc, une attitude très proactive, 14 millions d'euros d'actifs aussi. En tout cas, voilà pour les recettes par grande masse.

Je voudrais faire deux fois quatre focus :

- quatre focus recettes ;
- et quatre focus dépenses.

Il y a 46 pages dans ce rapport, je crois que tout est détaillé. Il nous faudrait un temps infini ou presque pour pouvoir tout dire. J'ai fait un focus sur des points qui me semblaient intéressants. On a parlé de la taxe d'habitation et de la taxe foncière tout à l'heure, parlons des droits de mutation. Nous les imaginons pour 2024 en diminution. En effet, le marché de l'immobilier est moins dynamique et d'autre part, comme vous le savez, Madame le Maire a souhaité aussi contrôler l'évolution immobilière de la ville. Pour ces deux raisons-là, les droits de mutation seront probablement en diminution.

En revanche, nous avons un Pasino qui est extrêmement dynamique et qui développe des activités, en particulier, des jeux de poker au niveau national et international, il organise des festivals de poker. Le produit des jeux va augmenter. Il faut savoir que la Ville, réglementairement, peut bénéficier d'une partie de ces produits des jeux. Taxe de séjour très dynamique aussi, ville attractive donc, beaucoup de touristes, presque 4 millions d'euros de taxe de séjour. Cette taxe de séjour n'est pas que pour nous, malheureusement, on aimerait bien, mais on doit en donner un petit bout au Département, pourquoi pas, et puis un petit bout à la Région aussi. Cette taxe de séjour est une recette tout à fait importante.

Un point sur les évolutions réglementaires ou les évolutions fiscales qui sont un peu compliquées à comprendre et parfois un petit peu compliquées à expliquer aussi. Il y a un Fonds national de péréquation qui bénéficiait à la Ville via un reversement, via un calcul qui implique la Métropole. Jusqu'en 2023, la Métropole et nous, par voie de conséquence, étions bénéficiaires du Fonds national de péréquation qui est un fonds qui a pour objectif d'aider les territoires, ceux qui sont identifiés comme ayant des besoins financiers. Le mode de calcul du Fonds national de péréquation, la base de calcul de ce Fonds national de péréquation a changé en particulier en 2023, à partir du moment où la

taxe d'habitation elle-même a évolué, la réglementation sur la taxe d'habitation, ce qui fait que depuis 2023, la Métropole n'est plus bénéficiaire, mais contributrice, et il en sera de même pour nous, ce qui veut dire que ce Fonds national de péréquation va s'éteindre progressivement. Il diminue fortement, vous avez pu regarder dans les comptes. Il est passé de 1,9 million d'euros à 1,3 million ou 1,4 million d'euros. On a diminué d'un peu plus de 500 000 € et il s'éteindra progressivement sur les quatre années à venir.

Un focus sur la gestion de la dette. On a un stock de dettes, c'est indiqué dans le document, qui est à 113 millions d'euros. Quand on regarde le montant de dette par habitant, c'est aussi quelque chose dont on peut s'enorgueillir et il est tout à fait raisonnable à Aix.

Le dernier point que je voulais souligner sur les recettes, c'est que la Ville est très fortement structurée pour avoir une recherche active de financement complémentaire. Je dirais deux types de financement complémentaire :

- nos partenaires donc, la Métropole, le Département, la Région, l'État ;
- mais aussi l'Europe, on a mis le petit logo de l'Europe ici.

Une recherche active n'est pas une chose très simple parce qu'il faut repérer les appels d'offres, répondre aux appels d'offres. Ce sont des choses qui sont assez lourdes à manipuler et merci au service qui a cette vigilance de ne rien laisser passer et de postuler à toutes les aides financières complémentaires possibles et imaginables. Cette recherche active de financement complémentaire porte aussi sur une recherche de mécénat. En particulier, nous avons cet événement exceptionnel qui va avoir lieu l'année prochaine : la réouverture de la bastide Cézanne, une exposition Cézanne remarquable pour nous aider à financer ne serait-ce que le coût de l'assurance, par exemple, des tableaux qui vont venir du monde entier et qui vont être hébergés au musée Granet. Avoir une aide sera fortement la bienvenue donc, nous allons nous concentrer sur de la recherche de mécénat pour financer cette opération-là et c'est la Direction de la Culture qui est à la manœuvre. Nous avons une ville patrimoniale. En effet, cette ville patrimoniale peut intéresser et motiver de nombreux mécènes.

On peut regarder le focus dépenses ? Ce sera l'avant-dernière diapositive, je n'ai pas voulu être trop longue. J'ai indiqué les pages de référence. Les subventions et participations aux organismes publics, là, je voulais faire un focus – parce que ça me semblait nécessaire – sur le CCAS. L'attribution financière du CCAS a fortement augmenté cette année. C'est une volonté de maintenir une qualité de service bien que les recettes propres du CCAS ont plutôt tendance à se tarir en particulier l'aide financière, par exemple, que nous recevons pour gérer le RSA est une aide qui, aujourd'hui, est plafonnée or le nombre de bénéficiaires de RSA ne cesse d'augmenter, donc nous portons financièrement le différentiel. D'autre part, il y a un certain nombre de services qu'assure le CCAS comme le portage de repas à domicile qu'on a voulu de bonne qualité avec un coût unitaire élevé et qui a augmenté, bien entendu, avec l'inflation et ainsi de suite. On continue cette opération-là. Une aide aussi portée au Sans Souci, un complément aussi de ressources pour le Sans Souci. Un souhait de la Ville d'être très présent aux côtés du CCAS qui, en contrepartie de tout cela, fait aussi un travail interne de très bonne qualité et en particulier, des personnels qui sont très impliqués, se sont restructurés et travaillent avec une bonne qualité de service.

Je voulais parler du fonctionnement des services. Les services achètent un certain nombre de choses à l'extérieur, bien sûr, et on en a déjà parlé ici, mais ça vaut le coup quand même d'en redire quelques mots. Il y a désormais un service des achats qui suit une règle qui est celle du SPASER avec un souci sur vraiment la qualité des achats qui soit une qualité non seulement financière, mais aussi environnementale, locale et ainsi de suite. Ça nous semblait important de souligner qu'on est très vigilant grâce à un service des achats qui est très rigoureux.

Un focus aussi sur quelque chose de tout à fait récent qui va nous coûter pas très loin d'un million d'euros, qui est la nouvelle méthode de collecte des déchets concernant la municipalité. Cette collecte des déchets, désormais, doit être financée. Il y a une estimation qui a été faite par les services et cette collecte porte à la fois sur les déchets courants de la Ville et des bureaux de la Ville, mais aussi, tout ce qui est lié aux constructions, aux aménagements que fait la Ville donc, les gravats et ainsi de suite.

Si on additionne tout ça, on est entre 900 000 € et 1 million d'euros que nous n'avons pas à déboursier préalablement et que nous avons donc à déboursier aujourd'hui. C'est un point essentiel.

Dernier point, les dépenses d'équipement et d'investissement. Là, je ne vais pas détailler les choses, j'ai simplement mis le nombre de pages. Vous voyez qu'il y a des tableaux, il y a quatre pages de tableaux avec à peu près tout ce qui est mis en route comme travaux d'amélioration, de rénovation au cœur de la ville donc, les fameux 67 millions dont je parlais tout à l'heure.

Dernière diapositive et ça sera la dernière, s'il y a – me semble-t-il – deux points à retenir de ce budget, le premier point est que c'est un budget qui suit les souhaits de Madame le Maire, c'est-à-dire un budget aux financements maîtrisés. Pour cela, on maintient la fiscalité et d'autre part, on est le plus possible proactif pour optimiser les ressources obtenues de nos partenaires financiers qui peuvent être des partenaires publics ou des partenaires privés. C'est aussi un budget – comme le souhaitait Madame le Maire – qui prépare l'avenir avec de nombreux investissements et aussi un contrôle de la dette parce que la dette est aussi quelque chose qui se rembourse et que donc, il faut l'intégrer dans la vision des budgets à venir.

Voilà les éléments principaux sur ce budget. On échangera, bien sûr, sur son contenu une fois que le bloc finances sera achevé.

Je vous propose de dérouler les délibérations qui suivent. La délibération 01.03 est une correction d'une erreur dans les tarifications de la billetterie du musée Granet. On vous demande de bien vouloir accepter cette modification.

Dans le rapport 01.04, ici, il s'agit de modifier les AP/CP c'est-à-dire les autorisations de paiement et de crédits de paiement pour un certain nombre d'opérations. La première est la place d'Albertas, des montants qui sont déplacés d'une année sur l'autre ou qui ont augmenté pour un montant de 67 460 € ; la végétalisation des cours d'école qui déplace sur 2025, 21 000 € ; et la rénovation du parc Jourdan qui, elle-même, est décalée d'une année, donc les crédits de paiement le sont de la même manière. On avait déjà eu l'occasion de faire ce type de délibération les années antérieures.

À titre d'exemple justement de notre attitude proactive pour aller chercher de l'argent là où il y en a, en tout cas, on essaie de le faire, la délibération 01.05 est une recherche de financement. Nous sollicitons l'État pour le plan « Bien vivre à l'école », c'est la végétalisation des cours d'école, c'est la rénovation thermique des écoles. La délibération 01.05 et la délibération 01.06 vont ensemble. Elles ne sont pas ensemble parce que ce ne sont pas les mêmes fonds qui sont sollicités, c'est toujours l'État qui l'est, mais pour la première délibération, c'est la dotation de soutien à l'investissement local, ici, on peut demander 40 % d'aide. Et pour la délibération suivante, cette fois-ci, c'est le fonds vert qui est sollicité – on faisait plutôt l'inverse – sur un financement résiduel pour la Ville qui frôle le million d'euros.

Toujours l'État sollicité, cette fois-ci, par le biais du fonds des mobilités actives, c'est la délibération 01.07 et cette fois-ci, on peut demander 15 % d'aide à l'État pour nous aider à étendre le réseau de pistes cyclables, en particulier sur l'avenue Pierre Brossolette et la désimperméabilisation entre les platanes de cette avenue Pierre Brossolette, la dépense prévisionnelle est de 750 000 €. On sollicite l'aide de l'État à hauteur de 15 %.

Ensuite, les délibérations 01.08, 01.09 et 01.10. Ce sont trois délibérations que nous avons déjà passées en 2023. Ces délibérations portent sur des opérations que la Ville souhaite mener et pour ces trois opérations, la Ville demandait un cofinancement de la part du Département. Ces délibérations, vous les avez déjà votées, vous avez déjà donné votre accord, mais en 2023, le Département n'a pas pu statuer sur cette demande de financement complémentaire et nous demande de représenter ces délibérations. Alors, là, je vais me permettre de faire une petite parenthèse rapide sur ce que nous appelons en économie la « loi de Parkinson ». Parkinson n'a rien à voir avec la maladie de Parkinson ; c'est un économiste anglais qui, en 1955, a publié un ouvrage. Il s'appelle Monsieur Cyril PARKINSON. Dans cet ouvrage, il explique comment les administrations se donnent du travail entre elles et à elles-mêmes. Jusqu'à présent, lorsqu'un dossier n'était pas traité dans les

délais, on gardait le dossier et on le traitait l'année suivante. Vous voyez que maintenant, il faut refaire les choses, remettre et vous représenter les mêmes délibérations et le même vote. C'est une remarque qu'on pourrait faire pour beaucoup d'institutions partenaires. Les dossiers européens, par exemple, sont d'une complexité terrifiante. La « loi de Parkinson », retenez ça. Malheureusement, elle n'est pas affirmée depuis qu'elle a été énoncée.

La délibération 01.11 est une opération pour une garantie de la Ville pour l'acquisition en usufruit temporaire de huit logements de la SACOGIVA. C'est un type d'opération qu'on a déjà présenté ici. Le prêteur est la Caisse d'Épargne, le taux d'intérêt est le taux du livret A : + 1,11 % et la garantie de la Ville serait à hauteur de 100 %. Je vous rappelle pourquoi nous faisons ce genre de choses, parce qu'évidemment, en se portant garant, la SACOGIVA peut négocier auprès des banques un taux d'intérêt, bien entendu, plus attractif, ce qui diminue d'autant son coût de fonctionnement et ce qui lui permet donc de mettre sur le marché soit plus d'appartements, soit des choses à un prix minimisé grâce à ce soutien que nous leur apportons. C'est donc une action forte de la Ville au logement social.

Autre manière de se matérialiser comme étant un soutien fort, et ça sera la dernière délibération, la 01.12, cette fois-ci, l'Organisme foncier solidaire SUD que nous connaissons déjà, nous avons déjà voté en décembre des garanties d'emprunt pour cet organisme. Ici, il s'agit d'une demande de subvention de 285 000 €. Deux programmes :

- le programme Nouvel Angle ;
- et le programme Canopée.

Je crois que le programme Nouvel Angle est sur la petite Route des Milles à Pont de l'Arc et Canopée est sur l'avenue Jean-Paul Coste. Il y a 11 logements dans Nouvel Angle II, huit logements dans Canopée. On nous demande une aide de 15 000 € par logement. Si vous agréez cette proposition, nous pourrions verser 285 000 € à l'OFC qui pourra boucler son opération et mettre sur le marché évidemment, des appartements en bail réel solidaire à des montants tout à fait attractifs.

J'en ai terminé avec ce que nous avons appelé « le bloc finances ». J'espère ne pas avoir été trop longue.

M. CHEVALIER : Merci, Dominique, pour cette présentation. La question est à l'Assemblée. Agnès, Monsieur PENA, Madame HUBERT ; de ce côté, Monsieur KLEIN, Monsieur HUARD, BENDELE. Madame DAURES.

Mme DAURES : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Merci, Madame AUGÉY, pour la présentation de ces rapports. Pour brièvement répondre à votre introduction sur la fiscalité, sur les prélèvements obligatoires dans l'OCDE, ça ne revêt pas tout à fait la même signification, les prélèvements obligatoires, selon les pays de l'OCDE, puisqu'en France, nous avons les impôts, les taxes et aussi les cotisations sociales. Or, dans plusieurs pays de l'OCDE, les régimes d'assurance maladie et de retraite sont privés, ce sont des fonds privés qui les versent et des mutuelles privées. Les dépenses de santé et de retraite dépensées dans ces pays-là, quand on les ramène en pourcentage du PIB, ça dépasse largement les dépenses en France. Mes sources, ce n'est pas l'Institut Montaigne forcément, mais il y a aussi des études qui montrent que cette comparaison des prélèvements obligatoires dans l'OCDE n'a aucun sens, puisque ça ne revêt pas du tout la même signification.

Cela étant dit, ça pose quand même la question – vous l'avez dit – du consentement à l'impôt, vous en avez parlé aussi. Les impôts, pour quoi faire ? Quelle utilisation ? Si on le ramène au niveau de la Commune, prenez, par exemple, quand l'offre de transport en commun n'est pas suffisante et qu'il faut prendre sa voiture pour se déplacer, quand l'offre de logement social n'est pas suffisante et qu'il faut s'endetter pour se loger, j'ai envie de dire, il ne manquerait plus que les impôts augmentent. Forcément, il n'y a pas d'adhésion à l'augmentation des impôts. Or, s'il y a une offre de service qui est satisfaisante pour les administrés, là, il y a consentement à l'impôt et c'est en ce sens que nous avons une divergence sur le fait de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Dernière remarque dans le rapport sur la fiscalité, il est dit qu'on n'augmente pas le taux de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) parce que ça pénaliserait les habitants aixois. Or,

par définition, les résidences secondaires, les gens n'habitent pas à Aix donc, ça ne pénalise pas les Aixois. J'ai terminé.

M. CHEVALIER : Monsieur PENA.

M. PENA : Agnès a déjà dit beaucoup de choses, ça va me permettre d'être un peu plus court sur la fiscalité, mais un peu plus long sur le budget. Je n'en sais rien, on verra. Sur le moment, je ne sais pas, je suis sincère quand je vous dis ça.

Pour ce qui est d'abord de la fiscalité, on le sait, vous avez fait de la non-hausse de tout impôt local, celui que vous maîtrisez dans les trois sections, votre mantra politique. C'est très court, c'est Reagan en 1980. C'est très court et, excusez-moi, je sais que là, je vais faire moins rire, c'est un peu imbécile. Je m'explique. Personne n'est imbécile ici, mais cette politique, on peut la qualifier peut-être d'imbécile. Je vais m'expliquer simplement. D'abord, tu as dit que l'environnement – tu en as parlé par rapport au budget – était très tendu. Dans un environnement aussi tendu où la Commune ne maîtrise pas certains éléments de cet environnement : la baisse des dotations de l'État ou encore plus, certains la contestent. Depuis deux ans, ce n'est pas pareil, mais il y a eu une baisse de dotation pendant plusieurs années, y compris sous François HOLLANDE pour vous rassurer sur mon propos. C'est de l'honnêteté intellectuelle, encore une fois. Je disais, la baisse quand même sur une durée longue des dotations de l'État pour les communes, l'augmentation vertigineuse depuis quelque temps, récemment, du prix de l'énergie, les taux d'intérêt qui ont longtemps augmenté si maintenant, on commence à se stabiliser, mais qui pèse aussi sur l'emprunt de la Commune donc, des éléments exogènes que vous ne maîtrisez pas tout à fait. Quand je dis que c'est bête, c'est que vous vous privez du seul élément que vous maîtrisez. Je vous donne aussi d'autres exemples, vous ne maîtrisez pas l'activité du Pasino. Ils ont inventé un jeu de poker international peut-être, mais dans la période de Covid, l'activité du Pasino avait chuté. De même, vous ne maîtrisez pas le marché de l'immobilier donc, vous ne maîtrisez pas les montants des droits de mutation. De même pour le prix de l'électricité et même pour la taxe de séjour, cela varie. En revanche, sur ces trois impôts, vous avez une maîtrise possible et vous vous privez dans un contexte aussi incertain, dont on voit à quel point il y a des besoins dans les domaines fondamentaux de la vie des gens et notamment dans les besoins de proximité que peut apporter la Commune dans ces politiques – d'un instrument essentiel, selon moi.

Quand je dis que vous vous en privez, je veux m'adresser aux Aixois parce qu'il y a une forme de non-dit là-dedans. J'espère qu'actuellement, il y a au moins 80 000 Aixois qui écoutent ce Conseil municipal. Ce que je veux dire, c'est que ces 80 000, en très grande majorité, qu'ils n'aient pas peur, ils ne sont de toute façon pas touchés par une éventuelle augmentation de la fiscalité. Ça ne les concerne en rien. Ils ne sont ni propriétaires de résidence secondaire, ils ne sont pas propriétaires tout court, ils ne sont même pas propriétaires fonciers et dans l'ensemble, ça concerne donc, une minorité de la population. Et cette majorité de la population, on lui dit que les impôts n'augmentent pas, mais les impôts indirects et les taxes augmentent en revanche et surtout, les services qui pourraient être rendus aux citoyens ne sont pas rendus à la hauteur de ce qu'ils pourraient être avec une politique fiscale ambitieuse. Je ne suis pas fou, ce n'est pas matraquer les gens, mais c'est, d'une certaine manière, utiliser l'outil fiscal dans nos politiques publiques. Et surtout ce que je veux dire aux Aixois, c'est que dans peu de temps – je vous le prédis – malgré votre mantra politique, vous toucherez à cette fiscalité. Dans peu de temps, malgré votre gestion rigoureuse, vous serez amenés – comme bien d'autres collectivités territoriales aujourd'hui – à toucher cette fiscalité. Je vous donne un exemple, Cassis. Il y en a qui vont peut-être le dimanche au soleil à Cassis de temps en temps, ce n'est pas très loin d'Aix. Le Maire de Cassis qui n'a rien de révolutionnaire, qui n'a rien d'un marxiste, je vous le promets, mais vraiment pas, elle a augmenté sa fiscalité au niveau de la taxe foncière parce qu'elle ne pouvait pas faire autrement et elle combat, par exemple – j'en parlerai après – le Airbnb avec vigueur. Au bout d'un moment, ce n'est pas une question idéologique. L'environnement dans lequel on est va sans doute vous amener à revoir ce mantra, mais quand vous allez le revoir, les citoyens – et on rejoint le débat sur le consentement à l'impôt – ne vont rien comprendre : « Pendant longtemps, vous n'avez pas augmenté et puis vous allez augmenter, mais pourquoi ? » Parce que ça va moins bien et là, ils vous diront : « Mais pour quel service ? Mais qu'est-ce que j'ai comme valeur ajoutée ? Quelle est, dans ma vie quotidienne, la valeur ajoutée dont Agnès parlait ? Je ne l'ai pas ». Alors que si vous avez une politique fiscale dynamique dès le départ et que cette politique fiscale, vous l'assumez

véritablement et que vous l'utilisez comme un outil – ce n'est pas un gros mot – de redistribution entre les citoyens aixois. Cet outil de redistribution ne va pas toucher l'attractivité de la ville, ce n'est pas vrai parce qu'on ne fera bien sûr pas n'importe quoi, mais il va vous permettre d'avoir un vrai consentement à l'impôt en comprenant l'importance de l'impôt et en quoi c'est indispensable en termes de politique publique. Ce n'est pas vrai que les Français ou d'autres n'aiment pas l'impôt. Ce qu'ils n'aiment pas, c'est quand ils ne voient pas d'effet sur leur contribution à la solidarité nationale ou qu'ils le perçoivent mal. C'est là qu'ils jugent que l'impôt n'est pas juste sinon le consentement à l'impôt, on le voit dans bien d'autres pays, lorsqu'il y a transparence, lorsque cet impôt sert à la solidarité, à la péréquation entre les citoyens et aux services publics et à la préparation de l'avenir dont vous parliez, là, les gens y adhèrent y compris ces gens qui ont des résidences secondaires ou autre, ils ne vont pas fuir pour autant, puisqu'on est dans la plus belle ville du monde, capitale, à taille humaine, exceptionnelle et souveraine, forte, puissante et je ne sais quoi. Ces gens-là ne vont pas partir, ils vont rester. Ce n'est pas pour rien qu'ils ont choisi Aix-en-Provence, ils en sont très fiers donc, ils vont rester. Donc, n'ayez pas peur là-dessus, si je puis dire, mais pour notre part, nous pensons qu'il ne faut pas se priver de cet outil fiscal indispensable. Dans un processus qui est bien celui de ne pas capter de l'argent pour l'argent, mais de faire véritablement. Et on l'a dit tout à l'heure, quand on voit l'état des centres sociaux – mais on pourrait prendre beaucoup d'autres exemples –, par exemple, on se dit que si on avait un peu plus de dynamisme fiscal et d'autres choix politiques, on pourrait le faire. C'est un exemple parmi d'autres. Je ne dis pas que l'impôt va servir à l'investissement tel qu'il est, c'est autre chose. En revanche, en termes de fonctionnement et de service, je pense que de ce côté-là, il est utile surtout que vous avez l'air d'attaquer par principe et par idéologie – parce que les idéologues, c'est vous, ce n'est pas nous – l'impôt direct. C'est quand même quelque chose qui n'est, selon moi, pas très moral parce que les impôts indirects, je vous en donne un exemple, vous avez parlé de la taxe de séjour. Est-elle dynamique ? Elle n'est pas assez dynamique, mais une grande partie de la taxe de séjour, c'est le Airbnb. Qu'est-ce que ça rapporte à part un peu de taxe de séjour, capter le logement des Aixois et contribuer aux difficultés de logement que nous connaissons ? Qu'est-ce que le Airbnb apporte ? Il semblerait – Madame le Député, peut-être, nous dira où ça va venir – qu'on va revoir l'abattement fiscal, on va finir – je l'espère, en tout cas – par le revoir. Si c'est le cas, vous aurez moins de taxe de séjour, vous serez nus et crus, si je puis dire, c'est-à-dire que ces taxes indirectes sont immorales alors qu'un impôt transparent avec une hausse proportionnée où vous mettez devant une vraie politique publique, vous ne la faites pas. C'est en ce sens que nous avons une divergence de fond, elle n'est pas idéologique ou c'est de votre côté qu'elle l'est, elle est très pratique, elle est très concrète – je vous le promets – sur la vie des gens.

Sur le budget, je ne reviens pas sur la maîtrise de la dette, les dépenses de personnel. Je ne reviens pas là-dessus. On a eu des temps très difficiles avec l'augmentation du prix de l'énergie de manière générale, les taux d'intérêt dont j'ai déjà parlé. Si on va vers un peu mieux et que l'on peut un peu souffler, oui. Et puis quand on vend un bien à Aix, ça permet aussi d'assurer la péréquation et je pense que ce n'est pas une bonne manière, là aussi, de boucher des trous d'avoir vendu Gayaud-Verdun comme on pourrait vendre à l'encan d'autres parties du patrimoine. Là aussi, vous le savez, on conteste cette politique.

Plus avant encore, ce qui m'inquiète, c'est véritablement ce poste et je n'ai pas bien compris en commission de finance. Ce poste, et je termine.

Hors micro

M. PENA : Quand je dis que je vais terminer, Madame, laissez-moi terminer justement. Ce poste de pratiquement un million d'euros qui est budgétisé – ce n'est pas encore fait – mais un million d'euros sur le traitement des déchets et cela est quelque chose qui m'inquiète beaucoup. D'abord, chacun doit comprendre – vous le savez – qu'il arrive à la Commune ce qui est arrivé aux chefs d'entreprise et aux entreprises c'est-à-dire que le service n'est pas rendu, non seulement on paie une taxe et le service n'est pas rendu, mais en plus, on doit trouver le prestataire de service qui va réaliser l'opération. Il vous arrive ce qui est arrivé aux entreprises de la même manière, mais 1 million d'euros, c'est colossal. Vous voyez, là encore, ça nous tombe sur la tête, vous ne le maîtrisez pas. Comment vous allez faire ? J'ai entendu en commission de finance – je n'ai pas tout compris – que vous pouviez aller chercher de l'argent dans ce domaine auprès d'organismes et que vous alliez faire ce travail-là. Je

voudrais avoir des précisions là-dessus parce que je trouve que c'est une dépense un peu nouvelle qui nous tombe dessus, qui nous arrive. Et je pense que ces temps difficiles – et je termine par là – vont continuer, voilà pourquoi votre politique inerte en matière fiscale, selon moi – je retire « bête » –, elle est un « contre-emploi » à chaque instant. Merci.

M. CHEVALIER : Merci, Monsieur PENA. Madame HUBERT.

Mme HUBERT : Je vous rassure, je ne serai pas plus longue que Marc PENA.

M. CHEVALIER : Un peu moins ?

Mme HUBERT : Un peu plus courte.

Je voudrais faire quelques observations. Un budget reflète quand même une politique mais j'ai quelques chiffres qui m'interrogent. Vous parlez notamment, dans le budget, des subventions aux associations en disant que c'est positif, il y a eu 2 millions d'euros d'augmentation, mais ce chiffre est quand même à relativiser, car sur ces 2 millions d'euros, il y a 1,4 million d'euros qui est consacré à la Biennale. Sophie JOISSAINS n'est pas là, mais on dirait que c'est une réalisation extraordinaire, la Biennale. On est tous d'accord, mais quand même, ces chiffres sont significatifs d'une politique quand on voit que parallèlement, les subventions pour la Croix-Rouge restent identiques, les subventions pour la politique de la Ville également dans toutes les associations qui interviennent auprès des milliers d'habitants d'Encagnane, de Corsy et de Beisson, pas d'augmentation des associations sportives. On a des chiffres qui sont parlants, je ne dis pas d'une idéologie, mais d'une politique de la Ville à l'égard de sa gestion. Marc a parlé de la fiscalité, il y a également une augmentation du coût de l'accès au service public qui impacte tous les citoyens de cette ville, notamment les citoyens qui, de toute façon, ne sont pas imposables. C'est la première observation générale quand même sur ce budget qui reflète la volonté politique de la Ville.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, première observation, on n'entend plus parler de l'École de la 2^e Chance sur laquelle Madame Sophie JOISSAINS avait dit que c'est une réalisation merveilleuse également.

Deuxième observation là-dessus, c'est sur le PNRU1. Vous nous précisez : il y a des dépenses qui sont prévues de ce chef. On n'a pas le détail de ces réponses. J'aimerais bien avoir des explications sur les sommes. Comment vont-elles être allouées ? Par exemple, quand on voit qu'à Corsy, il y a un grand article dans *La Provence* disant que la réhabilitation de Corsy n'était pas terminée puisqu'il y a des immeubles qui n'ont pas été construits. L'aire de jeux qui n'a pas été faite. La place centrale du quartier qui n'a pas été réaménagée. Là-dessus, c'est plus une question que je vous pose.

On a également noté l'amende que doit payer la ville pour la loi SRU qui est de 300 000 € qui a baissé. Je suppose que c'est un chiffre net, c'est-à-dire qu'ont été enlevées toutes les déductions que vous auriez pu faire. On aimerait bien savoir quel était le montant avant ces déductions.

Dernière d'observation. Alors, après, j'apprends, vous vous glorifiez parce que vous allez mettre en place l'uniforme dans les écoles. Cet aspect qui est mis d'ailleurs au même plan que l'isolation thermique des écoles, etc., je trouve qu'Aix devient un peu une ville à touristes avec des boutiques de luxe, etc. Maintenant, on voit défiler des petits élèves qui vont sortir de l'école avec leur uniforme, tous identiques, et voilà, ce sera Aix-en-Provence. Soyons sérieux, est-ce que l'uniforme ou la blouse cachent les inégalités ? Parce que ce n'est pas parce qu'on met une blouse aux enfants que cela va pallier les inégalités sociales. Il y a des études très sérieuses qui ont été faites là-dessus, ça ne sert absolument à rien. Il y a des statistiques sur l'utilisation de l'uniforme ou de la blouse. En plus, il y a quand même une différence entre un uniforme et une blouse. Quand j'étais au lycée, il y avait des blouses. Qu'est-ce qu'on faisait en sortant ? On enlevait la blouse. On n'était pas obligés de défiler avec le petit costume, prendre le bus en costume, avec la couleur identique, etc. Vous avez une position idéologique, je parle de statistiques. C'est une mesure qui n'a aucune efficacité éducative, que

ce soit en matière de violence, d'autonomie, etc. Ce n'est pas l'uniforme qui réduit les inégalités scolaires. Je pense que ça tombe sous le bon sens. Ce n'est pas parce que vous mettez un uniforme aux élèves qu'ils vont devenir plus égaux en rappelant qu'en France, c'est là où il y a le plus d'inégalités scolaires. Outre les problèmes de l'école en France, c'est un des pays où il y a les plus grandes différences au niveau social. On ne parle pas aussi du travail pour le personnel qui devront contrôler, etc. Le besoin des élèves n'est pas d'avoir un uniforme. L'école, c'est autre chose. Quand on voit la crise que traverse l'école aujourd'hui, cette mesure c'est vraiment de la poudre aux yeux. C'est vrai qu'il y a des parents d'élèves – j'en ai presque terminé – qui sont assez favorables à ces mesures. Les expérimentations prouvent qu'il y avait des parents favorables et que ces mesures qui avaient été mises en place n'ont jamais été appliquées parce que les élèves ne voulaient pas et que finalement, tout cela est tombé en désuétude.

Voilà mes quelques observations, mais j'aimerais bien avoir des réponses sur les questions que j'ai posées.

M. CHEVALIER : On va continuer le tour. Monsieur KLEIN.

M. KLEIN : Monsieur le Premier Adjoint, merci beaucoup. Personnellement, je suis Français, mais je ne confierai pas la défense de mes intérêts face à l'impôt à l'avocat Marc PENA parce que si je lui dis que je consens à un impôt, il va comprendre que je consens à n'importe quel impôt. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. PENA : Ce n'est pas ce que j'ai dit. Ne vous faites pas, et c'est normal...

M. KLEIN : Mon avocat, dans cette maxime qui est de dire que je consentirai à n'importe quel impôt, j'ai une autre philosophie. Par exemple, ça pourrait être de demander de faire mieux avec moins.

M. PENA : Ça a été tenté, ça n'a pas marché. C'est la politique de Monsieur SARKOZY. L'état du pays montre à quel point ça n'a pas marché.

M. KLEIN : Écoutez, je pense qu'il y a des moyens.

M. PENA : On pourrait peut-être applaudir aussi.

M. KLEIN : Je ne vous ai pas choisi comme avocat. Ne plaidez plus.

Je voulais intervenir sur la 01.12. Je vais être beaucoup plus pragmatique que ce que nous l'avons été jusqu'à présent. C'est l'octroi d'une subvention à l'office foncier solidaire pour un montant de 15 000 € par appartement pour 19 appartements, c'est-à-dire un montant de 285 000 €. J'ai bien compris que cette somme de 285 000 € va pouvoir être déduite de la pénalité appliquée à la Ville d'Aix-en-Provence pour ne pas avoir respecté les quotas de logements sociaux. Donc, c'est l'utilisation d'une amende. Ce n'est pas tellement ça qui me gêne. Ce qui me gêne, c'est que le 13 décembre dernier, nous avons voté la garantie du prêt pour les deux programmes que vous nous avez cités, c'est-à-dire le programme Nouvel angle et le programme Canopée. A priori, ce programme est donc entièrement financé par l'emprunt. Il coûte, je vous dis n'importe quoi, 100. Il a été emprunté 100. La Ville a garanti 100. Nous venons dire, et vous nous le demandez dans cette résolution d'apporter 285 000 € de subventions à ces deux programmes qui sont déjà financés. Ça me pose une interpellation plus générale. Est-ce que l'on ne peut pas un peu mieux flécher les subventions que nous apportons dans le cadre de l'Office foncier solidaire ? Auxquelles je suis favorable, que les choses soient claires. Deuxièmement, pour pouvoir contrôler justement l'utilisation de ces sommes et éviter que je puisse poser ces questions, est-ce qu'on ne peut pas avoir un rapport d'activités sur l'utilisation de nos subventions qui éclairerait ce Conseil municipal ?

M. CHEVALIER : Merci. Madame HUARD.

Mme HUARD : Juste une petite réflexion sur la 01.01 sur la fiscalité, car ça m'a un peu fait sursauter quand j'entends dire que les Français ont le sentiment d'être trop abrutis par les charges, par les impôts, etc. Le sentiment ne vaut pas vérité. Je vais vous dire pourquoi. Actuellement, j'ai le sentiment d'avoir extrêmement froid. Je sais pourquoi j'ai extrêmement froid. Parce que j'ai un traitement qui fait que j'ai le sentiment d'avoir froid. Quand je vois autour de moi, par exemple, cette charmante jeune femme. Le sentiment ne vaut pas vérité. Donc, il faut se méfier de ce genre de réflexions.

Je voudrais également revenir sur le budget et sur la 01.02. Juste quelques points qui m'ont interpellée. Je voudrais rappeler simplement qu'au niveau de la dotation de l'État, a effectivement baissé jusqu'en 2018 et elle augmente réellement depuis 2021. Donc, il n'y a pas du tout de baisse des dotations de l'État.

Ensuite, on a parlé de la forte hausse des charges à cause de la hausse du RSA. Non. Les personnes bénéficiaires du RSA sont largement en baisse puisque nous approchons du plein-emploi. Donc, c'est aussi une erreur et une mauvaise information.

Je voudrais revenir sur les produits d'exploitation, par exemple, un sujet sur lequel aussi je me suis souvent penchée, sur la petite enfance et le loyer de la DSP, par exemple, pour les Chaperons rouges. Là, on dit : « C'est magnifique une hausse des produits de 17,1 % ». Je me suis penchée là-dessus parce que je trouvais que c'était absolument extraordinaire. En même temps, je me suis souvenue que vous expliquiez de la manière suivante en disant : « Les effets de l'inflation et un ajustement au niveau de l'exécution ». Je me souviens parfaitement qu'au moment du renouvellement de cette DSP, j'étais intervenue justement parce que cette DSP s'est faite au profit de la mairie et au contraire, en défaveur des parents et donc, des enfants. Puisque la participation des parents a été largement augmentée, ce qui fait que mécaniquement, il n'est pas étonnant que l'on retrouve une augmentation des produits de 17,1 %. C'est pour ça que je tenais à faire cette précision parce que c'est un peu facile de se désengager vis-à-vis des parents et donc, des enfants.

Au niveau des dépenses de personnel. Là aussi, vous parlez d'effets mécaniques résultant des mesures réglementaires pour limiter l'impact de l'inflation, la majoration du point d'indice, la hausse de cotisations employeur, etc. Du coup, vous décidez de ne pas reconduire la prime pouvoir d'achat dite prime MACRON en 2024 en expliquant que du coup, comme on ne donnera pas cette prime MACRON, cela permettra de financer à hauteur de 1 120 000 € de ces mesures. Alors même que cette prime est défiscalisée, vous privez les agents d'un avantage quand même très intéressant. Je ne comprends pas que vous enlevez d'un côté pour rééquilibrer de l'autre côté. Est-ce que ce n'est pas possible d'envisager des réductions de coûts de fonctionnement – je peux vous aider à baisser certains coûts – pour maintenir cet avantage qui, je trouve, était indispensable.

Les subventions aux associations, effectivement Claudie en a parlé. C'est vrai que vous parlez de progression de 2 millions mais 1,4 million pour la biennale dont on sait d'ailleurs qu'il y a toujours une rallonge au budget supplémentaire.

Quand on regarde les taux affectés à la culture et au théâtre – j'adore la culture et le théâtre –, ça représente quand même 61 % du montant des subventions. Alors que la santé et l'action sociale, auxquelles je suis quand même très attachée, sont réduites à hauteur de 5,8 %. On revient à la discussion qu'on avait eue tout à l'heure. Effectivement, ce sont des choix politiques et je tiens à souligner que ces choix politiques de la Ville d'Aix-en-Provence ne sont pas bons, à mon avis. Je pense à l'avis de beaucoup de Français aussi et de beaucoup d'Aixoïses aussi. C'est certain que le montant de 5 676 000 € pour le Grand Théâtre de Provence est absolument vertigineux.

D'ailleurs, je voulais savoir : est-ce qu'il y a justement un rapport d'activités par rapport au montant vertigineux de cette subvention ? Je serais contente de le savoir. J'ai bientôt fini.

Je voudrais juste revenir aussi sur les dépenses de fonctionnement. Vraiment, vous vous louez de la baisse de la pénalité des logements sociaux. Là aussi, 60 % de baisse sur cette pénalité. Forcément, cela m'a amené à creuser le sujet. On me parle de dépenses déductibles. C'est pour ça que j'en reviens à ce qu'a dit Maître KLEIN tout à l'heure : est-ce que justement cette subvention de la 01.12 pour l'Office foncier solidaire de 285 000 € ne ferait-elle pas partie des dépenses déductibles qui permettraient de faire baisser la pénalité ? Je serais curieuse qu'on me le confirme.

Après, on me parle de logements d'artistes, considérés comme logements sociaux.

Enfin, en tout dernier, vous parlez de nouveaux logements. Je voudrais savoir. Ça fait trois ans que je demande chaque année combien il y a de nouveaux logements sociaux sur Aix-en-Provence et je n'ai toujours pas non plus la répartition : plus de PLS pour les ménages aisés et les étudiants. Toujours trop peu de PLAI. J'aimerais bien avoir le montant de ces logements. Sachant que l'attente pour un logement social – et je suis bien placée pour le savoir puisque je m'en occupe –, c'est entre cinq et 10 ans. Donc, je ne reviens pas sur ce que j'ai dit ce matin par rapport aux logements qui sont prévus aux Milles où effectivement, on réduit les logements sociaux sachant par exemple qu'à Encagnane, avec la destruction des immeubles, on sait qu'il y aura moins de logement social qu'à l'existant. C'est de tout cela que j'aimerais que les Aixois soient bien conscients que certains chiffres sont quand même assez heurtant dans ce budget primitif. Merci.

M. CHEVALIER : Merci, Madame HUARD. Juste on va terminer puis je vous donne la parole. Madame BENDELE.

Mme BENDELE : Bien. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a déjà été dit. Je vais reprendre quelques petits points sur la fiscalité, rapidement ou plutôt sur les rentrées fiscales de la Ville. Il faut quand même s'apercevoir que les rentrées fiscales de la Ville augmentent tous les ans, que la facture pour les Aixois, la taxe foncière augmente tous les ans. Elle augmente mécaniquement pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il y a une augmentation, comment dirais-je, décidée par l'État, qui cette année, je crois, est de 3,4 %, si mes souvenirs sont bons. L'année dernière, c'était 7,1 %. Donc, mécaniquement, l'argent qui rentre dans la besace de la Ville est plus important, le montant total est plus important. Il faut savoir aussi que cette politique de la Ville de ne pas augmenter les taux est compensée par l'augmentation des bases ; bases augmentées par l'État, comme je viens de le dire, mais également par les constructions. Il suffit d'aller voir un peu sur le plateau de Puyricard ce qui se passe, le nombre d'autorisations de permis de construire, des maisons qui sont transformées en immeubles pour comprendre que la façon pour la Ville d'augmenter son budget est de construire. Voilà. Donc, quelque part, c'est la qualité de vie des Aixois qui subit cette politique économique qui est choisie depuis 20 ans. Je crois que c'est bien que tout le monde sache ce qui se passe. Venez voir un peu sur le plateau de Puyricard mais je pense que ça doit être un peu la même chose dans d'autres quartiers.

Un autre point que je vais soulever, c'était les investissements. Cela fait trois ans que j'interviens sur le budget et pendant trois ans, je vous ai dit : ce n'est pas normal, on ne fait rien, cette ville végète un peu, il n'y a pas d'ambition. C'est vrai. Là, on constate quand même quelques millions de plus dans les investissements. C'est intéressant, il n'y a toujours pas de vision à long terme, on ne sait toujours pas comment on va améliorer la qualité de l'air. On ne sait toujours pas comment on va circuler dans cinq ou dix ans dans cette ville. On ne sait toujours pas comment on va intégrer le réchauffement climatique. On se demande un peu comment la ville sera vivable dans 10 ou 15 ans. Ça n'apparaît pas. Je pensais que Sophie JOISSAINS qui, malheureusement, n'est pas là avec nous aujourd'hui, après un ou deux ans de prise en charge de cette mairie, nous offrirait enfin une vision de l'avenir de la ville. Eh

bien, non. On constate une fois de plus dans ce budget qu'il n'y a pas vraiment de vision de l'avenir de la ville. Il y a 3-4 millions d'investissements supplémentaires, financé par trois, quatre millions d'emprunt. D'ailleurs, à ce propos-là, au lieu de diminuer l'endettement au cours des dernières années alors que les taux d'intérêt étaient bas, et d'augmenter l'endettement maintenant que nous sommes en taux en hausse, je me répète, mais on aurait mieux fait d'être un peu ambitieux, il y a trois ou quatre ans. Je pense qu'on est nombreux à partager ce sentiment.

Les 67 millions d'investissements qui nous sont proposés toujours un peu un catalogue à la Prévert, je m'excuse, je me répète, vous avez sans doute entendu ça il y a trois ans. Je suis désolée, je suis obligée de dire la même chose puisque nous sommes toujours dans la même situation. Donc, on a 67 millions. On s'est interrogé avec Élisabeth HUARD en commission des finances de savoir combien de ces investissements sont finalement réalisés. Puisque là, on est en budget primitif. C'est ce qu'on pense faire. On nous annonce qu'en 2023, 67 % de l'investissement qui était à hauteur d'à peu près 61 millions seraient effectivement réalisés. Si on est dans le même taux de réalisation en 2024, ma foi, ça ne nous fera pas beaucoup d'investissements non plus. Voilà un petit peu ce que je souhaitais vous dire sur ce budget qui est, bon, pour le reste, Aix-en-Provence est une ville assez riche. Elle fait face relativement facilement, d'autant plus facilement d'ailleurs, je voudrais le préciser parce que j'ai quand même assisté à quelques vœux protocolaires, je voulais quand même préciser que la Ville bénéficie quand même toujours du soutien très actif de la Métropole qu'il lui verse 47 millions tous les ans et qui lui verse aussi une dotation de solidarité en augmentation qui a littéralement doublé. J'aimerais bien que dans les vœux protocolaires, un jour ou l'autre, on admette tout cela et qu'on ne jette pas l'opprobre sur cette Métropole qui essaie d'exister et qui a quand même, puisqu'on parlait d'endettement de la Métropole, je voulais quand même signaler que Fitch a donné à la Métropole la note A+, fin 2023. Donc, passer son temps à dire que l'endettement de la Métropole la rend inopérante et impossible à vivre, ça me paraît un peu excessif. Voilà, j'en ai terminé.

M. CHEVALIER : Merci. Madame PETEL.

Mme PETEL : Je voulais faire deux petites interventions pour vous dire qu'au moment du ROB, j'avais pointé du doigt encore une fois – c'est la deuxième année consécutive – le taux d'épargne brut qui frôle la correctionnelle et qui est en chute libre.

Dans ce budget primitif, je voulais vous parler aujourd'hui de la capacité d'autofinancement. Avec ce budget primitif, c'est la dégringolade qui continue puisque l'autofinancement ne se rétablit pas. Il atteindra péniblement les 10 millions en 2024. Pour mémoire, sous les mandats de Maryse JOISSAINS, l'autofinancement s'établissait quasi systématiquement à des niveaux entre 12 et 13,6 millions, y compris pendant les années Covid. Aujourd'hui, il faut quand même vous le dire parce que vous avez l'air de passer sous silence cela, mais c'est presque 30 % de moins qu'à l'époque de Maryse JOISSAINS. 26 %, plus précisément. Alors, je voudrais savoir si c'est cela qu'on appelle la patte personnelle de Sophie JOISSAINS qu'elle nous avait promise au moment où elle a été installée sur ce fauteuil parce qu'entre l'épargne brute et la capacité d'autofinancement, on est plutôt vers une chute libre. Comment est-ce qu'on pourrait expliquer cela ? Est-ce que les recettes ont baissé ? Non. Ma collègue vient de le dire, il y a une dynamique de recettes qui est bonne, une dynamique fiscale que vous estimez à 4,7 % sur les locaux d'habitation, une revalorisation des bases fiscales de 3,9. Cette année encore, il y a des cessions d'actifs avec des montants qui sont assez mirobolants : 14,5 millions. L'année dernière, on avait le Couvent des Prêcheurs pour 12 millions, mais on n'a pas souvent ce genre de bâtiments exceptionnels à vendre donc, on a quand même une cession d'actifs malgré tout. Et malgré le fait que nous n'ayons pas le Couvent des prêcheurs à l'intérieur de cette cession d'actifs, de ce bloc de cession d'actifs, on a une cession d'actifs de la Ville qui est pratiquement multipliée par quatre cette année. Donc, je faisais référence il n'y a pas si longtemps à

La Provence à l'héritier qui dilapide l'héritage mais je pense qu'on est bientôt arrivé à cela. Pour moi, ces cessions d'actifs sont une forme de fuite en avant. On pourrait se demander qu'est-ce qui explique la dégradation de la capacité d'autofinancement. Est-ce que les dépenses de fluides ont augmenté, par exemple ? Non. Les dépenses de fluides sont en baisse de 25 % par rapport à 2003. On a fait – vous le notez vous-même – une économie de 4 millions pour la Ville. Est-ce dû à la masse salariale ? Oui. La masse salariale continue d'augmenter malgré les restrictions imposées aux agents. J'ai cherché à savoir où est-ce qu'on faisait des économies dans ce budget puisqu'on constate une dégringolade de la capacité d'autofinancement. Ça ne peut pas être le point d'indice parce qu'il revalorise à peu près à une hauteur maximum de 3 %. Si les comptes de la Ville se dégradent, c'est en grande partie à cause du dérapage des dépenses courantes, des services qui augmentent de plus de 8 %. C'est aussi en raison du dérapage de la masse salariale qui va atteindre une hauteur de 57,7 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. On vous dit depuis longtemps que c'est un problème, cette augmentation constante. C'est d'autant plus incompréhensible qu'en fait, vous faites des économies sur le personnel, c'est-à-dire que dans ce budget, vous imposez des restrictions assez intolérables aux agents. À la page 20 du budget, vous semblez vous féliciter de la non-reconduction de la prime de pouvoir d'achat versée en 2023, on vient de le dire, plus connue sous le nom de prime MACRON. Ce qui vous permet de réaliser une économie d'un peu plus de 1 million d'euros sur le dos des agents. Donc, est-ce là l'endroit où il faut faire des économies ? On peut quand même dignement se poser la question. On pourrait aussi vous parler des restrictions que vous êtes en train de leur imposer sur les heures supplémentaires, notamment pour de nombreux agents de la Ville. Concrètement, la suppression de la prime MACRON et les heures supplémentaires peut représenter plusieurs centaines d'euros par mois pour des agents de catégorie C ou de catégorie B. Je ne suis pas sûre que ce soit là qu'il faille faire des économies. Ce qu'on vous demande, c'est de ne pas faire les poches des agents pour des décisions qui consistent à laisser filer le budget par ailleurs, sur des dépenses que vous pourriez contenir.

J'en viens à un deuxième point qui est celui du sport qui me semble être le grand oublié des subventions. À la page 23, vous vous félicitez d'une augmentation de 2 millions du budget alloué aux subventions aux associations. Nous nous en réjouissons aussi, mais ce chiffre cache beaucoup de disparités. En pratique, sur cette hausse de 2 millions, 70 % de cette hausse de subvention est absorbée par la seule Biennale. Quelqu'un en a parlé tout à l'heure. Ce qui laisse péniblement une augmentation d'à peu près de l'ordre de 3 % pour les autres, soit à peu près le niveau de l'inflation. Pour les associations sportives, c'est pire que ça puisque l'augmentation n'atteint que 1 %. On est à 1 468 000 € en 2024 pour 1 453 000 € en 2023. Concrètement, la part du sport dans l'ensemble des subventions aux associations versées par la Ville n'atteint même pas 8 % du total. En comparaison, la culture, c'est 61 %. Entendons-nous bien. On est ravis qu'il y ait des subventions pour le secteur culturel et on se réjouit du soutien à la culture. Néanmoins, ce rapport de 1 à 7 constitue une inégalité assez incroyable. On est à 1,5 million d'euros pour le sport et plus de 11 millions pour la culture. Ce qu'on souhaiterait, c'est un rééquilibrage pour que le sport, qui draine des enfants de leur plus jeune âge jusqu'au senior et énormément à la fois des bénévoles mais aussi d'adhérents, puisse enfin être traité à la hauteur de ce qu'il peut représenter, notamment dans sa capacité à former des citoyens. Merci.

M. CHEVALIER : Merci. Monsieur DI MEO, puis Madame LENFANT.

M. DI MEO : Rassurez-vous, je n'ouvrirai pas la discussion sur l'uniforme. Ma pratique dans une vénérable institution depuis plus de 20 ans montre que des élèves en sont très contents et ils ont un sentiment d'égalité assez marqué. C'est une discussion que j'aurai avec Claudie par ailleurs. Mais ce n'est évidemment pas l'objet de mon intervention. On en discutera. On a des positions diverses sur ce sujet.

Ma question était sur le budget. Sur ce budget, vous passez du temps à accuser tout le monde, etc. Pour que les gens consentent à l'impôt, il faut qu'ils aient des prestations. Aujourd'hui, on a deux gros impôts qui pèsent lourdement sur les Aixois. Ce sont : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et le versement transport. Vous avez géré pendant presque 15 à 20 ans la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix et vous n'avez fait quasiment aucun équipement de transport suffisant avec ce versement transport. Aujourd'hui, les entreprises, je pense, vous le reprochent, même si vous essayez de détourner la colère sur la Métropole et plus d'un tiers de la ville n'est pas couvert par l'enlèvement des déchets ménagers de gens qui pourtant payent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Donc, c'est un peu gros des fois, quand on n'a pas fait les choses, d'accuser les autres de cette manière-là. Je trouve qu'il faudrait que vous regardiez dans le miroir, dans le rétroviseur de ce qui s'est passé pendant 15 ans et de la non-fourniture des services des impôts que vous avez participé à instituer et à gérer quand vous aviez les clés de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix.

Mon propos n'est pas principalement sur celui-là. Il est presque philosophique. C'est-à-dire que vous passez votre temps à vous dire comme étant libéraux mais je m'estime très libéral. C'est une philosophie politique tout à fait prestigieuse et qui est basée sur la transparence, sur la concurrence, mais ce n'est absolument pas ce que vous faites. C'est ce qui est assez surprenant. C'est-à-dire, c'est cette injonction paradoxale de partir de discours et de positions et de faire absolument l'inverse. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, comment vous survivez ? Vous survivez avec 20 millions de béquets qui vous sont donnés par la Région. Vous survivez avec 14 millions d'euros de vente du patrimoine aixois. Ce n'est pas du libéralisme. C'est profiter de la rente que d'autres ont accumulée et que vous dilapidez à leur place en vendant le patrimoine, 16 millions l'an dernier, 14 millions de cessions d'actifs cette année. En profitant du financement de la Région et en détournant des financements. Parce qu'aujourd'hui, la Région, il faut qu'elle investisse ces 20 millions d'euros non pas pour vous aider à combler votre budget. Il faut qu'elle investisse ces 20 millions d'euros pour faire le BHNS dont on a tant besoin pour aller aux Milles. À force de contourner les institutions de cette manière-là, vous passez votre temps à dire : « Il y a trop d'impôts », vous ne les augmentez pas mais vous les récupérez par un biais, par ailleurs. Parce que pourquoi nous faire des jolies affiches dans la ville : « Les collectivités augmenteront trop les impôts » si après vous les récupérez par subventions de la Métropole, du Département ou de la Région ? C'est de l'hypocrisie absolue et c'est de l'électorisme de bas étage. Si vous ne voulez pas des impôts, vous êtes cohérent, vous dites : « non, merci, pas les 20 millions d'euros la Région, non, merci pas – je n'ai plus le montant en tête – du Département et de la Métropole ». Soyez vraiment des libéraux.

Tout à l'heure, je vous ai posé une question et ça va être du *teasing* parce que je pense que des gens se posent la question de savoir pourquoi vous n'avez pas répondu à ma question, parce que normalement, les libéraux sont transparents. Dans le mécanisme de la concurrence très parfaite, il y a l'idée d'atomicité, de transparence. Comment la Ville fonctionne ? Vous venez de donner 2 millions d'euros d'avance à la SPLA qui était incapable de gérer la Constance. Vous avez une institution qui ne fonctionne que sur la base du monopole. Vous vivez dans une ville où tout l'aménagement public est fait philosophiquement par une institution qui mène la politique absolument inverse à ce que vous vendez comme soupe sur le libéralisme, la concurrence et la transparence. Vous n'êtes pas capables de nous donner la rémunération de ses dirigeants. Le *teasing*, cherchez, ça va animer, je pense, les discussions surtout quand on voit ce que prennent dans la figure les agents, ce que disait Anne-Laurence, les agents catégorie B ou C de cette ville, ils seront contents de la comparaison qui sortira. Ensuite, vous vivez sur le monopole. Cela n'est philosophiquement pas acceptable. Je vous invite vraiment à être des libéraux, à vraiment mettre en place de la transparence, à vraiment mettre en place de la concurrence et à vraiment ne pas profiter des impôts que vous faites supporter aux autres : à la Métropole, au Département et à la Région. Merci à vous.

M. CHEVALIER : Merci. Madame LENFANT Gaëlle.

Mme LENFANT : Oui, merci. Je vais peut-être repartir de cette notion de monopole. À plusieurs reprises, on a parlé du budget de la culture. C'est vrai que je crois qu'on peut se réjouir que la culture soit portée à un si haut niveau. Je pense qu'on peut monter encore un peu le budget de la culture parce que j'ai constaté qu'au chapitre transport, il y avait 1,2 million euros dédié au parking du pôle cirque. Je me demande si une part de ces 1,2 million d'euros ne devrait pas être attribuée à la culture parce qu'il s'agit bien du parking qui est à côté du CIAM qui, par ailleurs est, au même titre que le Grand Théâtre de Provence ou que la Biennale très largement subventionnée par la Ville, au détriment encore de l'ensemble des petites et moyennes associations qui sont victimes de l'effet ciseaux qui, comme vous le savez, voient les subventions des collectivités diminuer quand elles ont des frais qui augmentent parce qu'elles aussi ont les fluides à payer, elles aussi, ont des charges qui augmentent tous les jours et se trouvent dans une situation parfois dramatique. On a parlé des centres sociaux tout à l'heure. Écoutez, 1,2 million pour ce parking dans le chapitre transport, je pense qu'on peut monter encore un peu le budget de la culture.

M. CHEVALIER : Merci. Juste sur le dernier point, je répondrai qu'en fait, ce n'est pas que le parking seulement, c'est l'aménagement piéton et vélos pour mettre en sécurité les parents et les enfants qui se déplacent pour aller au stade et pour aller au CIAM.

Mme LENFANT : Encore une fois, les publics des centres sociaux seront ravis d'apprendre que les enfants qui vont sont au CIAM sont aussi largement subventionnés.

M. CHEVALIER : Mais il y a aussi surtout les enfants qui vont au sport puisque malheureusement, il y a eu un accident sur ce chemin qui est une route à forte circulation et donc, depuis quelques mois, on trouve une solution pour sécuriser ce cheminement piéton. Salah.

M. KHOUÏEL : Oui. Il n'y a pas que le CIAM à cet endroit-là, il y a le terrain de foot, un club de foot assez populaire au Jas-de-Bouffan où il y a beaucoup de familles qui fréquentent ce terrain. En 2018, nous avons eu un accident tragique à cet endroit-là. Un enfant est décédé. L'été 2022, nous avons eu un enfant qui allait justement s'entraîner au foot qui a été écrasé. Il n'est pas décédé, fort heureusement. Donc, il est fortement accidentogène et c'est une demande de la part des habitants, des parents des clubs de foot et des parents du CIAM pour refaire ce tronçon-là. Il est primordial de le refaire et heureusement que nous avons les moyens pour le faire enfin.

Mme LENFANT : Vous voyez les difficultés du travail de l'opposition parce que dans les documents que nous avons, il est bien inscrit : « parking, pôle cirque RD64 ». Il n'est absolument pas question de tout ce que vous venez d'évoquer là. Là aussi, pour l'information des conseillères et des conseillers municipaux, ce serait bien qu'on ait l'ensemble des éléments. J'ajoute à cela que cela fait très longtemps déjà que j'ai demandé un récapitulatif de l'ensemble des subventions qui avaient été données au CIAM et que je n'ai toujours pas ce document.

M. CHEVALIER : OK. Le Conseil est là aussi pour échanger donc ce n'est pas un souci si nous avons mal dit les choses et que vous avez mal compris les choses. Nous sommes là aussi pour s'expliquer. C'est l'objectif du Conseil municipal sinon, il n'aurait pas lieu d'être là. Je passe la parole à Fabienne pour le principe de...

Mme VINCENTI : Sur l'uniforme, absolument. C'est une expérimentation sur deux ans sur la base du volontariat. Trois écoles seront concernées : l'école Grassi et l'élémentaire, Les Deux Ormeaux. Il n'y a pas de reste à charge pour les parents et nous pensons que justement l'uniforme – contrairement à vous, Claudie – va renforcer la cohésion sociale et l'unité entre les élèves. Ce sera effectivement une blouse pour les maternelles. Les concertations avec la communauté éducative y sont plutôt favorables.

Un pantalon et un polo pour les plus grands. D'autres pays l'ont déjà adopté. et ça se passe plutôt bien donc pourquoi pas chez nous.

Mme HUBERT : Pourquoi pas mais, il y a vraiment des études, ça ne sert absolument à rien.

M. CHEVALIER : Solène, tu dis quelques mots sur l'École de la 2^e chance ?

Mme TRIVIDIC : Pour répondre à Madame HUBERT. L'École de la 2^e chance est toujours une des priorités de Madame le Maire. L'élaboration du projet en cours est soumise à l'ouverture d'un appel à projets en 2025 par la Région qui va financer une partie des investissements et du fonctionnement du projet. L'objectif en 2024 est de trouver les bons opérateurs pour porter le projet E2C et animer le tiers-lieu. L'enjeu sera vraiment de créer des synergies sur le site en termes d'insertion avec le Greta, avec la Mission locale et aussi avec tous les opérateurs locaux qui voudront s'y joindre.

M. CHEVALIER : Merci, Solène. Odile, tu veux bien ?

Mme BONTHOUX : Oui. J'enchaîne sur l'École de la 2^e chance. On a bien réservé la surface demandée pour l'école, qui n'est toujours pas allouée et elle est bloquée. Les lieux sont toujours bien déterminés.

M. CHEVALIER : Merci. Dominique, je te passe la parole pour répondre aux différentes questions.

Mme AUGÉY : Oui, merci. D'abord, la première chose que je voudrais dire, je voudrais d'abord remercier les services parce que personne n'a dit ici que c'était quand même un travail remarquable, un budget remarquable. Avant le Conseil municipal, certains parmi vous sont venus me voir en disant : « Quel beau boulot ! » Je regrette que vous ne le disiez pas à haute voix.

Mme BENDELE : Je l'ai oublié, Madame AUGÉY. J'ai oublié de le dire. Je suis désolée, Je voulais le dire en prenant la parole. Nous avons tous beaucoup apprécié d'avoir les rapports.

Mme AUGÉY : C'est important que les services l'entendent.

Mme BENDELE : Nous avons beaucoup apprécié avoir les rapports sur le budget 15 jours pratiquement avant le conseil municipal. J'apprécie beaucoup la présentation de ces comptes qui sont très clairs, très précis. J'ai aussi beaucoup apprécié votre présentation très didactique par Powerpoint. C'est très important, je pense, que tout le monde sache comment fonctionne une Ville. J'ai aussi énormément apprécié l'écoute qu'il y a eu en commission des finances, qui a été très sereine et très intéressante, la semaine dernière. Je vous en remercie et je remercie tout le monde. Nous en remercions avec Élisabeth, je pense qu'elle partage le même sentiment, pour y avoir été avec moi et Marc PENA, je pense également, je suppose, même s'il n'écoute pas mes propos.

Mme AUGÉY : En tout cas, merci. Je pense que c'est important que les services l'entendent. Je pense que c'est important au travers de ce rapport écrit et de cette présentation avec quelques diapositives que tout le monde se rende compte de la grande complexité quand même et de la grande compétence qu'il faut pour arriver à boucler un budget de pas très loin de 300 millions d'euros. C'est quand même une aventure collective. En plus, cette année, c'était une aventure un peu particulière puisque cette équipe-là qui avait l'habitude de travailler avec un adjoint pour certains d'entre eux depuis presque 20 ans, ont changé de partenaire et même si le partenariat a été très facile, très fluide et chaleureux, je dirais même, avec beaucoup de pédagogie à mon endroit, c'était quand même un changement de partenariat, ce qui n'était quand même pas très simple à faire. Je voudrais remercier les services de leur bienveillance à mon égard.

Je voudrais dire à Agnès DAURES, puisque Cyril DI MEO me le fait remarquer souvent, et que je suis une économiste libérale, ce que je revendique volontiers, mon appréciation du libéralisme c'est la concurrence des idées. Vous ne lisez pas l'institut Montaigne ? Vous devriez. C'est souvent d'excellente qualité. Je lis Terra Nova.

Mme DAURES : Je vous écoute, par contre.

Mme AUGÉY : Je lis la fondation Jean Jaurès, je lis le CEVIPOF, ainsi de suite. Il y a beaucoup d'organismes aujourd'hui, de courants différents, qui produisent des choses qui méritent d'être lues et qui nous aident à réfléchir. Je crois qu'on est dans un monde quand même, relativement complexe avec des choses qui s'accélèrent. Marc parlait de l'intelligence artificielle tout à l'heure, ça n'existait pas il y a moins d'un an. Ça nous interpelle et nous interpelle dans une réflexion qui est quand même extrêmement rapide, ce à quoi les penseurs et les intellectuels ne sont pas habitués. Je pense qu'il faut aller chercher les idées et les raisonnements partout. C'était juste pour souligner ce point. Et dire à Marc que je vois donc qu'il est baigné dans la nostalgie des années 80 et 90 puisque REAGAN, n'ayez pas peur, Jean-Paul II, la chute du mur, nous sommes dans un autre temps. Mais heureusement grâce à ton imagination, nous sommes dans un univers de politique fiction puisque tu nous prévois des évolutions fiscales à venir.

M. PENA : Nous verrons.

Mme AUGÉY : Absolument, nous verrons.

Peut-être pour réorganiser vos neuf interventions, je n'imaginai pas autant de réactions, je voudrais les regrouper. Il y a eu des remarques qui ont été faites sur la masse salariale, la manière dont la Ville se comporte vis-à-vis de ses objectifs et vis-à-vis de son personnel. En ce moment, il y a une étude qui est faite pour renégocier, reconstruire le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), je ne sais pas si vous savez ce qu'est le RIFSEEP, mais c'est une manière de construire la rémunération des salariés. L'objectif de cette reconstruction de l'échelonnement salarial est évidemment de modifier les niveaux de rémunération de telle manière qu'ils soient plus intéressants, plus attractifs et en particulier en pied d'échelle, même si cette expression est un peu désagréable ; que personne ne la prenne mal. Donc, ce travail a pour conséquence qu'il sera opérationnel en décembre, on imagine qu'en décembre, il pourra y avoir les premières rémunérations avec les nouveaux RIFSEEP. Ce changement de rémunération aura des impacts, sans doute différents de la prime MACRON, mais en tout cas, c'est le même esprit des choses. Un autre outil et cette fois-ci un outil qui sera plus pérenne puisque l'inconvénient d'une prime, c'est qu'évidemment, elle a lieu une fois. C'est un point très important.

Le deuxième point que j'essaie de regrouper dans vos différentes interventions aussi est la manière dont nous aidons ou subventionnons les associations. Je crois que je l'ai dit tout à l'heure, il y a un socle de subvention. Sur ce socle de subvention, se greffe, cette année, un montant additionnel. Ce montant additionnel est en effet en grande partie motivé par la Biennale culturelle. Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que ce delta de subvention va venir bénéficier à un nombre important d'associations avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler et qui vont donc, bénéficier d'un accroissement de leur subvention spécifique, biennale sur l'année 2024. Il y aura aussi des opérateurs nouveaux qui vont agir sur des événements exceptionnels et qui sont souvent des opérateurs extérieurs à la ville. Il y a une conférence de presse la semaine prochaine – Madame le Maire le développera bien mieux que moi – mais l'idée de la biennale, rappelez-vous, vient de la période Covid où les choses avaient été si compliquées pour les milieux associatifs et à partir de là, il y avait eu des réflexions conjointes, des opérations que le monde associatif voulait monter. Donc, cette idée de la Biennale est née de là, du fait d'être présent et additionnellement présent auprès du monde associatif. Donc, pas

d'effet de ciseau pour les petites associations. Au contraire, l'esprit post-Covid est né de là et plutôt pour le monde associatif de tous les jours, je dirais. Celui qui est sur le terrain quotidiennement.

Un autre point qui était souligné, c'est notre rapport à nos délégations de service public. Une remarque sur les Petits chaperons rouges. Je signale qu'il y a un contrat dans lequel il est prévu des évolutions de loyer, par exemple, et donc l'augmentation des loyers qui est prévue, que vous avez souligné, Madame HUARD, il est contractuel donc il y a des éléments qui permettent de recalculer ça.

Quant au Grand Théâtre de Provence, c'est aussi presque une délégation de service public, bien sûr qu'il présente ses bilans d'activités. D'ailleurs, il y a une commission de contrôle financière qui s'est réunie et avait comme objet, dans l'ordre du jour, de présenter le rapport d'activités financières de la délégation de Grand Théâtre de Provence. L'opposition est invitée. J'ai le regret de vous dire, Madame, que malheureusement aucun représentant de votre groupe n'était présente à cette commission de contrôle des finances (CCF). Maintenant, vous avez raté une étape mais vous n'avez pas tout raté non plus puisque le futur rapport, donc celui de l'année d'après, sera présenté en Conseil municipal au mois d'avril. Nous pourrons y revenir, voilà. Pour celui passé, c'est trop tard, mais on pourra y revenir.

Sur la loi SRU, vous avez raison, le montant que nous versons, l'amende que nous versons, c'est le brut moins tout ce que la loi nous autorise à déduire. Vous avez un exemple qui a été souligné par Philippe KLEIN tout à l'heure, comme la subvention par exemple, à l'OFS Sud. En 2023, le montant brut était de 800 000 €. Ce qui est intéressant, c'est que notre brut diminue d'année en année. L'année d'avant, 1,3 million d'euros. Le fait que sur toute construction nouvelle, la règle des 25 % soit strictement appliquée fait que notre différentiel diminue à chaque fois. Notre point de départ diminue, comme par ailleurs nous menons pas mal d'actions du type aider l'OFS, ou des choses comme ça qui sont déductibles, le solde, ce que nous payons est de plus en plus petit. Ça vient de deux choses : notre point de départ se réduit et d'autre part, nos déductions augmentent. Donc là, on a un effet de ciseau positif qui fait qu'en effet, cette amende se réduit de plus en plus. Justement, comme je parlais de l'OFS Sud, je précise à Philippe KLEIN qu'en effet, il y avait une garantie mais cette garantie, et peut-être qu'on n'avait pas suffisamment expliqué la dernière fois, était une garantie qui portait sur l'achat du terrain et uniquement l'achat du terrain. Sur la construction, cette fois-ci, nous versons une subvention. Ce sont donc, deux éléments différents.

Est-ce que j'avais encore autre chose à dire ?

M. PENA : Le traitement des déchets, Dominique.

Mme AUGÉY : Le traitement des déchets : en effet, ce qui nous arrive est exactement la même chose que ce qui est arrivé au monde économique. D'ailleurs, on a eu l'occasion de l'évoquer ici. Ça a généré un étonnement et une colère assez soutenue, par exemple, du pôle économique. Peut-être que Jean-François pourrait en dire deux mots.

Dans cette dépense prévisionnelle qui est de l'ordre 900 à 950 000 €, on va quand même récupérer des subventions parce que dans ces déchets à ramasser et à collecter, il y a un certain nombre de déchets de type écologique. Par exemple, on s'est engagés à ramasser les mégots. Si nous le faisons bien. Si nous pouvons prouver à CITEO, qui est un organisme qui a été créé pour stimuler, aider les collectivités à faire ce genre de choses, si nous faisons bien notre travail, CITEO nous versera une subvention proportionnelle à notre activité.

Il y a une deuxième société qui s'appelle ALCOM. Mais pour ALCOM, je ne suis pas capable de dire. Vous vous souvenez ce qu'est ALCOM ? ALCOM, ce sont les mégots et CITEO, c'est quoi ? Je me suis trompée entre ALCOM et CITEO.

M. CHEVALIER : CITEO, ce sont les aides qui sont attribuées à la Ville pour tout ce qui est déchets qui sont laissés dans la nature, leur récupération, leur tri et leur revalorisation, résumé un peu rapidement.

Mme AUGÉY : Récupération, tri, etc. Voilà comment les choses fonctionnent. Évidemment, les subventions que nous allons recevoir ne seront pas égales à 960 000 €. C'est bien clair.

M. PENA : Je voulais savoir de quoi il s'agissait.

Mme AUGÉY : On les a présentés en conseil municipal. ALCOM en juin et CITEO en décembre. C'est tellement complexe, évidemment.

M. PENA : Ça fait encore des efforts de la municipalité qui s'ajoutent à ce montant vertigineux et au service qui n'est pas rendu.

Mme AUGÉY : Exactement. Voilà. Est-ce que j'ai balayé à peu près tout ? J'ai peut-être oublié une chose ou deux au passage mais je crois que ce sont à peu près les questions techniques que vous souhaitiez avoir. Bien sûr, la synthèse de nos échanges est que nous avons des visions différentes et je pense qu'elles sont clairement exprimées par ce débat. Nous avons déjà eu ce débat avec le rapport d'orientation budgétaire. Il se prolonge aujourd'hui.

Hors micro.

Mme AUGÉY : Bien sûr. Ce budget a été retravaillé avec une apparence, un graphisme un peu différent des années antérieures et donc, que je voudrais remercier l'équipe de la direction de la communication de la Ville qui a bien voulu mettre à notre disposition du temps de graphiste pour donner une apparence plus magazine, je dirais, à ce budget. Merci beaucoup.

M. CHEVALIER : Juste sur la prime dite MACRON dont on parlait tout à l'heure, je laisse répondre Françoise COURANJOU.

Mme COURANJOU : Oui. Je voulais amener une petite précision parce que peut-être, il y a une confusion parce que vous savez effectivement que la prime dite MACRON, pour les collectivités hospitalières et de l'État, a été en effet versée par l'État pour rémunérer cette prime. Par contre, pour la collectivité territoriale, il n'en a rien été. La preuve, c'est que beaucoup de collectivités territoriales et de maires n'ont pas été en mesure de verser cette prime pouvoir d'achat parce que les finances de leur collectivité ne le permettaient pas. D'ailleurs, il y a eu une remontée des maires vers le national indiquant que cette orientation de cette prime pouvoir d'achat les mettait en difficulté et donc, il n'y avait que comme préconisation un engagement à négocier une prime pouvoir d'achat dans les collectivités. Plutôt que d'appeler cette prime, je dirais plutôt qu'il s'agit de la prime JOISSAINS que nous avons versée à l'ensemble des agents de la Ville d'Aix-en-Provence et que les organisations syndicales ont été très heureuses de cette délibération.

Par ailleurs, je vous rappelle, peut-être vous ne le savez pas, la GIPA a aussi été reconduite par l'État cette année. La GIPA, c'est quoi ? C'est la garantie individuelle du pouvoir d'achat. Ça n'est pas moins qu'un ajout de salaire qui complète, pour un agent de la fonction publique, un salaire parce que cet agent de la fonction publique n'a pas eu de salaire suffisamment supérieur à l'inflation. Donc, qui fait les poches de qui ? Je vous garantis – et vous le savez très bien – que la collectivité territoriale répond aux décrets qui sont en application de l'État dont nous nous mettons en ordre de marche lorsque les décrets sur les salaires sont édités, nous suivons ces décrets concernant les applications des salaires des agents de la territoriale. Je vous remercie.

M. CHEVALIER : Merci, Françoise. La prime a donc été versée sur les salaires du mois de décembre. Je ne sais pas mais nous sommes une collectivité donc sur ce point-là, je ne pense pas qu'on puisse parler de défiscalisation d'une prime MACRON puisque la prime MACRON, dans le privé s'appelle prime MACRON et qu'elle peut être défiscalisée, parce qu'il s'agit d'entreprise. Pour la collectivité, c'est une prime qui ne s'appelle pas prime MACRON et qui n'a pas lieu d'être défiscalisée. Juste une précision que je voulais apporter.

Une autre précision que je voulais apporter, c'est sur la subvention en région des 20 millions d'euros. Cette subvention est juste pour spécifier à tout le monde que c'est une subvention qui est fléchée. À savoir comme l'État, par exemple, fait des appels à projets sur des programmes de mobilité. Dominique vient de faire une série de questions par laquelle on appelait soit l'État soit l'Europe sur des programmes de mobilité, la Région c'est un petit peu la même chose sur des programmes d'investissements dans la mesure où on respecte un certain nombre de critères environnementaux par rapport au réchauffement climatique, la Région nous accompagne sur ces sujets-là.

Dernier point. J'espère que la défense du sport qui a été faite dans cette enceinte sera faite dans une autre enceinte, en particulier, sans porter de grief sur la Métropole parce que j'ai ouï-dire qu'elles n'ont plus forcément le même concept d'accompagnement des équipes sportives à la Métropole. Donc, je laisse le soin aux intervenants d'intervenir en Métropole pour défendre aussi le sport aixois tel qu'il a été défendu par les présidents du territoire du Pays d'Aix. Merci.

S'il n'y a pas d'autres questions, on passe aux votes. On va faire ce bloc-là comme ça, ce sera terminé.

01,01, abstentions ? Contre ?

01,02, abstentions ? Contre ?

Mme PETEL : Contre Aix au cœur.

M. CHEVALIER : 01,03, abstentions ? Contre ?

01,04, abstentions ? Contre ?

01,05, abstentions ? Contre ?

01,06, abstentions ? Contre ?

01,07, abstentions ? Contre ?

01,08, abstentions ? Contre ?

01,09, abstentions ? Contre ?

01,10, abstentions ? Contre ?

01,11, abstentions ? Contre ?

01,12, abstentions ? Contre ?

Merci encore, Dominique, pour cette présentation et merci pour l'ensemble des collaborateurs des finances pour cette présentation.

Applaudissements.

M. CHEVALIER : Si vous voulez bien va passer donc aux questions. 01.23, Françoise, tu as la parole.

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.23

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le tableau des effectifs constitue la liste de l'ensemble des emplois permanents (fonctionnaires stagiaires/titulaires et contractuels) ouverts budgétairement (pourvus ou non) de la collectivité

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs pour ajuster la répartition des grades vacants en fonction des évolutions de carrière, des besoins prévisionnels et des départs identifiés pour 2024.

1. Créations d'emplois aux tableaux des emplois et des effectifs budgétaires

Afin d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques, l'organisation des services évolue et s'accompagne soit du développement de certaines missions déjà existantes au sein des services de la Ville, soit de l'émergence de nouvelles activités.

Partant des enjeux auxquels la collectivité doit faire face, une réflexion a été engagée sur la meilleure adéquation entre les moyens (postes, compétences) et les objectifs. Malgré les efforts de rationalisation et d'optimisation des ressources actuelles, l'émergence de nouveaux métiers, la complexification de certaines activités et l'évolution de modes de gestion dans certains secteurs nécessitent la création d'emplois supplémentaires.

Afin de tenir compte des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services, il est proposé

de créer et de définir les postes suivants. Ils pourront être pourvus par le biais de mouvements internes ou de recrutements externes.

Dans l'hypothèse où l'un des postes ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'un contractuel est autorisé sur les articles L332-14, L332-8 et CDI du code général de la fonction publique. La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

- Un animateur sportif à la Direction des sports.
Description du poste : conçoit, anime et encadre des activités sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés (scolaires, périscolaires, adhérents CCAS, stages d'été, centres sociaux) dans un environnement sécurisé.
Cadre d'emploi: Educateur des activités physiques et sportives
- Un assistant administratif "assurance/comptabilité" à la Direction Etudes juridiques et contentieux.
Description du poste : assure l'accueil, renseigne le public spécifique et assiste le responsable de service pour le traitement des dossiers.
Cadre d'emploi: Adjoint administratif
- Deux agents de maintenance à la Direction des Sports.
Description du poste : exécute divers travaux d'entretien courant et de réparation des équipements sportifs couverts et de plein air, contrôle l'accès aux bâtiments et veille à la sécurité des locaux, des biens et des personnes.
Cadre d'emploi : Adjoint technique
- Un chargé d'opérations à la Direction patrimoine.
Description du poste : met en œuvre des projets de restauration des monuments inscrits ou classés au patrimoine, du recensement des besoins à la réception des travaux.
Cadre d'emploi : Assistant de conservation ou Attaché de conservation ou Rédacteur ou Attaché
- Trois agents de police municipale à la Direction Prévention et Sécurisation. Description du poste : Contribue au maintien de l'ordre, de la sécurité et la salubrité publiques. Contrôle l'application des règles de police et exécute les directives données par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.
Cadre d'emploi : Agents de police municipale
- Un chef de service administratif « commerce et animations commerciales » à la Direction Gestion de l'espace public, commerce et artisanat.
Description du poste : conçoit et propose, dans son domaine d'expertise, un projet de service adapté à de politiques publiques multiples et complexes et en supervise la mise en œuvre.
Cadre d'emploi : Attaché
- Un directeur Ressources à la DGAS Infrastructures et Déplacements.
Description du poste : Afin d'accompagner l'ensemble des entités de la DGAS en matière administrative et financière, la direction Ressources, directement rattachée au DGA a pour vocation de piloter les missions supports: Administration Générale (Secrétariat général, Logistique, Gestion des ressources humaines, Marchés publics), Comptabilité /Finances/Contrôle de gestion, chauffeurs, information de proximité, secrétariat d'élus. Cadre d'emploi : Attaché ou Ingénieur

Afin de tenir compte de ces besoins, la création des emplois budgétaires qui découlent de ces recrutements, interviendront au tableau des effectifs.

2. Ajustement des emplois au tableau des emplois et des effectifs budgétaires

Afin de tenir compte des besoins nécessaires au fonctionnement des services il convient de procéder à des ajustements aux tableaux des emplois et des effectifs.

1.1 Ajustement lié aux postes à pourvoir

Ces postes ouverts au plan de recrutement pourront être pourvus par le biais de mouvements internes ou de recrutements externes.

Dans l'hypothèse où l'un des postes ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'un contractuel est autorisé sur les articles L332-14, L332-8 et CDI du code général de la fonction publique. La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par

référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

- Un chef de service administratif à la Direction de l'Espace public commerce. Description du poste : conçoit et propose, dans son domaine d'expertise, un projet de service adapté à des politiques publiques multiples et complexes, puis en supervise la mise en œuvre. Cadre d'emploi : Rédacteur ou Attaché
- Un gestionnaire administratif à la Direction Education, enfance, petite enfance. Description du poste : applique et gère à partir de dispositifs (internes et externes) l'ensemble des processus administratifs dont il a la responsabilité, jusqu'à la production d'actes administratifs. Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou Rédacteur
- Un documentaliste à la Direction du Musée Granet.
Description du poste : chargé de tout ce qui documente les collections du musée (archives, dossiers d'œuvres ou ouvrages) et en assure la communication en interne, ainsi qu'aux chercheurs et au public.
Cadre d'emploi : Assistant de conservation
- Un instructeur droit des sols à la Direction de l'Urbanisme réglementaire.
Description du poste : instruit des dossiers relatifs au droit des sols dans le cadre de la réglementation, le respect et la mise en valeur du territoire patrimonial, urbain et paysager.
Cadre d'emploi : Rédacteur ou Technicien
- Un chef de département RH à la DGAS RH et numérique.
Description du poste : conçoit, propose et pilote les politiques RH et assure leur mise en œuvre à l'échelle de la collectivité (environ 2300 agents permanents).
Cadre d'emploi : Attaché ou Administrateur
- Un chef de projet conseil en organisation à la Direction Evaluation contrôle de gestion.
Description du poste : élabore et pilote la démarche de conseil en organisation et participe à la démarche d'optimisation interne et de pilotage.
Cadre d'emploi : Rédacteur ou Attaché
- Un gestionnaire de dispositif à la Direction Education, enfance, petite enfance. Description du poste : coordonne et organise des actions, élabore les ressources éducatives et administratives pour les projets déployés dans les écoles, évalue les actions menées, aide au développement des partenariats en participant à la présélection des associations partenaires des appels à projets IDEAL.
Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou Rédacteur
- Un surveillant de travaux à la Direction Espace verts, paysages et biodiversité. Description du poste : contrôle et de suit la réalisation des travaux effectués par les prestataires de service dans le secteur relevant du patrimoine arboré, en vérifiant leur bonne exécution.
Cadre d'emploi : Agent de maîtrise ou Technicien
- Un gestionnaire administratif à la Direction Qualité de vie au travail.
Description du poste : en charge de la comptabilité et du suivi du budget du Handicap, lié à la convention avec le FIPHFP. Effectue l'accueil du service et délivre un 1er niveau d'informations sur la mission du Handicap.
Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou Rédacteur
- Un chargé de mission financement européens à la Direction Attractivité et coopération internationale.
Description du poste : met en œuvre, dans une dynamique de développement territorial, de mise en réseau et transversalité, la stratégie globale de relations internationales de la collectivité en intégrant les préoccupations d'ordre économique, social et culturel ; met les relations internationales au service de l'attractivité du territoire ; apporte aux services opérationnels de la collectivité et aux partenaires locaux une assistance technique au montage de projets de portée internationale dont il contribue à favoriser l'émergence.
Cadre d'emploi : Attaché
- Un dessinateur paysagiste à la Direction Espace verts, paysages et biodiversité. Description du poste : matérialise les idées et les projets (par dessin, plans, maquettes, images 3 D...) de l'architecte- paysagiste, est amené à concevoir des aménagements paysagers en autonomie.
Cadre d'emploi : Technicien

- Un assistant fonctionnel DSI à la Direction Systèmes et réseaux.
Description du poste : Exécute divers travaux d'entretien courant et de réparation en suivant des directives ou d'après des documents techniques.
Cadre d'emploi : Adjoint technique ou Agent de maîtrise
- Un agent des formalités civiles à la Direction Services aux publics.
Description du poste : Assure à la fois l'accueil physique et téléphonique des usagers et l'instruction des opérations, dans le respect des règles et procédures juridiques du domaine concerné (état civil, funéraire..).
Cadre d'emploi : Adjoint administratif
- Un secrétaire de direction à la Direction de l'Urbanisme réglementaire.
Description du poste : Assiste le directeur technique afin d'optimiser la gestion de ses activités et assure le suivi complet de son agenda et de certains dossiers.
Cadre d'emploi : Adjoint administratif
- Un webmaster à la Direction de l'Information et de la communication.
Description du poste : Anime du contenu éditorial sur les différents supports digitaux de la Ville (site internet, application mobile, newsletter, journaux électroniques d'information...).
Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou Rédacteur

Afin de permettre l'anticipation des remplacements des départs prévus sur 2024, et de garantir la disponibilité du grade des agents encore présents dans nos effectifs, il convient de ventiler les emplois budgétaires vacants au tableau des effectifs comme suit :

8 créations :

- 1 grade d'administrateur
- 1 grade d'attaché principal
- grades d'attaché
- 1 grade de rédacteur
- 1 grade de chef de police municipale
- 1 grade d'ingénieur général
- 1 grade d'ingénieur en chef 8 suppressions :
- 1 grade d'animateur principal de 2^{ème} classe
- 1 grade de conservateur du patrimoine en chef
- grades de professeur d'enseignement artistique hors classe
- 1 grade d'infirmier en soins généraux
- 1 grade de brigadier-chef principal
- 1 grade d'assistant d'enseignement artistique
- grade d'ingénieur hors classe

1.2 Ajustement lié aux évolutions de carrière

Afin de tenir compte des évolutions de carrières des agents liées à des changements de statut, de filière, des réussites à concours, des réintégrations ou intégrations de personnel, et dans l'hypothèse où l'un des postes ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, il convient d'autoriser le recrutement d'un contractuel sur les articles L332-14, L332-8 et CDI du code général de la fonction publique, sur les postes suivants. La rémunération de chacun des emplois est plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

- Un chargé de dispositif à la Direction Coordination éducation enfance petite enfance. Description du poste : Met en œuvre les dispositifs dans le domaine concerné, répondant aux besoins des administrés, dans le respect du cadre juridique/technique/financier. Seconde le responsable de l'entité et le remplace si nécessaire dans les instances externes et internes (direction/direction générale).
Cadre d'emploi : Rédacteur
- Un technicien VRD à la Direction Travaux voirie.
Description du poste : Réalise et/ou pilote l'ensemble des études techniques liées à un projet d'infrastructures ou de réseaux.
Cadre d'emploi: Agent de maîtrise ou Technicien
- Deux agents animaliers à la Direction Réglementation citoyenne et cause animale. Description du

poste : Dispense les soins nécessaires au bien-être des animaux et participe à la propreté des lieux. Accueille et renseigne le public.

Cadre d'emploi: Adjoint technique

- Un enseignant musique au Conservatoire Darius Milhaud.
Description du poste : Enseigne de façon active et efficace la discipline dont il ou elle est spécialiste en n'omettant aucune des possibilités qui existent pour maintenir et développer son propre niveau artistique et pédagogique.
Cadre d'emploi: Assistant d'enseignement artistique ou Professeur d'enseignement artistique
- Un enseignant danse au Conservatoire Darius Milhaud.
Description du poste : Enseigne de façon active et efficace la discipline dont il ou elle est spécialiste en n'omettant aucune des possibilités qui existent pour maintenir et développer son propre niveau artistique et pédagogique
Cadre d'emploi : Assistant d'enseignement artistique ou Professeur d'enseignement artistique
- Un gestionnaire du SIG à la Direction Transformation numérique et développements. Description du poste : Développe et suit les logiciels SIG des différents services.
Cadre d'emploi : Technicien
- Un chargé de relations publiques à la Direction du théâtre du Bois de l'Aune. Description du poste : contribue au rayonnement du théâtre et à la conquête de nouveaux publics et non-publics en participant à l'élaboration de la politique des relations avec les publics et les programmes d'éducation et d'actions culturelles dont il ou elle pilotera la mise en œuvre.
Cadre d'emploi : Rédacteur
- Un chargé d'autorisations droits des sols à la Direction de l'Urbanisme réglementaire. Description du poste : Assure l'analyse des dossiers ADS et avant-projets ADS et la formulation des avis techniques dans le domaine des servitudes, PPR, stationnement, accès, réseaux secs et humides, raccordements aux réseaux AEP, EU, EP, stockage des ordures ménagères, exposition aux risques naturels, développement durable...
Cadre d'emploi : Technicien ou Rédacteur
- Un régulateur propreté à la Direction de la Propreté.
Description du poste : Participe à la régulation des équipes du nettoyage dans le but d'optimiser l'organisation sur les sites à nettoyer.
Cadre d'emploi: Agent de maîtrise
- Un jardinier à la Direction Espaces verts paysages biodiversité.
Description du poste : Réalise et effectue l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère des sites de la collectivité.
Cadre d'emploi: Adjoint technique

Afin de permettre ces évolutions, il convient de ventiler les emplois budgétaires vacants au tableau des effectifs comme suit :

28,8 créations :

- 4 grades de rédacteur
- grades de rédacteur principal de 1ère classe
- grades de rédacteur principal de 2ème classe
- grades d'adjoint administratif à 100% et un à 80%
- grades d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 4 grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale
- grades de chef de police municipale
- grades d'ingénieur
- 29,15 suppressions :
- 1 grade d'attaché
- 1 grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à 100% et un à 15%
- grades de brigadier-chef principal
- 1 grade de technicien principal de 1ère classe
- grades de technicien principal de 2ème classe
- grades d'adjoint technique
- 8 grades d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 10 grades d'adjoint technique principal de 2ème classe

1.3 Ajustement lié à la Commission d'Avancement et Promotion Interne (CAPI)

Afin d'ajuster les créations de grades liées à la parution de récents décrets (décret n°2023- 1272 du 26 décembre 2023 relatif à l'assouplissement des quotas de promotion interne et le décret n° 2023-1069 et n°2023-1070 entrés en vigueur au 1er décembre relatif à la carrière des agents et des directeurs de police municipale), il est demandé l'autorisation de créer les grades suivants :

- 1 grade rédacteur
- 1 grade rédacteur principal de 2e classe
- grades technicien
- 10 grades attaché
- grades d'ingénieur
- 1 grade bibliothécaire
- 1 grade assistant de conservation
- 1 grade de directeur principal de police municipale
- 1 grade de chef de service PM
- 1 grade de conseiller des APS

A l'issue des nominations qui interviendront au cours du premier semestre 2024, un réajustement entraînant la suppression de grades laissés vacants suite à ces nominations sera délibéré.

3. Recrutement d'un agent en contrat de projet dans le cadre de l'appel à projet "Eau et biodiversité 2023"

La demande d'aide déposée par la Ville d'Aix-en-Provence auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, pour mener à bien le projet "Trame noire fluviale aixoise et programme de réhabilitation écologique des promenades des bords de l'Arc et de la Torse" à la Direction Archéologie et Muséum, a été acceptée.

Aussi, il est envisagé de recruter par voie contractuelle un chargé de mission animation et pilotage de projet sur la base du contrat de projet selon les dispositions de l'article L332- 24 du Code Général de la fonction publique.

Ses missions seront :

- assurer la coordination entre les différents acteurs du projet ;
- rédiger une synthèse écrite et cartographique du travail des partenaires ;
- basculer des données naturalistes produites par les Bureaux d'études et le GCP dans Silène ;
- réaliser un travail d'analyse cartographique (stratégie foncière) ;
- définir les enjeux écologiques et les pistes de travail futures ;
- effectuer des sorties de terrains avec les partenaires ;
- réaliser le protocole et le suivi des papillons de jour au parc Christine Bernard et à la promenade des Milles avec un protocole standardisé (mai / juin / juillet), pour évaluer l'amélioration globale de la qualité des milieux ;
- participer aux activités du Muséum (manifestations, expositions, sciences participatives...)
- assurer un rôle de conseil et appui sur les sujets Biodiversité auprès de différents services de la Ville.

Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente aux grilles indiciaires de catégorie A du cadre d'emploi des attaché entre l'IM 395/IB 444 et l'IM 678/IB 821, en fonction de son expérience et du diplôme détenu.

4. Mise à jour des besoins en vacances médicales de vaccinations au sein de la Ville

Le centre de vaccination de la Direction Santé Publique et Handicap propose des séances hebdomadaires de vaccination au cours desquelles il est proposé aux usagers deux types de vaccins :

- des vaccins du calendrier vaccinal français, gratuits ;
- des vaccins pour la prévention de maladies du voyage, payants dont la vaccination contre la fièvre jaune pour laquelle le centre est habilité par l'Agence Régionale de Santé PACA.

La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les voyageurs se rendant dans différents pays d'Amérique du sud et d'Afrique. Cette vaccination n'est pas disponible en médecine de ville, car le législateur a limité l'offre vaccinale aux seuls centres de vaccination habilités vaccination anti-amarile par les ARS.

Cette organisation a pour effet que, dans notre région, la demande vaccinale est supérieure à l'offre et les usagers sont confrontés à des délais parfois importants pour l'obtention d'un rendez-vous.

Aussi, il semble important d'augmenter le nombre de rendez-vous disponibles dans le centre dans le but de réduire les délais d'attente qui peuvent dépasser un mois dans les périodes précédant les

vacances scolaires.

Si une partie des vaccinations est effectuée par le Médecin-Directeur Santé publique et handicap, la ville emploie des médecins vacataires pour assurer les autres vacances et remplacer ce dernier durant ces congés. Ce besoin de 240 heures annuelles a précédemment été délibéré (décembre 2022).

Pour l'année 2024, il est proposé l'augmentation des vacances d'une demi-journée hebdomadaire supplémentaire, ce qui porterait le besoin à 520 heures annuelles.

Les médecins bénéficieront d'un contrat de travail en qualité de vacataires. Pour ce type d'intervention, la vacation se justifie par son caractère d'acte ponctuel et déterminé.

La rémunération des médecins vacataires interviendra, à terme échu, sur déclaration de la Direction Santé Publique et Handicap faisant état des vacances effectuées au taux précédemment fixé de 75 € brut de l'heure.

5. Renouvellement de mise à disposition - pour information

A compter du 1^{er} janvier 2024, la Ville d'Aix-en-Provence renouvelle la mise à disposition auprès du club handisport aixois, d'un agent municipal de catégorie B, à temps complet, contre remboursement des salaires et charges sociales.

Cet agent assure des fonctions d'éducateur des activités physiques et sportives. Cette convention est établie pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **APPROUVER** la création au tableau des emplois et des effectifs budgétaires ;
- **APPROUVER** les ajustements du tableau des emplois et des effectifs liés aux mouvements de personnels ;
- **APPROUVER** le recrutement d'un chargé de mission animation et pilotage de projet en contrat de projet ;
- **DIRE** que l'incidence financière sera imputable aux budgets 2024 sur le chapitre 012 "Charge du Personnel et frais assimilés" qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **APPROUVER** les principes de rémunération des vacances médicales de vaccination gérées par la Ville tels que présentés ci-dessus ;
- **DIRE** que la dépense annuelle prévisionnelle des vacances médicales de vaccination pour l'année 2024 s'élèvera à 60 000 € (soixante mille euros) et s'effectuera sur le chapitre 012 "Charge du Personnel et frais assimilés" qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **APPROUVER** la mise à disposition d'un agent municipal de catégorie B, auprès du club handisport aixois.

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : RATIO COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.24

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : RATIO COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE

2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis la loi n°2007-209 du 19 février 2007, relative à la fonction publique territoriale il appartient aux Collectivités territoriales de fixer les taux de promotion à appliquer pour tous les avancements de grade, quelle que soit la catégorie, à l'exception des avancements de grade du cadre d'emplois des agents de police municipale.

En effet, l'article 35 de ladite loi prévoit : « *le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de Police Municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois, ou de ce corps, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité*

Technique».

Les quotas et les règles définis pour la promotion interne restent, quant à eux, inchangés et toujours définis par les statuts particuliers, de valeur nationale.

Les ratios définis s'appliquent à l'effectif des promouvables. Si l'application d'un ratio ne permet pas d'aboutir à un nombre entier, il est prévu de procéder à l'arrondi supérieur afin de bénéficier d'au moins une possibilité.

Afin de fixer ces ratios, les collectivités locales doivent donc, compte tenu de leur situation propre en matière d'effectifs et de leurs besoins spécifiques :

- déterminer les taux de promotion par avancement de grade,
- saisir pour avis le Comité Social Territorial,
- soumettre à l'Assemblée Délibérante un projet de délibération portant fixation des taux susvisés.

L'accès au grade de directeur principal de police municipale

Entrés en vigueur le 1er décembre 2023, les décrets n°2023-1069 et n°2023-1070 du 21 novembre 2023 revalorisent la carrière des agents et des directeurs de police municipale.

En matière d'avancement de grade, la règle selon laquelle « la nomination d'un directeur principal de police municipale ne peut intervenir que si, à la date de cette nomination, les effectifs du service de police municipale comportent au moins deux directeurs de police municipale » est supprimée.

Cette évolution réglementaire permet ainsi à l'autorité territoriale de fixer un ratio d'avancement au grade de directeur principal de police municipale.

En conséquence, au titre de l'année 2024, le Comité Social Territorial du 6 février 2024 a été saisi pour avis concernant l'ouverture de cette liste et la fixation de son ratio.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-DECIDER d'approuver le ratio d'avancement de grade au titre de l'année 2024 annexé à la présente délibération.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 40 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 55 |
| Pour : | 55 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : RECONDUCTION DU DISPOSITIF DES APPRENTIS POUR L'ANNÉE 2024/2025

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.25

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : RECONDUCTION DU DISPOSITIF DES APPRENTIS POUR L'ANNÉE 2024/2025-

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Comme chaque année, la Ville d'Aix-en-Provence s'engage dans le dispositif d'apprentissage en permettant le recrutement de jeunes préparant un diplôme pouvant aller du niveau V (CAP/BP) au niveau I (bac+3 / bac+4).

Le recours à l'apprentissage présente plusieurs avantages ; ainsi il permet :

- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, d'anticiper les départs en retraite,
- de valoriser les compétences internes par le biais des maîtres d'apprentissage,
- de faire connaître la fonction publique territoriale et la richesse de ses métiers,
- de valoriser l'image de la collectivité,
- de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

Actuellement, 23 jeunes sont en apprentissage au sein de la ville, dans des domaines variés (espaces verts, école, communication, politique de la ville, carrière et rémunération, transformation numérique et développement, culture,...) ; 10 termineront leur formation et leur contrat au cours de l'année 2024.

Une campagne de recrutement a donc été lancée pour la prochaine rentrée scolaire 2024/2025. Celle-ci se déroule en plusieurs étapes :

1/ Recensement des besoins dans les différents services Décembre 2023

2/ Analyse des demandes et arbitrages

Janvier – Février 2024

3/ Campagne de recrutement

Avril à Août 2024

Les dernières campagnes de recrutement concernent quasiment 50% de diplômés de niveau bac et plus ; la complexification des projets et activités des différents services expliquent cette tendance. Les formations de niveau IV, III et I répondent en effet de plus en plus aux besoins des services.

Durant le contrat d'apprentissage, la Ville verse une rémunération à l'apprenti, l'accompagne dans sa formation professionnelle par l'intermédiaire d'un maître d'apprentissage (qui perçoit une indemnité) et finance les cours théoriques dispensés par le centre de formation.

La délibération du conseil d'administration du CNFPT (n° 2020-141 du 24 juin 2020 portant notamment adoption du règlement d'attribution des contributions aux CFA, n° 2022-038 du 26 janvier 2022 portant simplification comptable des versements aux CFA et conventionnement avec les CFA sur les modalités de facturation et n° 2022-063 du 17 mai 2022 portant notamment mise à jour du règlement d'attribution des contributions aux organismes de formation par apprentissage), modifie le financement à hauteur de 100 % (au lieu de 50%) pour les contrats d'apprentissage signés par une collectivité territoriale ou un établissement public à compter du 1er janvier 2022, pour au plus 50% des demandes de financement, et en priorité pour les métiers sous tension (44 métiers concernés).

Cette contribution financière des frais de formation est directement versée au centre de formation qui le déduit des frais de formation facturés aux collectivités.

En 2023, la politique d'apprentissage a représenté pour la Ville une dépense de 370 053 euros* (le CNFPT ayant pris en charge de son côté 94 110 euros sur 10 contrats validés à leur niveau, c'est-à-dire qui étaient éligibles selon leurs critères)

* : *Cette somme comprend la rémunération des apprentis, des maîtres d'apprentissage, et le coût de la formation restant à financer par la Ville.*

Pour rappel, en 2023, le recrutement de 30 apprentis avait été délibéré afin d'apporter notre aide aux jeunes. Malgré cette volonté renouvelée chaque année, la Ville rencontre des difficultés à intégrer le volume total fixé par délibération (en raison de fins de contrats anticipées souhaitées par certains apprentis ou par la Ville, de difficultés de recrutement sur certaines offres, ou encore de projets d'accueil d'apprentis qui deviennent moins prioritaires), expliquant l'écart entre ce volume délibéré et le nombre effectif d'apprentis en activité dans les services.

La Ville souhaitant poursuivre sa politique volontariste en faveur de l'apprentissage, il est proposé un volume de 30 contrats d'apprentissage en 2024 (dont 13 jeunes issus des dernières promotions qui poursuivent leur apprentissage à la Ville en 2024).

Ainsi le coût prévisionnel engendré par ce dispositif sur l'année 2024/2025, du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 représenterait pour la ville une somme d'environ 368 700 euros (sous réserve que le CNFPT prenne en charge, comme l'indique le décret, 100% du coût de formation -selon un plafond- de 50% des contrats validés sur des métiers en tension, et sous réserve que les dispositions de ce décret ne connaissent pas de modification au cours des périodes d'apprentissage concernées).

Comme chaque année, les demandes de recrutement d'apprentis formulées par les services feront l'objet d'une analyse et d'un arbitrage. Parmi les critères pris en compte, figurent notamment la qualification du maître d'apprentissage, la nature des missions confiées, la capacité d'accueil en terme d'espace de travail etc...Une attention particulière sera portée sur les conditions d'accueil de l'apprenti, notamment pour les plus jeunes pour lesquels la disponibilité et la présence du maître d'apprentissage à leurs côtés s'avèrent indispensables.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** le maintien de l'effort de la Collectivité en faveur de l'apprentissage avec une cible de 30 contrats pour l'année scolaire 2024/2025 ;

- **DIRE** que l'incidence financière sera imputable au budget 2024 dont les lignes budgétaires dédiées présentent les disponibilités nécessaires.

Présents et représentés : 55

Présents : 40

Abstentions : 0

| | |
|--------------------|------|
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 55 |
| Pour | : 55 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : DÉFINITION DES BESOINS EN AGENTS SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2024

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.26

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : DÉFINITION DES BESOINS EN AGENTS SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2024

- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément aux articles L 332-22 à L 332-23 du code général de la fonction publique, les Collectivités sont autorisées à recruter des agents contractuels pour exercer les fonctions correspondant à un besoin saisonnier, les emplois afférents devant être créés par l'organe délibérant.

1) Saisonniers pour la période estivale

Comme toutes les années, nos services ont besoin d'agents saisonniers. Dans le cadre budgétaire contraint, ces emplois ont fait l'objet d'une attention soutenue de façon à concentrer ces moyens sur les activités prioritaires, principalement au service du nettoyage, aux musées de la ville et à la Direction des sports, notamment pour les dispositifs sportifs d'été.

Ainsi un objectif de maintien des emplois saisonniers a-t-il été donné aux services, une plus grande répartition des congés des titulaires étant par ailleurs recherchée.

En ce qui concerne les modalités de rémunération, il est rappelé que le paiement du salaire est désormais effectué à terme échu.

A titre d'information, pour l'année 2023, les besoins en renfort saisonniers se sont élevés à 194 équivalents mois (510 000 €), affectés essentiellement au service nettoyage et aux musées de la Ville.

L'ensemble de ces recrutements saisonniers pour la période estivale, soit 165,5 équivalents mois

entraînera une dépense totale pour la période considérée de 435 404€ (quatre cent trente-cinq mille quatre cent quatre euros) toutes charges comprises prévue au budget primitif 2024 chapitre 012 « Charge de personnel et frais assimilés » qui présente les disponibilités suffisantes.

2) Saisonniers dans le cadre de la biennale 2024

Au-delà de la période estivale, dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activité lié à la biennale 2024, l'exposition Chiharu SHIOTA et l'ouverture de l'escalier de l'Hôtel de Chateaurenard, la Direction des Musées d'Arts et d'Histoire sollicite une enveloppe supplémentaire de 67 équivalents mois, sur des fonctions d'agent d'accueil et de surveillance et de 4 équivalents mois sur des fonctions de médiateur, permettant l'ouverture en continu des sites afin de conforter le rayonnement des musées aixois et d'augmenter les recettes de fréquentation.

Ces besoins seront répartis sur 12 contrats à temps complet et 4 contrats à temps non complet (15 heures hebdomadaires le week-end) pour la période du 18 mai 2024 au 6 octobre 2024 et 2 contrats à temps complet et 1 contrat à temps non complet (15 heures hebdomadaires le week-end) pour la période du 15 juin 2024 au 5 janvier 2025.

En ce qui concerne les modalités de rémunération, il est proposé considérant la durée des contrats que le paiement du salaire soit effectué à la fin du mois travaillé si la date de début de contrat le permet.

L'ensemble de ces recrutements saisonniers Biennale 2024, soit 71 équivalents mois entraînera une dépense totale pour la période considérée de 188 174€ (cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quatorze euros) toutes charges comprises prévue au budget primitif 2024 chapitre 012 « Charge de personnel et frais assimilés » qui présente les disponibilités suffisantes.

Aussi, compte tenu des besoins exprimés par les services pour assurer la continuité des services au public, il vous est demandé Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** les créations d'équivalents mois suivantes :

- **84,5 équivalents mois** pour des fonctions d'entretien ou technique rémunérés sur l'IB 367 ; L'incidence financière s'élève à 222 109 € (deux cent vingt-deux mille cent neuf euros) ;
- **6 équivalents mois** pour les fonctions d'Animateur dans le cadre du dispositif
- « Mini Box » rémunérés sur l'IB 397. L'incidence financière s'élève à 16 158 € (seize mille cent cinquante-huit euros) ;
- **132 équivalents mois** pour les fonctions d'agent d'accueil et de surveillance aux Musées de la Ville, rémunérés sur l'IB 367. L'incidence Financière s'élève à 346 962€ € (trois cent quarante-six mille neuf cent soixante-deux euros) ;
- **10 équivalents mois** pour des fonctions administratives dans différents services de la Ville, rémunérés sur l'IB 367. L'incidence Financière s'élève à 26 285 € (vingt-six mille deux cent quatre-vingt-cinq euros) ;
- **4 équivalents mois** pour les fonctions de médiateur aux musées de la Ville rémunérés sur entre l'IB 389 et l'IB 478 selon l'expérience. L'incidence financière s'élève à 12 064 € (douze mille soixante-quatre euros).

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL - SUBVENTION

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.27

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL - SUBVENTION- Décision du

Conseil

Mes Chers Collègues,

La Caisse d'Entraide du Personnel Municipal est, comme vous le savez, une Association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 ayant pour but de mettre en œuvre des activités en faveur des agents adhérents de la Ville, dans le domaine de l'Action Sociale, de la Culture, et des loisirs.

Selon l'article IV.3 de la convention signée en application de la délibération du conseil municipal n° DL.2022-384 du 13 décembre 2022 entre la Ville et la Caisse d'Entraide pour une période de 3 ans de 2023 à 2025, la Ville verse une subvention pour la participation à la mise en œuvre des prestations d'action sociale allouées à ses adhérents.

Cette subvention est composée d'un montant forfaitaire fixé à 623 000 € pour l'année 2024 et d'un complément de subvention fixé au second semestre conformément aux dispositions de la convention. Pour 2023, le montant de ce complément de subvention s'élevait à 264 939 €. La convention pluriannuelle prévoit un premier versement de 70% du montant total de la subvention intervenant au premier semestre (au plus tard le 15 Avril).

Sur cette base, la Ville peut d'ores et déjà attribuer la première partie de la subvention, à savoir 623 000 €. Une seconde délibération interviendra au second semestre 2024 pour fixer le montant global définitif de la subvention et le versement des 30 % restants.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** pour exécution de la Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Commune d'Aix-en-Provence et la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal 2023 à 2025, 623 000 € correspondant à la première partie de la subvention 2024 relative à la mise en œuvre des prestations sociales allouées à ses adhérents qui est inscrite au BP 2024 sur les lignes 92020 - 6574 - 1732 "aide sociale - frais commun".

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme COURANJOU : Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Il s'agit pour le petit 1, de la création d'emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. Ces postes sont inscrits au plan de recrutement 2024. Comme annoncé dans le BP, la gestion rationalisée des effectifs est ciblée sur des objectifs de proximité et devra répondre aux exigences de l'autorité territoriale en matière de proximité aux usagers, tout en restant limitée au volume de départ de l'année.

Pour le 2, mise à jour du tableau des entrées des effectifs au regard de l'ajustement des postes lié à pourvoir pour les besoins des services.

Le 2.2, les évolutions de carrière des agents, réussite à concours, changement statutaire, changement de filière. Ces postes sont autorisés à être ouverts, le cas échéant contractuels. Il s'agit, en premier lieu, de la réglementation et ensuite la liste correspond à la création et suppression du cumul des grades lié à l'évolution des carrières des agents, comme par exemple, un changement des filières d'un agent de la filière technique vers la filière administrative.

Le 2.3, vous avez sur table un changement suite au CST du 6 février. Le 2.3 est l'ajustement des créations de grades lié à la parution des récents décrets dont je vous épargnerai les numéros. Nous créons les grades supplémentaires précisés dans cette délibération. Il s'agit d'un complément de la délibération que nous avons passée en décembre pour permettre à l'autorité territoriale d'avoir toutes les possibilités en termes de grade afin de procéder aux arbitrages de la CAPI sans présumer des arbitrages de cette CAPI.

Le 3, la demande d'aide déposée par la Ville auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour mener à bien le projet « Trame noire fluviale aixoise et programme de réhabilitation écologique des promenades du bord de l'Arc et de la Torse » de la direction archéologique et muséum a été acceptée. Aussi, il est envisagé de recruter par voie contractuelle, un chargé de mission animation et pilotage de projets sur la base d'un contrat de projet selon la disposition de l'article L.332-24 du Code général de la fonction publique.

Enfin, le 4, pour l'année 2024, il est proposé l'augmentation des vaccinations d'une demi-journée hebdomadaire supplémentaire, ce qui porterait les besoins à 520 heures annuelles. Les médecins bénéficieront d'un contrat de travail en qualité de vacataires. Pour ce type d'intervention, la vacation se justifie par son caractère d'acte ponctuel et déterminé. La

rémunération des médecins vacataires interviendra à terme échu sur déclaration de la Direction de la santé publique et faisant état de vacances effectuées au taux précédemment fixé en délibération précédente de 75 € brut.

On passe ensuite à la 01.24 concernant l'approbation des ratios d'avancement et de grade. Comme précédemment indiqué, dans le cadre du processus d'avancement de grade et de promotion interne, il s'agit de fixer un ratio supplémentaire au titre de l'année 2024 via la délibération de l'autorité territoriale après avis du comité technique qui s'est tenu le 6 février. La règle selon laquelle la nomination d'un directeur principal de police municipale ne peut intervenir que si à la date de cette nomination les effectifs du service de la police municipale comportaient au moins deux directeurs de police municipale est supprimée. Cette évolution réglementaire permet à l'autorité territoriale de fixer un ratio d'avancement au grade de directeur principal de la police municipale.

Le 01.25, nous délibérons sur la reconduction du dispositif des apprentis. Comme chaque année, la Ville d'Aix-en-Provence s'engage dans le dispositif d'apprentissage en permettant le recrutement de jeunes préparant un diplôme pouvant aller du niveau V (CAP/BP) au niveau I (bac+3/bac+4).

Nous avons actuellement 23 jeunes en apprentissage : 4 CAP, 3 BP, 3 Bachelors aussi bien en gestion qu'en technique, 3 BTS, 1 licence, 5 Masters, un DEGIEPS, dans le domaine sportif et trois autres diplômes de BTS dans des domaines variés tels que les espaces verts, les écoles, la communication, la politique de la Ville, les carrières et rémunérations, la transformation numérique et développement et la culture.

En 2023. La politique d'apprentissage a représenté pour la Ville, une dépense de 370 053 €, le CNFPT ayant pris en charge de son côté 94 110 € sur 10 contrats. La Ville souhaite poursuivre sa politique volontariste en faveur de l'apprentissage et il est proposé un volume de 30 contrats d'apprentissage pour 2023, dont 13 jeunes issus des dernières promotions qui poursuivront leur apprentissage en 2024.

Ainsi, le coût prévisionnel engendré par ce dispositif sur l'année 2024-2025 pour la Ville sera d'une somme de 368 700 €, sous réserve que le CNFPT prolonge ses réalisations telles qu'en 2023.

Ensuite, nous avons la 01.26, merci. Il s'agit de la délibération concernant les saisonniers. Comme précisé encore dans le BP tel que l'a dit donc Madame AUGEY, la dynamique de déploiement d'une gestion rationalisée des effectifs ciblée sur des objectifs de proximité nous conduit vers un soutien des directions de la propreté entre autres et de la DGAS Culture et patrimoine. Comme toutes les années nos services ont besoin d'agents saisonniers pour faire face à la saison estivale dans une période d'augmentation des activités de la Ville pour la fréquentation touristique, les événements culturels et sportifs et de prise de congés d'été des agents municipaux, au-delà de la période estivale, comme l'a dit effectivement aussi Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, dans le cadre de l'accroissement saisonnier de l'activité de la Biennale, l'exposition Chiharu SHIOTA et l'ouverture de l'escalier d'arrêt de l'hôtel Châteaurenard, la direction des musées d'art et d'histoire sollicite une enveloppe supplémentaire permettant l'ouverture en continu des sites. L'ensemble de ces recrutements saisonniers pour la période estivale correspondra à 165 équivalents mois, dépense totale pour la période, de 623 577 €.

La 01.27, délibération pour la caisse d'entraide du personnel municipal. Il s'agit, comme chaque année, de la subvention du premier semestre. Cette subvention est composée d'un montant forfaitaire fixé à 623 000 € pour l'année 2024 et d'un complément de subvention fixé au second semestre, conformément aux dispositions de la convention. Un premier versement de 70 % du montant total de la subvention et un solde au second semestre, donc nous verserons au premier semestre, cette subvention de 623 000 €.

Je vous remercie. Et donc, je me tiens à votre disposition pour les questions.

M. CHEVALIER : Merci, Françoise. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame HUARD.

Mme HUARD : Je vous remercie. Je voudrais intervenir sur la 01.25 et la 01.26. La 01.25 sur l'apprentissage. Alors depuis 2017, l'apprentissage en France est devenu une voix d'excellence à l'accès à l'emploi. Nous sommes passés de 300 000 à 750 000 apprentis et donc, c'est vraiment grâce au gouvernement et depuis 2022, il y a pris en charge de 100 % de la formation, sauf qu'avant, ça n'existait pas, donc je suis bien obligée de dire que c'est grâce à ce gouvernement effectivement que l'apprentissage est devenu ainsi, mais bon. Ce que je trouve dommage par contre, c'est que la ville d'Aix ne doit pas être assez attractive puisque moins de 50 % des jeunes, c'est-à-dire 10 sur 23 alors qu'on avait délibéré sur 30, ça veut dire qu'il n'y a eu que 23 jeunes qui sont rentrés en apprentissage, simplement 10 iront au bout de leur parcours. Je voulais savoir quelle explication on pouvait avoir sur ce nombre si petit. Est-ce que je pose l'autre question ?

Sur les emplois des saisonniers, oui, c'est quand même important. Sur les saisonniers LDT, est-ce que ce sont les mêmes que ceux que l'on a pris en hiver, je voulais savoir. Et puis, dans votre délibération, vous avez oublié une petite partie de la phrase sur laquelle vous avez dit que « l'objectif de maintien des emplois saisonniers avait été donné aux services avec une plus grande répartition des congés des titulaires étant par ailleurs recherchée », ça, vous avez oublié de le souligner. Est-ce que le fait de prendre plus de saisonniers et en même temps on oblige les titulaires à étaler leurs congés sur une plus grande partie et non pas tout concentrer sur juillet et août. Voilà, c'était une question également. Je reviens sur les saisonniers pour la Biennale, toujours cette Biennale parce qu'en plus de la subvention de 1,4 million, il va falloir rajouter 188 174 € pour les salaires des saisonniers. Je trouve que l'addition commence à être un peu lourde au niveau de cette Biennale, mais ça serait bien de me répondre sur les deux questions que j'ai posées. Merci.

M. CHEVALIER : Madame PETEL, vous avez une question ?

Mme PETEL : Je voulais rebondir sur la 01.23.

M. CHEVALIER : 01.23, allez-y. Après, on répondra.

Mme PETEL : Je profite juste de cette délibération dans laquelle vous avez deux fiches de poste, on va dire pour des enseignants au Conservatoire pour rappeler à l'assemblée qui est ici que le directeur du Conservatoire a renoncé à faire appel de la décision du tribunal qui l'avait condamné à 10 mois de prison et sursis pour harcèlement et ce n'est pas une petite affaire. Il renonce donc à faire appel, ce qui veut dire qu'il sera donc condamné. Et je souhaitais savoir ce qu'il adviendra à partir du moment où il renonce à l'appel que va faire la Ville.

M. CHEVALIER : Françoise, tu réponds aux deux premiers points sur les apprentis sur les saisonniers.

Mme COURANJOU : Sur les apprentis, il y a une confusion. Ça n'est pas que seulement 50 % ont été pris en charge. C'est le décret qui prévoit ça. C'est le CNFPT qui évalue sur sa prise en charge des métiers en tension et qui prend 50 % du coût de la formation. Ce n'est pas nous qui décidons. Le CNFPT prend 50 % du coût sur un nombre, 100 % du coût sur la moitié du nombre des apprentis. C'est le décret qui prévoit ça.

Mme HUARD : Sauf que ce n'est pas mis dans la délibération. Ce n'est pas ce qui est marqué dans la délibération. Justement dans la délibération, on met que ça modifie le financement à hauteur de 100 % au lieu de 50 % pour les contrats d'apprentissage.

Mme COURANJOU : Non, mais c'est parce que la délibération, vous l'entendez, enfin c'est

100 % du financement mais sur 50 % des contrats. Je termine après sur le deuxième point des saisonniers. Non, ce ne sont pas les mêmes saisonniers et pour le service nettoyage, il y a – on l'a vu aussi dans le BP – une volonté de soutenir la direction du nettoyage qui a sacralisé ses effectifs dans une volonté donc de consolider les effectifs puisque nous avons une volonté de service en continu surtout l'été puisque nous sommes comme vous le constatez, une ville qui est visitée avec une affluence continue. Notre volonté est d'avoir un service continu et donc, que nous avons observé depuis la sacralisation de ces effectifs qu'il y a moins d'absentéisme et que donc, il y a une adhésion à ce projet avec une montée en charge de la mécanisation. C'est pour cette raison que dans cette adhésion au projet et dans cette adhésion à cette réorganisation, il est important pour les agents de la Ville et pour le service continu de maintenir ce service continu pendant l'été où nous avons une grande fréquentation, d'embaucher ces saisonniers pour que ce service continu reste un service de qualité. Ce ne sont pas les mêmes saisonniers. Ce sont des saisonniers différents et donc, ça nous permet d'avoir un service continu pour l'été.

Il y avait l'autre question sur la fiche de poste, ça, je laisserai répondre.

Mme BILLOT : Oui, juste par rapport aux apprentis, vous avez dit que l'État a mis en place 100 % de financement pour la rémunération des apprentis, vous oubliez de dire que c'est jusqu'au bac pro maximum, mais dès que vous dépassez le bac pro, ce n'est pas vrai, il n'y a plus 100 % de financement et voire à certains diplômes et comme là, il y a beaucoup de diplômes différents, quelques fois, il y a 25 %, voire moins.

M. CHEVALIER : Merci, Brigitte. Je laisse répondre à Madame HUARD, Madame PRIOUX-VIDAL pour la Biennale et après, je réponds pour l'autre.

Mme PRIOUX-VIDAL : Pour la Biennale qui est quand même l'objet de beaucoup de sujets, mais on est heureux de travailler sur ce magnifique projet avec une équipe qui est extrêmement motivée et des opérateurs culturels qui sont heureux de faire cette Biennale. On aura l'occasion de présenter la programmation la semaine prochaine avec Madame le Maire. Effectivement, si on fait une programmation un peu exceptionnelle dans le cadre d'une Biennale d'arrêt de culture et qu'on reçoit des artistes locaux, régionaux, nationaux et internationaux, pendant ce temps de réception dans nos musées notamment, on espère le montrer le plus largement au public. Donc, c'est vrai que nos horaires d'ouverture vont être un peu plus élargis pendant la période où on a une proposition artistique de très grande qualité qu'on souhaite montrer au plus grand nombre d'Aixois. Donc, les équipements culturels en année biennale sont beaucoup plus ouverts qu'en année classique puisqu'il y a beaucoup plus de propositions artistiques qui voient le jour pendant cette année-là tout simplement. Et effectivement, les agents de la Ville partent en congés, et ils y ont droit, y compris pendant les périodes d'été, et c'est la raison pour laquelle nous employons aussi des saisonniers pour que chacun puisse se reposer dans de bonnes conditions. On ne les oblige à rien. Justement, ils partent quand ils le souhaitent et les saisonniers, parfois ce sont des personnes nouvelles et puis parfois, ce sont des personnes qui ont déjà donné satisfaction dans des précédents contrats, qui souhaitent continuer avec la Ville et que bien entendu, on réemploie s'ils recandidatent.

Mme HUARD : La question n'était pas du tout au niveau du personnel. Il est évident que les gens ont droit à leurs vacances et heureusement, et que ça soit remplacé par des saisonniers, ça me va très bien, ce n'est pas ça. Ma position était de me dire à quel montant total va coûter la Biennale, c'est juste ça. Parce que d'un côté, on dit : « C'est juste 1,4 million de subventions » mais auxquels il faut rajouter effectivement le salaire de saisonniers et toutes les prestations qui vont s'ajouter au fur et à mesure.

Mme PRIOUX-VIDAL : En 2022, nous avons fait la consolidation du budget global de la Biennale que j'avais présenté d'ailleurs en Conseil municipal. On fera le même exercice à la fin de l'année 2024 pour qu'on ait une vision tout à fait globale.

Mme HUARD : Ma question était juste dans ce sens-là.

M. CHEVALIER : Juste sur la Biennale, je voudrais dire quelque chose. C'est vrai qu'on a une dépense municipale qui existe, mais ce que j'aimerais qu'on estime bien, ce sont les retombées sociales et économiques. Sociales, c'est-à-dire le bonheur que ça peut apporter aux habitants du territoire, que ça soit les Aixois et les autres. Et deuxièmement, la richesse économique ou les chiffres d'affaires que ça peut apporter à l'ensemble nos commerçants et artisans du centre-ville en particulier ou des quartiers où se passent des manifestations de ce sens. Certes, il y a une dépense, on vous présentera la consolidation de la dépense, mais il y a une estimation virtuelle des recettes, entre guillemets, parce que le bonheur social, je ne sais pas s'il y a une quantification de cet élément-là, mais quand vous avez vu « Aix 100 Flammes », c'est difficile d'estimer quel était l'apport financier de cette manifestation. C'est juste une parenthèse sur le sujet.

Mme HUARD : C'est-à-dire qu'après le consentement à l'impôt, il va y avoir le consentement au bonheur.

M. CHEVALIER : Il faut bien qu'on tourne un peu la page des deux ans de pandémie qui n'ont pas été pour nos concitoyens très agréables, donc c'est important. Et puis il y a aussi des gens qui, tout à l'heure, on parlait le côté social, quand vous vous baladez à « Aix 100 flammes », on ne vous demande pas votre bulletin d'imposition pour savoir si vous êtes smicard, chômeur ou milliardaire. Tout le monde se confond. Tout le monde assiste aux spectacles et se confond.

Hors micro.

M. CHEVALIER : Pardon ? Je peux terminer ? Juste pour vous répondre concernant l'autre point, Madame PETEL, concernant le directeur, on m'informe qu'il n'a pas repris son poste et pour l'instant, il n'est pas prévu qu'il reprenne son poste, si c'est ça la question que vous vouliez savoir. Ce n'est pas prévu en ce sens. Une autre question et après on passe aux votes.

Mme PETEL : Oui, c'est simplement pour vous dire que le sport aussi, ça procure du bonheur et que ça a aussi un effet extrêmement important sur la santé, les dépenses en santé. Je pense que quand on vous demande des explications financières, on ne vous les demande pas forcément en fin d'année pour nous faire le détail de ce qui a été dépensé, mais peut-être de nous le proposer en début d'année pour nous inciter à voter puisqu'on vote normalement sur des informations que l'on nous donne. C'est en ça que sans doute Élisabeth HUARD vous demande plus d'informations sur la Biennale, mais le bonheur et la culture, ça me va très bien, le sport et le bonheur ça va bien ensemble aussi.

M. CHEVALIER : Oui, mais c'est pour ça qu'il y a différentes actions sur le sport qui sont menées toute l'année et comme je le disais tout à l'heure lorsque vous étiez absente, mais je pense qu'on a dû vous le dire, c'est important de défendre le sport auprès de toutes les collectivités. Il n'y a pas que la ville d'Aix-en-Provence. La Ville d'Aix-en-Provence est un moteur depuis des années. Et par exemple, si voulez, dans l'avenir, c'est vrai que pour le bonheur des Aixois, il y aura la traversée de la flamme olympique. On n'y est peut-être pour rien, mais bon, quelque part, elle passe par chez nous et autour de cette flamme olympique, il y aura un certain nombre de manifestations dédiées qui permettra de faire connaître mieux le sport. Le sport et la santé, c'est important, mais je pense qu'il y aura des actions aussi de cette nature de mémoire, avec différents éléments qui seront présentés.

Mme PETEL : 8 % des subventions d'un côté, 61 % de l'autre.

M. CHEVALIER : On va passer aux votes.

01.23, abstentions ? Contre ?

01.24, abstentions ? Contre ?

01.25, abstentions ? Contre ?

01.26, abstentions ? Contre ?

01.27, abstentions ? Contre ?

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.

02.01

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Je porte à votre connaissance la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations permanentes accordées au Maire par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et des autorisations de signatures accordées aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) par délibération DL.2021-762 du Conseil Municipal du 24 septembre 2021.

Ces actes sont consultables dans leur intégralité :

à la Direction des Assemblées et Vie Institutionnelle (Hôtel de Ville, 2ème étage, aux heures d'ouverture), sur le site internet « Aix ma ville » dans la rubrique « actes réglementaires ».

En cas de difficultés, la Direction des Assemblées et Vie Institutionnelle se tient à votre disposition pour vous transmettre tout document.

En matière d'autorisation d'ester en justice :

| | |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D.2023-531 | DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR BROCK FRANCK - RÉFÉRÉ EXPERTISE- TA 23/307 CONVENTION D'HONORAIRES N°22149 |
| D.2023-553 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN RÉFÉRÉ-SUSPENSION A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 31/05/2023, SIS 2684 ROUTE DES PINCHINATS - TA 23/317 |
| D.2023-555 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A FREE MOBILE CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 25/08/2023, SIS QUARTIER DE LA RABIOTTE - TA 23/319 Notification : 28/12/2023 |
| D.2023-556 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 31/05/2023, SIS 2684 ROUTE DES PINCHINATS - TA 23/321 |
| D.2023-557 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR ET MADAME VALENTIN ET AMÉLIE MALBOS CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 07/07/2022. SIS 10 ALLÉE ÉTIENNE LAMBERT- TA 23/004 |
| D.2023-558 | DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT A MADAME ARRIGHI LISETTE -IMMEUBLE 1 RUE DE LA FOURANE - TJ 23/320 MARCHÉ N°22152 |
| D.2023-559 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SOCIÉTÉ LOCAFIMO CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 18/04/2019, SIS 770 AVENUE JEAN-RENÉ GUILIBERT GAUTIER DE LA LAUZIERE - TA 23/322 |
| D.2023-560 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SOCIÉTÉ LOCAFIMO CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 16/11/2022, SIS 770 AVENUE JEAN-RENÉ GUILIBERT GAUTIER DE LA LAUZIERE - TA 23/323 |
| D.2023-609 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SARL PROMETHEE - RÉFÉRÉ PRÉVENTIF AVANT TRAVAUX - TJ 23/329 - MARCHÉ N°P18044 |

En matière de délivrance et de reprise des Concessions dans les Cimetières :

| | |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| D.2023-532 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR JOUFFRAI |
| D.2023-533 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MME GUEMMOUR |
| D.2023-534 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE LUYNES MR AMAR Notification : 20/11/2023 |
| D.2023-535 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR & MME MARTINI |
| D.2023-536 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR BARTHÉLÉMY 1 |
| D.2023-537 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR BARTHÉLÉMY 2 |
| D.2023-538 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR OULAD ABDALLAH |
| D.2023-539 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME VAN DEN BOOGAARD |
| D.2023-540 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE PUYRICARD MME ALBOIN |
| D.2023-541 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MME WAGNER |

| | |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| D.2023-542 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME KOLODNY |
| D.2023-543 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME HENON |
| D.2023-544 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME TREILHES |
| D.2023-545 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME JOST |
| D.2023-546 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME PAUL |
| D.2023-547 | CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME DIAZ |
| D.2023-548 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR LUTTI |
| D.2023-549 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES MME RICCA |
| D.2023-550 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME RIVIERE |
| D.2023-551 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR GARCIA |
| D.2023-552 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME BOUALAM Notification : 20/11/2023 |
| D.2023-561 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME LAPEYRE |
| D.2023-562 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR NACACHE |
| D.2023-563 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR LEGRAND |
| D.2023-564 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR BIAGGI |
| D.2023-565 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR LAURENT |
| D.2023-566 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME GILANTON |
| D.2023-567 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR AYANT 1 |
| D.2023-568 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR AYANT 2 |
| D.2023-569 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME AYANT 1 |
| D.2023-570 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME AYANT 2 |
| D.2023-571 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MME MARTINI |
| D.2023-572 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME CASU |

| | |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| D.2023-573 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE LUYNES MME NETALIS |
| D.2023-574 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR CANDEL |
| D.2023-575 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR CONTI & MME REHABI |
| D.2023-576 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR HADAQUI |
| D.2023-577 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME PIGNATEL |
| D.2023-578 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR CHARLES |
| D.2023-579 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR EMANUEL |
| D.2023-580 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE PUYRICARD MR GAUBERT Notification : 06/12/2023 |
| D.2023-581 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR & MME WANNER |
| D.2023-582 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME BROUAYE |
| D.2023-583 | CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR BARUL |
| D.2023-584 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMEIÈRE GRAND SAINT JEAN MME MONTERA |
| D.2023-585 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME MIAPANIAN |
| D.2023-586 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME THOMA |
| D.2023-587 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES M. LORENZATI Notification : 06/12/2023 |
| D.2023-588 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME RAULIN |
| D.2023-589 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR GAILLARD |
| D.2023-590 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION N°254 CIMETIÈRE LES MILLES MME YAHIA-BERROUGUET |
| D.2023-591 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION N° 228 CIMETIÈRE LES MILLES MME YAHIA-BERROUGUET |
| D.2023-592 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME DUBANT |
| D.2023-593 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME PONCE |
| D.2023-594 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME CONEJO |
| D.2023-595 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR BENNACER |
| D.2023-596 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME BELL |

| | |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| D.2023-597 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR DELAHAYE |
| D.2023-598 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME COSTE BOUZIDI |
| D.2023-599 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE PUYRICARD MR BELTRAN |
| D.2023-600 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES MME LEYDIER |
| D.2023-601 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME GUYADER |
| D.2023-602 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES MME BUIS |
| D.2023-603 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME DOS SANTOS |
| D.2023-604 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR FORASSIEPI |
| D.2023-605 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME NOURRY |
| D.2023-606 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE DE LUYNES MR & MME CAIRE |
| D.2023-607 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR JOST |
| D.2023-608 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME CAILLIEZ |
| D.2024-1 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE LUYNES LES PETITES SOEURS DE JÉSUS |
| D.2024-2 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE LUYNES LES PETITES SOEURS DE JÉSUS |
| D.2024-3 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME MICHELOT |
| D.2024-4 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME ISOARD |
| D.2024-5 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE LUYNES FAMILLE COMPARIN |
| D.2024-6 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR BONNET |
| D.2024-7 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME MIGNONE |
| D.2024-8 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME DELAFON CONCESSION N° 1663 |
| D.2024-9 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR DELAFON CONCESSION N° 1691 |
| D.2024-10 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME MALLET |
| D.2024-11 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR OLLIVIER |
| D.2024-12 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME GEDIN |

| | |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| D.2024-13 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE DE LUYNES MR & MME BRAZ |
| D.2024-14 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE DE LUYNES MME ROINAC |
| D.2024-15 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE DE LUYNES MME BOZANO |
| D.2024-16 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE PUYRICARD MR GAINDE |
| D.2024-17 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE PUYRICARD MR GAINDE (454) |
| D.2024-18 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR SCOTTI |
| D.2024-19 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME GIRAUDIER |
| D.2024-20 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR COLOMBANI |
| D.2024-21 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME DE CASTRO |
| D.2024-22 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME DELABY |
| D.2024-23 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME DIDIER |
| D.2024-24 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR & MME BLOX |
| D.2024-25 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE COUTERON MME LAPORTE |
| D.2024-26 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME PAYET Notification : 05/01/2024 |
| D.2024-27 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR TOUATI |
| D.2024-28 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME ZEGGAI |
| D.2024-29 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR SOULAS |
| D.2024-30 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME LEVRON |
| D.2024-31 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME BETTIOU |
| D.2024-32 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME VANHABOST |
| D.2024-33 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR ET MME KAROUBY |
| D.2024-34 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME ZEDET |
| D.2024-35 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME FAURÉ |
| D.2024-36 | CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE PUYRICARD MME GIRAUDO Notification : 05/01/2024 |

| | |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| D.2024-37 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME BERNIER |
| D.2024-38 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME ALIOUATE MYRIAM & MR ALIOUATE HOCINE |
| D.2024-39 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME LAGARDE |
| D.2024-40 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR LAMY |
| D.2024-41 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME GERSTER |
| D.2024-42 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME BOHER |
| D.2024-43 | CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME SCHWEICKHARDT |
| D.2024-44 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR STEENLANDT |
| D.2024-45 | CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES MR DELERIA Notification : 08/01/2024 |
| D.2024-46 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR CAUCHE |
| D.2024-47 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME RAFANOMEZANA |
| D.2024-48 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR BONY |
| D.2024-49 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES MME MAESTRACCI |
| D.2024-50 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES MR AGARD |
| D.2024-51 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR HAMMOUTENE |
| D.2024-52 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR & MME GHAOUATI |
| D.2024-53 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE PUYRICARD MME BERNARD |
| D.2024-54 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME GRANDPERRIN |
| D.2024-55 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR FERNANDEZ |
| D.2024-56 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME SAUTRON |
| D.2024-57 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME TOUCHAIS |
| D.2024-58 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE LUYNES MME OUEDRAOGO |
| D.2024-59 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR BOUDAL |

| | |
|-----------|---------------------------------------------------------------------|
| D.2024-60 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME MENAGER |
|-----------|---------------------------------------------------------------------|

| | |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------|
| D.2024-61 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME NGUYEN |
| D.2024-62 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME GELSOMINO |
| D.2024-63 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME LE CUNFF |
| D.2024-64 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME DERRAB |
| D.2024-65 | CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR AGOPIAN |

En matière d'emprunts :

| | |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D.2023-610 | EMPRUNT DE 5 000 000 D'EUROS AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE |
| D.2023-611 | CONTRAT D'EMPRUNT CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC SIGNE EN VERTU DE LA DÉCISION D.2023-610 DU 11/12/2023 |

En matière de préemption :

| | |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D.2023-554 | DROIT DE PRÉEMPTION : VENTE MONSIEUR DIDIO SISE QUARTIER SAINT MITRE PARCELLES CADASTRÉES SECTION LY N° 870, 871, 872, 873 Notification : 01/12/2023 Affichage du 04/12/2023 au 03/02/2024 |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

En matière de régies comptables :

| | |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D.2023-613 | RÉGIE DE RECETTES EVENEMENTIEL - ACTUALISATION ET INSTITUTION D'UNE RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES Notification : 15/01/2024 Affichage du 02/01/2024 au 01/03/2024 |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

En application de l'article L5217-10-6 du CGCT, dans le cadre du passage à la nomenclature budgétaire M57 au 1er janvier 2023, voté par délibération n°DL.2023-8, du Conseil Municipal du 20 janvier 2023 :

| | |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D.2023-612 | DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE Affichage du 20/12/2023 au 19/02/2024 |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte du présent rapport.

DL.2024-29 - INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.Ont signé
Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire

Président de séance

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE EN APPLICATION DU I DE L'ARTICLE L.5211-39 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.

02.02

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE EN APPLICATION DU I DE L'ARTICLE L.5211-39 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Créée au 1er janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence regroupe l'ensemble des communes membres de la communauté urbaine Marseille-Provence Métropole, de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence, de la communauté d'agglomération Salon Etang de Berre Durance, de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, du syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence et de la communauté d'agglomération du Pays de Martigues.

Aux termes du I de l'article L. 5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle exerce les compétences qui étaient, à la date de sa création, transférées par les communes membres aux 6 établissements publics de coopération intercommunale susmentionnés, fusionnés en application du I de l'article L. 5218-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de

coopération intercommunale sont entendus. Le président l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport d'activité annuel ci-annexé retraçant l'activité de la Métropole en application du I de l'article L.5218-1 du Code Général des Collectivités Territoriales au titre de l'exercice 2022

DL.2024-30 - RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE EN APPLICATION DU I DE L'ARTICLE L.5211-39 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire

Président de séance

OBJET : AVIS DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE SUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE GÉOTHERMIQUE MARSEILLE/BERRE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ GEOTHERMAR

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.

02.03

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : AVIS DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE SUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE GÉOTHERMIQUE MARSEILLE/BERRE DÉPOSÉE

PAR LA SOCIÉTÉ GEOTHERMAR- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par courrier en date du 17 Janvier 2024, les services de la Préfecture nous ont transmis un dossier portant sur une demande d'octroi de Permis Exclusif de Recherches (PER) de recherche géothermique Marseille / Berre déposé par la société GEOTHERMAR.

Conformément au Décret n°78-498 du 28 mars 1978 relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie et plus précisément ces articles 6-8 les communes concernées sont sollicitées afin de transmettre leur avis sur ce projet.

Le présent dossier de demande de PER est déposé conjointement et solidairement au nom de la société GEOTHERMAR par Gaïa Energy Systems et NGE, lesquels sont co-actionnaires de la société GEOTHERMAR. Anciennement « MARIIGNANE - VITROLLES - MARSEILLE NORD », le projet a débuté en 2013 avec la création de GEOTHERMAR et l'obtention de deux Autorisations de Recherche, d'une durée de 3 ans, entre 2015 et 2021 ainsi qu'une Autorisation d'Ouverture de travaux miniers en 2021.

Ces travaux effectués ont permis d'identifier plusieurs zones potentielles d'exploitation

géothermique du périmètre de recherche établi. La zone visée par le permis se situe dans le département des Bouches-du-Rhône (13) en Région Sud-Est. Elle est située entre l'étang de Berre à l'Ouest, Aix-en-Provence à l'Est, Lançon de Provence au Nord et Marseille au Sud et s'étend sur 390 km².

Par ailleurs, cette zone représente une opportunité de développement de réseaux de chaleur en raison de sa forte urbanisation avec de nombreuses infrastructures industrielles et résidentielles. À l'intérieur du périmètre du permis, GEOTHERMAR a effectué une prospection dans le but d'identifier des clients potentiels. Trois entités ont été retenues à ce stade du projet : Airbus Helicopters, l'aéroport Marseille-Provence et la ville de Vitrolles.

La demande de permis de recherche d'un gîte géothermique a donc pour objectif de garantir l'accès à la ressource géothermique visée par le projet afin de lancer les études complémentaires et des travaux.

Le permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques confère à son titulaire l'exclusivité du droit d'effectuer tous travaux de recherches dans le périmètre qu'il définit et de disposer librement des substances extraites à l'occasion des recherches et des essais.

La procédure d'attribution comprend une phase de mise en concurrence et une phase d'instruction par le préfet et les services déconcentrés intéressés. Le permis de recherche est accordé par arrêté du ministère chargé des mines pour une durée initiale maximale de cinq ans renouvelables deux fois, sans nouvelle mise en concurrence.

Si la ressource géothermique et sa qualité venaient à être confirmées, cela permettrait de fournir une énergie propre, renouvelable et locale aux réseaux de chaleur dans le périmètre des villes de Vitrolles, Marignane, Marseille, de l'aéroport Marseille Provence, des zones tertiaires locales et d'Airbus Helicopters.

La recherche en géothermie sur notre territoire, source d'énergie renouvelable, sûre et locale, est une belle opportunité pour le territoire des Bouches-du-Rhône.

L'ensemble du dossier de demande de permis exclusif de recherche géothermique peut être consulté à la Direction des Assemblées.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **EMETTRE** un avis favorable à cette demande de permis exclusif de recherche géothermique Berre-Marseille présentée par la société GEOTHERMAR

Présents et représentés: 55

Présents : 40

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL DE COMPOSANTE DE LA FACULTÉ D'ÉCONOMIE ET DE GESTION (AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ - AMU)

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.

02.04

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL DE COMPOSANTE DE LA FACULTÉ D'ÉCONOMIE ET DE GESTION (AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ - AMU)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Faculté d'Economie et de Gestion renouvèle les membres de son Conseil de composante.

Aux termes de l'article D719-46 du Code de l'éducation, « *les collectivités territoriales, institutions et organismes désignent nommément la ou les personnes qui les représentent ainsi que la ou les personnes de même sexe qui les remplacent en cas d'empêchement temporaire. Ces représentants doivent être membres de leurs organes délibérants* ».

Aussi il convient de désigner le représentant du Conseil Municipal et son suppléant (de même sexe) pour siéger dans cette instance.

Selon les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire

prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour un poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire.

Les candidatures devront être déposées, au plus tard 48 heures avant la date de la séance, à la Direction Assemblées et Vie Institutionnelle, Hôtel de Ville – 2ème étage ou par courriel à l'adresse suivante : gaetaf@mairie-aixenprovence.fr.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation ;
- **DESIGNER** un représentant et son suppléant au sein du Conseil de composante de la Faculté d'Économie et de Gestion.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 40 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 12 |
| Suffrages Exprimés : | 43 |
| Pour : | 43 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Kayané BIANCO Agnès DAURES Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Cyril DI MEO Jean-François DUBOST Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Sophie MEYNET DE CACQUERAY Marc PENA Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE Pierre SPANO

Ont été désignées :

Titulaire : Sylvaine DI CARO Suppléant : Kayané BIANCO

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. CHEVALIER : Maintenant, on passe au point 02.01. C'est une information du Conseil. Sur le niveau du sport, on me précise parce que je ne suis pas un féru de sport et je tenais à excuser Francis, on a obtenu le label Terre de jeux, Centre de préparation de jeux, Ville active et sportive, ville européenne du sport, labels obtenus qui témoignent de l'investissement de la Ville en subventions, en dispositifs et en équipement sportifs et 300 associations sont concernées. Je suis désolé, Francis n'est pas là, donc je suis obligé d'avoir des informations parallèles.

Hors micro

M. CHEVALIER : Il était sur le tour de Provence, il est parti d'Aix ce matin.

M. PENA : Il n'a pas la grippe ?

M. CHEVALIER : Pardon ?

M. PENA : Il n'a pas la grippe ?

M. CHEVALIER : Non, il n'a pas la grippe. Chacun son truc. Il y a le sport.

02.01, information du Conseil, décisions prises en vertu, etc.

02.02, rapport d'activité annuel de la Métropole pour l'année 2022.

02.03, avis de la commune d'Aix-en-Provence sur le dossier de demande de permis exclusif de recherche géothermique Marseille/Berre déposée par la société Geothermar.

02.04, désignation d'un représentant du Conseil municipal. Sur ce dernier point, il est proposé en titulaire, Madame DI CARO et en suppléant, Madame BIANCO.

Sur le 02.03, je dois vous indiquer que la Ville de Vitrolles a donné un avis favorable à l'exclusivité de recherche géothermique. Est-ce que vous avez des questions ? Il n'y a pas de question.

Monsieur KLEIN.

M. KLEIN : Deux questions sur la 02.01 pour deux décisions qui ont été prises dans la défense de la Ville dans une instance opposant Monsieur le Préfet. Vous savez que je suis toujours un peu interpellé quand on a des contentieux avec le Préfet. D'après les éléments que nous avons, cela porte a priori sur un arrêté concernant un bien immobilier, on n'en sait pas plus, 2684, route des Pinchinats. Vous vous souviendrez peut-être que j'étais intervenu, il y a quelques conseils municipaux concernant un permis de construire qui avait été accordé autour du domaine de Tournon. Je ne sais, pas tout le monde avait indiqué que ce n'était a priori pas quelque chose de positif et ça avait été retiré. Est-ce que là, on est à nouveau dans cette même zone ? Parce que c'est vraiment à côté. J'ai regardé sur Google Maps, le 2684, route des Pinchinats, c'est juste au-dessus du domaine de Tournon. Et donc, je voulais savoir qu'est-ce que c'était que cette procédure contre le Préfet. Merci.

M. CHEVALIER : Je vais laisser répondre Jean-Louis VINCENT parce que je n'ai pas les éléments.

M. VINCENT : C'est effectivement un permis qui avait été délivré dans cette zone-là, 2684, route des Pinchinats, qui avait dans un premier temps fait l'objet d'une lettre d'observation du Préfet. Il s'agissait d'une extension de 40 m² et de la construction d'un local annexe de 30 m². On avait répondu immédiatement à la lettre du Préfet du 31 juillet 2023. On a répondu par courrier du 4 septembre 2023. Le Préfet contestait le calcul de l'emprise au sol de cette construction qui est en zone agricole. Finalement, l'action du Préfet a été retirée. Par une ordonnance du TA du 08/12/23, il s'est désisté du référé de suspension et il s'est également désisté de la procédure au fond, mais nous attendons l'ordonnance de désistement.

M. CHEVALIER : Merci, Jean-Louis. Si vous voulez bien... Pardon, Monsieur PENA.

M. PENA : Monsieur CHEVALIER, juste sur le rapport de la Métropole. D'abord, je suis étonné que vous n'ayez pas dit un mot sur ce rapport. Pas vous spécialement, mais normalement, vous critiquez la Métropole. Normalement, ça aurait dû venir immédiatement.

Mme BENDELE : Monsieur PENA, je suis plutôt étonné que Madame VASSAL ne soit pas là parce que j'ai cru comprendre que...

M. PENA : Que qui, pardon, excusez-moi ?

Mme BENDELE : Que Madame VASSAL ne soit pas là parce que je vois que dans les premières lignes de votre délibération, vous indiquez que la Présidente de la Métropole peut s'inviter au Conseil municipal. C'est dommage, elle n'est pas là. J'aurais trouvé ça particulièrement intéressant.

M. CHEVALIER : Aujourd'hui, j'étais invité à la préfecture et à Bouc-Bel-Air pour des réunions et je suis au Conseil municipal. Il y a des choix qui se font. Chacun fait ses choix.

Mme BENDELE : C'est dommage.

M. CHEVALIER : Il n'y a aucun souci. Maintenant, pourquoi critiquer ? C'est un bilan de

l'exercice 2022.

M. PENA : Je n'ai pas terminé, mais vas-y. Oui, vas-y. Non, moi, je n'imaginai pas que Madame VASSAL viendrait parmi nous, ça, non. Même dans mes rêves les plus fous, je ne l'aurais jamais imaginé.

M. CHEVALIER : Il ne faut jamais dire : « Fontaine, je ne boirai pas de ton eau. »

M. PENA : Non. Vous dire, en revanche, vous ne le présentez pas. C'est quand même un point important puisque la Métropole donne son rapport d'activité. Certes, il est très descriptif, mais il est circonstancié, il ne concerne pas Aix et c'est un élément de la vie démocratique. Comme on parle constamment des liens entre la Commune et la Métropole, c'est quand même un silence qui en dit long. C'est un silence total, ça veut dire que la Métropole n'existe pas aux yeux du Conseil municipal aixois ou l'autre hypothèse, c'est que vous êtes ravis de l'activité de la Métropole et que vous nous le présentez ainsi. C'est en ce sens que je me posais la question parce qu'après, on peut aller dans les détails. Ce n'est pas le rapport d'activité, mais Madame VASSAL, il y a peu de temps a annoncé qu'elle n'appliquerait pas en tout cas pour cette année, les conséquences de la loi SFE, c'est ça ? Non, ZF donc, c'est une question par exemple là-dessus, comment la commune se positionne. Je ne prends pas parti. Je pose la question puisque Madame VASSAL a décidé qu'elle faisait une sorte de moratoire. On fait des moratoires sur le Mercosur, on fait des moratoires sur les pesticides, on peut faire aussi des moratoires sur les SUV... Non, ça, c'est Madame HIDALGO, enfin, sur les véhicules polluants dans l'espace communal. C'est un exemple. Il y aurait pu y avoir un débat là-dessus ou une information. Je vous dis, ou vous êtes très satisfait ou pour vous, la Métropole n'existe pas, mais on a entendu Madame le Maire nous expliquer. C'est dommage qu'elle ne soit pas là. Je voulais beaucoup la taquiner aujourd'hui, j'en suis vraiment désolé et donc voilà ; Qu'on nous annonce constamment ce vœu qu'avait déjà exprimé Gérard BRAMOULLÉ, de deux Métropoles, la Métropole de la terre et la Métropole de la mer et que donc finalement, cette Métropole d'Aix-Marseille continue à ne pas exister à vos yeux, à ne pas avoir de légitimité, c'est quand même un vrai sujet et que les Aixois entendent cela.

Mme BENDELE : Marc, je comprends pourquoi on ne parle pas de ce rapport. Je comprends pourquoi, mais on n'existe pas dans ce rapport. Lisez-le. Vous l'avez lu, tous ? Lisez. Ce rapport est très intéressant à lire pour deux raisons. Il est très intéressant à lire parce qu'on comprend bien quelles sont les compétences de la Métropole par rapport aux compétences de la Ville. Le lire est extrêmement intéressant.

Mais le deuxième point extrêmement intéressant qu'on découvre dans ce rapport qui concerne l'année 2022, ce n'est pas 2023, je ne comprends d'ailleurs pas comment on peut avoir en février 2024, un rapport de 2022. Ça, vous nous expliquerez.

M. CHEVALIER : A priori, on l'a reçu maintenant.

Mme BENDELE : Oui, je voulais juste signaler. Lisez-le parce que vous verrez à quel point Aix-en-Provence n'existe pas pour la Métropole et pourquoi Aix-en-Provence n'existe pas pour la Métropole ? Parce que nous pratiquons la politique de la chaise vide depuis deux ans, parce qu'Aix-en-Provence est blackboulée de cette Métropole. On n'existe pas. On n'apparaît pratiquement jamais, un petit peu dans la culture, c'est tout. C'est vraiment dommage et c'est dû à des querelles de personnes, à des querelles anciennes qu'il faudrait un jour quand même savoir dépasser si on veut avancer dans cette Métropole parce qu'elle existe. On ne pourra pas faire sans, enfin, on ne peut pas l'ignorer indéfiniment, alors cessons cette politique de la chaise vide et essayons de faire avec, bon sang.

M. CHEVALIER : Si vous permettez, marquez « prendre acte du rapport ». Je n'ai pas à émettre d'avis sur le sujet. Le principe, c'est que la Métropole, si elle nous ignore, c'est son problème sachant qu'elle ignore aussi les habitants du territoire du Pays d'Aix en matière de mobilité comme je disais tout à l'heure. On a un problème, certains, de mobilité sur le territoire

du Pays d'Aix et je ne parle pas sur la ville d'Aix seulement. Si on nous ignore, ils ignorent aussi autour l'ensemble des communes du territoire. Je pense que les maires le savent maintenant, il n'y a aucun souci sur le sujet.

Par ailleurs, sur le nombre de réunions où je participe à la Métropole, s'ils ne savent pas qu'Aix existe, c'est bizarre ça, parce que j'ai en moyenne une réunion, par semaine, je serais, disons trop excessif, mais minimum une toutes les trois semaines, une réunion avec des collaborateurs sur différents sujets. Donc, c'est qu'on existe bien puisqu'ils trouvent notre adresse.

Monsieur DI MEO, excusez-moi.

M. DI MEO : En fait, j'avais exactement la même remarque que Béatrice. J'ai cherché Aix et il y avait équipements, trains, ferré, déchets, etc., et rien à Aix. Il faudrait que vous nous présentiez juste les bouts aixois pour ce bilan. Ce qui serait mieux, ce n'est pas que vous preniez ce bilan, c'est que finalement la Mairie d'Aix nous dise : « Voilà le bilan de ce qu'Aix a du fait de la Métropole. » Ça serait plus éclairant pour nous que d'avoir tout ce qu'a fait la Métropole parce que c'est vrai que c'est du coup frustrant.

M. CHEVALIER : J'ai pris note de ce que vous avez dit. Je ferai part à la Métropole de bien vouloir distinguer la Ville d'Aix à l'intérieur de ce rapport pour indiquer tout ce qui a été échangé avec Aix.

Mme BENDELE : Ce n'est pas ce que Monsieur DI MEO veut dire, Cyril. Ce n'est pas ce que tu voulais dire. Ce que voulait dire Cyril, d'ailleurs et même Marc, c'est que vous auriez pu nous faire une présentation de ce rapport en nous expliquant : « Voilà ce que la Métropole nous apporte, voilà ce qu'elle apporte aux Aixois. » Or là, vous vous en gardez bien. D'ailleurs, je comprends que vous vous en gardez bien.

M. CHEVALIER : Non, pas du tout parce que d'après les entreprises, elles perdent 175 millions de versements de transport qui sont intégrés dans un budget général de la mobilité pour lequel sur la délégation de service public du Pays d'Aix, 5,5 millions ont été rapatriés sur le budget plutôt que d'être réinvestis sur la délégation Pays d'Aix et sur la mobilité du territoire. Ça, oui, je peux vous le dire. En matière d'investissement, je crois que c'est 45 millions d'euros que l'on a perdus avec la Métropole. Après, vous savez, si vous écoutez les discours de Madame le Maire au cours des différents conseils municipaux, vous savez très bien ce que la Métropole nous apporte et ce qu'elle ne nous apporte pas. Sur le principe de la mobilité, c'est vrai que c'est une valeur importante et c'est une dimension correcte pour la mobilité. Maintenant, si on veut faire autre chose, c'est un autre principe. L'obligation légale est d'inscrire ce rapport d'activité au Conseil municipal. C'est ce qui est fait, voilà. Je n'ai pas de commentaire particulier. C'est une information du conseil.

Est-ce que sur les autres rapports, vous avez des questions ? S'il n'y a pas de question, on passe aux votes.

02.01, information du conseil.

02.02, information du conseil.

02.03, abstentions ? Contre ?

02.04, les candidatures : titulaire, Madame Sylvaine DI CARO, suppléant, Madame Kayané BIANCO. Contre ? Abstentions ?

M. KLEIN : Aix en Partage ne participe pas au vote. Ça ne nous concerne pas et je souhaite à Madame DI CARO beaucoup de plaisir dans cette faculté d'économie et de gestion nouvelle de l'université unique que, vous verrez, est merveilleuse.

M. CHEVALIER : OK, on a pris note.

OBJET : MISE EN PLACE DE PÉRIMÈTRES DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.

04.01

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur ZAZOUN Michaël, Madame SCANDOLERA Laure

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : MISE EN PLACE DE PÉRIMÈTRES DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Avec plus de 3 000 établissements et près de 10 000 emplois, le commerce et l'artisanat aixois constituent l'un des moteurs majeurs de l'économie locale.

Les mutations commerciales ayant impacté l'offre existante sont au cœur des préoccupations des administrés, qui ressentent majoritairement un manque de commerces et services de proximité.

En ce sens, il est primordial d'étudier les changements et évolutions survenus dans les quartiers en périphérie du centre-ville.

A l'heure où se développe majoritairement la ville du quart d'heure, préserver les commerces et services de proximité, au plus près des lieux de vie des aixois et ainsi favoriser non seulement le lien social mais également limiter les mobilités, paraissent indispensables.

Face à ce constat, la Ville d'Aix-en-Provence a souhaité mettre en place une politique volontariste pour mieux observer, réguler et maîtriser les implantations commerciales en se dotant d'un nouvel outil opérationnel, fondé sur le droit de préemption commercial.

Cet outil permet aux communes d'intervenir pour le maintien de la diversité des activités commerciales et artisanales, de lutter contre la transformation des locaux commerciaux en bureaux, logements ou services tertiaires et de faciliter l'installation de nouveaux commerçants et artisans dans les secteurs urbains fragilisés.

Par délibération en date du 21 juillet 2023 DL.2023-283, le conseil municipal a instauré un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le centre-ville de la

commune. Quatre autres périmètres, concernant les noyaux villageois de Célony, Luynes, les Milles et Puyricard, ont été instaurés par délibération en date du 13 décembre 2023.

Pour autant, cette prérogative doit conserver un caractère exceptionnel, motivée par l'intérêt général, et limiter l'atteinte portée à la liberté de cession des fonds et de transmission des entreprises.

Afin de garantir la bonne utilisation de cet outil, la Ville a également souhaité la création d'un comité de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, instauré également par délibération en date du 13 décembre 2023 DL.2023-495.

Ce comité, composé de 15 membres, dont des représentants des chambres consulaires, a notamment pour but de garantir l'intérêt général dans le cadre d'une procédure de préemption.

L'article 58 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises (dite loi P.M.E.), complété par le décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption, définit les conditions d'intervention des communes dans les transactions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de bail commercial lorsque la sauvegarde de la diversité commerciale est menacée.

L'instauration de ce droit de préemption requiert :

- La définition d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel les cessions de fonds artisanaux, de commerce, de baux commerciaux ou de certains terrains à usage commercial seront soumises au droit de préemption. Ce périmètre doit être motivé par un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur de ce périmètre et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale (cf. rapport en annexe).

- La saisine préalable des chambres consulaires pour avis consultatif (cf. annexe).

- L'approbation du périmètre de sauvegarde et de la mise en application du droit de préemption par le Conseil Municipal.

A l'aide d'un Cabinet spécialisé, un rapport dressant un état des lieux du commerce avec une étude sur les périmètres définis a été réalisé (joint en annexe).

Les polarités commerciales dans les quartiers suivants ont été mis en lumière au regard de leurs enjeux en termes de composition commerciale mais également dans un objectif de préservation du tissu commercial existant :

- Encagnane

- Jas de Bouffan

- Pont de Béraud

- Pont-de-l'Arc

- Pont des Trois Sautets.

Ces polarités commerciales correspondent à des lieux de vie de proximité des quartiers maillant notre territoire. Le cœur des activités commerciales de ces polarités forme naturellement les périmètres joints en annexes et complétés par la liste des parcelles correspondantes.

L'offre commerciale ayant un lien direct avec la fréquentation, l'animation et la vie sociale de ces quartiers, la demande retrouvée est majoritairement une réponse aux besoins quotidiens. Il est donc nécessaire de préserver un bon équilibre dans l'occupation des commerces en centralité mais également de maintenir des services publics (par exemple la Poste), des services de santé ou des équipements (écoles...) qui renforcent la vitalité de ces quartiers.

Ces cinq périmètres répondent majoritairement aux besoins immédiats des administrés qui y résident ou les fréquentent. La mise en place de cet outil a alors pour objectifs de maintenir cette dynamique, d'accroître l'attractivité de ces pôles marchands, mais aussi de prévenir d'une dégradation des tissus commerciaux existants. Il a également pour but de prévenir les concurrences trop intenses avec les implantations multipliées « d'effet de mode » et de limiter les effets de la spéculation sur la vente des commerces qui impacteraient la diversité de l'offre proposée.

Dans leur avis annexé à la présente délibération, la C.C.I. métropolitaine Aix-Marseille Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont donné leur accord sur les périmètres proposés.

Afin d'étendre le dispositif du droit de préemption commercial, un budget sera proposé dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2024 de la Ville d'Aix-en-Provence.

Aussi, compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité proposés ;

- **AUTORISER** l'instauration, à l'intérieur de ces périmètres, d'un droit de préemption sur les fonds de commerce, les baux commerciaux et les fonds artisanaux ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à exercer ce droit de préemption commercial

au nom de la Ville d'Aix-en-Provence.

DL.2024-38 - MISE EN PLACE DE PÉRIMÈTRES DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ -

| | | |
|-------------------------|---|----|
| Présents et représentés | : | 55 |
| Présents | : | 40 |
| Abstentions | : | 0 |
| Non participation | : | 0 |
| Suffrages Exprimés | : | 55 |
| Pour | : | 55 |
| Contre | : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. CHEVALIER : Nous passons donc, sauf erreur au 07.01, c'est ça ? Voilà, 07.01. Je cède la parole à Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE. 04.01, pardon. Attendez, j'ai dû oublier une page.

Mme SICARD-DESNUELLE : Éric, il y a Jean-Louis, je crois d'abord.

M. CHEVALIER : C'est bon. 04.01. Excusez-moi. Mise en place de périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. Les avis des chambres consulaires ont été déposés sur table. L'instauration de périmètre de sauvegarde répondra à plusieurs objectifs : maintenir l'université commerciale qualitative, apporter une réponse aux besoins quotidiens des usagers, assurer la fréquentation de ces noyaux villageois et dans l'animation et la vie sociale de ces quartiers. Les quartiers concernés, bien sûr, cet outil de sauvegarde, centre-ville et dans les noyaux villageois, nous proposons d'instaurer un périmètre : secteur Jas-de-Bouffan, Pont de l'Arc, Pont de Béraud, Pont des Trois Sautets, et Encagnane. Vous avez les périmètres délimités. Est-ce qu'il y a des questions sur la 04.01 ?

Pardon, Monsieur KLEIN, excusez-moi.

M. KLEIN : Oui, c'est un point très intéressant, cette délibération, puisque c'est une extension du droit de préemption de la commune pour favoriser le commerce de proximité. Je précise immédiatement que j'y suis favorable, nous y sommes favorables. Donc, c'est plutôt dans l'aménagement de l'exercice de cette prérogative qui est hors du droit commun puisque c'est une prérogative qui est extrêmement contraignante que je souhaiterais pouvoir apporter si possible quelque chose. Pourquoi ? À partir du moment où nous avons l'instauration de ce droit de préemption, il semble indispensable d'être dans la prévention plutôt que dans l'action de l'exercice de ce droit de préemption. Je m'explique. Aujourd'hui, nous n'avons pas à notre disposition – et là, je prends la casquette du professionnel qui est susceptible de vendre un fonds de commerce, un petit fonds de commerce puisqu'on est dans des centres urbains où on cherche des commerces de proximité –, je vais être consulté ou la Ville d'ailleurs est éventuellement consultée, par le commerçant qui veut vendre parce qu'il est éventuellement malade, parce qu'il est éventuellement âgé, parce qu'il rencontre des difficultés économiques. Et aujourd'hui, je crois que nous n'avons pas les outils nécessaires pour lui dire : « Monsieur, attention, vous ne pourrez pas vendre à une enseigne qui ne correspondrait pas parce que dans ce secteur dans lequel vous exploitez, vous devriez rechercher un sous-acquéreur qui a une activité conforme à celle que nous avons définie ». Je souhaiterais à travers, et en plus de la délibération que vous nous proposez, que l'on s'engage dans ce chemin préventif pour éviter l'exercice de préemption. D'abord, parce que l'exercice du droit de préemption, c'est très lourd pour la commune. C'est très coûteux éventuellement pour la commune. C'est administrativement difficile à mettre en œuvre parce qu'on a l'obligation de se substituer à l'acquéreur, on a l'obligation de rechercher quelqu'un avec des critères que là encore, nous ne connaissons pas, donc il faudrait qu'on ait une transparence plus grande des critères de recherche. Une transparence supplémentaire sur

les publicités puisque j'ai vu dans le rapport qu'il est prévu que lorsque la Ville exerce un droit de préemption, il y a un affichage pendant 15 jours sur le site de la ville. Ça m'apparaît absolument insuffisant pour trouver quelqu'un d'autre, sauf à ce qu'on ait des gens sous la main, mais à ce moment-là, ce n'est plus véritablement transparent.

Et puis surtout, il y a comme je vous l'ai dit, lorsque ces gens vendent, des situations personnelles qui sont difficiles. Si la Ville préempte au prix qui est proposé, ça ne pose pas de difficulté très grande puisque c'est une substitution et que le vendeur, malade ou en difficulté, va pouvoir encaisser son prix. Par contre, si la Ville – et c'est son droit – n'est pas d'accord sur le prix, il est prévu de passer par la procédure d'expropriation. Et la procédure d'expropriation, de saisir le juge d'expropriation pour fixer le prix valable, cette procédure, c'est 18 mois. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, si on a un petit commerçant qui est malade, qui vend son fonds à quelqu'un pour une activité qui ne correspond pas à celle que veut la Ville et que la Ville n'est pas prête à mettre le prix auquel ce fonds est vendu, on place ce commerçant – et je pense qu'il faut aussi, lorsqu'on défend le commerce de proximité, défendre les petits commerçants –, on le place dans une situation absolument impossible où pendant deux ans, il va être dans une totale incertitude. Puisqu'à l'issue – je vous rappelle – de la décision du juge de l'expropriation, si les parties ne sont pas d'accord sur le prix, tout peut revenir à zéro. On a une incertitude, on crée avec un vœu qui est favorable, auquel je suis favorable, de surveiller un petit peu ce commerce de proximité, de le réguler, on risque de créer des situations catastrophiques pour les gens, pour les commerçants, etc. Ce que je souhaiterais, c'est que dans la délibération qui nous est proposée, au-delà des principes sur lesquels une fois de plus, je suis d'accord, que l'on complète, qu'on se donne des objectifs et qu'on les vote véritablement. C'est-à-dire, que l'on ait un objectif de permettre au comité qui a été créé de rendre compte annuellement des critères qui sont retenus par la Ville pour imaginer l'exercice d'un droit de préemption et par conséquent de pouvoir préventivement permettre une appréciation dans la recherche de l'acquéreur potentiel – excusez-moi, je n'arrive plus à m'entendre –, de permettre et de faciliter donc la vie des petits commerçants tout en effectivement appliquant l'exercice de ce droit de préemption sur lequel une fois de plus, je suis tout à fait d'accord. Vraiment aller encore plus loin, mais vraiment pour une transparence et puis pour le bien le bien-être de ces petits commerces et de ces petites entreprises.

M. CHEVALIER : D'autres interventions ?

M. HUBERT : Sinon sur le choix des périmètres parce qu'on a noté qu'il n'y a pas les quartiers nord, il n'y a pas Beisson, il n'y a pas Saint-Eutrope dans le choix des périmètres, comment ça a été choisi ? Et puis peut-être pour Encagnane, est-ce qu'il y a un lien avec le plan de rénovation urbaine qui est une dynamique propre qui pourrait être prise en compte ?

M. CHEVALIER : De mémoire, progressivement, les différents quartiers seront intégrés, mais là, ce sont des axes de priorité en fonction de la démarche de la Ville du quart d'heure.

M. HUBERT : Parce que Beisson, il n'y a pas de commerce.

M. CHEVALIER : Peut-être Beisson, il n'y a pas de commerce.

M. HUBERT : Même pas une boulangerie.

M. CHEVALIER : Le principe, c'est la construction de la ville du quart d'heure telle que l'a indiqué Madame le Maire et c'est vrai que c'est un premier axe ou non. En fait, c'est même un deuxième parce qu'il y a le centre-ville au départ. C'est le troisième axe exactement. C'est le troisième déroulé de quartier où on met ça en œuvre.

Concernant la prévention, honnêtement, je ne pense pas que nous ayons une optique d'embêter les commerçants malades qui voudraient vendre. Je pense que nos services seront à même d'aller plus rapidement si besoin s'en fait sentir sur des commerces qui sont en situation difficile. J'entends bien ce que vous voulez dire par rapport à la prévention, mais je pense qu'on a des collaborateurs qui seront capables d'agir rapidement si besoin s'en fait sentir. Je ne crois pas. C'est l'urbanisme ? D'accord.

Sur cette question, la 04.01, de mémoire, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas de question, on

passe aux votes. 04.01, abstentions ? 04.01, votes contre ?

M. CHEVALIER : Marie-Pierre, je vais te passer... Je ferai après la 04.19, la 07.01. Vas-y, Marie-Pierre.

OBJET : BIENNALE D'AIX 2024 - PRÉSENTATION DU PROJET ET DE LA PROGRAMMATION DU PREMIER TEMPS DE LA BIENNALE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne- Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.01

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : BIENNALE D'AIX 2024 - PRÉSENTATION DU PROJET ET DE LA PROGRAMMATION DU PREMIER TEMPS DE LA BIENNALE- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville a initié en 2022 une Biennale d'art et de culture afin d'impulser, après la pandémie, une nouvelle dynamique culturelle et artistique sur notre territoire.

Suite au succès rencontré lors de la première édition, la Ville a décidé de poursuivre ce projet en affirmant les orientations mises en œuvre en 2022 :

- Investir l'espace public
- Créer des passerelles entre la richesse patrimoniale de la ville et la création
- Proposer une programmation pluridisciplinaire
- Favoriser l'accès libre aux propositions artistiques
- Impulser des partenariats
- Accompagner les structures du territoire dans la co-construction
- Soutenir la création dans toutes les disciplines artistiques
- Accueillir des résidences artistiques
- Développer l'action culturelle, la médiation et les projets participatifs
- Valoriser les artistes émergents et jeunes diplômés issus des formations artistiques du territoire
- Porter une attention particulière à la jeunesse
- Tisser des liens avec des structures de proximité et les habitants
- S'ouvrir à l'international avec un pays invité

La Biennale d'Aix 2024 se déroule sur deux temps : du 6 avril au 29 juin et du 21 septembre au 14 décembre 2024.

La programmation proposée par les structures culturelles s'est construite à partir de la sélection par un jury d'experts des dossiers déposés suite aux deux appels à projets lancés par la Ville.

La programmation est portée également par les lieux culturels de la Ville, les musées du Pavillon de Vendôme, des Tapisseries, du vieil Aix et le musée Granet, le Théâtre du Bois de l'Aune, la mission Ville Créative et Coopération Culturelle, la Direction de la Culture, le Conservatoire Darius Milhaud et les Bibliothèques Méjanès.

Des projets artistiques dans toutes les disciplines se déploient dans des lieux patrimoniaux ouverts exceptionnellement, les Chapelles Venel, des Andrettes et de la Visitation, ainsi que dans le Couvent des Prêcheurs.

Une soixantaine de projets artistiques compose la programmation de la première période de la Biennale, ainsi qu'une vingtaine de projets d'action culturelle.

L'ouverture de la Biennale 2024 offrira un temps de découverte pour tous les publics dans le Parc Jourdan avec la compagnie Titanos, compagnie des Arts de la rue, qui déploiera un univers forain revu et décalé.

Une exposition exceptionnelle de la plasticienne de renommée internationale Chiharu Shiota sera présentée dans le musée du Pavillon de Vendôme, le Musée des Tapisseries et la Chapelle de la Visitation en partenariat avec la prestigieuse Galerie Templon.

L'Art contemporain sera mis en lumière aussi par la valorisation des jeunes artistes formés dans l'École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence, exposés dans différents lieux de la ville ainsi que par l'invitation d'artistes émergents talentueux.

Le spectacle vivant nourrit la Biennale lors de différents rendez-vous allant à la rencontre des habitants : dans l'espace public à travers un Carnaval de grande ampleur avec la compagnie Oposito, la danse (spectacles de Josette Baiz, ...), le théâtre (spectacle participatif créé par Charles Berling, spectacle installation du Begat Theatr...), dans un gymnase (spectacle Les Liaisons dangereuses mis en scène par la compagnie Erdo)...

La démocratisation de l'accès aux propositions artistiques est un des enjeux essentiels. Une vingtaine de projets d'action culturelle sont mis en œuvre en lien avec les structures de proximité, à travers des projets participatifs et des résidences d'artistes. Encagnane, quartier en réhabilitation sera particulièrement mis à l'honneur, à travers entre autres, l'édition du deuxième journal Encagnane coordonné par les Rencontres du 9eme Art et la mise à disposition par Pays d'Aix Habitat Métropole d'un appartement atelier-résidence qui accueillera quatre projets développant une approche sensible du quartier.

Une trentaine de projets d'artistes vivant au Liban, pays invité de la Biennale d'Aix 2024, ou de la diaspora libanaise révélera la richesse artistique de ce pays, très touché par le contexte international. Cette invitation est l'occasion de célébrer les vingt ans de l'accord de coopération décentralisée avec Baalbeck.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la programmation et l'organisation de la Biennale d'Aix 2024.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire

Président de séance

OBJET : BIENNALE D'AIX 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUITE À LA PROPOSITION DU JURY DE L'APPEL À PROJETS ARTISTIQUES GLOBAL POUR LA BIENNALE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne- Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.02

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : BIENNALE D'AIX 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUITE À LA PROPOSITION DU JURY DE L'APPEL À PROJETS ARTISTIQUES GLOBAL POUR LA BIENNALE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS-

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour rappel, la Ville a initié, en 2022, une biennale d'art et de culture, nouvel élan après la pandémie, occasion majeure de favoriser une nouvelle dynamique culturelle, artistique, économique. Ce projet nourrit un nouveau regard sur la Ville et renouvelle la politique culturelle.

Au regard de la qualité artistique du projet et de l'engouement des publics, la Ville décide de pérenniser cette manifestation. En 2023, elle lance donc un appel à projets, autorisé par le Conseil Municipal par la DL. 2023-293 et diffusé du 28 juillet au 10 octobre 2023 pour permettre aux structures associatives du territoire de s'inscrire dans la programmation globale de la 2e édition de la Biennale d'Aix selon les principaux critères suivants :

- Défendre des propositions artistiques exigeantes
- Impliquer plusieurs partenaires dans la construction du projet
- Accompagner une proposition artistique en création ou en diffusion
- Être porté par une structure fortement ancrée sur le territoire.

Les projets devaient également intégrer un ou plusieurs des axes suivants :

- Provoquer et diffuser des rencontres inédites entre les différentes disciplines et les différents champs artistiques

- Accueillir de résidences artistiques
- Investir l'espace public
- Imaginer des propositions liant le patrimoine et la création
- Proposer des projets intégrant une dimension d'action culturelle et de médiation
- Mettre en œuvre des projets participatifs

- Impliquer des artistes émergents ou des jeunes diplômés des formations artistiques du territoire

- Participer aux Maisons Créatives par des projets artistiques en lien avec des structures de proximité.

La sélection des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets artistiques pour la Biennale d'Aix 2024, s'est effectuée sur l'expertise et l'avis de professionnels reconnus sur un plan artistique et culturel pour apprécier les dossiers - au nombre de 71 - qui leur ont été soumis selon les critères et axes définis.

Nom et qualité des experts du domaine artistique et culturel constituant le jury :

- Valerie Miletto, Chargée de mission pour le livre et la lecture / Région Sud
- Eva Antonini, Conseillère Danse / Drac Paca
- Hélène Lorson, Conseillère action culturelle et territoriale / Drac Paca
- Cécile Coudreau, Responsable de la diffusion culturelle / FRAC
- Philippe Ariagno, Directeur du Théâtre La Passerelle / Scène Nationale Gap
- Céline Berthoumieux, Co-directrice Chroniques – Incubateur des Imaginaires Numériques
- Patrick Ranchain, Directeur du Théâtre du Bois de l'Aune / Aix-en-Provence
- Stéphanie Le Louarn, Responsable du service ville créative et coopération culturelle / Aix-en-Provence

Le tableau présenté en annexe concerne une partie des aides attribuées aux structures associatives dans le cadre de la Biennale d'Aix 2024. Les aides financières pour les autres projets retenus seront soumises au vote du prochain CM.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement projet aux associations citées dans le tableau joint et retenues dans le cadre de l'Appel à projets artistiques global pour la Biennale d'Aix pour un montant total de **253 185 €** ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne de crédit 15127-311-65748-933 dédiée de la biennale d'Aix 2024 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** le versement de ses subventions aux associations figurant dans le tableau joint au présent document ;
- **ADOPTER** les conventions annuelles et avenants entre la Ville et ces associations ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer les conventions ou avenants afférents.

DL.2024-62 - BIENNALE D'AIX 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUITE À LA PROPOSITION DU JURY DE L'APPEL À PROJETS ARTISTIQUES GLOBAL POUR LA BIENNALE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS-

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 38 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 55 |
| Pour : | 55 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : BIENNALE D'AIX 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUITE À LA PROPOSITION DU JURY DE L'APPEL À PROJETS ARTISTIQUES EN LIEN AVEC LE LIBAN - AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne- Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.03

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : BIENNALE D'AIX 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUITE À LA PROPOSITION DU JURY DE L'APPEL À PROJETS ARTISTIQUES EN LIEN AVEC LE LIBAN - AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'Appel à Projets artistiques en lien avec le Liban, pays invité de la Biennale d'Aix 2024, voté lors du Conseil Municipal du 9 juin 2023, la Ville finalise son soutien à destination des structures ayant la volonté de s'investir et de proposer des projets en lien avec le pays invité pour enrichir la programmation de la biennale.

L'ouverture internationale constitue un axe fort de la biennale, par conséquent, pour célébrer les 20 ans de l'accord de coopération décentralisée entre les Villes d'Aix-en-Provence et de Baalbeck, il a été décidé d'inviter le Liban lors de la biennale d'art de culture 2024.

La Ville a donc lancé un appel à projets artistiques en lien avec le Liban, autorisé par le Conseil Municipal par la DL. 2023-208 et diffusé du 15 juin au 28 août 2023 pour soutenir les structures souhaitant s'investir et porter des projets autour de cet axe de programmation selon les principaux critères suivants :

- Défendre des propositions artistiques exigeantes
- Impliquer plusieurs partenaires dans la construction du projet
- Accompagner une proposition artistique en création ou en diffusion à Aix-en-Provence et éventuellement au Liban
- Être porté par une structure aixoise ou une structure en lien très étroit avec un acteur de la ville d'Aix-en-Provence

Les projets devaient également intégrer un ou plusieurs des axes suivants :

- Travailler avec des artistes résidant au Liban ou de la diaspora libanaise
- Provoquer et diffuser des rencontres artistiques inédites entre artistes résidant au Liban ou de la diaspora libanaise et artistes français
- Proposer des temps de résidences aux artistes à Aix-en-Provence et/ou au Liban
- Intégrer une dimension d'action culturelle (favoriser la pratique artistique)
- Travailler sur les questions linguistiques
- Imaginer des propositions liant le patrimoine et la création

La sélection des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets artistiques en lien avec le Liban, pays invité de la Biennale d'Aix 2024, s'est effectuée sur l'expertise et l'avis de professionnels reconnus sur un plan artistique et culturel pour apprécier les dossiers - au nombre de 23 - qui leur ont été soumis selon les critères et axes définis.

Nom et qualité des experts du domaine artistique et culturel constituant le jury :

- Françoise Turin, Conseillère musique / Drac Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Isabelle Seigneur, Attachée culturelle / Institut Français du Liban
- Nasry Sayegh, Plasticien, DJ (créateur de radiokarantina), auteur
- Hind Darwish, Directrice L'Orient Littéraire / L'Orient des Livres
- Nathalie Garraud, Directrice du CDN Montpellier
- Patrick Ranchain, Directeur du Théâtre du Bois de l'Aune / Aix-en-Provence
- Rozenn Le Bris, Responsable Maison Internationale des Écritures Contemporaines / Aix-en-Provence
- Stéphanie Le Louarn, Responsable du service ville créative et coopération culturelle / Aix-en-Provence

Le tableau présenté en annexe concerne une partie des aides attribuées aux structures associatives dans le cadre de la Biennale d'Aix 2024. Les aides financières pour les autres projets retenus seront soumis au vote du prochain CM.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement projet aux associations citées dans le tableau joint et retenues dans le cadre de l'Appel à projets artistiques en lien avec le Liban pour un montant global de **153 929 €** ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne de crédit 15127-311-65748-933 dédiée de la biennale d'Aix 2024 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** le versement de ses subventions aux associations figurant dans le tableau joint au présent document ;
- **ADOPTER** les conventions annuelles et avenants entre la Ville et ces associations ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer les conventions ou avenants afférents.

| | | |
|-------------------------|---|----|
| Présents et représentés | : | 55 |
| Présents : | | 38 |
| Abstentions | : | 0 |
| Non participation | : | 2 |
| Suffrages Exprimés | : | 53 |
| Pour | : | 53 |
| Contre | : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : MANIFESTATIONS ARTISTIQUES DE QUALITÉ (MAQ) - DISPOSITIF EFFORT ARTISTIQUE - ORIENTATION POUR LA SAISON CULTURELLE 2024-2025

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne- Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.04

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : MANIFESTATIONS ARTISTIQUES DE QUALITÉ (MAQ) - DISPOSITIF EFFORT ARTISTIQUE - ORIENTATION POUR LA SAISON CULTURELLE 2024-2025- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La convention d'exploitation du Casino Municipal d'Aix, approuvée par la délibération n° DL.2016-253 du Conseil Municipal du 20 juin 2016, signée le 7 juillet 2016 par la Société du Casino Municipal d' Aix Thermal (SCMAT) et entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2016, prévoit dans son article 31, qu'en contrepartie de l'autorisation des jeux qui lui a été accordée, le délégataire fournisse un effort artistique spécifique en organisant, en accord avec la Ville, des Manifestations Artistiques de Qualité (MAQ) au sens de l'article L2333-55-3 du CGCT.

Le Centre de Chorégraphie National (CCN) et le Festival International d'Art Lyrique (FIAL) sont proposés dans le cahier des charges nous liant avec le SCMAT (délégataire) comme opérateurs pouvant être retenus pour les contrats de coproduction au titre de l'organisation de MAQ.

Ces partenaires se sont imposés comme rendez-vous majeurs en terme de rayonnement culturel national et international pour la qualité de leur programmation, mais également pour leur engagement dans une politique active de développement durable, œuvrant dans le cadre de la défense de la diversité et faire de l'environnement une partie majeure de leurs missions, le FIAL a notamment inscrit la Responsabilité sociétale des organisations dans ses statuts, respectant le principe d'égalité femmes / hommes.

Ainsi, le délégataire doit souscrire, à titre principal un contrat de co-production avec ces opérateurs, dont les programmes sont soumis à l'agrément de la Ville.

L'article L 2333-55-3 du CGCT institue un crédit d'impôt au bénéfice des établissements de jeux, au titre des MAQ, crédit dont le montant est égal à 77 % de la différence entre les dépenses éligibles supportées par le casino et les recettes réalisées par le casino.

Il est plafonné à hauteur de 4% du produit brut des jeux.

Depuis janvier 2016, une nouvelle clé de répartition entre les structures organisatrices des spectacles éligibles a été votée chaque année par notre assemblée, soit 80% du montant des participations du délégataire au titre des MAQ en faveur du Festival International d'Art Lyrique et 20% au profit du Centre Chorégraphique National (Ballet Preljocaj), que la présente délibération vous propose de maintenir.

Pour l'année 2022, les participations au titre des MAQ se sont déclinées de la façon suivante :

- le Festival International d'Art Lyrique a obtenu une participation financière d'un montant s'élevant à 1 774 255 €.

- le Centre de Chorégraphie National a obtenu 443 564 €.

Pour rappel, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est saisie par la SCMAT de l'éligibilité des représentations et se prononce sur la base d'un barème de points listés au CGCT (spectacles vivants, œuvres nouvelles, notoriété nationale ou internationale...).

Elle est tenue de solliciter l'avis de la commune pour les spectacles produits ou financés par son délégataire, il s'agit d'un avis simple (cf R 2333-82-4 du CGCT) sur la base d'un courrier envoyé au maire.

Afin de vous permettre d'agréer le choix des Manifestations Artistiques de Qualité portées par les deux opérateurs, vous trouverez en annexe les projets de programmation pour la saison 2023/2024 du FIAL et du CCN.

C'est la raison pour laquelle, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **CONVENIR** pour la saison 2024/2025 du caractère d'exceptionnelle qualité des manifestations organisées tant par le Festival International d'Art Lyrique que par le Centre Chorégraphique National ;

- **RECONDUIRE** ce dispositif, assorti du critère de répartition mentionné, soit 80% pour le Festival International d'Art Lyrique et 20% pour le Centre Chorégraphique National.

DL.2024-64 - MANIFESTATIONS ARTISTIQUES DE QUALITÉ (MAQ) - DISPOSITIF EFFORT ARTISTIQUE - ORIENTATION POUR LA SAISON CULTURELLE 2024-2025-

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 38 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 1 |
| Suffrages Exprimés : | 54 |
| Pour : | 54 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA VILLE - EXERCICE 2024

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne- Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.05

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA VILLE - EXERCICE 2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence est l'un des plus grands festivals lyriques européens, même si chaque édition est unique, la 76ème édition promet une programmation éblouissante qui se déploiera du 3 au 23 juillet 2024 sur les lieux emblématiques de la Ville.

Cette nouvelle édition scénique s'ouvrira au Grand Théâtre de Provence avec les deux Iphigénie de Gluck représentées en diptyque dans la même soirée : Iphigénie en Aulide et Iphigénie en Tauride, suivront Samson de Jean-Philippe Rameau au Théâtre de l'Archevêché, Madame Butterfly de Puccini au Théâtre de l'Archevêché, Pelléas et Mélisande de Debussy au GTP, Il Ritorni d'Ulisse in Patria de Monteverdi au Théâtre du Jeu de Paume, enfin la Clemenza da Tito de Mozart et les Vêpres Siciliennes de Verdi au GTP.

Les 13 concerts programmés se dérouleront du 4 juillet au 20 juillet 2024 sur les sites de l'Hôtel Maynier d'Oppède, du Conservatoire Darius Milhaud ou du Grand Théâtre de Provence.

Le théâtre musical aura également son répertoire avec Songs and Fragments au Théâtre du Jeu de Paume, The great Yes et The Great No prévus au Luma d'Arles (entièrement financé par la Fondation).

Pour l'exercice 2024, le montant annuel de la subvention de fonctionnement accordé au FIAL s'élève à 1 335 000 €, les modalités de versement figurent dans la convention annexée au présent rapport.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au Festival d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique une subvention de fonctionnement annuel d'un montant de 1 335 000 € pour l'exercice 2024 ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne 33-6574-923/1681 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** la convention annuelle 2024 entre la Ville et l'association du Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document afférent.

DL.2024-65 - FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA VILLE - EXERCICE 2024-

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 55 |
| Présents : | 38 |
| Abstentions : | 0 |
| Non participation : | 1 |
| Suffrages Exprimés : | 54 |
| Pour : | 54 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AU PROFIT DES ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE ADOPTION DE CONVENTIONS ET AVENANTS - EXERCICE 2024

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne- Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.06

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AU PROFIT DES ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE ADOPTION DE CONVENTIONS ET AVENANTS - EXERCICE 2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour déployer ses politiques culturelles, la Ville s'appuie sur des partenaires associatifs qui interviennent dans tous les domaines artistiques de l'art vivant, notamment dans le théâtre, la danse, mais aussi dans celui du cirque.

Ces activités s'inscrivent dans les enjeux que souhaite développer la Ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire, afin de soutenir la création et la diffusion artistiques grâce à des actions accessibles au tout public.

Afin de maintenir ce niveau d'activités, je vous propose d'allouer des subventions de fonctionnement, au titre de l'exercice 2024, selon le tableau annexé au présent rapport.

Dans le domaine de la musique, Musiques Échanges fêtera en 2024, la 32^{ème} édition du Festival des Nuits Pianistiques avec des propositions artistiques organisées tout au long de l'année, l'association Aix'Qui pour sa 33^{ème} édition déroulera son programme Tremplin Class'Eurock 2024 (de janvier à juin 2024), avec son final Class'Eurock pour la fête de la Musique, la tournée européenne Classe'Eurock pendant les mois de juillet et août 2024 se clôturera en septembre avec le Festival du Tour du Pays d'Aix 2024.

Le Café Musiques de la Fonderie présente en 2024, la 27^{ème} édition de son Festival, dont les

fondamentaux restent les mêmes : gratuité des spectacles pour un accès au plus grand nombre, programmation riche en découvertes venues de tous horizons, promotion de la scène locale émergente, sensibilisation à l'éco-responsabilité, implication des jeunes du quartier, dans un espace toujours réinventé avec une ambiance conviviale et festive.

L'École de Musiques du Pays d'Aix (EMPA) continue d'assurer son enseignement de pratique instrumentale auprès des jeunes et des adultes, ses interventions dans les crèches, le Relais Assistantes Maternelles (RAM), ses ateliers de découverte musicale dans les écoles de la Ville, elle multiplie les partenariats avec le Conservatoire D. Milhaud, le Théâtre du Bois de l'Aune..., des interventions auprès des seniors, dans le contrat de ville, la mise en place d'un atelier de pratique d'improvisation (Jam session) pour les adolescents et adultes, en partenariat avec la MJC Prévert et foison d'autres projets avec un nombre importants de partenaires de la Ville.

La Boite à Mus nous proposera son FESTIVAL MUS'iterrannée – XVème Edition avec un voyage autour des Musiques du Monde au printemps 2024 du 4 au 20 avril 2024.

En 2024, l'association Théâtre et Chansons a pour objectif de maintenir l'ambition d'un niveau d'activité analogue à celui mis en œuvre en 2023 avec une programmation riche de musiques jazz, de chansons et musiques du monde, elle propose de continuer à mettre à disposition son espace « La Forge » pour des événements (concerts de petites formes, conférences, débats, atelier dédié au slam).

L'un des acteurs majeurs de cette vie culturelle est l'association circassienne du CIAM. Cette année encore, l'offre du CIAM est variée. Sous l'œil d'artistes pédagogues, les élèves sont guidés, lors de stages, de master classes, de cours hebdomadaires.

De la découverte au perfectionnement des arts circassiens, petits et grands peuvent y trouver leur bonheur. Le partenariat avec les structures scolaires et sociales de la ville continue, les actions menées auprès des personnes en situation de handicap et des seniors également. L'agenda du CIAM est ainsi ponctué par des restitutions d'élèves et des représentations d'artistes confirmés.

Le Théâtre des ateliers, Entr'acte, Présences, Théâtre du Maquis, Théâtre Ainsi de Suite multiplie les propositions artistiques encore en 2024, invitent des artistes et des compagnies à venir construire, créer dans leur lieu, afin d'offrir des temps de rencontres, des expositions, des spectacles sous toutes les formes.

Le Théâtre du Maquis innove avec un rendez-vous tous les 2 mois pour les professionnels avec les éditions théâtrales les Bras Nus, en mettant en place des lectures à hautes voix par des comédiens, ces séances gratuites seront ouvertes au public et met en place « un cercle de lecture » avec la comédienne Florence Hautier.

A noter que le Théâtre du Jeu de Paume bénéficie également d'une subvention de fonctionnement complémentaire pour l'exercice 2024.

Dans le domaine de la danse, le CIACU nous propose pour 2024 de développer la dimension artistique, culturelle et sportive à travers la transmission, l'enseignement et la créativité, contribuer au rayonnement culturel des arts urbains et innover dans la proposition de services sociaux en fonction des besoins individuels des adhérents par la création de passerelles entre acteurs institutionnels, privés et associations locales.

Il propose également des festivals :

- FESTIVAL AIX'PRESSION URBAINE 2024,
- BATTLE INTERNATIONAL DE BREAKING,
- BATTLE AIX'PLICIT VOL3 et d'autres nombreuses manifestations.

Dans un souci de rayonnement local, national et international, la Ville souhaite prolonger son soutien en direction du Centre Chorégraphique National, lieu dédié à la danse contemporaine qui accueille à l'année le Ballet du chorégraphe Angelin Preljocaj ainsi que des compagnies françaises et internationales, favorisant l'émergence de nouveaux talents et l'accès du public à la diversité de la danse contemporaine au sein du Pavillon Noir.

Le Ballet propose une création 2024 « Requiem(s) » pour une vingtaine de danseurs à partir de montage musical de différents Requiems, ainsi que des tournées 2024 : Annonciation, Torpeur, Noce (programme pour 12 danseurs), Mythologies (création 2022 pour 20 danseurs), Le Lac des cygnes (création 2020 pour 26 danseurs), Gravité (création 2019 pour 12 danseurs).

L'année 2024 est une année de préfiguration d'un nouveau projet de coopération en Arménie, avec en prévision une rencontre avec le ballet junior, ainsi que l'accueil d'artistes en résidence.

La Maison de Quartier de la Mareschale bénéficie d'une convention pluri annuelle globalisée avec la Direction de la Politique de la Ville jusqu'en 2024. La convention annuelle avec le

CIACU ainsi que le vote des subventions sont portés par la Direction de la Politique de la Ville.

Dans le domaine du cinéma et des arts visuels, les Rencontres Cinématographiques, l'Institut de l'Image multiplient également leurs propositions artistiques afin de favoriser les croisements entre ces différents domaines et créer l'occasion de contacts entre les artistes et les publics.

L'Institut de l'Image maintient le lien avec les publics destinataires et avec les réseaux culturel et local, afin que les artistes fassent partager leurs expériences.

L'Atelier de la Langue Française, fêtera cette année les 10 ans de sa création, un programme exceptionnel de dix événements originaux célébreront l'amour de la langue française, l'art oratoire et le plaisir des mots.

Ce programme sera intitulé « 10 ans, 10 dates », avec des rencontres de personnalités publiques et des spécialistes afin de faire découvrir des univers artistiques et intellectuels variés, d'instaurer un temps d'échange et de découverte, et la possibilité aux invités de se procurer des livres dédiés sans oublier les journées de l'éloquence 2024.

De plus, Le Bureau des Étudiants Université Aix-Marseille 3 propose un concours d'éloquence, existant depuis 14 ans au sein de la Faculté de Droit. Le but de ce projet est de promouvoir l'art oratoire et de suivre les traces de Démosthène.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé de voter l'attribution de subventions de fonctionnement ou premiers versements de subventions (sous réserve des budgets alloués et votés en 2024) sur la base de conventions annuelles d'objectifs avec la Ville, si les subventions sont supérieures à 23 000 €.

Ces propositions ont été validées.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux différentes associations des subventions de fonctionnement pour un montant total de **775 000 €** ;

- **DIRE** que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville respectivement sur la ligne 311 – 65748 – 933 / 2466 qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **ATTRIBUER** au Théâtre du Jeu de paume une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de **120 000 €** ;

- **ADOPTER** l'avenant entre le Théâtre du Jeu de Paume et la Ville ;

- **DIRE** que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville respectivement sur la ligne 313 – 6574 – 933 / 6717 qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **ATTRIBUER** au Centre Chorégraphique National (CCN) une subvention annuelle de fonctionnement de **325 000€** ;

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 311 – 65748 – 933 / 1233 qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **ADOPTER** les conventions annuelles d'objectifs avec les associations Musiques Échanges, Café Musiques la Fonderie, Aix'Qui, la Boite à Mus, le CIAM, EMPA, la Fondation ST John Perse, les Rencontres Cinématographiques (FTC), l'Institut de l'Image, l'Atelier de la Langue Française et Seconde Nature pour l'exercice 2024 ;

- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer ces conventions ainsi que tout document afférent.

Présents et représentés: 55

Présents : 38

Abstentions : 0

Non participation : 4

Suffrages Exprimés : 51

Pour : 51

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Moussa BENKACI Sophie JOISSAINS Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'EXONÉRATION N°2 - ANNÉE 2023-2024
Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne- Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.07

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'EXONÉRATION N°2 - ANNÉE 2023-2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2023-499 du Conseil Municipal du 13 décembre 2023, la Ville a fait adopter sa nouvelle grille de tarifs des droits de scolarité et de location d'instruments pour l'année scolaire 2023/2024. Elle a aussi prévu la possibilité, pour certaines familles à faibles revenus, de bénéficier d'une réduction pour payer leur scolarité. Le montant de l'exonération accordée sera déterminé en fonction du quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales.

Cependant, ce critère objectif ne tient pas compte de situations revêtant un caractère exceptionnel et qui restent à l'appréciation de la commission d'exonération. De même, le quotient familial calculé au regard de ressources déclarées pour l'année N-1 peut ne pas refléter des changements intervenus dans le foyer fiscal dans l'année en cours (divorce, décès, perte d'emploi, etc...), changements entraînant une dégradation importante de la situation financière du demandeur.

C'est ainsi que le 17 janvier 2024, la commission a pu examiner 22 dossiers. Elle s'est prononcée sur ces différents dossiers au regard des pièces fournies afin de proposer un taux qui soit en correspondance avec les situations financières présentées (cf. annexe).

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** le tableau d'exonération, ci-annexé, permettant d'attribuer un taux d'exonération suite aux demandes formulées ;

- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2024-67 - EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'EXONÉRATION N°2 - ANNÉE 2023-2024-

Présents et représentés: 55

Présents : 38

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

OBJET : GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE D'EXPLOITATION ET DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2024

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne- Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

07.08

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE D'EXPLOITATION ET DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2020-24 du Conseil Municipal du 14 février 2020, le renouvellement de la gestion du Grand Théâtre de Provence (GTP) a été attribuée à l'EURL Mirabeau, sur la base d'une Délégation de Service Public (DSP) d'une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Selon les modalités financières du contrat de gestion 2021/2026 (Article 25), le montant annuel de la subvention forfaitaire d'exploitation a été fixée à 4 600 000 € (valeur de base 2019), qui fait l'objet de deux mandatements correspondant à 6/12^{ème} au plus tard à la 1^{ère} quinzaine du mois de février et 6/12^{ème} à la première quinzaine du mois de juin de l'année N.

Pour rappel, la subvention forfaitaire d'exploitation 2023 s'était élevée à 5 676 400 € après actualisation.

Selon l'application de la formule d'indexation, indiquée à l'article 27 du contrat de la DSP, et à la parution de la mise à jour des indices d'indexation, le montant de la SFE, pour l'année 2024, s'élève à 5 579 800 € (soit une baisse de 96 600 € par rapport à 2023).

Le contrat prévoit également une subvention forfaitaire d'investissement d'un montant de 200 000 € annuel (valeur de base 2019) qui suit les mêmes modalités de paiement que la subvention forfaitaire d'exploitation.

Pour rappel, la subvention d'investissement 2023 s'était élevée à 216 000 € après actualisation.

Selon l'application de la formule d'indexation, indiquée à l'article 27 du contrat de la DSP, et à la

parution de la mise à jour des indices d'indexation, le montant de la SFI, pour l'année 2024, s'élève à 221 800 € (soit une hausse de 5 800 € par rapport à 2023).

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** au titre de l'année 2024, le versement de la subvention forfaitaire d'exploitation, au délégataire du Grand Théâtre de Provence (EURL Mirabeau) selon les modalités décrites ci-dessus ;

- **AUTORISER** au titre de l'année 2024, le versement de la subvention d'investissement, au délégataire du Grand Théâtre de Provence (EURL Mirabeau) selon les modalités décrites ci-dessus.

DL.2024-68 - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE D'EXPLOITATION ET DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2024-

Présents et représentés: 55

Présents : 38

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : La 07.01, on se rappelle tous il y a deux ans la Biennale qui avait été un vrai succès après les problèmes de covid, l'idée de Madame le Maire de redémarrer une action culturelle pour permettre à tous ceux qui s'occupent de culture de pouvoir recommencer. Ça a très bien marché. On se rappelle tous de la Lune dans la Madeleine. On se rappelle tous – on en a parlé tout à l'heure – de « Aix 100 Flammes ». Cette année, je ne vous promets pas faire revenir la Lune dans la Madeleine, mais je suis sûre de faire revenir énormément d'étoiles parce qu'on va avoir des dossiers absolument merveilleux et la semaine prochaine, le 22, Madame le Maire va donner une programmation de tout ce qu'on aura. Je peux déjà vous dire que ce qui sera très intéressant pour les Aixois, c'est que le couvent des Prêcheurs sera réouvert et que finalement dans le cloître, il y aura des associations qui pourront proposer beaucoup de choses. Je pense que les Aixois sont ravis de pouvoir re-renter dans le couvent des prêcheurs.

Je passe à la 07.02. La 07.02, c'est l'attribution de subventions suite à la proposition du jury c'est-à-dire que ce sont les subventions pour les appels à projets globaux.

La 07.03, c'est l'attribution de subventions suite à l'attribution du jury de l'appel à projets artistiques en lien avec le Liban. Il faut savoir qu'il y a 20 ans, notre ville était jumelée avec Baalbek. Je pense que c'est une très belle idée cette année d'associer la ville de Baalbek et le Liban à notre programmation sur la saison culturelle. Hier, j'ai eu le plaisir d'assister, de voir le film sous la direction de Monsieur Michel DURAND MABIRE qui est le directeur du Conservatoire. On a vu les enfants des écoles d'Aix, c'est-à-dire la maternelle, le primaire à qui on avait appris à chanter dans la dynamique de la chorale à l'école, et c'est fabuleux de les voir tous. Là, on leur apprenait à chanter des chants libanais et les enfants étaient ravis de découvrir autre chose. Donc, je pense qu'il va y avoir un très beau programme.

La 07.04, ce sont les manifestations artistiques de qualité qu'on appelle d'un mot que je n'aime pas trop, « MAQ » parce que je pense que « manifestations artistiques de qualité », c'est beaucoup plus joli. La Ville, on l'a dit tout à l'heure, grâce au Pasino, perçoit une certaine somme et cette somme, on l'attribue au ballet Preljocaj et au festival d'Aix-en-Provence.

Le 07.05 justement, parlons un peu du festival d'Aix-en-Provence. Vous savez que le festival est un des atouts majeurs de la ville. Depuis 1948, des directeurs de qualité se sont succédé des programmes, des acteurs et la conférence de presse qui a eu lieu il y a 15 jours nous montre que cette année encore, il y aura un programme de grande qualité avec la Tosca de Puccini, avec *Iphigénie en Tauride* de Gluck et surtout ce qui me fait plaisir c'est que Mozart revient. On aura *La clémence* de Titus en version orchestrale cette année. Et un des objectifs de Madame le Maire, puisque Madame le Maire m'a fait l'honneur de me confier la délégation estivale, c'est que Mozart qui lui a été au début du festival avec Clara HASKIL au Jas-de-Bouffan dans ce trio magique qu'elle a joué en 1947, que Mozart revienne de façon encore plus présente au festival et c'est ce à quoi on va s'employer.

Là, c'est une subvention qui est de 1,3 million. Il faut savoir que le festival, son budget, c'est 27 millions d'euros. Le festival a embauché quelqu'un qui s'occupe de mécénat et finalement, sur le mécénat, il a doublé en quatre ans. Il est passé de 4 millions à 8 millions, ce qui est quand même quelque chose de très important. L'État, lui, donne 5 millions. La Ville, 1,3 million, le Département, 1 million et on espère fermement 1 million de la Métropole.

Le dossier d'après, c'est l'attribution de subventions au profit des associations relevant de la direction de la culture - adoption de conventions et avenants. C'est un dossier classique comme chaque année. Le dossier 07.07, dossier important, c'est-à-dire qu'au niveau du conservatoire Darius Milhaud, la Ville est extrêmement attachée à ce qu'il y ait une exonération pour l'inscription en fonction des difficultés financières de certaines personnes. Tous les enfants doivent avoir accès à la musique et vraiment hier, quand on les voyait, le bonheur qu'ils avaient à chanter, le bonheur qu'ils avaient à être ensemble et à créer quelque chose, je pense que la musique est vraiment, on parlait tout à l'heure de lien social, eh bien, voilà le lien social, je trouve, qui est très important. J'ai terminé.

M. CHEVALIER : 07.08, Dominique.

Mme AUGÉY : Oui, le Grand Théâtre de Provence reçoit chaque année une subvention de la part de la Ville. Cette subvention est indexée. Il y a une clause d'indexation qui est prévue dans le contrat. Cette clause d'indexation est calculée à partir de deux variables. C'est très habituel dans le monde de la culture. Le premier, c'est les types de rémunérations utilisés dans le monde de la culture, intermittent, ainsi de suite et le deuxième, c'est le prix des matières premières, en particulier des fluides. Autant vous dire que cette formule nous a été assez défavorable l'année dernière et que cette année, comme les fluides se calment un petit peu, la subvention s'est aussi un peu calmée. Je voudrais profiter du fait que j'ai le micro, Monsieur le Premier Adjoint, est-ce que vous m'autorisez à prendre ma casquette d'universitaire et de professeur à la faculté de droit ?

M. CHEVALIER : Je vous en prie.

Mme AUGÉY : Parce que Madame SICARD a attribué il y a quelques instants une subvention à une association qui, lundi, organise le concours Démosthène au Grand Théâtre de Provence. C'est la première fois que les étudiants de la faculté de droit qui organisent depuis très longtemps ce concours l'organisent hors les murs, c'est-à-dire à l'extérieur de la faculté de droit. Nous y sommes un peu pour quelque chose puisque l'année dernière, cette finale du concours Démosthène qui fait concourir des étudiants en art oratoire les uns contre les autres a été tellement époustouflante que du coup, on leur a dit que c'est dommage que les Aixois ne puissent pas profiter de cette jeunesse enthousiasmante. Du coup, cette année pour la première fois, ils feront leur concours portes ouvertes au Grand Théâtre de Provence. C'est lundi, 18h45, Hello Asso, 10 €. Allez-y, vraiment, je crois qu'il faut féliciter ces étudiants d'abord d'organiser ça bénévolement, etc., et puis, c'est de haute tenue. Et puis voir de jeunes gens avec du talent, ça donne de l'espoir et de l'espérance parce que c'est aussi eux qui construisent l'avenir, pas que le budget de la Ville d'Aix, mais aussi la jeunesse aixoise.

Applaudissements.

M. CHEVALIER : Merci, Dominique. Sur les questions 07.01 à 07.08, qui intervient ?

Agnès.

Mme DAURES : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. J'aurais une question sur la Biennale, une

question rapide qui rejoint le débat de tout à l'heure sur les retombées sociales, le bonheur, tout ça. Donc, on sait qu'effectivement, il y a encore des Aixois qui restent éloignés des standards de la consommation culturelle : théâtre, opéra, concert. Je voudrais prendre comme exemple le théâtre du bois de l'Aune au Jas-de-Bouffan. Je travaille au Jas, mais en discutant avec des gens du Jas – ma sœur, des collègues, des gens que je rencontre lors de mes activités –, ils me disaient qu'ils ne savent pas forcément où chercher l'information pour avoir la programmation. Ce n'est pas qu'on ne va pas vers eux, mais il y a cette difficulté de toucher les gens du quartier. Les gens du quartier du Jas ne connaissent pas forcément la programmation du théâtre du bois de l'Aune. Pas tous, mais il y en a quand même. Il y a, dans la délibération, des questions de tisser des liens avec des structures de proximité et les habitants. C'est une question très concrète : quelles vont être les actions concrètes menées en direction des publics les plus éloignés des spectacles et donc, de la Biennale ?

Mme AUGÉY : Madame, c'est vrai que ça pourrait être une question de devoir de philo au baccalauréat. Le bonheur est-il quantifiable ? À mon avis, ça, je pense que c'est une belle question. On peut y réfléchir chacun de notre côté. Par contre, au niveau du retour, je répondrai à votre question tout de suite, mais je voudrais vous dire qu'au niveau du festival d'Aix, il y a une étude très importante qui a été faite et on s'est rendu compte qu'un euro investi rapportait 10 € à la Ville entre les nuitées d'hôtel, entre le dynamisme des commerçants, des restaurants, donc je pense que tout ce qu'on apporte à la culture est très bénéfique pour la Ville et pour les Aixois.

En ce qui concerne la communication, là, je vous rejoins tout à fait. Très souvent, il y a des choses magnifiques qui se passent et le bât blesse un petit peu souvent à cause de la communication. On a un service de communication à la Ville qui est très performant. On a un petit livret qui sort qui s'appelle *Aix en culture* tous les mois. Madame le Maire va faire une intervention la semaine prochaine pour donner justement tout ce qui va se passer pendant cette Biennale et je pense qu'à ce moment-là, il y aura des flyers, ce sera sur internet. Et finalement, pour les publics, on peut peut-être le mettre dans les mairies annexes, tout ce programme, mairie du Jas-de-Bouffan et je me propose de voir avec tous mes collègues dans les mairies, que ce soit vraiment distribué, donné. Ça peut peut-être être donné aussi, Fabienne, dans les écoles parce que chaque enfant peut le rapporter aussi à ses parents. Je me rappelle quand au niveau du musée Granet, on avait eu l'idée de faire venir les enfants des écoles gratuitement au musée et à chacun, on leur avait donné une place à offrir à ses parents. C'était quelque chose d'extraordinaire parce que d'abord, l'enfant était ravi d'offrir quelque chose à ses parents et puis en plus la plupart du temps, c'est que les parents venaient à deux, donc finalement, ça nous faisait quand même une place en plus pour la Ville. Mais je pense que là, dans cette dynamique, on n'est pas du tout dans un côté financier. On est dans un côté communication, mais tous les moyens qu'on peut avoir à travers l'office du tourisme, le BIC, *Aix en culture*, *Aix Mag* et aussi peut-être dans les écoles, à ce moment-là, je pense... voilà, *Aix ma ville*, mais il peut toujours y avoir des gens qui ne soient pas adaptés et qui n'aiment pas, voilà, donc communiquons parce que c'est vraiment quelque chose qui est enthousiasmant. Quand je dis « enthousiasmant », je devrais être encore plus dynamique. Voilà, merci.

M. CHEVALIER : Juste pour indiquer que 90 % des spectacles, des animations sont en accès libre sur l'espace public. C'est vrai que c'est une culture qui va pour tout le monde et c'est important de le signaler. Peut-être qu'il faut nos éléments de communication, mais je pense que ce sera fait sans aucun problème.

Salah, tu veux intervenir ?

M. KHOUIEL : Oui, je souhaite intervenir concernant le théâtre du bois de l'Aune. Juste une parenthèse, cette année, j'ai souhaité que les vœux du quartier se passent au théâtre du bois de l'Aune en accord avec Madame le Maire pour inviter un maximum de personnes à entrer dans cette salle et dans ce théâtre magnifique qui est le seul théâtre gratuit de France avec une programmation de renommée nationale et de très grande qualité. C'est vrai qu'on a un sujet qui est adressé concernant l'accès à la culture qui tient à cœur à Madame le Maire et, donc nous avons mentionné ce sujet-là et nous y travaillons avec le théâtre du bois de l'Aune, notamment avec des projets participatifs.

En ce qui concerne la programmation, elle est accessible via le site internet de la Ville, également à la mairie de quartier où le programme est déposé et également au Patio puisqu'il y a une agente d'accueil qui accueille tout le public avec toute la programmation et qui est passionnée de théâtre.

Elle serait capable d'expliquer les pièces qui vont avoir lieu et d'ailleurs, un soir, elle m'a donné tellement envie d'aller voir une pièce que je me suis libéré, je suis allé et je n'étais pas déçu. Donc, nous avons des personnes qui répondent au public, que ce soit un public qui est adepte du numérique en allant sur les sites internet du théâtre ou de la ville, mais pour toute personne qui ne peut pas à cause de la fracture numérique peut se rendre sur place si elle souhaite vraiment aller au théâtre, mais nous sommes confrontés à deux problématiques. La première, c'est l'accès à l'information pour ceux qui sont passionnés de culture, mais nous avons un autre sujet qui est le fait de donner envie aux personnes d'y aller, de pousser les portes du théâtre et de se laisser transporter par la créativité des artistes et de développer de nouvelles perceptions grâce à l'art vivant.

M. CHEVALIER : Merci, Salah. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les questions 07 ?

Cyril DI MEO.

M. DI MEO : Il est peut-être un peu tard pour évoquer ça, mais je voulais vous relire la page 41 du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la délégation de service public du Pasino : « L'article précité du contrat n'établit aucun lien avec le contenu des conventions collectives souscrites et le calcul du montant des participations, mais uniquement avec l'obligation faite au délégataire d'obtenir l'agrément de la commune du contenu proposé. En conséquence, les termes de la convention signée le 12 juillet 2016 ne sont pas cohérents avec ceux des conventions de coproduction et entrent en contradiction avec l'article R.2333-82.4 du Code général des collectivités territoriales. » Pour le dire clairement, la Cour régionale des comptes a estimé que la façon dont la Ville gérait les manifestations artistiques de qualité n'était pas conforme dans la délégation de service public avec les termes de la loi. On vous avait interrogés en juillet sur l'état de renégociation et de rétablissement d'un rapport correct dans la délégation de service public avec le Pasino. On l'avait refait en décembre. Vous vous étiez engagés à nous faire un compte rendu de l'état d'avancée des négociations et de rétablissement des règles de droit et aujourd'hui, nous n'avons pas ce bilan, cette renégociation. Et quand on lit les montants évoqués par la Chambre régionale des comptes, c'est quand même plusieurs millions d'euros, donc c'est quand même un volume extrêmement conséquent.

On ne va pas ouvrir tout ce débat de tout ce sujet, de toute cette discussion, mais dans les problèmes divers qui ont été évoqués, il y avait la conformité de notre définition de manifestations artistiques de qualité si j'ai bien compris les pages 41 et 42 de la Chambre régionale des comptes. Et donc, qu'est-ce qui a été modifié de manière à ce qu'on se mette dans les pas de ce que la Chambre régionale des comptes nous soulignait pour être conforme avec le Code général des collectivités territoriales ? Merci.

M. CHEVALIER : On m'indique que sur la programmation des MAQ, ça a été spécifié.

Hors micro.

M. CHEVALIER : Prenez le micro.

Mme PRIOUX-VIDAL : Sur les MAQ, il s'agissait de préciser les programmations artistiques des deux opérateurs qui avaient été identifiés par la Ville et ce qui nous était reproché, c'est de ne pas délibérer précisément les saisons artistiques des deux opérateurs au regard des notions de qualité. Mais je pense que quand on accompagne via les MAQ un centre chorégraphique national via Preljocaj et un festival international d'art lyrique, il fallait qu'on les délibère formellement et qu'on soit plus précis, mais c'était le seul reproche qui nous a été fait et on l'a déjà mis en œuvre dès l'année dernière, cette délibération des programmations artistiques précise.

M. DI MEO : Il y a deux points : il y a le 06.01.2.1 qui équivoque ce que j'ai évoqué et il y a le 06.01.2.2 qui évoque effectivement la non-désignation correcte des opérateurs, mais vous ne répondez pas à la question du point que j'évoque. Vous répondez au deuxième point qui est évoqué dans le paragraphe 06.01.2 sur la contribution au développement culturel et artistique, page 38.

Mme CHASSAING : Sur ce point-là, effectivement donc, déjà, on n'est pas en violation des règles du CGCT. On respecte parfaitement ce qui est prévu dans le Code et on s'interroge puisque pour mémoire, suite au rapport définitif de la Chambre régionale des comptes, on a un an pour présenter en

Conseil municipal l'ensemble du suivi des recommandations de la Chambre. Pour mémoire, comme le disait Christelle, il y a déjà des choses qui ont été précisées. On devait également créer la commission de contrôle financier – ça a été fait, Dominique AUGÉY l'a rappelé tout à l'heure –, elle s'est réunie. Et on a un aspect travaux sur lequel on est en train de travailler puisque vous vous souvenez qu'il fallait procéder au raccordement du BEA. Et sur la problématique des contrats, ils sont conformes CGCT. On s'interroge sur l'opportunité d'avenanter ou pas, mais dans tous les cas, on respectera l'obligation réglementaire de présentation de tout le suivi des recommandations au Conseil municipal de juillet.

M. CHEVALIER : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les questions 07 ?

Monsieur KLEIN.

M. KLEIN : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Je voulais intervenir sur la délibération 07.05 concernant le festival international d'art lyrique et je voudrais faire deux préambules à mon intervention sur le sujet. Le premier préambule, c'est vous dire que j'interviens pour le compte d'Aix au Cœur pour la troisième fois dans le cadre de ce conseil aujourd'hui pour essayer d'être constructif, pour essayer d'apporter des compléments au fonctionnement de cette Ville parce que nous pensons que c'est dans l'intérêt des Aixois. La deuxième observation, c'est qu'Aix au Cœur est favorable au festival international d'art lyrique qui se déroule à Aix-en-Provence et que les observations que je vais pouvoir faire par la suite concernent le fait d'essayer d'améliorer les choses et non pas de venir les critiquer.

Qu'est-ce que j'ai à critiquer ? Non point le budget et la participation de la Ville sur laquelle nous sommes parfaitement d'accord, et dans son principe et dans son montant, à supposer qu'il n'y ait pas trop de rallonges par la suite parce que sinon ça m'oblige à intervenir en vous disant que ce n'est pas prévu au budget initial tel que nous l'arrêtons aujourd'hui. Mais ce sur quoi nous ne sommes pas d'accord, c'est la convention d'objectifs qui est l'accessoire à ce financement et qui devrait par conséquent permettre de définir les objectifs que nous attendons de ce déroulement du festival international d'art lyrique. Nous avons un élément tangible dont il n'est pas tenu compte qui est le rapport de la Cour régionale des comptes pour la période 2014-2020. Et nous considérons que le fait de n'avoir aucune référence à ces remontrances dans les objectifs que nous souhaitons imposer si possible à l'association du festival est un manque, voire un mauvais exemple à ne pas les suivre pour le futur. Et par conséquent, j'aurais aimé que l'on puisse en tenir compte et imposer dans cette convention d'objectifs en la complétant qu'il y ait un respect de cela. La Cour régionale des comptes nous a donné trois indications qui sont à mon sens extrêmement importantes, dont l'une qui pour moi est absolument essentielle, c'est lorsque ce rapport de la Cour des comptes révèle que la quasi-totalité des salariés de l'association dont le siège social est à Aix-en-Provence n'exerce pas à Aix-en-Provence, n'habite pas à Aix-en-Provence, ne travaille pas à Aix-en-Provence. Ça, honnêtement, je ne le savais pas et ça me choque considérablement et ça choque considérablement la Cour régionale des comptes. Et j'aurais aimé par conséquent que dans la convention d'objectifs, on puisse avoir progressivement bien sûr parce qu'il va falloir changer les choses, mais un rapatriement des forces vives de l'association du festival à Aix-en-Provence. Je conçois parfaitement qu'il puisse y avoir la nécessité d'une antenne parisienne compte tenu de ce que beaucoup de choses sur le plan artistique se passent à Paris, mais je pense aussi qu'on peut avoir pour le matériel, pour beaucoup d'autres choses des gens qui travaillent à Aix-en-Provence. C'est d'autant plus vrai que la Cour des comptes signale que la location des locaux parisiens coûte à eux seuls plus cher que la location qui est consentie pour le festival d'art lyrique, à la fois pour les hangars de Venelles et à la fois pour le théâtre de l'Archevêché en soulignant d'ailleurs que pour le théâtre de l'Archevêché, nous louons quelque chose à 32 000 € par an qui est évalué à 800 000 € par an en valeur locative, c'est-à-dire un cadeau de 770 000 €, mais ça peut faire partie des subventions indirectes et pourquoi pas. Mais à la condition que ce local qui est utilisé par le festival d'art lyrique, il le soit le plus longtemps possible, le plus souvent possible parce que sinon c'est pour nous une perte. Et ce d'autant plus que la Cour régionale des comptes nous signale que ce personnel qui travaille à Paris, quand il vient à Aix-en-Provence, il coûte très cher parce qu'on leur paye des indemnités de déplacement. Là, pardon de vous dire, je trouve que c'est stupéfiant que le festival d'art lyrique qui se déroule à Aix-en-Provence nécessite parce que les salariés travaillent ailleurs, que l'on vienne les défrayer, les héberger en plus à Aix-en-Provence. Je trouve là qu'il y a un paradoxe que dans la convention d'objectifs, j'imaginerais de

pouvoir faire progressivement disparaître.

La deuxième chose qui me choque, c'est que dans la convention d'objectifs, que ce soit d'ailleurs pour le festival d'art lyrique ou à propos de l'académie, jamais pendant les nombreuses pages de la convention d'objectifs n'est cité le nom de la ville d'Aix-en-Provence, c'est-à-dire que ce festival international d'art lyrique est un festival international d'art lyrique, point. Il n'est jamais festival international d'art lyrique « d'Aix-en-Provence » ou « à Aix-en-Provence ». Là encore, je crois que c'est quelque chose qui n'est pas normal parce que ce n'est pas conforme à la réalité de son exercice et puis ce n'est pas conforme à ce que l'on attend de l'effort consenti et auquel une fois de plus j'acquiesce, par les habitants d'Aix-en-Provence à travers les subventions directes ou indirectes qui sont allouées à ce festival. En plus, c'est un risque parce que si ce festival international d'art lyrique géré par cette association ne fait jamais référence à Aix-en-Provence, c'est la possibilité pour eux de partir du jour au lendemain ailleurs. Et donc, je voudrais que l'on soit un peu plus garanti en contrepartie des financements que nous apportons pour permettre cela.

Le troisième élément dans la convention d'objectifs que, je pense, on pourrait imaginer d'imposer, c'est qu'il nous est dit par la Cour régionale des comptes sur six exercices que l'exploitation est déficitaire. On le savait puisqu'on a voté 600 000 € récemment de plus par rapport aux 1,3 million, on va dire 50 % de plus, mais on lit dans le rapport de la Cour régionale des comptes que les salaires du groupe de direction de l'association sont 1,75 fois supérieurs à la moyenne des conventions collectives. Donc, je me demande si là encore dans les objectifs, au fur et à mesure bien sûr, il ne faudrait pas qu'on essaye que ces subventions soient plus affectées au caractère artistique qu'au caractère rémunérateur de l'équipe de direction. Je pense que là, on pourrait aussi rajouter ce point et enfin, que petit à petit, on arrive à réduire le coût des loyers parisiens pour que le coût des loyers aixois qui seraient effectivement exploités deviennent le seul coût et le plus important et donc, qu'on ait une réduction de la charge représentative du loyer parisien qui est de 117 000 € par an quand même qui est un loyer fort et plus fort que les deux, de Venelles et d'Aix-en-Provence.

J'aimerais que ces quatre points : visa de la ville Aix-en-Provence quand on parle du festival international d'art lyrique, localisation des salariés plus à Aix-en-Provence, rémunération des équipes dirigeantes qui reviennent petit à petit à la moyenne de la convention collective et bien évidemment réduction des loyers parisiens puissent être insérés dans la convention d'objectifs. Très honnêtement, je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas parce que c'est vraiment la contrepartie et la définition même de la convention d'objectifs dit : « La présente convention a pour objet de formaliser les conditions du subventionnement par la commune des actions et projets de l'association ». Je crois qu'on y est véritablement et je souhaiterais vraiment que notre conseil aujourd'hui, et pas parce que c'est un membre d'une opposition au Conseil municipal qui le propose, puisse imaginer qu'effectivement, c'est l'intérêt des Aixois ; c'est l'intérêt de la prospérité de ce festival d'art lyrique dont nous souhaitons tous qu'il soit effectivement à Aix-en-Provence et qu'il y demeure.

M. CHEVALIER : Merci. Je laisse pour la partie festival répondre et pour la partie convention d'objectifs répondre après. Marie-Pierre d'abord et après, Dominique.

Marie-Pierre, quelques mots ?

Mme SICARD-DESNUELLE : En deux mots, les objectifs de Madame le Maire justement, elle m'avait donné deux objectifs : faire revenir Mozart au centre du festival parce que c'est vrai que petit à petit, on s'en est éloigné, même trois. Le deuxième, c'était qu'elle me demandait que l'ouverture du festival ait lieu à Aix parce que finalement, il y a une année, ça avait eu lieu à Vitrolles et je pense que le festival d'Aix doit avoir son ouverture à Aix-en-Provence. Le troisième point justement, c'était que le mot « Aix-en-Provence » soit beaucoup plus présent. Sur ce mot « Aix-en-Provence », tu l'as souligné et je pense que là-dessus, je vais m'y attacher. La semaine prochaine, je travaille avec Stéphanie DEPORT qui maintenant est la Vice-présidente derrière Pierre AUDI et je ferai remonter ces quatre points précis.

Je veux dire simplement que l'autre jour quand on a assisté à la conférence de presse du festival, il faut aussi se rendre compte de tout l'apport qu'il y a autour de ce festival. Je ne parlerai pas simplement de parades que tout le monde connaît sur le pont Mirabeau qui est quand même quelque chose de gratuit pour les Aixois et qui a un énorme succès. Tu as prononcé tout à l'heure le mot

« académie ». L'académie est quelque chose d'important. C'est aussi pour 15 €, tous les Aixois peuvent aller assister à l'Hôtel Maynier d'Oppède pendant le mois de juin à toutes les représentations. Il y a aussi ce qu'on appelle Passerelles. C'est Sophie RAGOT qui s'en occupe et ça, c'est toute une dynamique vis-à-vis des publics défavorisés et ensuite, il y a l'orchestre de la Méditerranée. Tout ça, c'est « *inaudible* ». J'étais quand même moi-même la première surprise de voir l'ampleur qu'il y avait autour du festival d'Aix. Et ensuite, si on voit la tarification, c'est vrai que les places sont très chères – je suis la première à le reconnaître – mais il y a quand même un énorme effort de tarification pour les plus jeunes, et ensuite pour qu'il y ait des places moins chères.

Maintenant, tout ce qui est la convention, je pense que Dominique va répondre.

M. CHEVALIER : Dominique. Contrat d'objectifs.

Mme AUGÉY : Oui, je réponds cette fois-ci avec la casquette du contrôle de gestion ou du dialogue de gestion. Il y a un dialogue de gestion qui s'instaure évidemment avec tous les grands acteurs culturels de la ville. Pourquoi ? Parce que d'une part, il y a des engagements financiers qui sont énormes et, d'autre part parce qu'évidemment, la nature de la programmation et la solidité de l'ancrage sur Aix méritent qu'on s'en occupe. Donc, ce rapport de la Cour des comptes, on l'a aussi lu avec grand intérêt. On a lu les réponses qu'a apportées le FIAL en particulier sur cette location d'appartements. Eux ont des arguments en disant que vu la nature de leur activité, être Parisien est quelque chose qui semble important. Il nous semble qu'avoir une réponse par écrit de leur part est évidemment indispensable, mais pas suffisante ; Donc, nous avons mis en place et ça va commencer dans une quinzaine de jours, des rendez-vous contrôle de gestion avec le FIAL pour vérifier justement chacune des lignes et chacun des points que tu as évoqués et qui sont dans notre niveau de préoccupation aussi identique. Maintenant, pour pouvoir verser la subvention dont ils ont besoin parce que comme tu l'as souligné, ils sont en situation complexe financièrement parlant, pour pouvoir verser la subvention dès maintenant, il fallait pouvoir joindre la convention. Ça ne veut pas dire que ce sera la convention finale, mais en tout cas, on ne pouvait pas verser la subvention sans conventionner. On va toiletter cette convention. On n'est pas les seuls d'ailleurs, puisque tout le bloc financier, c'est-à-dire les autres financeurs et nous quelque part, nous sommes un financeur modeste par rapport à l'État, tous les autres financeurs réfléchissent justement à ce nettoyage de la convention.

Pour la marque « Aix-en-Provence », le logo du festival international d'Aix, c'est festival d'Aix. C'est bien, mais ça nous pose aussi un problème parce qu'il y a un autre festival important à Aix festival qui est le festival de Pâques et le festival de Pâques aimerait pouvoir aussi être appelé « festival d'Aix », donc il faut qu'on réfléchisse en global aussi à l'ensemble de ces intitulés. Lorsqu'il y a des opérations qui utilisent notre nom, il faut que ce nom soit mis en valeur de manière forte d'une part, et de manière cohérente entre tous les acteurs culturels aussi. Voilà, donc c'est une véritable préoccupation, aussi une véritable action que l'on mène. Ça, je pense qu'on pourra faire un point d'ici quatre ou cinq mois je dirais, si deuxième tranche il y a.

Hors micro

Mme AUGÉY : Oui, pardon, je n'avais pas compris. Pardon. Très bien. Ça va.

M. CHEVALIER : Merci, Dominique. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les questions 07 ?

Monsieur PENA.

M. PENA : Oui, je ne comptais pas intervenir, mais j'avoue que cette discussion me laisse un peu rêveur. Je vis les choses très différemment de Philippe KLEIN, c'est-à-dire que je pense que valoriser Aix, c'est dire qu'Aix-en-Provence il y a le festival d'art lyrique et il y a le festival de Pâques. Pas que c'est le festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence ou le festival de Pâques d'Aix-en-Provence. Je pense exactement l'inverse. Je parle puisqu'en termes de communication, de valorisation, notre ville accueille le festival d'art lyrique. Notre ville accueille le festival de Pâques. Le festival d'art lyrique a choisi historiquement depuis toujours en quelque sorte, depuis sa naissance, Aix-en-Provence. Le festival de Pâques est né à Aix-en-Provence. Il n'y a pas besoin d'ajouter que le camembert est de Normandie, c'est le camembert, donc je crois vraiment...

Hors micro.

M. PENA : Elle n'est pas si mal cette comparaison.

Mme AUGÉY : Je ne sais pas si Pierre AUDI va aimer ça.

Mme AUGÉY : Ça ne va pas plaire aux gens du festival, mais je pense qu'ils mangent du camembert aussi quand même. Ils sont comme nous. En tout cas, je ne dis pas que la question de Philippe sur le contrôle, surtout tout l'aspect budgétaire et financier, les coûts de personnel, le fait qu'effectivement, l'essentiel se passe à Paris, ça, c'est très pertinent, mais en termes de communication, voilà, le festival d'art lyrique est à Aix-en-Provence. Le festival de Pâques est à Aix-en-Provence. En tout cas, moi, je vis les choses de cette manière-là.

M. CHEVALIER : Merci pour votre avis. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la série 07 ? 07.01, 07.08 ? Non ? Si vous voulez bien, on passe aux votes.

07.01, abstentions ? Contre ?

07.02, abstentions ? Contre ?

07.03, abstentions ? Contre ?

07.04, abstentions ? Contre ?

07.05, abstentions ? Contre ?

07.06, abstentions ? Contre ?

07.07, abstentions ? Contre ?

07.08, abstentions ? Contre ?

D. AUGÉY : 07.01, pardon, abstention pour le groupe Aix au Cœur.

M. CHEVALIER : 07.01, abstention, d'accord. OK, c'est noté. 07.01. OK.

OBJET : ZAC DE PLAN D'AILLANE - DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC - MODIFICATION DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne- Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI donne lecture du rapport ci-joint.

04.19

RAPPORTEUR : Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DONATINI Gilles

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DE PLAN D'AILLANE - DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC - MODIFICATION DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'opération d'aménagement de Plan d'Aillane a été initiée par la Communauté du Pays d'Aix le 28 mars 2003, cette dernière lui a retiré son intérêt communautaire par délibération N°2015-A155 en date du 10 juillet 2015.

C'est pourquoi, par délibération DL.2015-407 du 28 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la reprise de cette opération par la commune d'Aix-en-Provence.

Par la suite, par délibération DL.2017-361 du 20 juillet 2017, le dossier portant création de la ZAC de Plan d'Aillane a été approuvé.

Cette opération se situe entre le pôle d'activité Aix Les Milles et la ZAC du Parc de la Duranne, axes stratégiques aux confluent de voies routières et ferroviaires permettant ainsi de faciliter les échanges économiques et commerciaux. Le périmètre de la ZAC couvre une superficie de 35 hectares. La vocation des terrains situés au centre de l'opération et classés en zone A au PLU (et au futur PLUi) reste agricole.

Conformément à l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme, le dossier de réalisation a été approuvé par délibération n° DL.2018-758 du 17 décembre 2018.

L'objectif était d'accueillir sur ce site à forte visibilité par sa façade sur la RD9 des activités

issues du secteur de la Pioline et de la Route de Galice dans le cadre d'une démarche plus vaste de requalification du centre-ville d'Aix-en-Provence, notamment du secteur de l'Ilot Galice.

Lors de sa séance du 20 juillet 2017, le Conseil Municipal a confié l'aménagement de cette zone à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » par concession d'aménagement (délibération n° DL.2017-362).

Dans le cadre de cette concession, la SPLA est en cours de commercialisation de lots, conformément aux décisions prises par le comité de pilotage de la ZAC, et certaines autorisations d'urbanisme au profit des constructeurs autonomes ont été accordées.

Le projet de programme des équipements publics, devant se décliner en trois temps, comprenait des équipements de voiries (requalification partielle de voies existantes et création de voies), des équipements de réseaux, des équipements d'espaces dédiés aux modes doux, des aménagements paysagers

Le programme global prévisionnel des constructions prévoyait la construction de 83 371m² de SDP (surface de plancher) répartis en locaux commerciaux, tertiaires et activités mixtes.

Il est aussi rappelé que la zone comprend déjà deux équipements d'importance : le Centre de Formation des Apprentis et le Pôle d'échanges multimodal, réalisés par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le montant total des dépenses estimé pour réaliser l'opération devait s'élever à 18 201 091€ H.T, comprenant les acquisitions foncières, le programme des EP, la participation de l'aménageur aux EP (travaux, honoraires, aléas) et pour frais divers (concession, rémunération de l'aménageur, études complémentaires et compensation agricole).

Ainsi, afin de poursuivre l'aménagement de la ZAC, il convient que l'aménageur acquière les terrains appartenant à la Ville d'Aix-en-Provence en vue de la maîtrise des terrains et de leur commercialisation.

Le Dossier de Réalisation de la ZAC ayant été approuvé en 2018, il a été nécessaire de solliciter une nouvelle évaluation des terrains auprès des Domaines. Celle-ci a profondément modifié le prix des terrains appartenant à la Ville en passant d'une estimation en 2019 d'environ 1,7 million d'euros à une estimation en octobre 2023 de 6 millions d'euros assortis d'une marge d'appréciation de 15 %, soit 6,9 millions d'euros.

Ainsi, en raison de l'augmentation de la valeur des terrains à acquérir, il est nécessaire de réévaluer le coût de la charge foncière dans le cadre de leur commercialisation.

Ces deux éléments impliquent, par conséquent, la modification des « modalités prévisionnelles de financement et échelonnement dans le temps » du Dossier de Réalisation. Ainsi, le bilan prévisionnel doit être revu et nécessite une modification n°1 du Dossier de Réalisation.

Toutefois, les difficultés rencontrées pour obtenir la maîtrise foncière et les choix d'implantation de certaines entreprises qui ont modifié leur projet ont soulevé des problématiques nouvelles nécessitant la révision de certains objectifs de la ZAC.

Il sera donc nécessaire, dans un second temps, et après application de la procédure législative et réglementaire en vigueur, de modifier de façon plus approfondie le Dossier de Réalisation. Cette modification permettra également de préciser les modalités de réalisation des nouveaux équipements.

Elle vous sera soumise pour approbation.

L'opération répond aux objectifs initiaux fixés consistant à permettre le développement d'un véritable quartier économique, proposant une mixité d'activités en réponse à des besoins identifiés, s'inscrivant en cohérence avec son contexte urbain (formes urbaines, mobilités / Pôle d'Echanges Multimodal...), et paysager (plaine agricole, grand paysage...), et offrant des espaces qualitatifs à ses usagers.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.300-1 et suivants ;

VU la délibération n°DL.2017-361 du 20 juillet 2017 portant création de la ZAC de Plan d'Aillane ;

VU la délibération n° DL.2018-758 du 17 décembre 2018 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC de Plan d'Aillane ;

VU la modification du dossier de réalisation joint en annexe, Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification n° 1 du dossier de réalisation de la zone d'aménagement

concertée (ZAC) de Plan d'Aillane, consistant en la modification des modalités prévisionnelles de financement.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Aménagement et à l'urbanisme à signer tout document y afférent.

| | |
|---------------------------|----|
| Présents et représentés : | 55 |
| Présents : | 38 |
| Abstentions : | 8 |
| Non participation : | 13 |
| Suffrages Exprimés : | 34 |
| Pour : | 34 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGÉY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Joëlle CANUET Eric CHEVALIER Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie- Pierre SICARD - DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire Président de séance

M. CHEVALIER : Il reste la 04.19 et je passe la parole à Sylvaine DI CARO.

Mme DI CARO : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Mes chers collègues, dans ce rapport, il s'agit du plan de dossier de réalisation de la ZAC du plan d'Aillane, un dossier de réalisation de la ZAC et on vous demande une modification des modalités de financement de l'opération. On vous demande d'approuver cette modification n° 1 du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté du plan d'Aillane consistant en la modification des modalités prévisionnelles de financement.

M. CHEVALIER : Merci, Sylvaine. Est-ce qu'il y a des questions sur cette question 04.19 ?

Mme AUGÉY : Abstentions du groupe Aix au cœur.

M. CHEVALIER : Je n'ai pas fait voter encore.

Mme AUGÉY : Non, comme j'étais très en retard tout à l'heure.

M. CHEVALIER : Vous prenez les devants. Sur la question 04.19, s'il n'y a pas de question, on passe au vote. On passe au vote parce que vous allez tous partir une fois que vous aurez voté. Je tiens d'abord à vous remercier pour la qualité des débats de cette journée et vous remercier aussi pour votre bienveillance à mon égard puisqu'il a fallu que je prenne au vol.

Applaudissements.

On passe au vote. On vote maintenant la 04.19. Abstentions ?

Mme AUGÉY : Abstention pour le groupe Aix au Cœur.

M. CHEVALIER : Merci. Votes contre ? Je vous remercie et je vous souhaite un bon week-end.

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2024 a été adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2024.

Le Secrétaire de séance



.....

Le Président de séance



.....